



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO**

2012–2013

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT (SUITE)**

Volume 2b



Ministère *des* Finances

**COMPTES
PUBLICS
de
L'ONTARIO

2012–2013**

**ÉTATS FINANCIERS
DES ORGANISMES
DU GOUVERNEMENT (SUITE)**

Volume 2b

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2a

Généralités

Ministère responsable pour les agences gouvernementales	iv
Guide d'interprétation des comptes publics	vi

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2013	1-1
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2013	1-23
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	31 mars 2013	1-39
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2012	1-57
AgriCorp	31 mars 2013	1-69
Aide juridique Ontario	31 mars 2013	1-89
Centre des congrès d'Ottawa.....	31 mars 2013	1-113
Centre des sciences de l'Ontario	31 mars 2013	1-131
Comité organisateur de Toronto des Jeux panaméricains et parapan américains de 2015.....	31 mars 2013	1-133
Commission de l'énergie de l'Ontario	31 mars 2013	1-145
Commission de transport Ontario Northland.....	31 mars 2013	1-163
Commission des courses de l'Ontario	31 mars 2013	1-187
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2012	1-205
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.....	31 mars 2013	1-225
Conseil des arts de l'Ontario	31 mars 2013	1-255
cyberSanté Ontario.....	31 mars 2013	1-279
Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2013	1-295
Fonds de reboisement.....	31 mars 2013	1-313
Gestionnaire indépendant du réseau électrique	31 décembre 2012	1-315
Institut de recherche agricole de l'Ontario	31 mars 2013	1-335
Metrolinx.....	31 mars 2013	1-355
Musée royal de l'Ontario.....	31 mars 2013	1-383
Office de l'électricité de l'Ontario	31 décembre 2012	1-405
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation.....	31 mars 2013	1-421
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	31 mars 2013	1-433
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	31 mars 2013	1-455

Suite des états financiers des organismes du gouvernement dans le volume 2b.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2b

Généralités

Ministère responsable pour les agences gouvernementales	iv
Guide d'interprétation des comptes publics	vi

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 – Organismes du gouvernement – (suite)

Office ontarien de financement	31 mars 2013	1-1
Ornge.....	31 mars 2013	1-17
Portefeuille immobilier général.....	31 mars 2013	1-45
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre.....	31 mars 2013	1-65
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est	31 mars 2013	1-83
Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest	31 mars 2013	1-101
Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain.....	31 mars 2013	1-119
Réseau local d'intégration des services de santé – Érié St-Clair	31 mars 2013	1-137
Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton		
Niagara Haldimand Brant	31 mars 2013	1-153
Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton	31 mars 2013	1-169
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est.....	31 mars 2013	1-187
Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest.....	31 mars 2013	1-203
Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe		
Nord Muskoka.....	31 mars 2013	1-219
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est.....	31 mars 2013	1-235
Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest.....	31 mars 2013	1-255
Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre.....	31 mars 2013	1-271
Réseau local d'intégration des services de santé –		
Waterloo Wellington	31 mars 2013	1-295
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	31 décembre 2012	1-313
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario.....	31 mars 2013	1-315
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.....	31 mars 2013	1-329
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	31 mars 2013	1-353
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	31 mars 2013	1-375
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2013	1-389
Société ontarienne d'hypothèques et de logement.....	31 mars 2013	1-405
Société ontarienne de financement de la croissance.....	31 mars 2013	1-417
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants.....	31 mars 2013	1-435
Société ontarienne de travaux d'infrastructure (Infrastructure Ontario)....	31 mars 2013	1-445

TABLE DES MATIÈRES

Page

Volume 2c

Généralités

Ministère responsable pour les agences gouvernementales	iv
Guide d'interprétation des comptes publics	vi

ÉTATS FINANCIERS

Section 2 — Entreprises publiques

Hydro One Inc.....	31 décembre 2012	2-1
Ontario Power Generation Inc.....	31 décembre 2012	2-63
Régie des alcools de l'Ontario.....	31 mars 2013	2-147
Société des loteries et des jeux de l'Ontario.....	31 mars 2013	2-177

Section 3 — Fiducies et autres états

Caisse de retraite des juges provinciaux.....	31 mars 2013	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.....	31 décembre 2012	3-7
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	31 décembre 2012	3-9
Fonds de garantie des prestations de retraite	31 mars 2013	3-35
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles.....	31 mars 2013	3-49
Société ontarienne d'assurance-dépôts.....	31 décembre 2012	3-65
Le Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2013	3-85
Pertes radiées des comptes	31 mars 2013	3-117
Remises ayant trait aux revenus	31 mars 2013	3-119

COMPTES PUBLICS, 2012-2013

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère des Affaires municipales et du Logement
Société ontarienne d'hypothèques et de logement

Ministère de l'Agriculture et Alimentation/Affaires rurales
AgriCorp
Institut de recherche agricole de l'Ontario
Commission des courses de l'Ontario

Ministère du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministère du Développement économique, Commerce et Emploi/Recherche et Innovation
Société ontarienne de financement de la croissance
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Ministère de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)

Ministère de l'Énergie
Commission de l'énergie de l'Ontario
Gestionnaire indépendant du réseau électrique
Hydro One Inc.
Office de l'électricité de l'Ontario
Ontario Power Génération Inc.

Ministère de l'Environnement
Agence ontarienne des eaux

Ministère des Finances
Caisse de retraite des juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées des comptes
Régie des alcools de l'Ontario
Remises ayant trait aux revenus
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministère de l'Infrastructure
Portefeuille immobilier général
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto
Société ontarienne de travaux d'infrastructure

COMPTES PUBLICS, 2012-2013

MINISTÈRE RESPONSABLE POUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES, ORGANISMES DE SERVICES DU GOUVERNEMENT ET FIDUCIES ET AUTRES ÉTATS FINANCIERS

Ministère du Procureur général

Aide juridique Ontario

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles

Agence de foresterie du parc Algonquin

Fonds de reboisement

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Action Cancer Ontario

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé

cyberSanté Ontario

Ornge

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Centre-Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Champlain

Réseau local d'intégration des services de santé – Érie St-Clair

Réseau local d'intégration des services de santé – Hamilton Niagara Haldimand Brant

Réseau local d'intégration des services de santé – Mississauga Halton

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Nord-Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Simcoe Nord Muskoka

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Est

Réseau local d'intégration des services de santé – Sud-Ouest

Réseau local d'intégration des services de santé – Toronto-Centre

Réseau local d'intégration des services de santé – Waterloo Wellington

Ministère des Services gouvernementaux

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Centre des congrès d'Ottawa

Centre des sciences de l'Ontario

Commission des parcs du Niagara

Conseil des arts de l'Ontario

Fondation Trillium de l'Ontario

Musée royal de l'Ontario

Société d'exploitation de la Place Ontario

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Ministère des Transports

Metrolinx

Ministère du Travail

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2012-2013 comprennent le **Rapport annuel et états financiers consolidés** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères portent sur les activités financières de chaque ministère. Ils sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice et comparent les crédits autorisés aux dépenses réelles. Les charges des ministères comprennent toutes les charges autorisées par l'Assemblée législative, mais excluent les redressements découlant de la consolidation des organismes publics dont les charges ne sont pas autorisées.

Le **volume 2** contient les états financiers des organismes de services du gouvernement et des entreprises publiques qui font partie du périmètre comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient les détails de paiements effectués par les ministères aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert, si cette divulgation n'est pas réputée être interdite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

ORGANISMES DU GOUVERNEMENT (SUITE)

L'Office ontarien de financement

États financiers

Responsabilité de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 14 juin 2013.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandeepan
Directeur général des finances

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement et au ministre des Finances

J'ai vérifié les états financiers ci-joints de l'Office ontarien de financement, qui comprennent l'état de la situation financière en date du 31 mars 2013, ainsi que l'état des résultats, l'évolution de l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme étant nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification. J'ai effectué ma vérification conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants concernant les montants et l'information fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, en ce qui a trait notamment à l'évaluation des risques que les états financiers comportent des inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur tient compte des contrôles internes de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification adaptées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'entité. La vérification comprend également l'évaluation du caractère approprié des méthodes comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que j'ai obtenu des éléments probants suffisants et appropriés sur lesquels fonder mon opinion.

Opinion

À mon avis, les états financiers présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2013 ainsi que de ses résultats de fonctionnement, de ses flux de trésorerie et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
14 juin 2013

Susan Klein, CPA, CA, LPA
Sous-vérificatrice générale intérimaire

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État de la situation financière****Au 31 mars 2013***(en milliers de dollars)*

	2013	2012
ACTIF FINANCIER		
Argent comptant	11 272 \$	8 672 \$
Intérêts à recevoir – SOAM (note 2)	—	996
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 9)	2 400	2 149
Montant dû par la province de l'Ontario	1 706	1 846
Prêts non remboursés (note 2)	—	44 235
	15 378	57 898
PASSIF		
Comptes créditeurs	4 090	4 467
Intérêts à payer – SOAM (note 2)	—	996
Somme payable à la province de l'Ontario – recouvrements	1 272	1 147
Dette (note 2)	—	44 235
Produit comptabilisé d'avance (note 4)	1 924	2 006
	7 286	52 851
Actif financier net	8 092	5 047
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 3)	1 674	2 001
Charges payées d'avance	250	—
	1 924	2 001
Excédent accumulé	10 016 \$	7 048 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Steve Orsini
Président

Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**État des résultats****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013***(en milliers de dollars)*

	2013	2013	2012
	Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
REVENUS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 5)	19 426 \$	18 298 \$	17 692 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 9)	4 757	4 623	4 621
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	1 029	944	1 060
Produit d'intérêts (note 2)	3 506	4 011	7 227
	28 718	27 876	30 600
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	19 632	18 846	18 754
Intérêt sur la dette (note 2)	1 046	1 043	4 733
Frais administratifs et généraux	4 551	4 075	3 559
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	1 029	944	1 060
	26 258	24 908	28 106
Excédent de fonctionnement	2 460	2 968	2 494
Excédent de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	7 048	7 048	4 554
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	9 508 \$	10 016 \$	7 048 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**OFFICE ONTARIEN DE
FINANCEMENT**
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013 Budget	2013 Chiffres réels	2012 Chiffres réels
Excédent de fonctionnement	2 460 \$	2 968 \$	2 494 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(900)	(617)	(684)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	1 029	944	1 060
Charges payées d'avance	—	(250)	—
	2 589	3 045	2 870
Augmentation de l'actif net	2 589	3 045	2 870
Actif net au début de l'exercice	5 047	5 047	2 177
Actif net à la fin de l'exercice	7 636 \$	8 092 \$	5 047 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

<i>(en milliers de dollars)</i>	2013	2012
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	2 968 \$	2 494 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	944	1 060
(Augmentation) du montant dû par les organismes et les apparentés	(251)	(236)
(Augmentation) / diminution du montant dû par la province (sans les comptes créditeurs)	(237)	2 643
(Augmentation) des charges payées d'avance	(250)	—
Augmentation / (diminution) de la somme payable à la province au titre du recouvrement des coûts	125	(127)
(Diminution) du produit comptabilisé d'avance	(82)	(394)
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	3 217	5 440
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(617)	(684)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(617)	(684)
Augmentation de l'encaisse	2 600	4 756
Encaisse au début de l'exercice	8 672	3 916
Encaisse à la fin de l'exercice	11 272 \$	8 672 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF :

- exécute des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la « province »);
- gère la dette de la province;
- offre des services financiers et des services centralisés de gestion de la trésorerie au gouvernement provincial;
- prodigue des conseils en matière de politiques et de projets financiers aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics;
- aide les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et à investir de l'argent;
- à la demande de la province, prête de l'argent à certains organismes publics;
- investit au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), gère les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) de l'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement).

Par ailleurs, les responsabilités de l'OOF comprennent :

- la prestation d'autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou tout organisme public;
- les autres responsabilités qui lui sont confiées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode de comptabilité : Puisque l'OOF est un organisme gouvernemental, ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien.

Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-après.

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail plus une période de renouvellement

Les fonds reçus de la province et des organismes pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

Incertitude relative à la mesure : La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation. Ces estimations seront mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements.

2. PRÊTS EN COURS, DETTE ET INTÉRÊTS CONNEXES

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, l'actif et le passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM contractait des emprunts auprès du Régime de pensions du Canada (RPC) et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2013, les municipalités ont remboursé tous les prêts impayés de la SOAM, soit 45,2 millions de dollars, à l'OOF, qui a par la suite transféré ces produits au RPC.

Le produit d'intérêts de 4,0 millions de dollars (7,2 millions de dollars en mars 2012) est égal à la charge d'intérêts de 1,0 million de dollars (4,7 millions de dollars en mars 2012) au titre des emprunts obtenus auprès du RPC, plus l'écart de 3,0 millions de dollars (2,5 millions de dollars en mars 2012) entre les taux d'intérêt exigés sur les prêts aux apparentés comme l'explique la note 7, plus l'intérêt couru sur le solde de trésorerie.

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur comptable nette (VCN) des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers de dollars)

	Coût	Amortissement cumulé	VCN 31 mars 2013	VCN 31 mars 2012
Meubles et matériel	1 064 \$	949 \$	115 \$	275 \$
Matériel informatique	12 279	11 395	884	910
Améliorations locatives	1 763	1 088	675	816
Total	15,106 \$	13,432 \$	1 674 \$	2,001 \$

4. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province et des organismes au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que le montant de l'incitatif à la location devant être amorti au compte d'exploitation au cours de la durée restante du contrat de location, ainsi que les charges payées d'avance à répartir sur la période pendant laquelle les ressources sont consommées.

(en milliers de dollars)

	Immobilisations corporelles	Incitatif à la location	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	2 001 \$	5 \$	—	2 006 \$
Acquisitions	617	—	250	867
Amortissement	(944)	(5)	—	(949)
Solde à la fin de l'exercice	1 674 \$	- \$	250 \$	1 924 \$

L'amortissement de 944 000 \$ représente le montant amorti des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. L'amortissement de 5 000 \$ de l'incitatif à la location reporté est déduit des charges administratives et générales au 31 mars 2013; cet incitatif à la location est entièrement amorti.

5. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère, au nom de la province, une dette qui s'élevait à 281,1 milliards de dollars au 31 mars 2013 (257,5 milliards de dollars en mars 2012) et des placements qui s'élevaient à 44,8 milliards de dollars au 31 mars 2013 (35,2 milliards de dollars en mars 2012), y compris la gestion conjointe des fonds appartenant à Ontario Power Generation Inc. (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement*. La province, l'OPG et certaines filiales de l'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2013 se chiffrait à 18,3 millions de dollars (17,7 millions de dollars en mars 2012).

6. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION

Les futurs paiements annuels minimaux de location de locaux en vertu de contrats de location-exploitation sont les suivants :

2014	1 947 000 \$
2015	1 947 000
2016	1 947 000
2017	1 947 000
2018	487 000
	8 275 000 \$

7. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 14,5 milliards de dollars échéant entre 2027 et 2040. L'OOF remet à la province les remboursements en principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. Dans certains cas, le taux imposé aux emprunteurs sera semblable à celui que demanderait un prêteur commercial, qui tiendrait compte du risque relatif associé au prêt.

Au 31 mars 2013, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des débentures et des prêts à court terme. En plus des prêts en cours mentionnés ci-dessous, les intérêts courus sur ces prêts s'élevaient à 89,5 millions de dollars (84,1 millions de dollars en mars 2012).

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor et l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012
Centre Centennial des sciences et de la technologie	2 000 \$	2 500 \$
Collèges d'arts appliqués et de technologie	156 575	105 611
Corporation de la Ville de Windsor	15 906	17 184
Commission des parcs du Niagara	5 754	6 019
Infrastructure Ontario	73 000	83 000
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	92 466	131 283
Commission de transport Ontario Northland	8 877	11 996
Office de l'électricité de l'Ontario	—	75 000
Société du Centre des congrès d'Ottawa	40 000	40 000
Musée royal de l'Ontario	37 843	39 900
Conseils scolaires	5 039 272	4 664 769
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	24 158	28 137
Total	5 495 851 \$	5 205 399 \$

Prêts accordés à des organismes publics par la province

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme provincial de la Couronne, constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le Centre a emprunté 2,0 millions de dollars (2,5 millions de dollars en mars 2012) pour financer la construction de son projet d'agents du changement. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,35 pour cent, arrive à échéance en mars 2017.

Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 157 millions de dollars (106 millions de dollars en mars 2012) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations éconergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,43 et 5,49 pour cent, arrivent à échéance entre 2013 et 2040.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 15,9 millions de dollars (17,2 millions de dollars en mars 2012).

La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 5,8 millions de dollars (6,0 millions de dollars en mars 2012) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 200 millions de dollars arrivant à échéance en juin 2019. La société a emprunté 73 millions de dollars (83 millions de dollars en mars 2012) à des taux d'intérêt variant de 1,59 à 2,64 pour cent.

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 92 millions de dollars (131 millions de dollars en mars 2012) pour financer plusieurs projets; ces prêts portent intérêt à des taux se situant entre 2,32 et 3,22 pour cent et arrivent à échéance entre novembre 2013 et janvier 2018.

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 8,9 millions de dollars (12 millions de dollars en mars 2012) de la CTON arrive à échéance entre 2014 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 4,90 et 6,29 pour cent.

L'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), une société autonome sans but lucratif constituée aux termes de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, a obtenu des facilités de crédit maximales de 975 millions de dollars pour financer le compte de variation de la grille tarifaire réglementée. Les facilités de crédit arrivent à échéance le 31 décembre 2013. L'Office n'avait prélevé aucune somme à l'égard de ces facilités au 31 mars 2013 (75 millions de dollars en mars 2012).

La Société du Centre des congrès d'Ottawa, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, a obtenu un prêt de 40 millions de dollars (40 millions de dollars en mars 2012) visant à fournir un emprunt à terme fixe pour financer une partie de la construction du Centre des congrès d'Ottawa. Il s'agit d'un prêt amorti sur 25 ans portant intérêt au taux de 4,67 pour cent et arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au Centre des congrès d'Ottawa un report de remboursement de capital et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans. Les intérêts continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans.

Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes d'une loi spéciale de l'Assemblée législative de l'Ontario, a emprunté 37,8 millions de dollars (39,9 millions de dollars en mars 2012) comprenant 13,2 millions de dollars à un taux fixe de

5,04 pour cent et 24,6 millions de dollars à un taux variable qui se situe actuellement à 2,68 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2013, les conseils scolaires ont obtenu des prêts supplémentaires et ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 039 millions de dollars (4 665 millions de dollars en mars 2012). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,42 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2038.

L'Institut universitaire de technologie de l'Ontario (IUTO) est une société constituée aux termes de la *Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario*. La province a accordé un prêt de 28,1 millions de dollars sur cinq ans, portant intérêt au taux de 2,77 pour cent et venant à échéance en octobre 2017.

Facilités de crédit engagées

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 250 millions de dollars arrivant à échéance le 31 octobre 2013 pour lui permettre de faire face à des difficultés systémiques au sein du réseau des credit unions ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 134 millions de dollars. Le principal et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2024. La SOAD n'a pas utilisé ces facilités de crédit.

8. GESTION DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre des services, y compris des services de gestion de placements, aux organismes, aux apparentés et autres organismes publics énumérés ci-dessous qui se sont élevés à 216 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 (206 000 \$ en mars 2012). Les fonds gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,9 milliards de dollars au 31 mars 2013 (2,8 milliards de dollars en mars 2012).

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

9. GESTION DE LA DETTE AU NOM DES ORGANISMES ET DES APPARENTÉS

L'OOF offre, selon le principe du recouvrement des coûts, des services de gestion de la dette aux organismes et aux apparentés indiqués ci-après :

Organismes :

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 27,3 milliards de dollars (26,9 milliards de dollars en mars 2012).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 5,1 milliards de dollars (4,5 milliards de dollars en mars 2012), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Le total des coûts recouverts et de l'encours, au 31 mars 2013, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012
Coûts recouverts :		
SFIEO	3 471 \$	3 471 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	936	944
Autre (note 8)	216	206
Total	4 623 \$	4 621 \$
Comptes débiteurs :		
SFIEO	980 \$	868 \$
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	234	234
Autre (note 8)	59	45
Apparentés (note 7)	1 127	1 002
Total	2 400 \$	2 149 \$

10. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'Office sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. L'Office est exposé au risque de crédit en ce qui a trait au recouvrement des comptes créditeurs de la province de l'Ontario. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

L'exposition de l'Office au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont des coûts récupérés auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'Office. L'Office n'est pas exposé au risque lié au marché.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSG et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

12. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2013, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassifiés conformément à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice 2012-2013.



5310 Explorer Drive
Mississauga, Ontario L4W 5H8

1.800.251.6543
647.428.2005 tel
647.428.2006 fax

Ornge

25 juin 2013

Les états financiers consolidés qui s'y rattachent sont du ressort de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, sauf sur les points décrits au deuxième paragraphe de la présente lettre. La préparation d'états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le bon jugement de la direction, et celles-ci ont des répercussions sur les montants d'actifs et de passifs inscrits, sur les montants d'actifs et de passifs constatés en date du bilan, et sur les montants de revenus et de dépenses constatés pour la période couverte par le bilan. Les états financiers ont été préparés adéquatement, selon l'importance relative et les données disponibles couvrant la période jusqu'au 25 juin 2013.

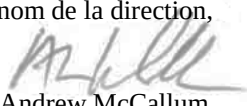
Comme mentionné dans la note 2(a) des états financiers consolidés, Ornge n'a pas présenté d'états financiers comparatifs, ni déclaration préliminaire sur sa situation financière au 1^{er} avril 2011, la date de transition vers les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces questions constituent des écarts par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

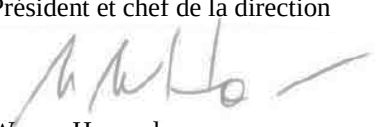
La direction est responsable de la préparation et de la présentation juste de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et des vérifications internes que la direction juge nécessaire dans le cadre de la préparation de ces états financiers pour garantir qu'ils sont exempts d'inexactitudes importantes peu importe la raison, que ce soit une fraude ou une erreur.

Il incombe au Conseil d'administration d'Ornge de garantir que la direction assume ses responsabilités en matière d'états financiers et de vérifications internes. Généralement, le Conseil d'administration rencontre périodiquement la direction pour vérifier que ses responsabilités ont été assumées.

La société Ernst & Young LLP (« E&Y ») a vérifié les états financiers consolidés de l'exercice qui prend fin le 31 mars 2013. La responsabilité d'E&Y est de présenter une opinion sur l'exactitude des états financiers, à tous égards importants, sur leur représentation de la situation financière d'Ornge en date du 31 mars 2013, et sur les résultats de ses activités et ses mouvements de fonds pour l'exercice écoulé, à savoir si ceux-ci sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport des vérificateurs daté du 25 juin 2013 décrit l'étendue de la vérification d'E&Y et son opinion sur les états financiers consolidés.

Au nom de la direction,


Dr. Andrew McCallum
Président et chef de la direction


Wayne Howard
Vice-président, finances

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
Ornge

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'Ornge, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013 et les états consolidés des résultats et des variations du déficit net, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'explique la note 2 a] des états financiers consolidés, Ornge n'a pas présenté d'états financiers comparatifs ni d'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2011 au moment de la transition aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Ce problème constitue une dérogation aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

Opinion

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Ornge au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 25 juin 2013

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ornge**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

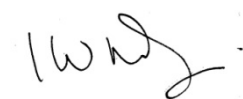
[en milliers de dollars canadiens]

Au 31 mars

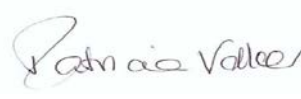
	2013 \$
ACTIF	
Actif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 112
Débiteurs	1 886
Charges payées d'avance et dépôts	2 814
Stocks [note 4]	2 327
Actifs destinés à la vente [note 6]	22 454
Instruments financiers dérivés [note 13]	204
	<u>46 797</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions [note 3]	478
Immobilisations [note 5]	<u>214 758</u>
	<u>262 033</u>
PASSIF	
Passif à court terme	
Prêt à court terme [note 7]	18 941
Créditeurs et charges à payer	19 317
Avantages sociaux futurs [note 8]	766
Apports reportés [note 9]	201
Obligation au titre du contrat de location-acquisition – à court terme [note 11]	477
Instruments financiers dérivés – à court terme [note 13]	16
Tranche échéant à moins d'un an des obligations à rembourser [note 12]	<u>6 764</u>
	<u>46 482</u>
Obligations à rembourser [note 12]	285 991
Apports reportés à long terme [note 9]	105
Tranche à long terme de l'obligation au titre du contrat de location-acquisition [note 11]	3 171
Tranche à long terme des apports reportés relatifs aux immobilisations [note 10]	<u>709</u>
Total du passif	<u>336 458</u>
Engagements et éventualités [notes 2 o], 15 et 16]	
Déficit net	
Déficit net non affecté	(75 035)
Gains et pertes de réévaluation cumulés	<u>610</u>
	<u>(74 425)</u>
	<u>262 033</u>

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil :



Administrateur



Administrateur

Ornge

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DU DÉFICIT NET

[en milliers de dollars canadiens]

Exercice clos le 31 mars

	2013 \$
PRODUITS	
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	
Programme de transport médical	138 384
Programmes spécialement financés [note 14]	13 851
Autres produits	1 158
Produits provenant de dons	53
Comptabilisation des apports reportés relatifs aux immobilisations [note 10]	884
	154 330
CHARGES	
Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre [note 17]	65 266
Charges liées au transporteur et à la flotte	45 853
Fournitures et autres	13 349
Installations et frais connexes	1 981
Amortissement des immobilisations	13 758
Programmes spécialement financés [note 14]	13 851
Perte sur la sortie d'immobilisations	764
Gain de change	24
Intérêts	18 037
Perte de valeur des immobilisations [note 5]	11 347
	184 230
Déficit des produits sur les charges avant impôts sur le revenu	(29 900)
Provision pour impôts	200
Déficit des produits sur les charges	(30 100)
 Déficit net au début de l'exercice	 (44 935)
Déficit net à la fin de l'exercice	(75 035)

Voir les notes ci-jointes.

Ornge

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

[en milliers de dollars canadiens]

Exercice clos le 31 mars

	2013 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Déficit des produits sur les charges	(30 100)
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement – immobilisations	13 758
Amortissement – coûts de transaction	149
Comptabilisation des apports reportés relatifs aux immobilisations	(884)
Perte sur sortie d'immobilisations	764
Perte de valeur des immobilisations	11 070
Charges d'intérêts	821
	(4 422)
Variation nette des soldes des éléments hors caisse du fonds de roulement liés aux activités [note 18]	396
Variation nette des liquidités soumises à restrictions	4 018
Trésorerie liée aux activités d'exploitation	(8)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition d'immobilisations	(3 344)
Trésorerie liée aux activités d'investissement	(3 344)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Produit du prêt à court terme	8 491
Remboursement sur l'obligation au titre du contrat de location-acquisition	(459)
Remboursement sur le capital d'une obligation	(3 285)
Apport reporté relatif aux immobilisations	270
Trésorerie liée aux activités de financement	5 017
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	15 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	17 112

Voir les notes ci-jointes.

Ornge**ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**

[en milliers de dollars canadiens]

Exercice clos le 31 mars

	2013
	\$
Gains et (pertes) de réévaluation cumulés au début de l'exercice	—
Redressement [note 2b)]	278
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux :	
Dérivés	(276)
Change	422
Montants reclassés à l'état des résultats :	
Dérivés	186
Gains et (pertes) de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	610

Voir les notes ci-jointes.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

1. BUT DE L'ORGANISATION

Ornge, y compris ses filiales en propriété exclusive consolidées [l'« organisation »], mène ses activités à partir de plusieurs bases situées en Ontario. Elle coordonne, à l'échelle de la province, tous les aspects du système de transport médical aérien, du programme de transport terrestre de soins critiques et de l'autorisation des transferts par ambulance aérienne et terrestre entre les hôpitaux. Les filiales en propriété exclusive de l'organisation sont Ornge, Ornge Issuer Trust, Ornge Global Air Inc., 7506406 Canada Inc., Ornge Corporate Services Inc., Ornge Foundation, J Smarts, Ornge Global Real Estate Inc. et Ornge Real Estate Inc.

Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada [la « Loi »] et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'article 149 de la Loi.

Le 12 février 2009, Ornge Issuer Trust a été constituée en entité ad hoc en vertu du régime des lois de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie. Ornge est l'unique bénéficiaire de la fiducie. Conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu, la fiducie est assujettie à l'impôt sur le revenu. 4495128 Canada Inc. est le nu-fiduciaire d'Ornge Issuer Trust.

Ornge Global Air Inc. est une entité à but lucratif constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. L'entité fournit des services de transport par aéronef à voilure tournante et à voilure fixe pour le compte de l'organisation depuis 2009. Conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu, Ornge Air est assujettie à l'impôt sur le revenu. 7506406 Canada Inc. est une filiale en propriété exclusive d'Ornge Air détenant le certificat d'exploitation des services de transport par aéronef à voilure tournante dans la province d'Ontario.

Ornge Corporate Services Inc. est une entité à but lucratif constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. L'entité fournit l'infrastructure et les services administratifs d'arrière-guichet à l'organisation. Conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu, Ornge Corporate Services Inc. est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré constitué aux fins de recevoir et de maintenir des fonds et d'utiliser la totalité ou une partie du capital et du produit à des fins caritatives. Ornge est l'unique membre de l'entité. Conformément à l'article 149 de la Loi, Ornge Foundation n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

J Smarts est une entité à but non lucratif constituée aux fins de promouvoir de bonnes pratiques en matière de sécurité et la prévention du risque chez les jeunes qui pratiquent des sports et des loisirs. Ornge est l'unique membre de l'entité. Conformément à l'article 149 de la Loi, J Smarts n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge Global Real Estate Inc. [« OGRE »] est une entité à but lucratif constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. L'entité est le propriétaire inscrit de l'édifice du siège social de l'organisation. Conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu, OGRE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

Ornge Real Estate Inc. [« ORE »] est une entité à but lucratif constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. L'entité loue l'édifice du siège social auprès d'OGRE et le sous-loue à Ornge. Conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu, ORE est assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a] États financiers consolidés comparatifs**

L'organisation n'a pas approuvé ni autorisé la publication des états financiers consolidés au 31 mars 2012 et pour l'exercice clos à cette date en raison du retrait de l'organisation de la haute direction et du conseil d'administration responsables de l'exercice clos à cette date.

b] Conversion aux normes comptables pour le secteur public plus les chapitres de la série SP 4200

Sauf en ce qui concerne l'omission des états financiers comparatifs, les présents états financiers consolidés sont préparés conformément au Manuel du secteur public qui décrit les principes comptables généralement reconnus pour les organismes à but non lucratif du secteur public au Canada. L'organisation a choisi d'utiliser les normes relatives aux organismes à but non lucratif qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270, sauf pour ce qui suit : l'organisation ne présente pas d'états financiers comparatifs ni d'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2011 [voir la *note 2 a)*].

Les présents états financiers consolidés sont les premiers états pour lesquels l'organisation a appliqué les normes comptables pour le secteur public du Canada plus les chapitres de la série SP 4200.

Au moment de la transition, conformément à la norme SP 3255, « Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi », l'organisation a comptabilisé à titre de passif ses obligations relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas. Selon le référentiel comptable antérieur, les congés de maladie qui ne s'acquièrent pas n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers. La norme SP 3255 exige la comptabilisation d'un passif relatif aux congés de maladie qui s'accumulent mais ne s'acquièrent pas. Par conséquent, au 31 mars 2012, l'organisation a constaté un passif et une charge portée au déficit accumulé de 700 \$.

Sauf en ce qui concerne l'ajustement de transition aux normes comptables pour le secteur public, la transition n'a pas eu d'autre incidence sur le déficit accumulé au 1^{er} avril 2012.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public [« CCSP »] a approuvé les nouvelles normes comptables suivantes pour le secteur public qui ont été adoptées par l'organisation en date du 1^{er} avril 2012.

SP 1201 – Présentation des états financiers [remplace la norme SP 1200, Présentation des états financiers]

SP 2601 – Conversion des devises [remplace la norme SP 2600, Conversion des devises]

SP 3041 – Placements de portefeuille [remplace la norme SP 3040, Placements de portefeuille]

SP 3450 – Instruments financiers

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

L'adoption de toutes ces normes devait avoir lieu au cours de la même période comptable. Conformément aux exigences de ces normes, l'application prospective des méthodes de comptabilisation, de décomptabilisation et d'évaluation est présentée à compter du 1^{er} avril 2012. Avant le 1^{er} avril 2012, les instruments financiers étaient comptabilisés à la juste valeur et les variations des gains et pertes non réalisés étaient constatées à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Aucun ajustement n'a dû être comptabilisé au 1^{er} avril 2012 pour l'adoption de ces normes comptables pour le secteur public.

c] Périmètre de consolidation

Tous les organismes sans but lucratif et à but lucratif contrôlés sont consolidés dans l'organisation. Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités des filiales en propriété exclusive [note 1]. Les transactions et les soldes entre les entités ont été éliminés pour l'établissement des états financiers consolidés.

d] Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les placements dans des titres très liquides qui sont facilement convertibles en des montants connus de trésorerie et dont la durée initiale jusqu'à l'échéance est de moins de 90 jours.

e] Instruments financiers autres que des instruments dérivés

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : i) juste valeur ou ii) coût après amortissement. L'entité détermine le classement de ses instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale. Instruments financiers autres que des instruments dérivés :

Actif/passif	Catégorie d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	Juste valeur
Créances	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Prêt à court terme	Coût après amortissement
Obligation au titre d'un contrat de location-acquisition	Coût après amortissement
Obligations à rembourser	Coût après amortissement

Les instruments financiers qui sont évalués au coût après amortissement sont comptabilisés selon la méthode des intérêts effectifs. Ces montants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et évalués par la suite au coût après amortissement.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux éléments classés dans la catégorie coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable du passif, puis sont comptabilisés sur la durée de vie prévue de l'instrument au moyen de la méthode des intérêts effectifs.

f] Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en tenant compte de la valeur résiduelle estimée, sur les durées de vie utile suivantes :

Matériel et véhicules	3 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Bâtiments	10 à 40 ans
Cellules d'aéronefs	10 à 30 ans
Moteurs d'aéronefs	10 à 20 ans
Produits avioniques	5 à 10 ans
Pièces de rechange d'aéronefs	10 à 30 ans

Les immobilisations en cours de construction se composent des paiements proportionnels pour les immobilisations construites pour le compte de l'organisation. L'amortissement n'est comptabilisé que lorsque les travaux de construction sont pratiquement achevés et que les actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

Lors de la sortie ou de la mise hors service d'un actif, la valeur comptable et l'amortissement cumulé de l'actif sont supprimés des comptes d'immobilisations. Toutes les pertes subies au moment de la mise hors service ou de l'abandon sont comptabilisées à titre de charges à l'exercice au cours duquel l'actif a été sorti ou abandonné.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit.

Les actifs sont classés comme destinés la vente lorsque tous les critères énoncés au paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'organisation évalue les actifs destinés à la vente à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

g) Intérêts capitalisés

Les intérêts sur les fonds utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations sont capitalisés pendant les périodes précédant les dates auxquelles les actifs sont disponibles. Les intérêts attribués aux paiements proportionnels et aux écarts de change connexes sur les montants en monnaie étrangère versés en acompte pour les aéronefs et d'autres immobilisations importantes en cours de construction sont capitalisés et ajoutés au coût de l'actif connexe.

h) Entretien et réparations

L'organisation a conclu un contrat fondé sur la facturation à l'heure de vol pour l'entretien des moteurs d'aéronef à voilure fixe. Les coûts d'entretien sont passés en charges sur la base du taux horaire contractuel, multiplié par les heures de vol réelles.

Les travaux d'entretien non visés par le contrat fondé sur la facturation à l'heure de vol, la maintenance des lignes, les réparations courantes et les grands travaux d'entretien sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont effectués.

i) Instruments financiers dérivés

L'organisation conclut des contrats de couverture du carburant pour gérer son risque lié au prix des produits de base à des fins de planification et de gestion des risques. L'organisation n'a pas coutume d'utiliser des instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation. Ces dérivés sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à titre de perte (gain) sur dérivés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les estimations de la juste valeur sont effectuées à un moment précis, en fonction de l'information pertinente sur le marché concernant les instruments financiers.

Dans la période considérée où ces instruments dérivés sont décomptabilisés, le gain ou la perte de réévaluation cumulé associé aux dérivés fait l'objet d'une écriture de contrepassation et est reclassé à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

j) Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. La majeure partie des produits de l'organisation provient du gouvernement de l'Ontario aux termes de son contrat de service avec l'organisation.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir pourvu que le montant à recevoir puisse être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement soit raisonnablement assuré. Les apports affectés d'origine externe sont reportés et comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

Les autres produits comprennent les facturations pour services non assurés, qui sont comptabilisées à titre de produits lorsque les services sont fournis à des patients non assurés et à des patients couverts par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail [« CSPAAT »], lorsque les montants peuvent être estimés de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de dons comprennent les dons non affectés, qui sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, et les dons affectés, qui sont comptabilisés à titre de produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

k] Conversion de change

Les actifs et les passifs monétaires de l'organisation libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change à la date de l'état consolidé de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au taux de change mensuel moyen.

Les gains ou pertes de change survenant avant le règlement sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Dans la période de règlement, le montant cumulé des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains ou pertes de change évalués par rapport au taux de change à la date de comptabilisation initiale de l'élément sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

l] Régimes d'avantages sociaux

Certains employés à temps plein de l'organisation sont membres du Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario [le « régime »], qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. La comptabilisation des cotisations déterminées est appliquée au régime, selon les normes relatives aux régimes interentreprises. Les charges de retraite sont passées en charges en fonction des besoins de capitalisation prévus au régime [note 16].

Pour les régimes de retraite à cotisations déterminées, les cotisations requises par l'organisation sont comptabilisées à titre de charge.

m] Avantages sociaux futurs

L'organisation offre des programmes de congés de maladie acquis au groupe d'employés affectés aux aéronefs à voilure tournante, au personnel paramédical du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario [« SEEFPO »] et aux employés du centre de contrôle des opérations du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile [« STCA »]. L'organisation comptabilise un passif et une charge pour ces programmes de congés de maladie qui s'acquièrent ou s'accumulent dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services à l'organisation en échange d'indemnités. La période de service correspond à la période allant de la date à laquelle l'employé est admissible aux indemnités [généralement la date d'embauche] à la date prévue du versement des indemnités.

De plus, il existe des programmes de congés de maladie pour les pilotes d'aéronefs à voilure fixe et les employés non syndiqués. Toutefois, ces congés ne s'acquièrent pas ni ne s'accumulent, ou ne peuvent être

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

reportés au-delà de 12 mois après leur acquisition. Ainsi, l'organisation comptabilise une charge lorsque l'obligation [le congé de maladie] de l'organisation se produit.

n] Imputation des charges

L'organisation participe au programme de services d'ambulance terrestre de soins critiques. Les coûts de ce programme comprennent les charges de personnel, les frais de locaux et d'autres charges liées directement à la gestion du programme. L'organisation assume également certains frais de soutien généraux partagés qui concernent l'administration de l'organisation et du programme.

L'organisation impute certains de ses frais de soutien généraux en établissant une base appropriée d'imputation des charges pour chaque poste et applique cette base de manière uniforme à chaque exercice.

o] Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers consolidés et des montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Il est nécessaire de faire des estimations importantes quant à la durée de vie utile des immobilisations, au choix d'une méthode appropriée d'amortissement des immobilisations, à l'existence potentielle d'une dépréciation des actifs, à l'évaluation des dérivés et aux hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie qui ne s'acquièrent pas. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Le montant des produits provenant du ministère de la Santé et des Soins de longue durée [« MSSLD »] requiert diverses estimations. Ornge a conclu avec le MSSLD des ententes de responsabilité établissant les droits et les obligations des deux parties relativement au financement fourni à Ornge par le MSSLD pour l'exercice 2013.

Ces ententes prévoient certaines normes et obligations de rendement qui définissent des résultats acceptables pour Ornge à différents égards.

Si Ornge ne respecte pas ses normes ou obligations de rendement, le MSSLD est en droit d'ajuster le financement qui lui est versé. Le MSSLD n'est pas tenu de communiquer certains ajustements de financement tant que les données de fin d'exercice ne lui ont pas été soumises. Comme ces données ne sont soumises qu'une fois les états financiers dressés, le montant du financement accordé par le MSSLD pour l'exercice peut être augmenté ou diminué après la fin de l'exercice. Le montant des produits comptabilisé dans les présents états financiers repose sur les meilleures estimations par la direction des sommes gagnées au cours de l'exercice.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SOUMIS À RESTRICTIONS

La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions sont constitués des éléments suivants :

	2013 \$
Réservé pour :	
Dépôt auprès de BNY Trustee pour une obligation hypothécaire de premier rang, série A, de 23 877 \$	172
Achat d'actifs défini par les donateurs extérieurs [note 8]	306
	478

4. STOCKS

Le solde des stocks comprend les éléments suivants :

	2013 \$
Fournitures médicales	1 007
Articles consommables	1 320
	2 327

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

5. IMMOBILISATIONS

La valeur comptable nette des immobilisations se présente comme suit :

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel et véhicules	11 775	7 619	4 156
Matériel informatique et logiciels	3 240	2 001	1 239
Améliorations locatives	662	577	85
Terrains	3 243	—	3 243
Bâtiments	24 176	4 772	19 404
Cellules d'aéronefs	157 029	14 039	142 990
Moteurs d'aéronefs	42 254	4 591	37 663
Produits avioniques	5 485	2 433	3 052
Pièces de rechange d'aéronefs	875	52	823
Immobilisations en cours de construction	2 103	—	2 103
	250 842	36 084	214 758

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, l'organisation a comptabilisé, en réduction du coût, une perte de valeur de 11 347 \$, dont un montant de 5 065 \$ pour les bâtiments et un montant de 6 282 \$ pour les aéronefs.

6. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

	2013
	\$
Bâtiment	638
Cellules d'aéronefs, moteurs d'aéronefs, produits avioniques	21 816
	22 454

Les cellules d'aéronefs, les moteurs d'aéronefs et les produits avioniques comprennent deux hélicoptères Agusta Westland [« AW »] 139 et trois hélicoptères Sikorsky [« SK »] 76.

En mai 2013, la vente de deux hélicoptères AW139, classés comme actifs destinés à la vente au 31 mars 2013, a été conclue. Le produit brut tiré de la vente s'est élevé à 20 338 \$ pour les deux aéronefs. Aucune perte sur la sortie n'a été comptabilisée du fait de la vente en raison de la perte de valeur des immobilisations constatée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 [note 5].

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

En juin 2013, la vente du hangar d'Oshawa, classé comme actif destiné à la vente au 31 mars 2013, a été conclue. Le produit net de la vente s'est élevé à 638 \$.

7. PRÊT À COURT TERME

Le 15 décembre 2010, l'organisation a conclu une facilité de crédit à court terme non garantie de 60 000 \$ pour financer ses besoins généraux. La facilité comporte une composante renouvelable d'un plafond d'emprunt de 50 000 \$ et une composante crédit-relais d'un plafond d'emprunt de 10 000 \$. Les emprunts en vertu de facilités renouvelables sont accordés sous la forme d'acceptations bancaires, de billets équivalant à des acceptations bancaires et de lettres de crédit. Un découvert bancaire est autorisé sur les crédits-relais.

Au 31 mars 2013, les emprunts effectués en vertu de la facilité renouvelable s'établissaient à 17 950 \$ à un taux moyen de 1,76 %, tandis que ceux effectués en vertu du crédit-relais totalisaient 991 \$ au taux préférentiel de 3 %.

Au 31 mars 2013, des intérêts courus de 2 \$ étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer.

Après le 31 mars 2013, l'organisation a remboursé la facilité de crédit à même le produit de la vente de l'hélicoptère AW139 [note 5], comme le prévoyait la facilité. Ainsi, la facilité a été réduite à 39 800 \$: 29 800 \$ pour la facilité renouvelable et 10 000 \$ pour le crédit-relais.

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit. Une des clauses à laquelle l'organisation doit se conformer est la présentation d'états financiers consolidés audités et d'un certificat de conformité au prêteur, la Banque TD [la « Banque »]. La Banque a convenu par écrit de renoncer à la conformité à l'obligation de présentation d'états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisation accorde aux employés de certains groupes un nombre donné de jours par année qu'ils peuvent utiliser comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Les employés peuvent accumuler les jours de congé de maladie non utilisés chaque année jusqu'à concurrence du maximum prévu dans leur convention collective. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours d'exercices ultérieurs dans la mesure où la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure dépasse le nombre de jours de congé attribués pour l'exercice en cours. Les jours de congé de maladie sont rémunérés au taux de salaire en vigueur au moment de leur utilisation.

Tous les calculs et autres informations à fournir se fondent sur le 31 mars 2013 comme date d'évaluation aux fins comptables. La plus récente date d'évaluation actuarielle aux fins comptables du plan de congés de maladie qui ne s'acquiert pas est le 31 mars 2013.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

a] Passifs au titre des avantages sociaux futurs

	2013 \$
Obligations au titre des prestations futures constituées à la fin de l'exercice	773
Perte actuarielle non amortie à la fin de l'exercice	(7)
Passif au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	<u>766</u>

b] Charges au titre des avantages sociaux futurs

	2013 \$
Coût des prestations pour l'exercice considéré	475
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	13
Charges au titre des avantages sociaux futurs	<u>488</u>

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, des prestations au montant de 422 \$ ont été versées.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les charges de l'organisation relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas sont présentées ci-dessous :

	2013 %
Taux d'actualisation	3,25
Augmentation des salaires	<u>3,50</u>

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés comprennent les fonds affectés d'origine externe reçus pour diverses fins. Les apports reportés seront comptabilisés à titre de produits à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net lorsque les dépenses applicables auront été engagées. Les apports reportés comprennent aussi les montants reçus qui sont affectés à l'achat d'immobilisations pour lesquels les immobilisations n'ont pas été achetées [[306 \$ au 31 mars 2013 *[note 3]*]. Ces montants sont comptabilisés à titre d'apports reportés relatifs aux immobilisations lorsqu'ils sont dépensés.

	2013
	\$
Solde au début de l'exercice	665
Plus les apports relatifs aux services d'ambulance terrestre de soins critiques <i>[note 14]</i>	13 801
Moins le montant comptabilisé à titre de produits	14 160
Solde à la fin de l'exercice	306

10. APPORTS REPORTÉS RELATIFS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés relatifs aux immobilisations représentent le montant non amorti des apports reçus pour l'achat d'immobilisations. Les apports sont amortis sur la durée de vie des actifs connexes. Les variations du solde des apports reportés relatifs aux immobilisations pour l'exercice clos le 31 mars 2013 se présentent comme suit :

	2013
	\$
Apports reportés relatifs aux immobilisations au début de l'exercice	1 323
Plus l'apport reçu pour l'achat d'immobilisations	270
Moins l'amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	884
	709

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

11. OBLIGATION AU TITRE DU CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

Le 14 octobre 2010, l'organisation a conclu un contrat portant sur la location d'un bâtiment et de certains terrains connexes. Les paiements relatifs à la location du bâtiment sont traités comme s'il s'agissait d'une location-acquisition.

Le tableau qui suit présente le calendrier des paiements minimaux futurs en vertu du contrat de location-acquisition arrivant à échéance le 30 novembre 2015, ainsi que le prix de l'option d'achat prévue au contrat :

	\$
2014	677
2015	687
2016	2 763
Total des paiements minimaux futurs	4 127
Montants représentant l'intérêt à 5,82 %	(479)
	3 648
Moins la tranche échéant à moins d'un an	477
	3 171

En vertu du contrat de location-acquisition, l'organisation a l'option d'acheter le bien immobilier loué au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} octobre 2015, pour un montant de 2 300 \$ plus la TVH et autres taxes applicables. La date de clôture prévue est le 30 novembre 2015.

12. OBLIGATIONS À REMBOURSER

	2013 \$
Débeture non garantie, série A a]	271 803
Obligation hypothécaire de premier rang, série A b]	23 692
	295 495
Moins les coûts de transaction non amortis	2 740
	292 755
Moins la tranche à moins d'un an des obligations à rembourser	6 764
Tranche à long terme des obligations à rembourser	285 991

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

Les remboursements sur le capital au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite se présentent comme suit :

	\$
2014	6 764
2015	7 157
2016	7 607
2017	8 230
2018	8 707
Par la suite	257 030
	<u>295 495</u>

Au 31 mars 2013, des intérêts courus de 4 800 \$ étaient inclus dans les créditeurs et charges à payer.

- a] Le 11 juin 2009, l'organisation a émis une débenture non garantie de série A [la « débenture »] au montant de 275 000 \$ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante et de l'infrastructure connexe, et pour ses besoins généraux. L'intérêt sur la débenture, au taux de 5,727 % par année, est calculé annuellement et payable deux fois par année. Jusqu'au 11 juin 2012, l'organisation a versé des intérêts seulement [aucun remboursement de capital] sur la débenture en circulation. Du 11 décembre 2012 jusqu'à l'échéance, l'organisation versera les intérêts et remboursera le capital deux fois par année. La débenture arrive à échéance le 11 juin 2034.

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débenture, y compris les honoraires professionnels, se sont établis à 2 549 \$. Ces coûts ont été inscrits en réduction du montant de la débenture et sont amortis sur la durée de vie de la débenture selon la méthode des intérêts effectifs.

La juste valeur marchande de la débenture au 31 mars 2013 était de 310 794 \$. Le rendement sur un placement privé similaire serait de 4,2244 %. Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de la débenture.

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. Au cours de l'exercice, l'organisation a respecté ces clauses.

- b] Le 31 janvier 2011, l'organisation a émis une obligation de premier rang, série A, [l'« obligation »] au montant de 23 877 \$ aux fins du financement de l'édifice du siège social. L'intérêt sur l'obligation, au taux de 5,598 % par année, est calculé deux fois par année, et les remboursements du capital et les paiements d'intérêts devront être faits en versements égaux tous les mois. La date d'échéance de l'obligation est le 31 janvier 2036. Une hypothèque et une sûreté réelle couvrant l'édifice du siège social de l'organisation, les terrains et aménagements connexes d'une valeur comptable de 17 257 \$ et tous les avantages qui seront tirés de ces actifs, y compris de leur location, servent de garantie à l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires professionnels, se sont établis à 684 \$. Ces coûts ont été inscrits en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de l'obligation selon la méthode des intérêts effectifs.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

L'organisation peut rembourser une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps, avant son échéance, à un prix fondé sur le montant du capital en cours, plus une prime complémentaire, ainsi que les intérêts courus et impayés.

La juste valeur marchande de l'obligation au 31 mars 2013 était de 27 192 \$. Le rendement sur un placement privé similaire serait de 4,2244 %. Puisqu'il n'y a pas de marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de l'obligation.

L'organisation est soumise à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. L'une des clauses que l'organisation doit satisfaire est la préparation d'états financiers consolidés audités de l'organisation et d'états financiers distincts d'OGRE pour BNY Trust Company of Canada [le « fiduciaire »] et la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie [« Canada Vie »], détenteur de l'obligation. Canada Vie a convenu par écrit de renoncer à la conformité à l'obligation de soumettre les états financiers consolidés audités d'OGRE pour l'exercice 2012 et par la suite et ceux de l'organisation pour l'exercice 2012 seulement.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière que court l'organisation si une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Il est lié principalement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie soumis à restrictions et aux contrats de couverture du carburant de l'organisation.

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximum au risque de crédit. L'exposition maximum au risque de crédit au 31 mars 2013 était comme suit :

	2013 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 628
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	478
Débiteurs	1 866
Instruments financiers dérivés	188
	20 160

L'organisation minimise son exposition au risque lié aux actifs financiers en investissant seulement dans des produits qui sont très liquides et en concluant des ententes uniquement avec de grandes institutions financières ayant une bonne cote de crédit.

b) Risque d'illiquidité

L'organisation reçoit une partie importante de ses produits d'exploitation du gouvernement de l'Ontario. L'organisation est liée par l'entente de rendement conclue avec le MSSLD. Le MSSLD fournit des fonds à

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

l'organisation pour la prestation de services, comme le stipule l'entente de rendement. L'organisation est exposée au risque lié à la disponibilité des liquidités nécessaires pour pouvoir continuer à fournir les services décrits dans son mandat, en vertu de l'entente de rendement.

Pour gérer le risque d'illiquidité, l'organisation assure une solide gestion des liquidités disponibles. L'organisation dispose d'une facilité de crédit à court terme non garantie [voir la *note 7*] qu'elle utilise lorsque le financement gouvernemental ne suffit pas à couvrir ses dépenses d'exploitation. Sous la surveillance de la direction, l'organisation assure un suivi rigoureux de ses liquidités compte tenu de ses prévisions financières et de ses provisions de flux de trésorerie.

c] Risque de change

L'organisation est exposée au risque de change du fait de ses achats et de ses garanties libellés en dollars américains. Les variations du taux de change applicable peuvent avoir une incidence sur le bénéfice et sur les créditeurs et charges à payer.

Au 31 mars 2013, l'organisation avait les soldes suivants libellés dans une monnaie étrangère :

	2013 \$
Créditeurs et charges à payer	<u>1 669 US</u>

Une variation de 1 % du taux de change américain aurait une incidence de 17 \$ sur le déficit net non affecté et les gains et pertes de réévaluation cumulés.

d] Risque de taux d'intérêt

L'organisation gère son risque de taux d'intérêt afin de le maintenir à l'intérieur de paramètres acceptables.

	2013 \$
Instruments à taux variable	
Prêt à court terme	<u>18 941</u>

Comme l'organisation a remboursé la facilité de prêt après la fin de l'exercice, soit en mai 2013, la direction a conclu qu'il n'y avait pas de risque de taux d'intérêt lié à cet instrument.

Une variation de 1 % du taux d'intérêt sur la facilité de prêt de l'organisation aurait une incidence de 189 \$ sur le déficit net non affecté.

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

e] Risque lié aux prix des produits de base

L'organisation a besoin d'importantes quantités de carburant aviation pour l'exploitation de sa flotte d'aéronefs. Elle est donc exposée aux risques liés aux prix des produits de base associés aux variations du prix du marché du carburant aviation. Le prix du carburant aviation est sensible, notamment, au prix du pétrole brut, aux coûts de raffinage et aux coûts de livraison. Afin de limiter l'incidence de ces risques, l'organisation a conclu des contrats à terme à prix fixe tout au long de l'exercice.

Au 31 mars 2013, l'organisation avait onze contrats à terme à prix fixe sur le mazout auprès de grandes banques canadiennes afin de contrebalancer son exposition au risque de prix associé aux achats prévus de carburant aviation au cours des onze prochains mois. La quantité notionnelle de mazout couverte est de 8 235 633 litres à un prix d'exercice allant de 0,7168 \$ à 0,8345 \$ par litre. Les contrats à terme à prix fixe n'entraînent pas la livraison effective du mazout, mais sont réglés en espèces afin de compenser l'incidence des variations de prix. Au 31 mars 2013, la juste valeur des contrats à terme à prix fixe représentait un actif de 188 \$. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, une perte réalisée de 186 \$ sur des contrats réglés est incluse dans les charges liées au transporteur et à la flotte.

f] Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – les prix [non rajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables [données non observables].

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel d'importantes données ont été prises en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions que l'organisation détient au 31 mars 2013 se classent dans le niveau 2 de la hiérarchie.

Les instruments financiers dérivés que l'organisation détenait au 31 mars 2013 se classent dans le niveau 1 de la hiérarchie.

14. IMPUTATION DES CHARGES

Les charges des programmes spécialement financés se composent des coûts directs des programmes et de la part des frais de soutien généraux, comme suit :

	2013 \$
Coûts directs du programme – services d'ambulance terrestre de soins critiques	12 328
Part des frais d'administration – services d'ambulance terrestre de soins critiques	1 473
Divers	50
Charges des programmes spécialement financés	<u>13 851</u>

15. ENGAGEMENTS**a) Engagements d'exploitation**

L'organisation a conclu divers engagements d'exploitation portant sur la fourniture de services dans le cadre de l'exploitation de son système de transport médical. L'organisation est également liée par des baux à long terme pour des locaux situés dans diverses bases en Ontario.

	\$ CA	\$ US
Moins de un an	11 514	837
De un an à cinq ans	24 573	3 242
Plus de cinq ans	<u>1 121</u>	<u>586</u>

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

b] Engagements à l'égard d'immobilisations

L'organisation a conclu divers engagements à l'égard d'aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante, et de matériel connexe. Ces engagements ont une durée allant de un an à cinq ans et sont libellés en dollars américains.

	\$ US
Moins de un an	889
De un an à cinq ans	1 639
Plus de cinq ans	—

c] Lettre de crédit

Au 31 mars 2013, l'organisation avait une lettre de crédit en cours de 272 \$ arrivant à échéance en juin 2014.

16. ÉVENTUALITÉS

L'organisation fait l'objet de diverses réclamations réelles et potentielles. Dans les cas où la responsabilité potentielle peut être établie, la direction estime que le règlement final des actions ne dépassera pas de beaucoup les montants inscrits dans les comptes. Dans d'autres cas, l'issue finale des réclamations ne peut être déterminée pour le moment. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée à l'exercice durant lequel la responsabilité sera établie ou un redressement du montant comptabilisé sera jugé nécessaire.

Une action en justice contre l'ancien chef de la direction de l'organisation pour le remboursement d'un prêt de 500 \$ a été intentée au cours de 2012 [note 19], et l'ancien chef de la direction a déposé une demande reconventionnelle au montant de 3 000 \$. L'organisation estime avoir des motifs de défense valables face aux allégations du demandeur et entend se défendre vigoureusement. Pour le moment, comme cette procédure judiciaire vient tout juste de commencer, il est impossible d'en prévoir l'issue.

L'organisation a indemnisé ses anciens et actuels administrateurs et dirigeants pour les réclamations et les frais juridiques connexes relatifs à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'organisation.

L'organisation fait l'objet d'enquêtes du MSSLD et de la Police provinciale de l'Ontario. L'organisation n'a comptabilisé aucun passif relativement à ces enquêtes. Aucune certitude ne peut être exprimée pour le moment quant à l'issue définitive de ces enquêtes. Toute perte, le cas échéant, sera comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un passif sera établi.

Ornge

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

L'organisation participe au Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [« HIROC »]. Le HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres paient une prime annuelle établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent devoir payer une prime pour les pertes subies le cas échéant par le groupe pendant les années au cours desquelles ils ont été membres. Aucune réclamation n'a été faite pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Certains employés à temps plein de l'organisation sont admissibles au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario, qui est un régime de retraite contributif interentreprises à prestations déterminées, fondées sur le salaire moyen de fin de carrière. Le régime est un régime à prestations déterminées selon les normes comptables relatives aux régimes interentreprises. La contribution de l'organisation au régime au cours de l'exercice a été de 2 776 \$ et est comprise dans les salaires et charges de personnel et les programmes spécialement financés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les contributions faites par l'organisation correspondent aux besoins de capitalisation du régime. La plus récente évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2012, indique que le régime est entièrement capitalisé.

L'organisation offre également un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés de certains groupes. Au cours de 2013, l'organisation a versé à ces régimes un montant global de 413 \$ qui a été passé en charges.

18. VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE

	\$
Diminution des débiteurs	497
Diminution des charges payées d'avance et dépôts	2 060
Augmentation des stocks	(1 092)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(777)
Augmentation des avantages sociaux futurs	67
Diminution des apports reportés	(359)
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	396

Ornge**NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

[En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire]

31 mars 2013

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, l'organisation a conclu une entente avec Ornge Global Holdings LP, un apparenté, portant sur une facilité de crédit renouvelable à vue non garantie d'un montant global ne dépassant pas 8 700 \$ et portant intérêt à 5,598 % par année. L'organisation a avancé 5 600 \$ sur cette facilité de crédit. Aux 31 mars 2012 et 2013, une provision de 5 170 \$ a été constatée puisque l'apparenté a déclaré faillite en janvier 2012. Toute modification du montant de la provision sera comptabilisée à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé.

Les débiteurs comprennent un prêt de 500 \$ accordé à l'ancien chef de la direction de l'organisation. Ce débiteur était entièrement provisionné aux 31 mars 2012 et 2013.



MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre de l'Infrastructure

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure (voir la note 1), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, ainsi que l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation des actifs nets financiers et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. L'information financière a été préparée par la direction de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier conformément à la base d'établissement indiquée à la note 1.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la base d'établissement indiquée à la note 1 des états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc.: +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure au 31 mars 2013 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la base d'établissement indiquée à la note 1 des états financiers.

Référentiel comptable et restriction à la diffusion et à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier à répondre aux exigences du ministère de l'Infrastructure. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux administrateurs de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et au ministère de l'Infrastructure et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties que les administrateurs de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier et le ministère de l'Infrastructure.

Autre point

Les états financiers au 31 mars 2012 et pour l'exercice clos à cette date, avant le retraitement expliqué à la note 2, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée le 15 juin 2012.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)

Le 26 juin 2013

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
État de la situation financière
31 mars

(en milliers de dollars)

	2013	2012
		Retraité (note 2)
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	172 562 \$	181 117 \$
Débiteurs et autres créances (note 4)	91 951	103 121
Débiteurs DMFA (note 5)	1 419 055	1 258 403
Créances sur des contrats de location-acquisition (note 6)	395 428	402 111
Avances à des apparentés (note 7)	76 125	56 374
Créances sur projets (note 8)	18 033	15 440
Actifs destinés à la vente (note 9)	16 125	3 403
	<u>2 189 279</u>	<u>2 019 969</u>
Passifs		
Créditeurs et autres charges	152 315	161 669
Passifs DMFA (note 5)	1 399 944	1 229 054
Dépôts des clients	1 563	394
Avances d'apparentés (note 7)	24 309	29 992
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	395 428	402 111
	<u>1 973 559</u>	<u>1 823 220</u>
Actifs financiers nets	<u>215 720</u>	<u>196 749</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (notes 2 et 10)	5 550 247 \$	5 051 823 \$
Frais payés d'avance, dépôts et autres actifs (note 11)	22 274	42 580
	<u>5 572 521</u>	<u>5 094 403</u>
Excédent accumulé	<u>5 788 241 \$</u>	<u>5 291 152 \$</u>

Engagements et passifs éventuels (notes 12 et 14)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
État des résultats et de l'excédent accumulé
Exercices clos les 31 mars**

(en milliers de dollars)

	Budget 2013	Réel 2013	Réel 2012 Retraité (note 2)
Produits			
Loyers	705 823 \$	726 439 \$	690 041 \$
Recouvrements liés aux coûts	170 136	141 133	147 084
Produit d'intérêts	1 100	1 659	2 010
	<u>877 059</u>	<u>869 231</u>	<u>839 135</u>
Charges de fonctionnement			
Installations	694 576	713 205	673 650
Coûts recouvrables	164 361	133 284	144 904
Coûts de cession des biens immobiliers	9 150	25 342	5 725
Frais généraux et administratifs	2 325	890	1 875
Intérêts	28 565	36 140	20 884
	<u>898 977</u>	<u>908 861</u>	<u>847 038</u>
Déficit de fonctionnement avant les éléments ci-après	<u>(21 918)</u>	<u>(39 630)</u>	<u>(7 903)</u>
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	84 235	823
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente	83 170	34 023	84 017
	<u>61 252</u>	<u>78 628</u>	<u>76 937</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	(158 281)	(164 858)	(143 425)
Réduction de valeur des immobilisations corporelles	(14 986)	(516)	(4 315)
Déficit	<u>(112 015)</u>	<u>(86 746)</u>	<u>(70 803)</u>
Excédent accumulé, au début de l'exercice, selon la présentation antérieure		5 527 381	4 588 910
Changements touchant les méthodes comptables (note 2)		(236 229)	(49 210)
Excédent accumulé, au début de l'exercice, retraité		<u>5 291 152</u>	<u>4 539 700</u>
Apports des ministères		718 619	913 319
Apports d'autres organismes gouvernementaux		13 743	49 385
Distributions à la province d'Ontario		(148 527)	(140 449)
Apports nets		<u>583 835</u>	<u>822 255</u>
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice		<u>5 788 241 \$</u>	<u>5 291 152 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
État de la variation des actifs financiers nets
Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars)

	2013	2012
		Retraité (note 2)
Déficit de l'exercice	(86 746) \$	(70 803) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(707 410)	(910 032)
Transfert d'immobilisations corporelles dans les actifs destinés à la vente	14 459	(170)
Amortissement des immobilisations corporelles	164 858	143 425
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(84 235)	(823)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	113 388	25 397
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	516	4 315
	(585 170)	(808 691)
(Diminution) augmentation des frais payés d'avance, dépôts et autres actifs	20 306	(10 179)
Apports des ministères	718 619	913 319
Apports d'autres organismes gouvernementaux	13 743	49 385
Distributions à la province d'Ontario	(148 527)	(140 449)
Augmentation des actifs financiers nets	18 971	3 385
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	196 749 \$	193 364
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	215 720 \$	196 749 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL
État des flux de trésorerie
Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars)

	2013	2012
		Retraité (note 2)
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :		
Activités de fonctionnement		
Déficit de l'exercice	(86 746) \$	(70 803) \$
Variation des éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	164 858	143 425
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(84 235)	(823)
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente	(34 023)	(84 017)
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	516	4 315
Variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs et autres créances	11 170	9 415
(Augmentation) diminution des avances à des apparentés	(19 751)	21 403
Augmentation des débiteurs DMFA	(160 652)	(738 817)
Augmentation des créances sur projets	(2 593)	(4 451)
Augmentation (diminution) des créditeurs et autres charges	(9 354)	24 125
Augmentation des passifs DMFA	170 890	722 623
Augmentation (diminution) des dépôts des clients	1 169	(3)
Augmentation (diminution) des avances d'apparentés	(5 683)	11 994
(Diminution) augmentation des frais payés d'avance, dépôts et autres actifs	20 306	(10 179)
	(34 128)	28 207
Activités d'investissement en immobilisations		
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	113 388	25 397
Trésorerie versée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(160 661)	(270 630)
	(47 273)	(245 233)
Activités d'investissement		
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente	35 760	95 878
Activités de financement		
Apports en trésorerie des ministères	185 613	323 302
Distributions à la province d'Ontario	(148 527)	(140 449)
	37 086	182 853
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 555)	61 705
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	181 117	119 412
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	172 562 \$	181 117 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

**Notes annexes
31 mars 2013**

(en milliers de dollars)

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Nature de l'organisme Le portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure consiste en certains actifs immobiliers détenus en propriété ou loués par Sa Majesté la Reine par son droit de substitution de l'Ontario (la « province d'Ontario » ou la « province »), représentée par le ministre de l'Infrastructure, et gérés par la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario »). Certains actifs et passifs immobiliers du portefeuille du ministère de l'Infrastructure ne sont pas pris en compte dans les présents états financiers.

Référentiel comptable Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (les « normes comptables pour le secteur public du Canada »), sous réserve de modifications par la province d'Ontario. Par conséquent, le référentiel comptable utilisé pour la préparation des présents états financiers diffère de façon significative des normes comptables pour le secteur public du Canada comme suit :

1. les coûts de cession des biens immobiliers sont reportés et comptabilisés en charges durant l'exercice au cours duquel sont vendus les biens immobiliers concernés;
2. les apports des ministères à l'égard des allocations de fonds affectés au fonctionnement et aux immobilisations et de la valeur des actifs ainsi que des améliorations et des mises en valeur d'actifs financées par les ministères sont comptabilisés à titre d'ajouts aux apports des ministères pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus;
3. les produits de location sont comptabilisés conformément aux modalités des contrats de location concernés;
4. le coût des immobilisations corporelles comprend les frais d'intérêts engagés par la province durant la période de construction à l'égard des titres d'emprunt émis par la province en vue de financer l'aménagement ou la construction de biens immobiliers, comme il est indiqué dans la rubrique portant sur la politique de capitalisation des intérêts ci-après.

Équivalents de trésorerie Les équivalents de trésorerie sont constitués de bons du Trésor assortis d'échéances inférieures à 90 jours. Ils sont détenus en vue de satisfaire aux engagements en trésorerie à court terme et ne sont pas affectés aux activités d'investissement. Le risque imputable aux variations de la valeur de marché des équivalents de trésorerie est négligeable.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Le coût comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement, à l'amélioration ou à la mise en valeur des immobilisations corporelles, notamment les matériaux, la main-d'œuvre et les intérêts capitalisés.

La capitalisation du coût lié aux immobilisations en cours de construction prend fin lorsque le bien immobilier est prêt à être utilisé comme prévu ou occupé.

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

**Notes annexes
31 mars 2013**

(en milliers de dollars)

Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des immobilisations en cours de construction, des terrains et des aménagements de terrains, sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative. Les durées de vie utile des immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général sont estimées comme suit :

Immeubles, immeubles DFMA et actifs DFMA 20 à 40 ans
visés par des contrats de location-acquisition

Travaux extérieurs, y compris les pistes d'aéroport, 12 à 40 ans
les terrains de stationnement et un barrage

La valeur comptable des immobilisations corporelles est ramenée à leur valeur résiduelle, si celles-ci ne peuvent plus contribuer au niveau prévu de prestations de services offerts par la province et que la perte de valeur est permanente, ou encore si la valeur de l'avantage économique futur de l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable. Les réductions de valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

Capitalisation des intérêts

Le coût des immobilisations corporelles construites ou aménagées par la province comprend les frais d'intérêts engagés pendant la période d'aménagement ou de construction.

Tous les intérêts versés par la province en vue de financer les projets d'immobilisations pendant la période de construction sont capitalisés dans les immobilisations corporelles. Il n'y a aucun seuil de capitalisation.

Pour un exercice donné, le taux d'intérêt utilisé pour calculer la charge d'intérêt engagée pendant la construction correspond au coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de la province. L'Office ontarien de financement (l'« OOF ») fournit le CMPC pertinent. Pour l'exercice 2013, le CMPC est de 3,7 % (4,66 % en 2012).

Les intérêts cessent d'être capitalisés lorsque l'actif est prêt pour l'utilisation, même s'il est possible qu'il soit utilisé à une date ultérieure. Si la construction d'une immobilisation corporelle est arrêtée ou reportée indéfiniment avant d'être terminée, les coûts capitalisés à ce jour sont comptabilisés en charges, à moins qu'une autre utilisation de l'immobilisation corporelle puisse être envisagée.

Actifs destinés à la vente

Les actifs qui satisfont aux critères ci-après appartiennent à la catégorie des actifs destinés à la vente. L'actif fait l'objet d'une autorisation ou d'un engagement de vente, il est dans un état propice à la vente, il est perçu par le public comme destiné à la vente, il est assorti d'un marché actif et d'un plan de vente et on s'attend raisonnablement à ce qu'il soit vendu à un acquéreur non lié à la province dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les actifs destinés à la vente sont comptabilisés à la valeur comptable ou à la valeur de réalisation nette si cette valeur est inférieure. Le coût comprend tous les coûts d'acquisition et les améliorations capitalisées à l'égard de l'actif, déduction faite de la charge d'amortissement.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**

**Notes annexes
31 mars 2013**

(en milliers de dollars)

Actifs DFMA visés par des contrats de location-acquisition	Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition conclus par la province sont capitalisés au début de la durée du contrat. Les contrats de location-acquisition sont évalués à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location pendant la durée du contrat, compte non tenu des frais accessoires, auxquels s'ajoute tout profit connexe, lequel est établi en fonction du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou du taux d'emprunt marginal de la province. Si cette valeur dépasse la juste valeur du bien immobilier loué à la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le montant comptabilisé au titre de l'actif et de l'obligation correspond à la juste valeur. Les actifs DFMA visés par des contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie économique, puisque le droit de propriété est transféré au portefeuille immobilier général à l'expiration de la durée du contrat de location.
Comptabilisation des produits	Les produits sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle survient l'événement générateur connexe. Le loyer se compose des produits découlant de la location, à des ministères et à des locataires du secteur privé, de biens immobiliers détenus en propriété par le portefeuille immobilier général et de biens immobiliers loués auprès de tiers bailleurs. Les produits de location comprennent le loyer de base, les recouvrements liés aux coûts au titre des charges de fonctionnement, les impôts fonciers et les produits découlant des terrains de stationnement. Les exonérations et augmentations de loyer ainsi que les allocations au titre des agencements sont comptabilisées à mesure qu'elles surviennent. Le loyer comprend les coûts au titre des contrats de location-acquisition et les paiements de service mensuels pour les biens immobiliers DFMA, lesquels sont recouverts auprès des ministères. Le loyer comprend également les recouvrements liés aux coûts perçus directement auprès des ministères à l'égard des besoins particuliers des locataires en sus des services établis aux termes des contrats de location concernés. Les recouvrements liés aux coûts comprennent les montants facturés aux ministères au titre des projets de construction, d'amélioration ou autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères. Les recouvrements liés aux coûts des projets sont comptabilisés à mesure que sont fournis les services. Les recouvrements liés aux coûts comprennent également les allocations de fonds affectés au fonctionnement de la part du ministère de l'Infrastructure, lesquelles sont comptabilisées à mesure qu'elles sont facturées. Le produit d'intérêts correspond aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et il est comptabilisé en fonction du temps écoulé.
Charges de fonctionnement	Les charges de fonctionnement sont comptabilisées à mesure qu'elles sont engagées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges de fonctionnement liées aux installations comprennent les charges de location recouvrables payées à des tiers bailleurs et les charges engagées au titre du fonctionnement et de l'entretien de biens immobiliers détenus en propriété, les impôts fonciers ainsi que les honoraires de gestion versés à Infrastructure Ontario, outre les frais de réparation et d'entretien non recouvrables au titre des biens immobiliers détenus en propriété. Les augmentations et les exonérations de loyer sont comptabilisées à mesure qu'elles surviennent conformément aux modalités des contrats de location concernés.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**

Notes annexes

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Les coûts recouvrables comprennent les coûts engagés au titre des projets de construction, d'amélioration ou autres projets immobiliers entrepris à la demande des ministères ainsi que les coûts recouvrables auprès des ministères concernés. Les coûts recouvrables sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés en fonction de la valeur des travaux achevés.

Les coûts de cession des biens immobiliers sont les coûts engagés en vue de rendre vendables des biens immobiliers mis en vente durant l'exercice. Ces coûts sont engagés sur plusieurs exercices. Ils sont reportés et comptabilisés dans les frais payés d'avance, dépôts et autres actifs. Ces coûts sont comptabilisés en charges lorsque les biens immobiliers visés sont vendus. Ces coûts comprennent les frais liés notamment à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements relativement aux biens immobiliers destinés à la vente.

La charge d'intérêts a trait aux intérêts sur l'encours des passifs DMFA, notamment les obligations en vertu de contrats de location-acquisition, lesquelles sont recouvrées intégralement auprès des ministères commanditaires.

Apports des
ministères

Les apports des ministères correspondent aux fonds reçus au titre a) des allocations de fonds affectés au fonctionnement et aux immobilisations du ministère de l'Infrastructure, b) de la valeur des actifs ainsi que des améliorations et des mises en valeur d'actifs financés par d'autres ministères, lesquels sont capitalisés à titre d'immobilisations corporelles du portefeuille immobilier général; et c) de la valeur des projets liés à la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement (« DMFA ») qui sont quasi achevés, lesquels sont financés par les ministères commanditaires et transférés au portefeuille immobilier général, ainsi que de la valeur estimative des immobilisations en cours pour le projet de Village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains. Ces montants sont comptabilisés à titre d'ajout à l'excédent accumulé.

Apports d'autres
organismes
gouvernementaux

Les apports d'autres organismes gouvernementaux comprennent la valeur des actifs ainsi que des améliorations et des mises en valeur d'actifs qui sont financés par des organismes autres que les ministères à l'égard de biens immobiliers détenus en propriété par le portefeuille immobilier général et qui sont capitalisés au coût du bien immobilier inscrit au portefeuille immobilier général. Les montants sont comptabilisés à titre d'ajout à l'excédent accumulé.

Distributions à la
province d'Ontario

Les distributions correspondent au paiement de fonds recouverts par le portefeuille immobilier général qui proviennent du secteur privé et de sources non gouvernementales et qui sont versés au Trésor conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**

Notes annexes

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Utilisation d'estimations	Les présentes politiques exigent que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date de l'état de la situation financière et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période visée. Les principaux domaines exigeant que la direction effectue des estimations subjectives concernent notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements liés à la valeur de l'achèvement des travaux au titre de projets assortis de coûts recouvrables et des projets de réparations d'immobilisations des ministères, les provisions pour créances douteuses et les charges à payer. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. CHANGEMENTS TOUCHANT LES MÉTHODES COMPTABLES

La province a modifié la méthode comptable à l'égard des projets DFMA à l'échelon des ministères pour l'exercice 2013. La politique tient compte de la modification de la comptabilisation des actifs DFMA durant la phase de construction. Les immobilisations en cours de construction sont portées aux comptes du ministère commanditaire qui finance le projet. Lorsque le projet est quasi achevé, le coût en capital de l'actif est transféré des comptes du ministère commanditaire à ceux du portefeuille immobilier général. Antérieurement, la valeur de l'actif était inscrite dans les comptes du portefeuille immobilier général au fil de la phase de construction du projet. Conformément au changement de méthode comptable, le portefeuille immobilier général a éliminé les immobilisations en cours de construction liées aux projets DFMA qui n'étaient pas quasi achevés au 31 mars 2013 pour les imputer aux ministères commanditaires sur une base rétroactive, à l'exception du projet de Village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains, qui est comptabilisé dans les comptes du portefeuille immobilier général durant la période de construction conformément à la directive de la province.

Par conséquent, la modification a été comptabilisée sur une base rétroactive avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, comme suit :

	31 mars 2012 (avant retraitement)	Ajustement	31 mars 2012 (après retraitement)
État de la situation financière			
Immobilisations corporelles	5 288 052 \$	(236 229) \$	5 051 823 \$
Excédent accumulé	5 527 381	(236 229)	5 291 152

	31 mars 2012 (avant retraitement)	Ajustement	31 mars 2012 (après retraitement)
État des résultats et de l'excédent accumulé			
Excédent accumulé, au début de l'exercice	4 588 910 \$	(49 210) \$	4 539 700 \$
Apports des ministères	1 100 338	(187 019)	913 319
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice	5 527 381	(236 229)	5 291 152

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

Notes annexes

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des bons du Trésor à court terme d'une valeur de 75 278 \$ (50 061 \$ au 31 mars 2012) émis par l'Office ontarien de financement et assortis d'un taux d'intérêt effectif moyen pondéré de 0,98 % (0,94 % au 31 mars 2012).

4. DÉBITEURS ET AUTRES CRÉANCES

Les débiteurs et autres créances comprennent les sommes à recevoir de locataires du secteur public et du secteur privé au titre des loyers, des contrats de location-acquisition DFMA et des paiements de service mensuels, des factures liées aux coûts recouvrables dans le cadre des projets, des remboursements de la TVH et autres sommes à recevoir de la part de prestataires de services. Des provisions pour créances douteuses sont comptabilisées à l'égard de soldes jugés irrécouvrables afin de ramener leur valeur au montant jugé recouvrable. Les soldes se composent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Loyers	6 527 \$	35 256 \$
Paiements de service DFMA	25 621	4 944
Services liés aux projets	22 120	23 332
Remboursement de la TVH	20 506	17 708
Prestataires de services, travaux mineurs et autres créances	17 719	23 582
Provision pour créances douteuses	(542)	(1 701)
	91 951 \$	103 121 \$

5. DÉBITEURS, PASSIFS ET IMMOBILISATIONS EN COURS DE CONSTRUCTION – DMFA

Les débiteurs DMFA représentent les sommes à recevoir des ministères commanditaires au titre des coûts de construction, des coûts de transaction, des frais accessoires et des coûts engagés par Infrastructure Ontario pour les projets achevés et les projets en cours de construction à la date de clôture. Le portefeuille immobilier général facture les montants aux ministères et recouvre ces créances à mesure que les paiements sont versés au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés.

Les passifs DMFA représentent les sommes à payer au consortium de construction pour la valeur des projets DMFA achevés et en cours de construction à la date de clôture. Ces sommes sont payées au consortium aux termes des ententes visant les projets concernés et se composent d'un paiement partiel lorsque le projet est quasi achevé et du reliquat versé par le truchement de paiements de service mensuels.

Les coûts de construction pour l'ensemble des projets DFMA en cours de construction sont comptabilisés dans les comptes des ministères commanditaires, à l'exception du projet de Village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains (se reporter à la note 2, « Changements touchant les méthodes comptables »). Les coûts de construction du projet de Village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains sont comptabilisés dans les comptes du portefeuille immobilier général, selon les directives de la province, en fonction du pourcentage d'achèvement. Les coûts de construction sont certifiés de manière indépendante. Ils sont comptabilisés à titre d'apports des ministères commanditaires et d'ajouts à l'excédent accumulé.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**

Notes annexes
31 mars 2013

(en milliers de dollars)

6. CRÉANCES SUR DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION ET OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Le ministère de l'Infrastructure a conclu des ententes contractuelles avec des tiers afin de financer, de concevoir, de construire et de gérer certains actifs au nom des ministères commanditaires. Ces projets correspondent aux critères utilisés pour la définition des contrats de location-acquisition. La valeur des actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisations corporelles et les passifs liés aux contrats sont inscrits à titre d'obligations en vertu de contrats de location-acquisition à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements de location sont des créances à recevoir des ministères commanditaires et sont inscrits à titre de créances sur des contrats de location-acquisition. Les modalités des créances sur des contrats de location-acquisition à recevoir des ministères commanditaires sont identiques à celles régissant les obligations en vertu de contrats de location-acquisition à l'égard du consortium de construction. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, aucun nouveau contrat de location-acquisition n'a été comptabilisé.

	31 mars 2013	31 mars 2012
Échéance en mars 2040, remboursable par versements mensuels du principal et des intérêts de 1 026 \$, portant intérêt au taux de 5,19 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	178 370 \$	181 328 \$
Échéance en mars 2039, remboursable par versements mensuels du principal et des intérêts de 1 244 \$, portant intérêt au taux de 5,11 % et garanti par les immobilisations corporelles du projet DMFA.	217 058	220 783
	395 428 \$	402 111 \$

Les paiements minimaux au titre de la location futurs aux termes de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2014	27 233 \$
2015	27 233
2016	27 233
2017	27 233
2018	27 233
Par la suite	593 727
Total des paiements minimaux au titre de la location	729 892
Moins les intérêts théoriques	334 464
	395 428 \$

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits que génère le portefeuille immobilier général proviennent des services de gestion de projets et d'aménagements immobiliers qu'il fournit à des ministères, à des organismes de la Couronne et à d'autres organismes gouvernementaux à l'égard de leurs besoins en matière de programmes par le truchement de biens immobiliers qui sont soit détenus en propriété par le ministère de l'Infrastructure, soit loués auprès de tiers bailleurs. Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les deux apparentés sont le ministère de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL****Notes annexes****31 mars 2013**

(en milliers de dollars)

Le ministère de l'Infrastructure finance les besoins en matière de fonctionnement et d'immobilisations du portefeuille immobilier général que celui-ci ne peut financer à l'aide des produits que génèrent ses activités. Les fonds affectés au fonctionnement comprennent les frais de gestion du portefeuille et des actifs, les fonds affectés au fonctionnement et à l'entretien des locaux de tiers inoccupés, les locaux de sociétés, le paiement tenant lieu d'impôt pour les terrains ne pouvant être loués, etc. Les fonds affectés aux immobilisations comprennent le financement de divers programmes immobiliers comme les réparations d'immobilisations, la planification et l'aménagement immobiliers, l'aménagement des terrains de Seaton et le programme d'aménagement de Toronto. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, le portefeuille immobilier général a reçu des fonds affectés au fonctionnement s'établissant à 43 345 \$ (45 819 \$ en 2012), montant comptabilisé à titre de produits, et des fonds affectés aux immobilisations de 142 463 \$ (190 750 \$ en 2012), montant comptabilisé à titre d'apports du ministère de l'Infrastructure.

Les avances à des apparentés se composent d'avances de 76 125 \$ (56 374 \$ au 31 mars 2012) au ministère de l'Infrastructure relativement à des charges au titre de projets d'aménagement, à la facturation dans le cadre de projets et aux allocations de fonds affectés au fonctionnement et aux immobilisations. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont assorties d'aucune garantie et ne portent pas intérêt.

Infrastructure Ontario gère le portefeuille immobilier et fournit des services de gestion de projets en contrepartie d'honoraires de gestion. Les honoraires versés à Infrastructure Ontario en 2013 comprennent des honoraires de gestion immobilière qui correspondent à 15 % du budget de fonctionnement et d'entretien du portefeuille de biens immobiliers détenus en propriété et totalisent 29 497 \$ (27 209 \$ en 2012), des honoraires de gestion d'actifs stratégiques calculés en fonction de la valeur comptable nette des actifs sous gestion qui totalisent 12 047 \$, ainsi que des honoraires de gestion de projets établis en fonction de la valeur des projets qui totalisent 10 208 \$ (les honoraires de gestion de portefeuille et les honoraires de gestion d'actifs pris ensemble totalisaient 23 384 \$ en 2012). Les opérations avec Infrastructure Ontario comprennent également des frais d'opération et ses honoraires à l'égard des projets DFMA qui totalisent 44 927 \$ (15 121 \$ en 2012), lesquels sont inscrits au portefeuille immobilier général à titre d'immobilisations corporelles et de créances des ministères commanditaires.

Les avances d'apparentés se composent d'avances de 19 111 \$ (29 350 \$ au 31 mars 2012) d'Infrastructure Ontario au titre d'honoraires reportés jusqu'au quasi-achèvement des projets et d'une somme de 5 198 \$ (642 \$ au 31 mars 2012) à payer à Infrastructure Ontario au titre d'honoraires liés à la gestion du portefeuille immobilier général. Les sommes sont exigibles à vue, ne sont assorties d'aucune garantie et ne portent pas intérêt.

8. CRÉANCES SUR PROJETS

Les créances sur projets totalisent 18 033 \$ (15 440 \$ au 31 mars 2012) et se composent des coûts recouvrables relativement à des projets de ministères qui ont été engagés jusqu'au 31 mars 2013 mais n'ont pas été facturés. Ces coûts ont été facturés aux ministères après la clôture de l'exercice.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**

Notes annexes

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

9. ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs destinés à la vente sont des actifs immobiliers présentés à titre d'excédent en regard des besoins de la province et dont la vente a été approuvée par décret. Il est raisonnable de prévoir que l'entité publiante vendra à une entité non liée les actifs destinés à la vente dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs destinés à la vente sont résumés ci-après :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Terrains	6 807 \$	2 446 \$
Immeubles	18 749	4 672
	25 556	7 118
Moins l'amortissement	9 431	3 715
Valeur comptable nette	16 125 \$	3 403 \$

Durant l'exercice 2013, 19 biens immobiliers (15 biens immobiliers en 2012) assortis d'une valeur comptable de 1 737 \$ (11 861 \$ en 2012) ont été vendus pour un produit net de 35 760 \$ (95 878 \$ en 2012) et un gain net sur la cession de 34 023 \$ (84 017 \$ en 2012).

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

Notes annexes

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobilisations en cours de construction	Immeubles DFMA	Immobilisations en cours de construction DFMA	Actifs DFMA visés par des contrats de location-acquisition	Total
Coût								
Solde au 1 ^{er} avril 2012	556 366	35 723	3 707 732	639 362	82 592	1 043 118	501 807	6 566 700
Ajouts	41 290	6 858	301 594	122 755	1 298 699	258 689	-	2 029 885
Transfert depuis les immobilisations en cours de construction	-	-	-	(279 357)	-	(1 043 118)	-	(1 322 475)
Cessions	(14 357)	(3 026)	(75 961)	-	-	-	-	(93 344)
Transfert vers/depuis les actifs destinés à la vente	(5 954)	-	(16 059)	-	-	-	-	(22 013)
Solde au 31 mars 2013	577 345	39 555	3 917 306	482 760	1 381 291	258 689	501 807	7 158 753
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} avril 2012	-	6 875	1 473 139	-	1 450	-	33 413	1 514 877
Ajouts	-	1 679	137 741	-	12 859	-	12 579	164 858
Cessions	-	(3 026)	(60 649)	-	-	-	-	(63 675)
Transfert vers/depuis les actifs destinés à la vente	-	-	(7 554)	-	-	-	-	(7 554)
Solde au 31 mars 2013	-	5 528	1 542 677	-	14 309	-	45 992	1 608 506
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	577 345	34 027	2 374 629	482 760	1 366 982	258 689	455 815	5 550 247

	Terrains	Travaux extérieurs	Immeubles	Immobilisations en cours de construction	Immeubles DFMA	Immobilisations en cours de construction DFMA	Actifs DFMA visés par des contrats de location-acquisition	Total (retraité - voir note 2)
Coût								
Solde au 1 ^{er} avril 2011	535 896	32 843	3 604 731	536 203	-	515 028	501 807	5 726 508
Ajouts	21 282	2 880	148 748	299 196	82 592	610 682	-	1 165 380
Transfert depuis les immobilisations en cours de construction	-	-	-	(172 756)	-	(82 592)	-	(255 348)
Cessions	(11 886)	-	(37 296)	(23 281)	-	-	-	(72 463)
Transfert vers/depuis les actifs destinés à la vente	11 074	-	(8 451)	-	-	-	-	2 623
Solde au 31 mars 2012	556 366	35 723	3 707 732	639 362	82 592	1 043 118	501 807	6 566 700
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} avril 2011	-	5 504	1 386 234	-	-	-	20 834	1 412 572
Ajouts	-	1 371	128 025	-	1 450	-	12 579	143 425
Cessions	-	-	(43 573)	-	-	-	-	(43 573)
Transfert vers/depuis les actifs destinés à la vente	-	-	2 453	-	-	-	-	2 453
Solde au 31 mars 2012	-	6 875	1 473 139	-	1 450	-	33 413	1 514 877
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	556 366	28 848	2 234 593	639 362	81 142	1 043 118	468 394	5 051 823

Les terrains comprennent les terres acquises pour les infrastructures de transport, les parcs, les immeubles et d'autres fins liées aux programmes, outre les aménagements de terrains qui sont assortis d'une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis. Les terrains excluent les terres de la Couronne acquises de droit.

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL**

Notes annexes

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Les immeubles comprennent des structures administratives et de services. Les locaux loués sont exclus.

Les immobilisations en cours de construction comprennent les nouveaux immeubles en cours de construction et les modifications aux immeubles existants.

Les immeubles DFMA correspondent à la valeur des projets DFMA achevés et transférés des ministères commanditaires. Les immobilisations en cours de construction DFMA correspondent à la valeur des immobilisations en cours de construction pour le projet de Village des athlètes des Jeux panaméricains et parapanaméricains d'après les estimations fournies par le ministère de l'Infrastructure et tirées d'Infrastructure Ontario.

Durant l'exercice 2013, 18 biens immobiliers (15 biens immobiliers en 2012) assortis d'une valeur comptable de 29 153 \$ (24 574 \$ en 2012) et 14 servitudes ont été cédés, pour un produit net de 113 388 \$ (25 397 \$ en 2012) et un gain net sur la cession de 84 235 \$ (823 \$ en 2012). Les cessions susmentionnées comprennent des transferts à d'autres ministères dans le cadre de programmes de 15 477 \$ (1 162 \$ en 2012) à leur valeur comptable nette. Des actifs assortis d'une valeur comptable nette de 516 \$ (4 315 \$ en 2012) ont été radiés.

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE, DÉPÔTS ET AUTRES ACTIFS

Les frais payés d'avance, dépôts et autres actifs comprennent 17 826 \$ (34 201 \$ en 2012) au titre de coûts reportés sur plusieurs périodes afin de rendre vendables des biens immobiliers mis en vente. Ces coûts reportés sont comptabilisés en charges durant l'exercice au cours duquel les biens immobiliers concernés sont vendus. Ces coûts comprennent les frais liés notamment à la planification immobilière, à la commercialisation, aux évaluations environnementales, au zonage, aux permis et aux règlements.

12. ENGAGEMENTS

Le portefeuille immobilier général contracte des obligations contractuelles pour les baux à construction, les contrats de construction et les paiements de service annuels à l'égard des biens immobiliers DFMA. Les obligations contractuelles à l'égard des projets DFMA comprennent les intérêts à l'égard de dettes, les coûts de fonctionnement et d'entretien ainsi que les coûts liés au cycle de vie. Au 31 mars 2013, les obligations contractuelles s'établissaient comme suit :

	Baux à construction	Contrats de construction	Paiements de service annuels DFMA
2014	263 114 \$	121 166 \$	122 114 \$
2015	230 664	6 825	138 822
2016	177 619	4 228	140 384
2017	127 655	-	139 543
2018	89 820	-	141 550
2019 et par la suite	291 156	-	3 427 803
	<u>1 180 028 \$</u>	<u>132 219 \$</u>	<u>4 110 216 \$</u>

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL

Notes annexes

31 mars 2013

(en milliers de dollars)

13. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière du portefeuille immobilier général tient compte de la manière dont l'entreprise est gérée et de la façon dont les activités sont classées aux fins de planification et d'évaluation du rendement. Les deux principales divisions fonctionnelles du portefeuille immobilier général sont la division Gestion des biens immobiliers et le groupe Biens-fonds de l'Ontario.

La division Gestion des biens immobiliers gère le fonctionnement, l'entretien et la location des installations relatives aux biens détenus en propriété du portefeuille immobilier général, des installations louées auprès de tiers bailleurs ainsi que des installations DFMA opérationnelles. La division Gestion des biens immobiliers gère également les projets de construction et d'aménagement immobiliers pour les ministères clients. Les produits de la division Gestion des biens immobiliers comprennent les loyers exigés des ministères et des locataires du secteur privé à l'égard des installations détenues en propriété et louées, les recouvrements liés aux coûts à l'égard des projets de ministères dont les coûts sont recouvrables et les fonds affectés au fonctionnement du ministère de l'Infrastructure. Les charges de fonctionnement de la division Gestion des biens immobiliers comprennent les paiements de location versés à des tiers bailleurs, les charges de fonctionnement et d'entretien engagées à l'égard des biens détenus en propriété, les frais liés aux projets des ministères dont les coûts sont recouvrables, les coûts liés aux projets non recouvrables comptabilisés en charges, les impôts fonciers, les honoraires de gestion versés à Infrastructure Ontario et les paiements de service mensuels DFMA.

Le groupe Biens-fonds de l'Ontario fournit des services de gestion d'actifs stratégiques et des services de conseils immobiliers au portefeuille, notamment en matière de planification immobilière, de repositionnement et de vente d'actifs excédentaires. Les produits comprennent les fonds affectés au fonctionnement provenant du ministère de l'Infrastructure. Les charges de fonctionnement du groupe Biens-fonds de l'Ontario comprennent les frais liés à la planification, à la commercialisation, à l'aménagement, à la restauration et à la cession à l'égard de biens immobiliers vendus, outre les honoraires de gestion versés à Infrastructure Ontario.

Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par secteur pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 :

	Exercice clos le 31 mars 2013			Exercice clos le 31 mars 2012		
	Gestion des biens immobiliers	Biens- fonds de l'Ontario	Total	Gestion des biens immobiliers	Biens-fonds de l'Ontario	Total
Produits						
Loyers	726 439 \$	- \$	726 439 \$	690 041 \$	- \$	690 041 \$
Recouvrements liés aux coûts	129 086	12 047	141 133	132 845	14 239	147 084
Produit d'intérêts	1 659	-	1 659	2 010	-	2 010
	857 184	12 047	869 231	824 896	14 239	839 135
Charges de fonctionnement						
Installations	713 205	-	713 205	673 650	-	673 650
Coûts recouvrables	121 237	12 047	133 284	130 665	14 239	144 904
Coûts de cession des biens	-	25 342	25 342	-	5 725	5 725
Frais généraux et administratifs	890	-	890	1 875	-	1 875
Intérêts	36 140	-	36 140	20 884	-	20 884
	871 472	37 389	908 861	827 074	19 964	847 038
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		84 235	84 235		823	823
Gain sur la cession d'actifs destinés à la vente		34 023	34 023		84 017	84 017
	(14 288) \$	92 916 \$	78 628 \$	(2 178) \$	79 115 \$	76 937 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	(164 858)	-	-	(143 425)
Réduction de valeur d'immobilisations corporelles	-	-	(516)	-	-	(4 315)
Déficit			(86 746) \$			(70 803) \$

**MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
PORTEFEUILLE IMMOBILIER GÉNÉRAL****Notes annexes
31 mars 2013**

(en milliers de dollars)

14. PASSIFS ÉVENTUELS

Avant la fusion de Stadium Corporation of Ontario Limited (« STADCO ») avec Infrastructure Ontario et la Société immobilière de l'Ontario (la « SIO »), laquelle a eu lieu le 6 juin 2011, l'ensemble des actifs, passifs et activités de STADCO ont été transférés au portefeuille immobilier général, y compris les baux fonciers conclus en date du 3 juin 1989 avec la Société immobilière du Canada (la « SIC ») pour les terrains occupés par le SkyDome et le contrat de sous-location conclu avec Rogers Stadium Limited Partnership (sous-locataire). Aux termes du bail foncier, le portefeuille immobilier général est responsable du loyer de base, des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts de fonctionnement, qui sont pris en charge par le sous-locataire aux termes du contrat de sous-location. En cas de défaut de la part du sous-locataire, il est estimé que l'incidence financière potentielle pour le portefeuille immobilier général correspond au loyer de base, soit entre 300 \$ et 400 \$ par an, en sus des impôts fonciers, des frais de services publics et de certains coûts de fonctionnement.

15. CHIFFRES COMPARATIFS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.

60 Renfrew Drive, Suite 300
Markham, ON L3R 0E1
Tél: 905 948-1872 • Téléc: 905 948-8011
Sans Frais: 1 866 392-5446
www.centrallhin.on.ca

Central LHIN

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le 28 mai 2013

L'intégrité et l'objectivité des états financiers et des notes afférentes incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre. La direction estime que les états financiers présentent fidèlement la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre en date du 31 mars 2013 de même que les états des résultats financiers, les variations de la dette nette et les flux monétaires actualisés pour l'exercice terminé à cette date.

La direction a préparé les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Pour s'acquitter de ses responsabilités et reconnaissant les limites inhérentes à tous les systèmes, la direction a élaboré et tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre sont protégés et que les livres comptables constituent un fondement fiable pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité de passer en revue les états financiers par le truchement de son comité de vérification. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs externes pour discuter des résultats des vérifications et des questions se rapportant à l'information financière. Les vérificateurs externes ont plein accès au comité de vérification, en présence et en l'absence de la direction. Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a approuvé les états financiers.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 ont été vérifiés et communiqués par Deloitte & Touche LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Kim Baker
Directrice générale



Karin Dschankilic
Directrice principale, Rendement, contrats et affectations



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2013, ainsi que de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Deloitte S.R.L.", is positioned above the professional title.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	827 473	783 009
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	3 746 803	1 864 300
Débiteurs	154 169	31 412
	4 728 445	2 678 721
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	425 042	290 049
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 746 803	1 864 300
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 3)	589 608	445 234
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 4)	-	98 795
Apports de capital reportés (note 5)	188 172	167 740
	4 949 625	2 866 118
Dette nette	(221 180)	(187 397)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	33 008	19 657
Immobilisations corporelles (note 7)	188 172	167 740
	221 180	187 397
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 807 421 300	1 839 520 964	1 824 986 446
Activités et programmes du RLISS			
Frais généraux et administratifs	4 189 100	4 077 803	4 107 734
Financement du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10a)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 10b)	75 000	75 000	15 625
Initiative autochtone (note 10c)	10 000	345	728
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10d)	-	-	31 373
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	72 000	72 000
Services de santé en français (note 10f)	106 000	96 354	93 321
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	75 000	63 000	72 229
Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (note 10h)	-	199 501	338 122
Stratégie de lutte contre le diabète (note 10i)	-	5 689	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	81 600	73 756	81 541
Total des activités et programmes du RLISS	4 711 700	4 763 448	4 912 673
	1 812 133 000	1 844 284 412	1 829 899 119
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	1 807 421 300	1 839 520 964	1 824 986 446
Exploitation			
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 189 100	4 077 803	4 107 734
Financement d'Urgences – ANS (note 10a)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 10b)	75 000	75 000	15 625
Initiative autochtone (note 10c)	10 000	345	728
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10d)	-	-	31 373
Chef de service des urgences (note 10e)	75 000	72 000	72 000
Services de santé en français (note 10f)	106 000	96 354	93 321
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10g)	75 000	63 000	72 229
Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (note 10h)	-	199 501	338 122
Stratégie de lutte contre le diabète (note 10i)	-	5 689	-
Amortissement des immobilisations (note 9)	81 600	73 756	81 541
	1 812 133 000	1 844 284 412	1 829 899 119
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	94 188	45 969
Amortissement des immobilisations corporelles	-	(73 756)	(81 541)
Variation des autres actifs non financiers	-	13 351	(21 799)
Augmentation (diminution) de la dette nette	-	33 783	(57 371)
Dette nette au début	-	187 397	244 768
Dette nette à la fin	-	221 180	187 397

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	(73 756)	(81 541)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	73 756	81 541
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère	(1 882 503)	3 183 935
Augmentation des débiteurs	(122 757)	(5 438)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	134 993	(200 918)
Augmentation du montant à verser au Ministère	144 374	96 205
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	1 882 503	(3 183 935)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(98 795)	96 643
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(13 351)	21 799
	44 464	8 291
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(94 188)	(45 969)
Financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	94 188	45 969
Augmentation nette de la trésorerie	44 464	8 291
Trésorerie au début	783 009	774 718
Trésorerie à la fin	827 473	783 009

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la majeure partie de North York, la région de York et le sud de Simcoe. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé desservis par le RLISS ont été imputés aux états financiers du RLISS. Au cours des différents exercices, les versements aux fournisseurs de services de santé autorisés par le RLISS sont comptabilisés dans les états financiers de celui-ci à titre de produits provenant du Ministère et de charges au titre des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits et les charges sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits ou aux charges surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés ou engagés et peuvent être déterminés. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les pertes de valeur d'actifs.

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Les états financiers reflètent les arrangements budgétaires approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver de paiements excédant le budget consenti par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de rendement, le RLISS est dépendant, sur le plan économique, du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (suite)

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les fournisseurs de services de santé et le RLISS, incluant les modifications apportées en cours d'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert d'argent directement aux fournisseurs de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert sont versées directement par le Ministère et ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent pas les fonds qui ne sont pas prévus par l'entente de rendement, en vertu de laquelle le fournisseur de services de santé est directement responsable auprès du Ministère.

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et lorsque tous les critères d'admissibilité sont respectés, à l'exception des transferts se traduisant par une obligation et la comptabilisation d'un passif.

Les paiements de transfert versés par le Ministère sont reçus conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisés aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis.

Apports de capital reportés

Les sommes reçues et utilisées pour financer l'achat d'immobilisations sont constatées à titre d'apport de capital reporté et amorties à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la charge d'amortissement relative aux immobilisations connexes.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend le prix d'acquisition de l'actif, ainsi que d'autres coûts d'acquisition comme ceux liés à la conception, à la construction et aux taxes. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique et développement	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Les produits sont uniquement comptabilisés lorsque des dépenses admissibles ont été engagées. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario s'établit comme suit :

			2013	2012
	Financement reçu	Produits comptabilisés	Montant remboursable	Montant remboursable
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 839 520 964	1 839 520 964	-	-
Activités du RLISS	4 092 798	4 077 803	14 995	301 882
Technologies habilitantes	580 000	199 501	380 499	61 878
Financement des programmes spéciaux	606 503	412 389	194 114	81 474
	1 844 800 265	1 844 210 657	589 608	445 234

Au cours de l'exercice précédent (2011-2012), le RLISS a reçu un financement directement du Ministère, dans le cadre de l'entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère, et de cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Les présents états financiers reflètent l'arrangement lié au financement non récurrent à des fins de comparaison. En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées devait être remboursée à cyberSanté Ontario. Au cours de l'exercice considéré (2012-2013), le financement octroyé pour les initiatives de cyberSanté Ontario en matière de technologies habilitantes aux fins de l'intégration est inclus dans les arrangements budgétaires de l'entente de rendement.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

4. Opérations entre apparentés

En vertu du protocole d'entente entre les RLISS et le Ministère, les RLISS doivent centraliser et partager les services juridiques, les services d'audit, les services de ressources humaines, les services de gestion et de développement des infrastructures de GI et de TI et les services de gestion des données enregistrées. Les RLISS ont par conséquent fondé le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »), une division du RLISS de Toronto-Centre. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR impayée en partie par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à verser au BSPR.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Les coûts liés à la prestation de ces services sont répartis entre les RLISS et facturés à ceux-ci. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée en partie) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du Ministère (à verser au Ministère).

Au cours de l'exercice, le RLISS a effectué des paiements totalisant 390 710 \$ au BSPR et au PRLISS (501 995 \$ en 2012).

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	167 740	203 312
Apports de capital au cours de l'exercice	94 188	45 969
Amortissement pour l'exercice	(73 756)	(81 541)
Solde à la fin	188 172	167 740

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation comme suit :

	Locaux pour bureaux	Matériel	Total
	\$	\$	\$
2014	271 687	7 633	279 320
2015	280 620	-	280 360
2016	326 924	-	326 924
2017	326 924	-	326 924
2018 et par la suite	303 025	-	303 025

Le RLISS conclut également des ententes de responsabilité avec les fournisseurs de soins de santé, qui comprennent des objectifs de financement planifiés. Le financement réel fourni par le RLISS est conditionnel à la réception du financement du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

7. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	421 300	272 817	148 483	99 446
Matériel informatique	20 030	17 217	2 813	24 455
Améliorations locatives	66 553	29 677	36 876	43 839
	507 883	319 711	188 172	167 740

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget ont été présentés à l'état des activités financières afin de respecter les exigences de communication d'information du CCSP et ils reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario.

	2013	2012
	\$	\$
Budget total du RLISS	1 812 133 000	1 735 375 499
Moins : budget des fournisseurs de services de santé a)	(1 807 421 300)	(1 730 059 133)
Budget d'exploitation du RLISS b)	4 711 700	5 316 366

a) Budget des fournisseurs de services de santé

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 807 421 300
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	36 710 100
	1 844 131 400

Le budget total par secteur se détaille comme suit :

Gestion d'hôpitaux	1 129 748 000
Centres de soins de longue durée	319 067 700
Centres d'accès aux soins communautaires	240 999 500
Services de soutien communautaires	72 369 800
Centres de soins de santé communautaires	8 865 400
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	72 731 700
	349 300
Budget total	1 844 131 400

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Chiffres du budget (suite)

b) Budget d'exploitation du RLISS

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 711 700
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	641 357
Financement relatif aux immobilisations acquises transféré aux apports de capital reportés	94 187
Budget à la fin	5 447 244

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a approuvé des paiements de transfert totalisant 1 839 520 964 \$ (1 824 986 446 \$ en 2012) aux secteurs suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 127 771 450	1 135 136 035
Centres de soins de longue durée	317 942 980	311 945 250
Centres d'accès aux soins communautaires	240 775 028	229 474 894
Services de soutien communautaires	72 281 825	71 997 394
Centres de soins de santé communautaires	8 810 116	8 500 437
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	71 939 565	67 932 436
	1 839 520 964	1 824 986 446

10. Activités du RLISS

a) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012) relativement au projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	98 834	98 130
Hébergement et administration	-	599
Fournitures et autres	1 166	1 271
	100 000	100 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Activités du RLISS (suite)

b) Chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 75 000 \$ (43 750 \$ en 2012) relativement au soutien du chef des soins primaires du RLISS. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Honoraires	75 000	15 625

c) Initiative autochtone

Le RLISS a reçu un financement net de 345 \$ (728 \$ en 2012) relativement à l'initiative autochtone. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Fournitures et autres	345	728

d) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de néant (31 373 \$ en 2012) relativement au programme Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	26 265
Hébergement et administration	-	5 108
	-	31 373

e) Projet de chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 72 000 \$ (72 000 \$ en 2012) relativement au projet de chef de service des urgences. Les charges liées au projet de chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Honoraires	72 000	72 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Activités du RLISS (suite)

f) Services de santé en français

Le RLISS a reçu un financement de 96 354 \$ (93 321 \$ en 2012) afin de financer l'implantation de services de santé en français. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	94 555	91 421
Hébergement et administration	1 799	1 900
	96 354	93 321

g) Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS

Le RLISS a reçu un financement non récurrent de 63 000 \$ (72 229 \$ en 2012) relativement au projet de chef des soins aux malades en phase critique. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Honoraires	63 000	72 000
Hébergement et administration	-	229
	63 000	72 229

h) Technologies habilitantes aux fins du bureau de gestion des projets d'intégration (auparavant les services de cyberSanté)

Le RLISS a reçu un financement de 199 501 \$ (338 122 \$ en 2012) afin de financer l'adoption et l'implantation des initiatives liées aux services de cyberSanté. Les charges liées aux services de cyberSanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	104 906	306 702
Services-conseils	-	19 320
Hébergement et administration	-	4 555
Services centralisés (<i>Central Ontario Electronic Health System Council</i>)	92 508	7 545
Fournitures et autres	2 087	-
	199 501	338 122

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Activités du RLISS (suite)

i) Stratégie de lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu un financement de 5 689 \$ (néant en 2012) relativement à la stratégie de lutte contre le diabète. Les charges liées à la stratégie de lutte contre le diabète engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Hébergement et administration	5 689	-

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 875 270	3 010 986
Charges locatives	253 332	187 505
Services partagés	390 710	501 995
Relations publiques	71 956	54 548
Honoraires	28 822	33 996
Fournitures	97 219	70 770
Charges du Conseil (se reporter à la note ci-après)	91 720	94 441
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	42 836	45 368
Autres	225 938	108 125
	4 077 803	4 107 734

Les charges du Conseil incluses dans les charges d'exploitation générales ci-dessus comprennent les charges au titre des indemnités quotidiennes et les autres charges du Conseil comme suit :

	Budget 2013	Montant réel 2013	Montant réel 2012
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	36 000	29 900	40 100
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	40 000	21 200	22 800
Frais de gouvernance et de déplacement	49 600	40 620	31 541
	125 600	91 720	94 441

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 28 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 a totalisé 230 724 \$ (274 515 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières de 2013. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2012. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

Harwood Plaza
314 Harwood Avenue South,
Suite 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Tel: 905 427-5497
Fax: 905 427-9659
Toll Free: 1 866 804-5446
www.centraleastlin.on.ca

Harwood Plaza
314, avenue Harwood Sud
Bureau 204A
Ajax, ON L1S 2J1
Téléphone : 905 427-5497
Sans frais : 1 866 804-5446
Télécopieur : 905 427-9659
www.centraleastlin.on.ca

Central East LHIN RLISS du Centre-Est

Le 31 mars 2013

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada et, le cas échéant, aux prévisions fondées sur le jugement de la direction.

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité de la vérification et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Deborah Hammons,
Chef de la direction



Marco Aguila, CHRP
Gestionnaire, services de corporation



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

The image shows a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read "Deloitte S.R.L.". The letters are fluid and connected, with a prominent 'D' at the beginning.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	692 314	537 963
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)	4 507 430	3 093 800
Débiteurs	85 947	273 858
	5 285 691	3 905 621
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	541 153	338 210
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	4 507 430	3 093 800
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (notes 3b et 3c)	268 988	509 300
Apports de capital reportés (note 5)	212 202	237 523
	5 529 773	4 178 833
Dette nette	(244 082)	(273 212)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	31 880	35 689
Immobilisations corporelles (note 7)	212 202	237 523
	244 082	273 212
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil,



administrateur



administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget (note 8)	2013 Montant réel	2012 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »)			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 088 200 455	2 163 791 335	2 129 743 201
Activités des RLISS	4 534 130	4 388 751	4 693 700
Chef de service des urgences (note 10a)		75 000	75 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10b)	-	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10c)	-	20 000	20 000
Services de cybersanté (note 10d)	-	580 000	600 000
Soins aux malades en phase critique (note 10e)	-	75 000	75 000
Services en français (note 10f)	-	106 000	106 000
Diabète et santé cardio-vasculaire (note 10g)	-	127 717	-
Financement non récurrent lié au diabète et à la santé cardio-vasculaire (note 10g)	-	122 100	-
Projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	-	750 000
Soins primaires (note 10i)	-	75 000	43 750
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	170 700	156 794
	2 092 734 585	2 169 631 603	2 136 363 445
Financement remboursable au Ministère (note 3a)		(268 988)	(509 300)
	2 092 734 585	2 169 362 615	2 135 854 145
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 088 200 455	2 163 791 335	2 129 743 201
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 534 130	4 540 884	4 821 126
Chef de service des urgences (note 10a)	-	72 000	72 161
Urgences – ANS (note 10b)	-	75 955	100 000
Planification autochtone (note 10c)	-	1 525	3 882
Services de cybersanté (note 10d)	-	460 669	422 449
Soins aux malades en phase critique (note 10e)	-	72 000	72 000
Services en français (note 10f)	-	106 000	49 290
Diabète et santé cardio-vasculaire (note 10g)	-	78 357	-
Financement non récurrent lié au diabète et à la santé cardio-vasculaire (note 10g)	-	88 890	-
Projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	-	551 905
Soins primaires (note 10i)	-	75 000	18 131
	2 092 734 585	2 169 362 615	2 135 854 145
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget	2013 Montant réel	2012 Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice			
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(145 379)	(79 030)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	170 700	156 794
Variation des autres actifs non financiers	-	3 809	(9 381)
Diminution de la dette nette	-	29 130	68 383
Dette nette au début	-	(273 212)	(341 595)
Dette nette à la fin	-	(244 082)	(273 212)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	170 700	156 794
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(170 700)	(156 794)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Diminution) augmentation du montant à recevoir du Ministère	(1 413 630)	10 817 383
Augmentation (diminution) des débiteurs	187 911	(236 018)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	202 943	(193 272)
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	1 413 630	(10 817 383)
Diminution du montant à verser au Ministère	(240 312)	(31 995)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	3 809	(9 381)
	154 351	(470 666)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(145 379)	(79 030)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	145 379	79 030
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	154 351	(470 666)
Trésorerie au début	537 963	1 008 629
Trésorerie à la fin	692 314	537 963

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS du Centre-Est, qui comprend des régions rurales et urbaines, est le sixième plus grand RLISS en Ontario en termes de territoire (16 673 km²). Présent dans des villes densément peuplées, dans des banlieues, dans des régions rurales agricoles, dans des régions de chalets et dans des régions plus éloignées, le RLISS du Centre-Est s'étend du parc Victoria au parc Algonquin. La population de nos zones de planification est riche en différentes valeurs communautaires, origines ethniques, langues et caractéristiques socio-démographiques. Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS du Centre-Est est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS du Centre-Est ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles.

Paielements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Les paiements de financement octroyés aux fournisseurs de services de santé situés dans la zone géographique du RLISS sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS. Le financement octroyé par le Ministère est reflété à titre de produits, et un montant équivalent au titre des paiements de transfert versés aux fournisseurs de services de santé autorisés est passé en charge dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de charges comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS du Centre-Est doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère ou à cyberSanté Ontario, respectivement.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2013	2012
	Financement	Charges		
	reçu	admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 163 791 335	2 163 791 335	-	-
Activités du RLIS	4 559 451	4 540 884	18 567	29 367
Urgences – ANS	100 000	75 955	24 045	-
Chef de service des urgences	75 000	72 000	3 000	2 839
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000	3 000
Services de cybersanté	580 000	460 669	119 331	177 551
Planification autochtone	20 000	1 525	18 475	16 118
Services en français	106 000	106 000	-	56 710
Diabète et santé cardio-vasculaire	127 717	78 357	49 360	-
Diabetes & Vascular Health OT	122 100	88 890	33 210	-
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	-	198 095
Chef des soins primaires	75 000	75 000	-	25 619
	2 169 631 603	2 169 362 615	268 988	509 300

- b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	331 749	541 295
Recouvrement auprès du Ministère au cours de l'exercice	(331 749)	(541 295)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	268 988	331 749
Montant à verser au Ministère à la fin	268 988	331 749

- c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	177 551	-
Remboursement à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	(177 551)	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	-	177 551
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	-	177 551

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

Au cours de l'exercice précédent (2011-12), le RLISS a reçu un financement directement du Ministère, dans le cadre de l'entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère, et de cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Les présents états financiers reflètent l'arrangement lié au financement non récurrent à des fins de comparaison. Au cours de l'exercice considéré (2012-13), le financement octroyé pour les initiatives de cyberSanté Ontario en matière de technologies habilitantes aux fins de l'intégration est inclus dans les arrangements budgétaires de l'entente de rendement.

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	237 523	315 287
Apports de capital au cours de l'exercice	145 379	79 030
Amortissement pour l'exercice	(170 700)	(156 794)
Solde à la fin	212 202	237 523

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location jusqu'en 2017 s'établissent comme suit :

	\$
2014	232 949
2015	228 331
2016	133 193
2017	-
	594 473

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

6. Engagements (suite)

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les cibles en matière de planification des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

\$

2014	2 084 259 282
2015	2 084 247 582

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	643 616	493 234	150 382	101 281
Matériel informatique	291 738	280 631	11 107	24 355
Développement Web	36 100	28 507	7 593	7 593
Améliorations locatives	668 025	624 905	43 120	104 294
	1 639 479	1 427 277	212 202	237 523

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 163 791 335 \$ se compose des éléments suivants :

\$

Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	2 088 200 455
Ajustement en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	75 590 880
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	2 163 791 335

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final d'exploitation révisé de 5 814 947 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial présenté à l'état des activités financières	4 534 130
Financement additionnel reçu relativement à des initiatives non récurrentes :	
Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences	75 000
Soins aux malades en phase critique	75 000
Services de cybersanté	580 000
Planification autochtone	20 000
Services en français	106 000
Diabète et santé cardio-vasculaire	249 817
Soins primaires	75 000
Total du budget	5 814 947

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLIS peut accorder un financement de 2 163 791 335 \$ (2 129 743 201 \$ en 2012) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLIS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	-	-
Gestion d'hôpitaux	1 263 345 821	1 252 096 815
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	281 250	283 200
Centres de soins de longue durée	414 237 631	410 848 439
Centres d'accès aux soins communautaires	241 514 062	227 764 449
Services de soutien communautaires	34 631 413	32 615 566
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	13 880 255	13 809 205
Centres de soins de santé communautaires	22 142 397	20 843 048
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	59 747 858	57 930 372
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	112 515 437	112 077 447
Lésion cérébrale acquise	1 469 786	1 450 060
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	25 425	24 600
	2 163 791 335	2 129 743 201

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS du Centre-Est par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets.

a) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Services-conseils	72 000	72 000
Autres	-	161
	72 000	72 161

b) Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 75 133 \$ en salaires et charges sociales (93 570 \$ en 2012) et des charges diverses de 822 \$ (6 430 \$ en 2012).

c) Planification autochtone

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2012) relativement au projet de planification autochtone. Les charges liées au projet de planification autochtone engagées au cours de l'exercice comprenaient des charges diverses de 1 525 \$ (3 882 \$ en 2012).

d) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu un financement de 580 000 \$ (600 000 \$ en 2012) relativement au projet de services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Services-conseils	-	20 006
Salaires et charges sociales	315 773	290 314
Réunions	5 410	18 468
Fournitures et autres	139 486	93 661
	460 669	422 449

e) Soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement au projet de soins aux malades en phase critique. Les charges liées au projet de soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 72 000 \$ en honoraires de services-conseils (72 000 \$ en 2012).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS du Centre-Est par le Ministère et cyberSanté Ontario relativement à certains projets. (suite)

f) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012) relativement au projet de services en français. Les charges liées au projet de services en français engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 100 478 \$ en salaires et charges sociales (49 290 \$ en 2012) et des charges diverses de 5 523 \$ (néant en 2012).

g) Diabète et santé cardio-vasculaire

Le RLISS a reçu un financement de 249 817 \$ (néant en 2012) relativement au projet lié au diabète et à la santé cardio-vasculaire. Les charges engagées au cours de l'exercice relativement à ce projet se détaillent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	57 051	-
Activités	21 306	-
Financement non récurrent	88 890	-
	167 247	-

h) Projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS a reçu un financement de néant (750 000 \$ en 2012) relativement au projet pilote Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Les charges liées à ce projet engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de néant en honoraires de services-conseils (150 296 \$ en 2012), un montant de néant en salaires et charges sociales (223 720 \$ en 2012), un montant de néant en charges de réunions (74 326 \$ en 2012) et un montant de néant en charges diverses (103 563 \$ en 2012).

i) Soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (43 750 \$ en 2012) relativement aux soins primaires. Les charges liées aux soins primaires engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de 75 000 \$ en honoraires de services-conseils (18 000 \$ en 2012) et un montant de néant en charges de réunions (131 \$ en 2012).

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 338 338	3 441 389
Charges locatives	175 397	282 431
Amortissement	170 700	156 794
Services partagés	429 020	501 995
Activités communautaires	15 352	88 617
Services-conseils	74 029	57 418
Fournitures	95 930	98 524
Charges des membres du Conseil	90 979	103 146
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	2 262	2 211
Autres	148 877	88 601
	4 540 884	4 821 126

Les frais généraux et administratifs incluent les indemnités quotidiennes et les charges liées au Conseil suivantes :

	Budget 2013	2013	2012
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	50 000	28 110	50 957
Charge au titre des indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	74 000	46 067	25 419
Frais de gouvernance et de déplacements	50 000	16 802	26 770
Charges totales	174 000	90 979	103 146

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 33 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 s'est établi à 276 327 \$ (270 985 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

8 Nelson Street West, Suite 300
Brampton, ON L6X 4J2
Tel: 905 455-1281
Toll Free: 1 866 370-5446
Fax: 905 455-0427
www.centralwestlh.in.on.ca

8, rue Nelson Ouest, bureau 300
Brampton, (Ontario) L6X 4J2
Téléphone : 905 455-1281
Sans frais : 1 866 370-5446
Télécopieur : 905 455-0427
www.rliisscentre-ouest.on.ca

Central West LHIN Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (RLISS du Centre-Ouest)

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables des états financiers présentés dans le rapport annuel. Les états financiers ont été rédigés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et, le cas échéant, présentent des sommes estimées par les membres de la direction au meilleur de leurs connaissances et de leur jugement. La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. L'information financière contenue par les autres parties de ce rapport annuel est en accord avec les états financiers dans tous leurs aspects significatifs.

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest respecte des normes d'intégrité des plus sévères dans ses activités. Pour protéger ses actifs et garantir la fiabilité de l'information financière, le RLISS du Centre-Ouest applique des méthodes et des procédures de gestion saines, et utilise des systèmes d'information et des contrôles financiers internes adaptés.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction respecte ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification du RLISS du Centre-Ouest et approuvés par le conseil d'administration.

La firme de vérificateurs indépendants Deloitte & Touche s.r.l. a été engagée par le conseil d'administration pour précéder à l'examen des états financiers en conformité avec les normes de vérification canadiennes généralement reconnues, et a émis son avis sur ces états. Au cours de la vérification, la firme Deloitte & Touche s.r.l. a examiné les mécanismes de contrôle interne du RLISS aux seuls fins de donner son opinion sur les états financiers. Le rapport des vérificateurs précise la portée de l'examen et donne l'avis du vérificateur.



Scott McLeod
Directeur général



Brock Hovey
Directeur principal – performance du système de santé

May 29, 2013



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.R.L.". The signature is written in a cursive, flowing style.

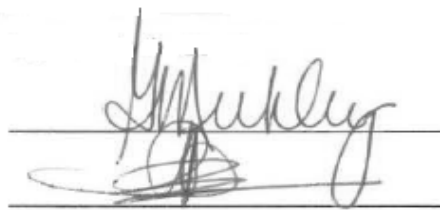
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	713 180	682 145
Débiteurs		
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») – fournisseurs de services de santé	4 926 008	969 400
Autres	331 371	112 881
	5 970 559	1 764 426
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	518 910	382 700
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (notes 3b et 3c)	524 722	436 291
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	4 926 008	969 400
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	13 276	1 056
Apports de capital reportés (note 5)	108 595	145 133
	6 091 511	1 934 580
Dette nette	(120 952)	(170 154)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	12 357	25 021
Immobilisations (note 7)	108 595	145 133
	120 952	170 154
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	798 351 922	831 241 347	809 798 292
Activités du RLISS	4 181 828	4 126 215	4 362 188
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10a)	-	580 000	400 000
Services en français (note 10b)	106 000	75 603	106 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	100 000	100 000	100 000
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	75 000	75 000
Soins de santé aux autochtones (note 10e)	7 500	2 500	7 500
Planification du soutien en cas de troubles du comportement (note 10f)	-	-	57 000
Chef des soins primaires (note 10g)	75 000	75 000	18 750
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10h)	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10i)	-	192 817	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	62 288	50 184
	802 972 250	836 605 770	815 049 914
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(524 722)	(436 291)
	802 972 250	836 081 048	814 613 623
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	798 351 922	831 241 347	809 798 292
Frais généraux et administratifs (note 11)	4 181 828	4 155 314	4 208 913
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10a)	-	244 823	252 925
Services en français (note 10b)	106 000	65 000	89 632
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	100 000	100 000	89 192
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	72 327	72 788
Soins de santé aux autochtones (note 10e)	7 500	-	-
Planification du soutien en cas de troubles du comportement (note 10f)	-	-	17 881
Chef des soins primaires (note 10g)	75 000	72 558	12 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10h)	75 000	72 000	72 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10i)	-	57 679	-
	802 972 250	836 081 048	814 613 623
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations	(25 750)	(6 780)
Amortissement des immobilisations	62 288	50 184
Variation des autres actifs non financiers	12 664	13 628
Diminution de la dette nette	49 202	57 032
Dette nette au début	(170 154)	(227 186)
Dette nette à la fin	(120 952)	(170 154)

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	(62 288)	(50 184)
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	62 288	50 184
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs – Ministère	(3 956 608)	(111 865)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	88 431	(205 000)
Augmentation du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	3 956 608	111 865
Augmentation des débiteurs – autres	(218 490)	(17 623)
Diminution des charges payées d'avance	12 664	13 628
Augmentation (diminution) des créditeurs	136 210	(79 231)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	12 220	(7 413)
	31 035	(295 639)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	25 750	(6 780)
Financement		
(Diminution) augmentation des apports de capital reportés (note 5)	(25 750)	6 780
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	31 035	(295 639)
Trésorerie au début	682 145	977 784
Trésorerie à la fin	713 180	682 145

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Dufferin, la zone nord de la région de Peel, une partie de la région de York et une petite partie de la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les pertes de valeur des actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLIS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLIS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère et à cyberSanté Ontario, respectivement.

- a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2013		2012	
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	831 241 347	831 241 347	-	-
Activités du RLISS (note 11)	4 126 215	4 093 026	33 189	203 459
Apports de capital (note 11)	62 288	62 288	-	-
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration (note 10a)	580 000	244 823	335 177	147 075
Services en français (note 10b)	75 603	65 000	10 603	16 368
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10c)	100 000	100 000	-	10 808
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	72 327	2 673	2 212
Soins de santé aux autochtones (note 10e)	2 500	-	2 500	7 500
Planification du soutien en cas de troubles du comportement (note 10f)	-	-	-	39 119
Chef des soins primaires (note 10g)	75 000	72 558	2 442	6 750
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10h)	75 000	72 000	3 000	3 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 10i)	192 817	57 679	135 138	-
	836 605 770	836 081 048	524 722	436 291

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	289 216	641 291
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice précédent	(289 216)	(641 291)
Montant du financement remboursé au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	524 722	289 216
Montant à verser au Ministère à la fin	524 722	289 216

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	147 075	-
Montant du financement remboursé à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	(147 075)	147 075
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	-	147 075

Au cours de l'exercice précédent (2011-2012), le RLISS a reçu un financement directement du Ministère, dans le cadre de l'entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère, et de cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Les présents états financiers reflètent l'arrangement lié au financement non récurrent à des fins de comparaison. Au cours de l'exercice considéré (2012-2013), le financement octroyé pour les initiatives de cyberSanté en matière de technologies habilitantes aux fins de l'intégration est inclus dans les arrangements budgétaires de l'entente de rendement.

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	145 133	188 537
Apports de capital au cours de l'exercice	25 750	6 780
Amortissement pour l'exercice	(62 288)	(50 184)
Solde à la fin	108 595	145 133

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et venant à échéance en 2015. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des deux prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	220 835
2015	125 899
	346 734

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour l'exercice 2010. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour les deux prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité en vigueur pour l'exercice 2012 s'établissent comme suit :

	\$
2014	799 877 100
2015	799 877 100

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

7. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	284 229	265 394	18 835	29 844
Matériel informatique	60 177	43 010	17 167	-
Améliorations locatives	703 569	630 976	72 593	115 289
	1 047 975	939 380	108 595	145 133

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget final au 30 avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 834 295 418 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	798 351 922
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	35 943 496
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	834 295 418

L'écart de 3 054 071 \$ entre le budget final de 834 295 418 \$ et les charges réelles de 831 241 347 \$ se rapporte principalement à l'obtention des approbations liées aux nouveaux financements vers la fin de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget final d'exploitation, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 181 828
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(29 866)
Financement des soins de santé aux autochtones	7 500
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(5 000)
Services en français	106 000
Surplus de l'exercice remis au Ministère	(30 397)
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	
Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration	580 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	192 817
Montant traité à titre d'apports de capital au cours de l'exercice	(25 750)
Budget final	5 302 132

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	531 748 267	516 703 101
Subventions compensatoires à l'égard des taxes		
municipales – hôpitaux publics	99 450	99 450
Centres de soins de longue durée	148 870 896	148 451 157
Centres d'accès aux soins communautaires	93 211 762	89 894 131
Services de soutien communautaires	9 331 737	8 280 728
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 585 023	6 265 236
Centres de soins de santé communautaires	10 138 849	9 933 667
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	31 255 363	30 170 822
	831 241 347	809 798 292

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Initiatives précises

Le RLISS du Centre-Ouest a obtenu du Ministère et de cyberSanté Ontario un financement distinct destiné à des initiatives précises.

a) Services de cybersanté – Technologies habilitantes aux fins de l'intégration

Le RLISS a reçu un financement de 580 000 \$ (400 000 \$ en 2012) relativement au soutien du bureau de gestion de projet des services de cybersanté. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	225 083	245 954
Frais de déplacement du personnel	2 436	2 556
Frais de communication	1 831	529
Services-conseils	-	25
Hébergement	5 895	3 600
Formation du personnel	253	-
Frais liés aux réunions	142	261
Fournitures	9 183	-
	244 823	252 925

b) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de base de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012). Ce montant a, par la suite, été réduit en raison d'un recouvrement non récurrent de l'exercice de 30 397 \$ qui a été comptabilisé au quatrième trimestre afin de refléter des produits finaux de 75 603 \$ liés à l'initiative des services en français. Les charges engagées au cours de l'exercice s'établissent à 65 000 \$ (89 632 \$ en 2012) et se rapportent au salaire et aux charges sociales du coordonnateur des services en français de 57 528 \$ et aux frais liés aux réunions et aux frais d'administration de 7 472 \$.

c) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012) relativement à l'initiative liée au chef de la performance du projet Urgences – ANS. Les charges liées aux salaires et aux charges sociales engagées relativement au projet Urgences – ANS au cours de l'exercice s'établissent à 100 000 \$ (89 192 \$ en 2012).

d) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences de 72 327 \$ (72 788 \$ en 2012) comprenaient un montant de 72 000 \$ (72 000 \$ en 2012) en honoraires pour des services médicaux ainsi qu'un montant de 327 \$ (788 \$ en 2012) en frais de formation et de déplacement.

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Initiatives précises (suite)

e) Soins de santé aux autochtones

Le RLISS a reçu un financement de base de 7 500 \$ (7 500 \$ en 2012) relativement à la planification des soins de santé aux autochtones. Ce financement a été réduit en raison d'un recouvrement non récurrent de l'exercice de (5 000) \$ qui a été comptabilisé au quatrième trimestre, ce qui porte le financement disponible révisé aux fins de la planification des soins de santé aux autochtones à 2 500 \$. Les charges liées à la planification des soins de santé aux autochtones engagées au cours de l'exercice comprenaient un montant de néant (néant en 2012). L'élaboration de la stratégie d'engagement auprès de la communauté reprendra à l'exercice 2013-2014.

f) Planification du soutien en cas de troubles du comportement

L'initiative de planification du Soutien en cas de troubles du comportement a été intégrée au financement de base du RLISS pour l'exercice considéré, et le RLISS a reçu un montant de néant (des produits de 57 000 \$ et des charges de 17 881 \$ en 2012).

g) Chef des soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (18 750 \$ en 2012) relativement à l'initiative liée au chef des soins primaires. Les charges liées au chef des soins primaires s'élèvent à 72 558 \$ (12 000 \$ en 2012) et sont composées d'un montant de 72 000 \$ (12 000 \$ en 2012) en honoraires pour des services médicaux et d'un montant de 558 \$ (néant en 2012) lié aux frais de déplacement.

h) Chef des soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement au projet du chef des soins aux malades en phase critique. Les charges connexes engagées au cours de l'exercice comprennent un montant de 72 000 \$ en honoraires pour des services médicaux (72 000 \$ en 2012).

i) Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu un financement de 192 817 \$ (néant en 2012) relativement au centre régional de coordination de la lutte contre le diabète. Les charges liées à ce centre qui ont été engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	21 765	-
Frais de déplacement du personnel	246	-
Frais de communication	21 503	-
Hébergement	5 350	-
Formation du personnel	150	-
Frais liés aux réunions	1 690	-
Fournitures	6 975	-
	57 679	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 692 303	2 643 710
Charges locatives	240 118	255 406
Amortissement	62 288	50 184
Services partagés	411 520	475 025
Partenariat des RLIS	47 500	26 971
Services-conseils	148 237	226 067
Honoraires	25 115	23 005
Fournitures	77 617	74 857
Rémunération du président du Conseil	69 125	60 900
Rémunération des membres du Conseil	76 050	78 650
Charges des membres du Conseil	44 980	30 690
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	61 697	41 386
Autres	198 764	222 062
	4 155 314	4 208 913

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLIS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 a totalisé 266 578 \$ (228 377 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLIS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLIS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLIS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Champlain **LHIN** **RLISS** de Champlain

Rapport de la direction

La direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Champlain est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lors de la préparation de ces états financiers, la direction choisit les politiques comptables appropriées et a recours à son jugement et à ses meilleures estimations pour s'assurer que les états financiers sont présentés de façon acceptable, à tous égards importants.

Le RLISS maintient un système de contrôle comptable interne conçu pour fournir une garantie raisonnable, à un coût raisonnable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées et enregistrées conformément aux politiques d'exploitation du RLISS. Ce système est appuyé par des politiques et procédures écrites pour les principales activités économiques ; et par l'embauche de personnel qualifié et compétent ainsi que par un programme continu de planification et de contrôle.

Deloitte s.r.l., l'auditeur indépendant nommé par le conseil d'administration, a été embauché pour effectuer l'audit des états financiers en fonction des normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a exprimé son opinion au sujet de ces états financiers. Au cours de son audit, Deloitte s.r.l. a examiné le système de contrôle interne des RLISS dans la mesure nécessaire pour avancer son opinion sur les états financiers.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction exerce ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôle interne, et a également la responsabilité ultime d'examiner et d'approuver les états financiers. Le conseil assume cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de finances et de la vérification. Ce comité se réunit au moins quatre fois par année pour examiner l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte s.r.l. a librement et entièrement accès au Comité de finances et de la vérification.

La direction reconnaît sa responsabilité de fournir de l'information financière représentative des opérations des RLISS, cohérente et fiable, et pertinente à l'évaluation éclairée des activités des RLISS.



Chantale LeClerc
Chef de la direction



Suzanne Dionne
*Directrice principale
Imputabilité du système de santé*

Le 29 mai 2013



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLSS au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

The image shows a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and appears to read "Deloitte S.R.L.". The letters are fluid and connected, with a distinct "D" at the start and "S.R.L." at the end.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

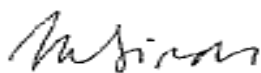
État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	904 583	620 281
Débiteurs		
Paielements de transfert du Ministère aux fournisseurs de services de soins de santé	2 159 012	3 119 497
Autres	69 680	196 995
	3 133 275	3 936 773
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	865 556	375 630
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	2 159 012	3 119 497
Montant à verser au Ministère (note 3b)	118 181	334 839
Montant à verser à cyberSanté Ontario (note 3c)	-	104 224
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	10 908	10 689
Apports de capital reportés (note 5)	253 686	151 480
	3 407 343	4 096 359
Dette nette	(274 068)	(159 586)
Engagements (note 15)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	20 382	8 106
Immobilisations corporelles (note 6)	253 686	151 480
	274 068	159 586
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil,



Dr. Wilbert Keon, président du Conseil



Marie Biron, présidente du comité de vérification

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant	Montant
	(note 7)	réel	réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 438 452 800	2 498 991 902	2 445 101 016
Activités du RLISS (note 9)	5 004 306	4 905 076	5 260 649
Technologies habilitantes (note 10)	580 000	580 000	600 000
Technologies habilitantes – Autre niveau de soins/Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	204 000	204 000	98 300
Médecin chef de service des urgences (note 12)	75 000	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 12)	35 000	35 000	35 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 12)	106 000	106 000	106 000
Réseau des services de santé en français (note 12)	993 837	993 837	993 837
Carrefour de santé d'Orléans (note 12)	217 200	217 200	14 800
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 12)	-	-	57 000
Projet-pilote lié au chef des soins primaires du RLISS (note 12)	75 000	75 000	43 750
Soins de santé aux malades en phase critique (note 12)	75 000	75 000	75 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11)	-	127 717	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	124 508	113 778
	2 445 918 143	2 506 610 240	2 452 674 130
Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (notes 3b et 3c)	-	(118 181)	(439 063)
	2 445 918 143	2 506 492 059	2 452 235 067
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	2 438 452 800	2 498 991 902	2 445 101 016
Activités du RLISS (note 9)	5 004 306	4 903 321	5 123 365
Technologies habilitantes (note 10)	580 000	580 000	495 776
Technologies habilitantes – Autre niveau de soins/Harmonisation des ressources et aiguillage (note 10)	204 000	204 000	70 846
Médecin chef de service des urgences (note 12)	75 000	75 000	73 380
Engagement autochtone (note 12)	35 000	14 058	21 126
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 12)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 12)	106 000	97 140	81 762
Réseau des services de santé en français (note 12)	993 837	965 443	914 732
Carrefour de santé d'Orléans (note 12)	217 200	198 542	1 177
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 12)	-	-	57 000
Projet-pilote lié au chef des soins primaires du RLISS (note 12)	75 000	74 665	14 284
Soins de santé aux malades en phase critique (note 12)	75 000	74 776	66 825
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11)	-	88 704	-
Amortissement	-	124 508	113 778
	2 445 918 143	2 506 492 059	2 452 235 067
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget initial	Montant	Montant
	(note 7)	réel	réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(226 714)	(7 040)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	124 508	113 778
Augmentation des charges payées d'avance, montant net	-	(12 276)	(394)
(Augmentation) diminution de la dette nette	-	(114 482)	106 344
Dette nette au début	-	(159 586)	(265 930)
Dette nette à la fin	-	(274 068)	(159 586)

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	124 508	113 778
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(124 508)	(113 778)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement		
Diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	960 485	6 224 648
Diminution (augmentation) des débiteurs – Autres	127 315	(94 987)
Augmentation des charges payées d'avance	(12 276)	(394)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	286 776	(880 636)
Diminution du montant à verser au Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(960 485)	(6 224 648)
Diminution (augmentation) du montant à verser à cyberSanté Ontario	(104 224)	104 224
Diminution du montant à verser au Ministère	(216 658)	(232 917)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	219	(54 695)
	81 152	(1 159 405)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 564)	(7 040)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	226 714	7 040
Variation nette de la trésorerie	284 302	(1 159 405)
Trésorerie au début	620 281	1 779 686
Trésorerie à la fin	904 583	620 281

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain (le « RLISS »), et ses lettres patentes étaient dissoutes.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées à la fois dans la *Loi* et dans le protocole d'entente entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »).

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend le comté de Renfrew, la ville d'Ottawa, Prescott et Russell, Stormont, Dundas et Glengarry, North Grenville et quatre secteurs de North Lanark. La plupart des patients du RLISS vivent dans la région d'Ottawa. Les communautés de Cornwall, de Clarence-Rockland et de Pembroke/Petawawa sont également importantes. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.champlainhin.on.ca.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007.

Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges,

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

2. Principales conventions comptables (suite)

Méthode de comptabilité (suite)

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est également constatée à titre d'apport de capital reporté et de produits sur la durée de vie utile estimative de l'actif reflétant la prestation des services connexes. La constatation de l'amortissement de ces produits est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations de façon considérable sont immobilisées, tandis que les achats de logiciels et les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Mobilier et agencements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

Le RLISS doit adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

- a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario se rapporte aux activités de l'exercice visé pour les programmes suivants :

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 498 991 902	2 498 991 902	-
Activités du RLISS	4 905 076	4 903 321	1 755
Amortissement	124 508	124 508	-
Technologies habilitantes	580 000	580 000	-
Technologies habilitantes – Harmonisation des ressources et aiguillage vers d'autres niveaux de soins des services de cybersanté	204 000	204 000	-
Médecin chef de service des urgences	75 000	75 000	-
Engagement auprès des autochtones	35 000	14 058	20 942
Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-
Services en français	106 000	97 140	8 860
Réseau des services de santé en français	993 837	965 443	28 394
Carrefour de santé familiale d'Orléans	217 200	198 542	18 658
Projet-pilote lié au médecin chef des soins primaires du RLISS	75 000	74 665	335
Responsable des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	74 776	224
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	127 717	88 704	39 013
	2 506 610 240	2 506 492 059	118 181

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	334 839	567 756
Montant recouvré au cours de l'exercice	(334 839)	(567 756)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	118 181	334 839
Montant à verser au Ministère à la fin	118 181	334 839

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	104 224	-
Montant recouvré au cours de l'exercice	(104 224)	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé	-	104 224
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	-	104 224

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est une entité administrative qui offre des services centralisés à l'égard des ressources humaines, des technologies de l'information et du soutien juridique et financier à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS. Le BSPR engage également des charges sur une base périodique au nom des RLISS et facture ces charges aux RLISS concernés afin de les recouvrer.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Au cours du premier exercice d'activités, le PRLISS a été financé par les RLISS avec le soutien du Ministère. Le PRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et, à ce titre, il est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	151 480	258 218
Apports de capital – Ministère	226 714	7 040
Amortissement pour l'exercice	(124 508)	(113 778)
Solde à la fin	253 686	151 480

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Champlain a reçu un financement en capital de 127 500 \$ aux fins du centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, qui fait maintenant partie du bureau du RLISS de Champlain. Ce financement a été attribué aux activités du RLISS de Champlain et dépensé tel qu'il a été demandé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

6. Immobilisations

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	128 202	122 274	5 928
Logiciels	33 762	33 762	-
Matériel de bureau	207 250	160 461	46 789
Mobilier et agencements	400 000	368 136	31 864
Améliorations locatives	1 338 153	1 169 048	169 105
	2 107 367	1 853 681	253 686

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	121 187	112 553	8 634
Logiciels	33 762	33 762	-
Matériel de bureau	155 029	142 016	13 013
Mobilier et agencements	390 982	337 376	53 606
Améliorations locatives	1 179 693	1 103 466	76 227
	1 880 653	1 729 173	151 480

Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 226 714 \$, dont une tranche de 203 150 \$ et une tranche de 23 564 \$ ont été payées après la fin de l'exercice et au cours de l'exercice, respectivement.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

7. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés dans l'état des activités financières sont conformes aux exigences de communication d'information du CCSP et reflètent le budget initial approuvé par le gouvernement de l'Ontario.

Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le budget de financement total se compose des éléments suivants :

	Budget initial	Annonces	Total
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 438 452 800	60 449 102	2 498 901 902
Activités du RLISS	5 004 306	25 278	5 029 584
Programmes liés aux technologies habilitantes	580 000	-	580 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	-	127 717	127 717
Autres programmes	1 881 037	-	1 881 037
	2 445 918 143	60 602 097	2 506 520 240

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour les exercices 2013 et 2012 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 681 528 785	1 638 135 652
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	355 650	355 650
Centres de soins de longue durée	322 919 529	316 966 954
Centres d'accès aux soins communautaires	205 168 199	195 498 510
Services de soutien communautaires	34 904 981	32 138 674
Lésion cérébrale acquise	1 887 557	1 868 661
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	15 485 039	14 087 359
Centres de soins de santé communautaires	54 508 258	52 930 579
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	62 096 093	63 850 660
Programmes de toxicomanie	22 797 974	20 854 792
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	97 311 412	107 823 200
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	28 425	28 425
	2 498 991 902	2 444 539 116
Règlements de l'exercice précédent relativement aux centres de soins de longue durée	-	561 900
	2 498 991 902	2 445 101 016

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

À compter de l'exercice 2012, le Ministère a transféré un financement pour le Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé – hôpitaux (immobilisations) directement aux hôpitaux du RLISS de Champlain dans le cadre d'un programme géré par le Ministère. Au cours de l'exercice 2013, les hôpitaux du RLISS de Champlain ont reçu 3 001 996 \$ dans le cadre de cette initiative.

9. Activités du RLISS

Le Ministère fournit du financement au RLISS pour couvrir les frais de personnel et les frais liés aux projets et aux programmes ainsi qu'aux baux et aux bureaux. Les fonds servent aussi à subventionner le Bureau des services partagés des RLISS et le Partenariat des RLISS (se reporter à la note 4). Les charges engagées se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires et charges sociales	3 617 302	3 628 783
Consultation et projets relatifs au RLISS	80 477	22 060
Coûts des autres programmes	245 997	303 951
	3 943 776	3 954 794
Charges locatives	355 572	425 243
Bureau des services partagés des RLISS	343 210	475 025
Partenariat des RLISS	47 500	26 971
Indemnités quotidiennes liées à la gouvernance	73 836	74 525
Matériel et fournitures de bureau	76 463	149 695
Autres	62 964	17 112
	4 903 321	5 123 365
Amortissement	124 508	113 778
	5 027 829	5 237 143

Coûts liés à la gouvernance

Les résultats des activités du RLISS ci-dessus incluent les coûts liés au soutien des activités du Conseil d'administration comme les frais de déplacement, les réunions relatives à l'engagement auprès de la communauté et les autres frais généraux. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	30 713	34 475
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	43 123	40 050
Autres	49 660	35 924
	123 496	110 449

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Technologies habilitantes et programmes connexes

Le Ministère fournit au RLISS du financement relatif aux technologies habilitantes depuis 2008. Le bureau de gestion de projets a été créé vers la fin de 2009. Des fonds ont également servi à financer des initiatives stratégiques relatives aux technologies habilitantes. Les charges engagées se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	411 393	458 176
Services-conseils	159 419	15 000
Coûts liés aux autres programmes	9 188	22 600
	580 000	495 776

Harmonisation des ressources et aiguillage vers d'autres niveaux de soins

L'harmonisation des ressources et l'aiguillage sont effectués au moyen d'un système d'information électronique et d'aiguillage qui harmonise les patients ou les clients au service le plus rapidement disponible et qui répond le mieux à leurs besoins individuels. L'harmonisation des ressources et l'aiguillage améliorent l'expérience du patient ou du client et sont conçus pour assurer que tous les individus ont un accès équitable à des services sécuritaires et de haute qualité.

11. Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

En 2009, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a créé un centre régional de coordination de la lutte contre le diabète dans chaque RLISS afin de soutenir les objectifs de la Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète. Ces objectifs comprennent la détermination des besoins en matière de services à l'échelle locale et régionale, l'engagement de fournisseurs de services de soins primaires et d'autres services liés au diabète dans la région afin de favoriser l'adoption de normes et des meilleures pratiques, ainsi que la coordination des services régionaux offerts aux adultes qui sont diabétiques ou qui risquent de le devenir dans le but de soutenir un système plus intégré. En février 2013, le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement liés à la mise en œuvre de ce programme ont été transférés au RLISS.

	Période de deux mois close le 31 mars 2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	75 888	-
Coûts liés aux autres programmes	12 816	-
	88 704	-

12. Autres programmes

Médecin chef de service des urgences

Depuis l'exercice 2008, le Ministère travaille de concert avec les RLISS, les hôpitaux de l'Ontario et les professionnels du secteur des soins de santé afin de mettre en œuvre une stratégie globale pour le service des urgences. En vue de faciliter la mise en place des améliorations nécessaires en vertu de cette stratégie, le Ministère et le RLISS ont décidé de retenir les services d'un médecin chef de service des urgences. Le financement reçu a servi à couvrir la rémunération du médecin chef de service des urgences et les charges liées au programme.

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

12. Autres programmes (suite)

Engagement autochtone

Le Ministère a fourni au RLISS du financement relativement au projet d'engagement autochtone. Le RLISS a utilisé ces fonds pour financer le nouveau *Aboriginal Health Circle Forum*, afin d'assurer une présence dans les activités communautaires de la région.

Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

La réduction du temps d'attente aux urgences et de jours d'hospitalisation des patients en attente d'un autre niveau de soins sont des priorités provinciales importantes. Le RLISS a reçu des fonds pour embaucher le personnel nécessaire à la mise en œuvre du projet Urgences – ANS et du plan d'action de rémunération au rendement pour les urgences et pour poursuivre la mise en place d'une norme de gestion de la performance.

Programme de services de santé en français

Le programme de services de santé en français a pour but d'améliorer l'état de santé de la population francophone et de garantir que les services en français sont intégrés conformément aux directives du Ministère. Le Ministère a fourni au RLISS un financement de base de 106 000 \$ afin que les ressources en matière de services de santé en français puissent soutenir l'implantation de services en français.

Réseau des services de santé en français

Le programme de réseau des services de santé en français a pour objectif d'améliorer la santé de la population francophone et d'assurer l'intégration de services de santé en français conformes aux directives du Ministère. Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario a été officiellement nommé par le Ministère à titre d'entité de planification des services de santé en français des RLISS de Champlain et du Sud-Est. Une entente de responsabilité a été signée entre les deux RLISS afin d'établir les paramètres des plans de travail. Le RLISS demandera conseil à l'entité afin de s'assurer que les activités de planification et d'intégration sont conformes aux besoins et aux priorités de la communauté francophone.

Carrefour de santé familiale d'Orléans

Le Carrefour de santé familiale d'Orléans consistera en un centre global de soins primaires qui regroupera en un seul emplacement une équipe axée sur la santé familiale et plusieurs services de santé. Lorsqu'il sera achevé, le Carrefour de santé familiale d'Orléans fournira beaucoup d'avantages aux résidents d'Orléans, y compris la réduction des déplacements et des visites auprès des professionnels de la santé et l'amélioration de la coordination des soins. Le RLISS de Champlain a été fondé pour gérer le Carrefour de santé familiale d'Orléans et fournir un plan-cadre et une étude de cas au service des investissements du Ministère. Ces activités ont été achevées en janvier 2013.

Projet-pilote lié au médecin chef des soins primaires du RLISS

Le RLISS a reçu un financement au cours de l'exercice 2012-2013 relativement à un médecin chef des soins primaires dont le mandat consiste à faciliter la relation entre le secteur des soins primaires et le RLISS et à diriger des initiatives précises visant les soins primaires afin d'améliorer les résultats du système de santé dans la région de Champlain. Ces initiatives permettront de faire progresser l'intégration du système de santé et d'améliorer le rendement du RLISS.

Responsable des soins aux malades en phase critique

L'initiative des soins de santé aux malades en phase critique, qui a été mise en œuvre à l'exercice 2011-2012, comprend l'examen des besoins des programmes ruraux, communautaires et tertiaires de soins de santé aux malades en phase critique de notre région. Cette initiative comprend un examen des processus opérationnels de liaison avec d'autres programmes tels que les services médicaux d'urgence (services paramédicaux) et Critical. Jusqu'à maintenant, nous avons mis l'accent sur la planification de la mise à jour de la trousse de prévention de la pneumonie sous ventilation assistée et des

Réseau local d'intégration des services de santé de Champlain

Notes complémentaires

31 mars 2013

infections liées à un cathéter central, la mise à jour du protocole de la capacité de surtension, l'équipe d'intervention en matière de soins aux malades en phase critique extra-muros, la politique de vie ou de mort, les stocks de ventilateurs, les feuilles de pointage et les paramètres de qualité.

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 39 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP par le RLISS relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 a totalisé 348 762 \$ (351 726 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel et arrivant à échéance à diverses dates jusqu'en 2016. Les contrats seront très probablement renouvelés. Cependant, aucun engagement n'arrive à échéance après 2016 actuellement. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	430 402
2015	216 957
2016	2 992
	650 351

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2014	2 395 240 484
2015	2 395 240 484

Les montants réels qui seront ultimement versés aux fournisseurs de soins de santé sont conditionnels à l'octroi des niveaux de financement prévus par le Ministère. En date du bilan, le RLISS de Champlain avait conclu des ententes avec des hôpitaux, lesquelles ont été prorogées jusqu'au 30 septembre 2013, et des ententes avec des fournisseurs du secteur communautaire arrivant à échéance le 31 mars 2014. Les ententes conclues avec les fournisseurs de soins de longue durée ont été renouvelées jusqu'au 31 mars 2016.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

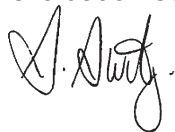
Rapport sur les responsabilités de la direction

Il incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) d'Érié St. Clair de préparer les états financiers afférents conformément aux principes comptables généralement reconnus. La direction prépare les états financiers conformément aux conventions comptables appropriées et, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, rend compte des activités et des transactions comme elles sont survenues. La direction a retenu des montants raisonnablement fondés pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants. Les données financières incluses dans le présent rapport annuel sont préparées sur une base comparable à celle des états financiers.

Le RLISS d'Érié St. Clair tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable, moyennant des frais raisonnables, que les éléments d'actif sont protégés et que les transactions sont exécutées et enregistrées conformément aux politiques régissant les activités du RLISS d'Érié St. Clair.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités sont acquittées essentiellement par le comité des finances et de la vérification. Le comité se réunit environ quatre fois par an pour passer en revue l'information financière vérifiée et non vérifiée. Deloitte & Touche LLP a libre et plein accès au comité des finances et de la vérification.

La direction reconnaît qu'il lui incombe de présenter des renseignements financiers représentatifs des opérations du RLISS d'Érié St. Clair, uniformément fiables et pertinents pour l'évaluation éclairée des activités du RLISS d'Érié St. Clair.



Gary Switzer
Directeur général



M. Matthew Little, CMA
Directeur général des finances

Le 13 mai 2013



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.



Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	624 974	493 712
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») (note 7)	28 500	1 463 700
Débiteurs	53 316	218 198
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	-	2 729
	706 790	2 178 339
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	672 469	701 947
Montant à verser au Ministère (note 10b)	6 305	25 205
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	28 500	1 463 700
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 3)	3 398	-
Apports de capital reportés (note 4)	336 404	33 489
	1 047 076	2 224 341
Dette nette	(340 286)	(46 002)
Engagements (note 13)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	3 882	12 513
Immobilisations corporelles (note 5)	336 404	33 489
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget (note 6)	2013 Montant réel	2012 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 050 023 827	1 101 919 942	1 063 512 111
Activités du RLSS	4 558 900	4 231 879	4 565 173
Chef de service des urgences (note 9a)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9b)	75 000	75 000	75 000
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9c)	-	-	57 000
Chef des soins primaires (note 9d)	31 200	75 000	43 750
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 9e)	425 500	425 533	425 533
Technologies habilitantes (note 9f)	510 000	784 000	700 700
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	25 000	72 062	34 001
	1 055 724 427	1 107 658 416	1 069 488 268
Financement remboursable au Ministère (note 10)	-	(69 945)	(53 379)
	1 055 724 427	1 107 588 471	1 069 434 889
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 050 023 827	1 101 919 942	1 063 512 111
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 540 100	4 303 941	4 589 726
Chef de service des urgences (note 9a)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9b)	75 000	68 695	71 825
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9c)	-	-	47 494
Chef des soins primaires (note 9d)	75 000	75 000	12 500
Fonds pour les entités de planification des services de santé en français (note 9e)	425 500	425 533	425 533
Technologies habilitantes (note 9f)	510 000	720 360	700 700
	1 055 724 427	1 107 588 471	1 069 434 889
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Charges payées d'avance engagées	-	(3 882)	(12 513)
Charges payées d'avance arrivées à échéance	-	12 513	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(374 977)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	25 000	72 062	34 001
Diminution de la dette nette	25 000	(294 284)	21 488
Dette nette au début	(46 002)	(46 002)	(67 490)
Dette nette à la fin	(21 002)	(340 286)	(46 002)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	72 062	34 001
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(72 062)	(34 001)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution du montant à recevoir du Ministère	1 435 200	2 867 553
Diminution (augmentation) des débiteurs	164 882	(159 571)
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	2 729	3 770
Diminution des créditeurs et charges à payer	(29 478)	(152 550)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	(18 900)	(30 550)
(Augmentation) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(1 435 200)	(2 867 553)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	3 398	(4 386)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	8 631	(12 513)
	131 262	(355 800)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(374 977)	-
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	374 977	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	131 262	(355 800)
Trésorerie au début	493 712	849 512
Trésorerie à la fin	624 974	493 712

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS sont imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités d'Essex, de Lambton et de Chatham-Kent. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements, tels qu'ils sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »). Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non engagées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations. Les apports sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

4. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	33 489	67 490
Apports de capital au cours de l'exercice	374 977	-
Amortissement pour l'exercice	(72 062)	(34 001)
Solde à la fin	336 404	33 489

5. Immobilisations corporelles

			2013	2012
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement	comptable	comptable
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel de bureau	619 692	478 665	141 027	-
Matériel informatique	209 648	142 282	67 366	19 137
Améliorations locatives	723 110	595 099	128 011	14 352
	1 552 450	1 216 046	336 404	33 489

6. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 101 919 942 \$ a été calculé comme suit :

	\$
Budget initial	1 050 023 827
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	51 896 115
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	1 101 919 942

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

6. Chiffres du budget (suite)

Le budget final du RLISS de 5 666 412 \$, excluant le budget des fournisseurs de services de santé, a été calculé comme suit :

	\$
Budget initial	5 675 600
Variation du financement reçu du Ministère au cours de l'exercice	340 461
Montant considéré comme des apports en capital versé au cours de l'exercice	(349 649)
Budget final d'exploitation du RLISS	5 666 412

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 101 919 942 \$ (1 063 512 111 \$ en 2012) à divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	697 996 636	672 534 639
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	167 625	167 625
Centres de soins de longue durée	184 146 983	179 903 526
Centres d'accès aux soins communautaires	122 251 743	121 378 126
Services de soutien communautaires	18 352 826	17 267 639
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	8 326 183	6 887 151
Centres de soins de santé communautaires	25 903 474	24 056 526
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	10 921 946	10 079 591
Programmes communautaires de soins de santé mentale	33 852 526	31 237 288
Total	1 101 919 942	1 063 512 111

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2013, un montant de 28 500 \$ (1 463 700 \$ en 2012) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et ils sont inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érié St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 950 868	3 312 882
Charges locatives	286 711	257 874
Amortissement	72 062	34 001
Services partagés	393 210	365 025
Relations publiques	62 775	60 512
Services-conseils	25 144	148 407
Fournitures	29 334	35 693
Indemnités quotidiennes du président du conseil	22 600	22 400
Indemnités quotidiennes des membres du conseil	37 375	37 900
Charges des membres du conseil	58 762	19 142
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	68 578	59 719
Frais liés au Partenariat des RLISS	47 500	28 219
Autres	249 022	207 952
	4 303 941	4 589 726

Centres régionaux de coordination en matière de diabète

Le RLISS a reçu un financement de 233 355 \$, inclus dans les charges d'exploitation du RLISS, relativement à l'élaboration d'un cadre de travail et d'objectifs visant la planification de la gestion du diabète et de maladies chroniques avec prise d'effet le 1^{er} février 2013. Les charges de 233 355 \$ sont incluses au titre des frais généraux et administratifs dans l'état des activités financières et se détaillent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	52 400	-
Charges d'exploitation	54 400	-
Charges non récurrentes	126 555	-
	233 355	-

9. Programmes

a) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification du service des urgences. Le représentant a engagé des charges liées à des services-conseils professionnels totalisant 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012).

b) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification des soins aux malades en phase critique. Le représentant a engagé des charges liées à des services-conseils professionnels totalisant 68 695 \$ (71 825 \$ en 2012). Le montant inutilisé de 6 305 \$ est remboursable au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

9. Programmes (suite)

c) *Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario*

Le Ministère a octroyé un montant de néant (57 000 \$ en 2012) au RLISS pour que celui-ci développe des programmes spécialement conçus pour le soutien en cas de troubles du comportement, tel qu'il a été recommandé par le Ministère.

d) *Chef des soins primaires*

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (43 750 \$ en 2012) au RLISS pour que celui-ci engage un représentant chargé de la planification des soins primaires. Le représentant a engagé des charges liées à des services-conseils professionnels totalisant 75 000 \$ (12 500 \$ en 2012).

e) *Entité de planification des services de santé en français*

Le Ministère a octroyé un montant de 425 533 \$ (425 533 \$ en 2012) au RLISS pour que celui-ci mette sur pied et finance une nouvelle entité pour les RLISS du Sud-Ouest et d'Érie St-Clair. Tous les fonds ont été dépensés.

f) *Technologies habilitantes*

Le Ministère a octroyé un montant de 784 000 \$ (700 700 \$ en 2012) au RLISS. Le RLISS avait conclu un contrat en vertu duquel il a retenu les services du Consolidated Health Information Services (le « CHIS ») au cours de 2013 et de 2012. Le montant inutilisé de 63 640 \$ a été remboursé au Ministère au cours de l'exercice.

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2013	2012
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	-	-	-	-
Activités du RLISS	4 231 879	4 231 879	-	9 448
Planification des services de santé en français	425 533	425 533	-	-
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	-	9 506
Fonds pour le chef des soins aux malades en phase critique	75 000	68 695	6 305	3 175
Fonds pour le chef des soins primaires	75 000	75 000	-	31 250
Chef de service des urgences	75 000	75 000	-	-
Technologies habilitantes	784 000	720 360	63 640	-
	5 666 412	5 596 467	69 945	53 379

Réseau local d'intégration des services de santé d'Érie St-Clair

Notes complémentaires

31 mars 2013

10 Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se détaille comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	25 205	55 755
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 10a)	69 945	53 379
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(88 845)	(83 929)
Montant à verser au Ministère à la fin	6 305	25 205

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 25 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 a totalisé 212 520 \$ (216 662 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle à l'égard du régime a été effectuée au 31 décembre 2012 et, à ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Le RLISS avait les engagements de financement suivants au 31 mars 2013 :

	\$
2014	196 096 645

Le RLISS a également des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel, lesquels seront renouvelés conformément aux modalités habituelles en matière de location. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	196 091
2015	180 794
2016	99 859
2017	—
2018	—

264 Main Street East
Grimsby, ON L3M 1P8
Tel: 905 945-4930
Toll Free: 1 866 363-5446
Fax: 905 945-1992
www.hnhblhin.on.ca

264, rue Main Est
Grimsby ON L3M 1P8
Tél : 905-945-4930
866-363-5446
Télec : 905-945-1992
www.hnhblhin.on.ca

Hamilton Niagara Haldimand Brant **LHIN**

Responsabilité de la direction concernant les états financiers

31 mars 2013

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (RLISS de HNHB). Ces états financiers ont été préparés conformément à la loi et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et selon les exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est aussi responsable d'assurer un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que l'actif est protégé, que les transactions sont correctement autorisées et enregistrées, et que des informations financières fiables sont disponibles, en temps opportun, en vue de la préparation des états financiers. Ces systèmes sont suivis et évalués par la direction, le Comité de vérification et le Conseil d'administration.

Les vérificateurs externes rencontrent la direction et le Comité de vérification pour passer en revue les états financiers et discuter de toute question importante concernant la communication de l'information financière ou le contrôle interne. Cette rencontre a lieu avant l'approbation des états financiers par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration.



Donna Cripps
Directrice générale



Karen Horvath
Directrice par intérim, Finances



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

The image shows a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive, flowing style. It appears to read "Deloitte S.R.L." with the "S.R.L." part being more legible than the "Deloitte" part, which is highly stylized.

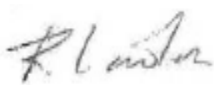
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 29 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	521 790	1 136 961
Débiteurs – Financement de cyberSanté Ontario	-	200 000
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	20 926	32 298
Débiteurs – Autres	16 627	92 991
Montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé (note 9)	11 936 000	5 292 440
	12 495 343	6 754 690
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	223 768	853 210
Montant à verser au Ministère (note 3b)	361 391	635 488
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère (note 9)	11 936 000	5 292 440
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 4)	9 196	-
Apports de capital reportés (note 5)	19 088	155 301
	12 549 443	6 936 439
Dettes nettes	(54 100)	(181 749)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	35 012	26 448
Immobilisations corporelles (note 7)	19 088	155 301
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil,


_____, administrateur


_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant	Montant
	(note 8)	réel	réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 623 710 913	2 737 118 195	2 673 146 753
Activités du RLISS	4 916 172	4 916 172	5 174 872
Technologies habilitantes (note 10a)	580 000	580 000	600 000
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10b)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 10c)	106 000	106 000	106 000
Entité de planification des services en français (note 10c)	411 693	411 693	411 693
Chef de service des urgences du RLISS (note 10d)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10e)	75 000	75 000	75 000
Planification autochtone (note 10g)	37 500	37 500	37 500
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	-	750 000
Chef des soins primaires du RLISS (note 10f)	75 000	75 000	43 750
Éducation sur le diabète (note 10i)	140 396	140 396	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	147 759	153 534	156 666
	2 630 375 433	2 743 788 490	2 680 677 234
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(328 956)	(747 488)
	2 630 375 433	2 743 459 534	2 679 929 746
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 623 710 913	2 737 118 195	2 673 146 753
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 063 931	4 803 000	5 219 538
Technologies habilitantes (note 10a)	580 000	580 000	600 000
Chef de la performance du projet			
Urgences – ANS (note 10b)	100 000	100 000	100 000
Services en français (note 10c)	106 000	101 432	106 000
Entité de planification des services en français (note 10c)	411 693	446 113	151 822
Chef de service des urgences du RLISS (note 10d)	75 000	75 000	73 900
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 10e)	75 000	73 025	73 896
Planification autochtone (note 10g)	37 500	37 500	37 500
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	-	407 837
Chef des soins primaires du RLISS (note 10f)	75 000	68 750	12 500
Formation sur le diabète (note 10i)	140 396	56 519	-
	2 630 375 433	2 743 459 534	2 679 929 746
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant	Montant
	(note 8)	réel	réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Charges payées d'avance, montant net	-	(8 564)	(13 074)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(17 321)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	147 759	153 534	156 666
Diminution de la dette nette	-	127 649	143 592
Dette nette au début	-	(181 749)	(325 341)
Dette nette à la fin	-	(54 100)	(181 749)

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	153 534	156 666
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(153 534)	(156 666)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des débiteurs – Autres	76 364	(92 991)
Diminution (augmentation) des débiteurs – financement de cyberSanté Ontario	200 000	(200 000)
Diminution du montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	11 372	17 498
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(6 643 560)	6 046 273
Diminution des créditeurs et charges à payer	(629 442)	(223 820)
Diminution du montant à verser au Ministère	(274 097)	(215 709)
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé par le Ministère	6 643 560	(6 046 273)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	9 196	(4 089)
Augmentation des charges payées d'avance	(8 564)	(13 074)
	(615 171)	(732 185)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 321)	-
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	17 321	-
Variation nette de la trésorerie	(615 171)	(732 185)
Trésorerie au début	1 136 961	1 869 146
Trésorerie à la fin	521 790	1 136 961

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les comtés de Hamilton, de Niagara, de Haldimand, de Brant, la majeure partie du comté de Norfolk et la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le RLISS a aussi conclu une entente de responsabilité avec le Ministère qui établit un cadre relativement aux responsabilités et aux activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les pertes de valeur d'actifs.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet. Les coûts liés au développement de l'infrastructure et au développement Web sont inclus au titre du matériel informatique aux fins de la comptabilité et de la présentation d'information.

Information sectorielle

Le RLSS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLSS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2013	2012
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 737 118 195	2 737 118 195	-	-
Activités du RLISS	5 069 706	4 803 000	266 706	112 000
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	-	342 163
THI du RLISS	580 000	580 000	-	-
Entité de planification des services en français	411 693	446 113	(34 420)	259 871
Services en français	106 000	101 432	4 568	-
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	75 000	-	1 100
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	73 025	1 975	1 104
Chef des soins primaires	75 000	68 750	6 250	31 250
Planification autochtone	37 500	37 500	-	-
Formation en matière de diabète	140 396	56 519	83 877	-
	2 743 788 490	2 743 459 534	328 956	747 488

- b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars 2013 se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	635 488	851 197
Fonds accordés lors de l'exercice précédent au Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario qui n'ont pas été dépensés	32 435	-
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	328 956	747 488
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(635 488)	(963 197)
Montant à verser au Ministère à la fin	361 391	635 488

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et la CRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	155 301	311 967
Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 10i)	17 321	-
Amortissement pour l'exercice	(153 534)	(156 666)
Solde à la fin	19 088	155 301

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	\$
2014	163 313
2015	172 786
2016	172 786
2017	172 786
2018	172 786
Par la suite	120 383

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

7. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	129 581	129 581	-	-
Matériel informatique	488 759	470 770	17 989	39 713
Améliorations locatives	572 444	571 345	1 099	115 588
	1 190 784	1 171 696	19 088	155 301

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 2 737 118 195 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	2 623 710 913
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	113 407 282
Budget final	2 737 118 195

Le budget des frais généraux et administratifs final de 6 516 761 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	
Activités du RLISS	4 916 172
THI du RLISS	580 000
Planification autochtone	37 500
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice :	
Entité de planification des services en français	411 693
Coordonnateur des services en français	106 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef de service des urgences du RLISS	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Formation en matière de diabète	140 396
Budget final	6 516 761

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 2 737 118 195 \$ (2 673 146 753 \$ en 2012) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 850 871 086	1 815 165 386
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	464 025	458 100
Centres de soins de longue durée	441 245 153	434 978 512
Centres d'accès aux soins communautaires	272 408 894	259 534 247
Services de soutien communautaires	42 928 049	42 481 395
Lésion cérébrale acquise	6 654 450	6 612 526
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	28 557 365	25 735 425
Centres de soins de santé communautaires	23 311 898	23 113 795
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	70 677 275	65 067 367
	2 737 118 195	2 673 146 753

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2013, le RLISS devait verser un montant de 11 936 000 \$ (5 292 440 \$ en 2012) aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et est présenté dans le tableau précédent.

10. Autres initiatives de financement

a) Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (THI) du RLISS

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement totalisant 580 000 \$ (600 000 \$ en 2012). Une tranche de 580 000 \$ de ce montant a servi à financer des initiatives visant à soutenir le bureau de gestion de projet relativement à la mise à jour du plan stratégique de services de cybersanté pour 2013.

b) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer les activités du coordonnateur du projet Urgences – ANS.

c) Services en français

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 517 693 \$ (517 693 \$ en 2012). Une tranche de 106 000 \$ de ce montant a servi à soutenir le rôle de coordonnateur des services en français (106 000 \$ en 2012), et un montant de 446 113 \$ (151 822 \$ en 2012) a été alloué initialement pour l'entité de planification des services en français.

d) Chef de service des urgences du RLISS

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef de service des urgences du RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Autres initiatives de financement (suite)

e) *Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS*

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS.

f) *Chef des soins primaires du RLISS*

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 75 000 \$ (43 750 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir les activités du chef des soins primaires du RLISS.

g) *Planification autochtone*

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS de Hamilton Niagara Haldimand Brant a reçu un financement de 37 500 \$ (37 500 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification autochtone.

h) *Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario*

En 2012, le Ministère a fourni un financement non récurrent de 750 000 \$ au RLISS pour permettre la mise en œuvre du plan d'action local dans le cadre de l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, en vertu de l'entente de paiement de transfert conclue avec nos fournisseurs de services de santé. L'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario a été créée pour améliorer les services offerts aux Ontariens qui souffrent de problèmes de santé mentale complexes, de démence ou d'autres problèmes neurologiques, à la maison, dans des centres de soins de longue durée ou ailleurs. En 2013, aucun financement n'a été accordé au RLISS relativement à l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario.

i) *Formation en matière de diabète*

En février 2013, le Ministère a accordé un montant initial de 157 717 \$ au RLISS à titre de transfert du financement devant être utilisé pour encadrer la formation en matière de diabète dans le RLISS. Il existe plusieurs équipes de formation en matière de diabète au sein du RLISS à qui on a confié la responsabilité de gérer ces équipes. Il ne s'agit pas d'un nouveau financement, mais d'une réaffectation de la part de l'organisation qui en était auparavant responsable. Des employés ont été embauchés pour faire en sorte que le RLISS soit en mesure d'améliorer la compréhension des enjeux entourant la gestion du diabète. Le financement annualisé sera reçu en 2014. Des ordinateurs et du matériel ont été achetés pour ces nouveaux employés. Du montant initial accordé de 157 717 \$, une tranche de 17 321 \$ a été allouée à l'achat d'immobilisations corporelles, ce qui est reflété dans l'état de la situation financière.

Réseau local d'intégration des services de santé de Hamilton Niagara Haldimand Brant

Notes complémentaires

31 mars 2013

11. Charges classées par objet

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 325 055	3 727 382
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	18 239	20 650
Indemnités quotidiennes des administrateurs	33 956	62 200
Charges du Conseil	6 159	17 994
Frais de déplacement	32 734	36 470
Services-conseils	281 905	200 057
Consultations publiques et communications	65 795	47 418
Fournitures, matériel, entretien et autres	71 788	84 816
Frais d'hébergement	296 355	363 890
Amortissement	153 534	156 666
Services partagés	517 480	501 995
Frais généraux et administratifs	4 803 000	5 219 538
Salaires et charges sociales	260 207	401 632
Frais de déplacement	5 063	14 925
Services impartis	1 251 312	1 090 144
Consultations publiques et communications	19 682	43 738
Fournitures, matériel, entretien et autres	385	13 016
Services partagés	1 690	-
Autres charges relatives aux initiatives de financement	1 538 339	1 563 455
	6 341 339	6 782 993

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de 35 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 276 088 \$ pour l'exercice 2013 (293 761 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été modifiés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.

700 Dorval Drive, bureau 500
Oakville, ON L6K 3V3
Téléphone : 905 337-7131
Sans frais : 1 866 371-5446
Télécopieur : 905 337-8330
www.mississaugahaltonlh.in.on.ca

RLISS de Mississauga Halton

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2013

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Mississauga Halton. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



William MacLeod
Chef de la Direction



Paulette Zulianello
Directeur, Finance et Risque



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

The image shows a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive style and appears to read "Deloitte S.R.L.". The letters are fluid and connected, with a prominent 'D' at the beginning.

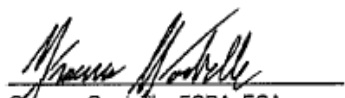
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 10 juin 2013

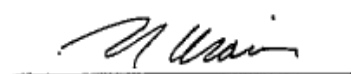
Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	594 426	740 319
Débiteurs	85 860	62 090
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	2 500 800	1 129 429
Montant à recevoir d'autres Réseaux locaux d'intégration des services de santé (« RLISS »)	-	60 000
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	59 362	-
	3 240 448	1 991 838
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	356 490	425 062
Montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	2 500 800	1 129 429
Montant à verser au Ministère (note 4b)	413 339	437 462
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 5)	-	2 537
Apports de capital reportés (note 6)	97 420	21 386
	3 368 049	2 015 876
Dette nette	(127 601)	(24 038)
Engagements (note 7)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	30 181	2 652
Immobilisations corporelles (note 8)	97 420	21 386
	127 601	24 038
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil,


Graeme Goepelle, FCPA, FCA
Président


Ron Haines, FCPA, FCA
Vice-président

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 9)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 307 711 533	1 353 622 725	1 326 123 484
Activités du RLISS	4 332 293	4 086 874	4 332 293
Chef de service des urgences (note 11a)	75 000	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 11b)	100 000	100 000	100 000
Services de santé en français (note 11c)	106 000	106 000	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 11d)	75 000	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 11e)	5 000	5 000	5 000
Chef des soins primaires (note 11f)	75 000	75 000	43 750
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 11g)	-	-	57 000
Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration du RLISS (BGP THI) (note 11h)	-	580 000	475 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11i)	-	150 718	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	-	40 268	45 790
	1 312 479 826	1 358 916 585	1 331 438 317
Financement remboursable au Ministère (note 4a)		(416 840)	(437 462)
	1 312 479 826	1 358 499 745	1 331 000 855
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 3)	1 307 711 533	1 353 622 725	1 326 123 484
Frais généraux et administratifs relatifs aux activités du RLISS (note 10)	4 332 293	4 087 518	4 144 335
Chef de service des urgences (note 11a)	75 000	72 845	72 361
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 11b)	100 000	99 817	98 812
Services de santé en français (note 11c)	106 000	104 358	63 291
Chef des soins aux malades en phase critique (note 11d)	75 000	72 217	72 000
Engagement autochtone (note 11e)	5 000	4 991	4 987
Chef des soins primaires (note 11f)	75 000	73 094	18 157
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 11g)	-	-	39 822
Bureau de gestion de projets (BGP) relatifs aux THI du RLISS (note 11h)	-	225 680	363 606
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 11i)	-	136 500	-
	1 312 479 826	1 358 499 745	1 331 000 855
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant	Montant
	(note 9)	réel	réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Charges payées d'avance, montant net	-	(27 529)	11 431
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(116 302)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	40 268	45 790
(Augmentation) diminution de la dette nette	-	(103 563)	57 221
Dette nette au début	-	(24 038)	(81 259)
Dette nette à la fin	-	(127 601)	(24 038)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Ajouter : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	40 268	45 790
Moins : élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés (note 6)	(40 268)	(45 790)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(23 770)	13 455
Diminution (augmentation) du montant à recevoir d'autres RLIS	60 000	(60 000)
Augmentation du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	(59 362)	-
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(1 371 371)	2 819 705
Diminution des créditeurs et charges à payer	(68 572)	(322 410)
Augmentation (diminution) du montant à verser relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 371 371	(2 819 705)
Diminution du montant à verser au Ministère	(24 123)	(494 380)
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(2 537)	753
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(27 529)	11 431
	(145 893)	(851 151)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 302)	-
Financement		
Apports de capital reçus (note 6)	116 302	-
Diminution nette de la trésorerie	(145 893)	(851 151)
Trésorerie au début	740 319	1 591 470
Trésorerie à la fin	594 426	740 319

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend une partie du sud-ouest de la ville de Toronto, la partie sud de la région de Peel et la totalité de la région de Halton, excepté la ville de Burlington. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le Ministère établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement et les pertes de valeur des immobilisations corporelles.

Paielements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Comme le prescrit le Ministère, le financement reçu par le fournisseur de services de santé peut servir, dans certaines circonstances, à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées par le fournisseur de services de santé à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère ou au RLISS.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles dans les activités du RLISS est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS pouvait accorder un financement de 1 353 622 725 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	924 813 636	914 017 075
Centres de soins de longue durée	186 403 556	182 575 414
Centres d'accès aux soins communautaires	138 197 671	130 122 602
Services de soutien communautaires	32 077 723	30 702 861
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	30 812 120	29 776 140
Programmes communautaires de soins de santé mentale	29 603 697	28 360 394
Programmes de toxicomanie	5 579 399	4 665 952
Lésion cérébrale acquise	6 134 923	5 903 046
	1 353 622 725	1 326 123 484

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (suite)

Le RLISS reçoit du Ministère un montant qu'il répartit ensuite entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2013, le montant à recevoir du Ministère s'établissait à 2 500 800 \$ (1 129 429 \$ en 2012) et le montant à verser aux fournisseurs de services de santé s'établissait à 2 500 800 \$ (1 129 429 \$ en 2012). Ces montants ont été présentés à titre de produits et de charges dans les activités financières du RLISS et sont inclus au tableau précédent.

De nouvelles décisions en matière d'investissement visant diverses priorités du Ministère comme des investissements dans les soins à domicile, des services communautaires pour assister les aînés, favoriser la réduction du temps d'attente aux urgences, ainsi que d'autres niveaux de soins et les mesures visant à prévenir les réadmissions à l'hôpital sont incluses dans les paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2013		2012	
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 353 622 725	1 353 622 725	-	-
Activités du RLISS	4 127 142	4 087 518	39 624	233 748
Financement spécial relatif aux activités du RLISS				
Chef de service des urgences	75 000	72 845	2 155	2 639
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000	99 817	183	1 188
Services de santé en français	106 000	104 358	1 642	42 709
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 217	2 783	3 000
Engagement autochtone	5 000	4 991	9	13
Chef des soins primaires	75 000	73 094	1 906	25 593
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	-	17 178
Technologies habilitantes d'intégration (THI) du RLISS	580 000	225 680	354 320	111 394
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	150 718	136 500	14 218	-
	1 166 718	789 502	377 216	203 714
	1 358 916 585	1 358 499 745	416 840	437 462

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

4. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	437 462	931 842
Montant remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(437 462)	(931 842)
Montant du financement remboursable au Ministère		
relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	416 839	437 462
Surplus de l'exercice remboursé au Ministère	(3 500)	-
Montant à verser au Ministère à la fin	413 339	437 462

5. Convention des services partagés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par le RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Au cours de l'exercice 2010, la structure de collaboration entre les RLISS (la « CRLISS ») est devenue une division du RLISS de Toronto-Centre. La CRLISS a été créée afin de favoriser la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé des RLISS et d'encourager l'intégration réalisée en collaboration des systèmes de soins de santé au sein de tous les RLISS. La CRLISS est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le BSPR et que le RLISS de Toronto-Centre.

Le RLISS de Mississauga Halton a également conclu des conventions de services partagés relativement au BGP THI, dont les responsabilités sont partagées entre le RLISS du Centre-Ouest, les hôpitaux et le Centre d'accès aux soins communautaires de Mississauga Halton.

6. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	21 386	67 176
Apports de capital au cours de l'exercice (note 11i)	116 302	-
Amortissement pour l'exercice	(40 268)	(45 790)
Solde à la fin	97 420	21 386

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

7. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel allant jusqu'à 2016. D'autres contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	266 746
2015	258 256
2016	193 643
	718 645

L'engagement actuel découlant du contrat de location de l'immeuble viendra à échéance le 31 décembre 2015. Le RLISS négocie actuellement le contrat de location en cours de l'immeuble.

Le RLISS a également des engagements de financement envers tous les fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité prévoyant des objectifs de planification pour les exercices futurs. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

8. Immobilisations corporelles

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	263 020	165 600	97 420	18 321
Matériel informatique	36 675	36 675	-	3 065
Développement Web	68 160	68 160	-	-
Améliorations locatives	880 162	880 162	-	-
	1 248 017	1 150 597	97 420	21 386

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

9. Chiffres du budget

Fournisseurs de services de santé

Les chiffres du budget de financement initial présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 1 353 622 725 \$ au 31 mars 2013 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé au 1 ^{er} avril 2012	1 307 711 533
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	45 911 192
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	1 353 622 725

Activités du RLISS

Le budget final d'exploitation du Ministère de 5 369 895 \$ au 31 mars 2013 se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial au 1 ^{er} avril 2012	
Activités du RLISS	4 332 293
Services en français	106 000
Engagement autochtone	5 000
Chef de service des urgences	75 000
Chef de la performance du projet Urgences – ANS	100 000
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000
Chef des soins primaires	75 000
Financement additionnel reçu ou réduction du financement au cours de l'exercice :	
Réduction de base des activités du RLISS	(216 600)
BGP THI du RLISS	580 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	238 202
Budget final	5 369 895

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Charges classées par objet

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 044 240	3 035 664
Services partagés	336 951	481 240
Structure de collaboration entre les RLIS	47 500	26 975
Frais de déplacement du personnel	18 964	11 542
Communication	28 139	20 658
Hébergement	174 628	129 656
Publicité	30 788	15 009
Honoraires et services professionnels médicaux	34 430	16 420
Services-conseils	27 633	-
Location de matériel	20 932	23 877
Assurance	6 288	17 030
Autres frais liés aux réunions	22 058	27 715
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	40 950	48 650
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	25 950	29 800
Autres frais liés à la gouvernance et frais liés au personnel	33 819	37 805
Impression et traduction	38 040	12 626
Formation du personnel	33 409	34 452
Matériel de technologies de l'information	2 976	63 811
Autres fournitures et matériel acheté	59 736	47 500
Amortissement	40 268	45 790
Autres services	19 819	18 115
	4 087 518	4 144 335

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Charges classées par objet (suite)

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente le financement spécial relatif aux activités du RLISS par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	489 004	496 476
Services partagés	6 259	4 569
Frais de déplacement du personnel	4 385	4 735
Communication	1 342	2 814
Hébergement	5 895	29 476
Publicité	800	4 549
Honoraires et services professionnels médicaux	216 000	162 000
Location de matériel	2 911	2 929
Autres frais liés aux réunions	10 105	11 077
Impression et traduction	250	295
Formation du personnel	1 780	3 319
Matériel de technologies de l'information	23 034	10 425
Autres fournitures et matériel acheté	26 893	198
Autres services	844	174
	789 502	733 036

11. Autres initiatives de financement

a) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) afin de financer la rémunération du chef de service des urgences du RLISS ainsi que d'autres honoraires divers engagés par le RLISS. Des charges de 72 845 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (72 361 \$ en 2012).

b) Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012) relativement au chef de la performance du projet Urgences – ANS du RLISS. Ce financement non récurrent avait pour objectif d'aider le RLISS à mener à terme son projet Urgences – ANS et de faire progresser l'implantation d'une approche de gestion de la performance normalisée relativement au projet Urgences – ANS afin de faire en sorte que le RLISS et le Ministère puissent vérifier les progrès sur une base régulière. Des charges de 99 817 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (98 812 \$ en 2012).

c) Services de santé en français

Le Ministère a octroyé un financement de base de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012) afin de soutenir les besoins de la communauté francophone desservie par le RLISS. Des charges de 104 358 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (63 291 \$ en 2012).

d) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) afin de financer la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique ainsi que d'autres honoraires divers. Le financement permettra de faire progresser l'implantation d'une stratégie exhaustive en matière de soins aux malades en phase critique, laquelle permettra d'améliorer l'accès, la qualité et l'intégration des systèmes. Des charges de 72 217 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (72 000 \$ en 2012).

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

11. Autres initiatives de financement (suite)

e) *Engagement autochtone*

Le Ministère a octroyé un financement d'exploitation de base d'un montant de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2012) relativement à l'engagement du RLIS de Mississauga Halton auprès de la population et des organismes autochtones. Des charges de 4 991 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (4 987 \$ en 2012).

f) *Chef des soins primaires*

Le Ministère a octroyé un financement pour soutenir le projet-pilote lié au chef des soins primaires du RLIS. Le rôle du chef des soins primaires est de gérer les services des soins primaires afin d'assurer l'accessibilité à des soins primaires efficaces en temps opportun et d'éviter les visites inutiles aux services des urgences. Le financement pour l'exercice 2013 s'est établi à 75 000 \$ (43 750 \$ en 2012). Au cours de l'exercice, des charges de 73 094 \$ ont été engagées (18 157 \$ en 2012).

g) *Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario*

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de néant (57 000 \$ en 2012) au RLIS pour permettre la mise en œuvre du plan d'action local dans le cadre de l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, en vertu de l'entente de paiement de transfert conclue avec nos fournisseurs de services de santé. L'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario a été créée pour améliorer les services offerts aux Ontariens qui souffrent de problèmes de santé mentale complexes, de démence ou d'autres problèmes neurologiques, à la maison, dans des centres de soins de longue durée ou ailleurs. Au cours de l'exercice, des charges de néant (39 822 \$ en 2012) ont été engagées.

h) *Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration (THI) du RLIS*

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 580 000 \$ au RLIS (475 000 \$ en 2012). Les fonds ont été utilisés pour couvrir les charges d'exploitation et des projets liées aux activités des THI du RLIS. Au cours de l'exercice, des charges de 225 680 \$ (363 606 \$ en 2012) ont été engagées.

i) *Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète*

Le RLIS a reçu du financement pour le Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète qui s'est établi à 238 202 \$ (néant en 2012) duquel un montant de 150 718 \$ a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 87 484 \$ a été comptabilisé en tant qu'apports de capital pour l'exercice. Le RLIS est maintenant responsable de la gestion régionale des soins relatifs au diabète, de la planification et de la coordination des services liés au diabète à compter du 1^{er} février 2013. Au cours de l'exercice, des charges de 136 500 \$ (néant en 2012) ont été engagées. Les fonds ont été utilisés pour assumer les charges suivantes : les salaires et les charges sociales de 114 080 \$ et d'autres charges opérationnelles de 22 420 \$.

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLIS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 32 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 279 883 \$ pour l'exercice 2013 (262 701 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Mississauga Halton

Notes complémentaires

31 mars 2013

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

555 Oak Street East, 3rd Floor
North Bay, ON P1B 8E3
Tel: 705 840-2872
Toll Free: 1 866 906-5446
Fax: 705 840-0142
www.nelhin.on.ca

555, rue Oak Est, 3^e étage
North Bay, ON P1B 8E3
Téléphone : 705 840-2872
Sans frais : 1 866 906-5446
Télécopieur : 705 840-0142
www.rlissne.on.ca

North East LHIN RLISS du Nord-Est

Rapport sur les responsabilités de la direction

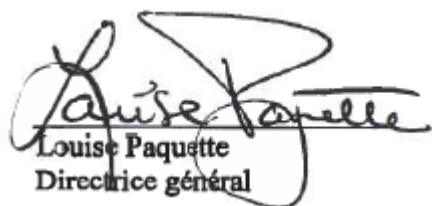
Le 31 mars 2013

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

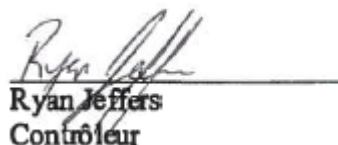
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Louise Paquette
Directrice général



Ryan Jeffers
Contrôleur



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLIS au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

The image shows a handwritten signature in dark ink. The signature is written in a cursive, flowing style. It appears to be the name 'Deloitte' followed by 'S.R.L.' in a slightly less cursive, more upright script. The ink is dark and the background is white.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 23 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	891 035	360 696
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS (note 3)	-	466
Débiteurs	7 692	16 431
Montant à recevoir au titre de la TVH	70 904	39 867
Montant à recevoir du Ministère – fournisseurs de services de santé (note 7)	1 537 653	7 992 935
	2 507 284	8 410 395
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	743 020	358 087
Montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario (10b, 10c)	219 907	76 904
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 3)	28 155	-
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 537 653	7 992 935
Apports de capital reportés (note 4)	232 212	165 466
	2 760 947	8 593 392
Dette nette	(253 663)	(182 997)
Engagements (note 13)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	21 451	17 531
Immobilisations corporelles (note 5)	232 212	165 466
	253 663	182 997
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 6)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement du Ministère			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 380 587 300	1 420 730 615	1 380 862 148
Activités du RLISS	4 752 782	4 746 290	5 002 882
Technologies habilitantes (note 9a)	-	580 000	600 000
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9b)	-	-	72 000
Services de santé en français (note 9c)	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9d)	796 159	796 159	802 973
Chef de service des urgences (note 9e)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9f)	75 000	75 000	75 000
Engagement autochtone (note 9g)	100 000	100 000	100 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9h)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 9i)	75 000	75 000	43 750
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9j)	-	393 346	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	59 400	88 600	60 678
	1 386 917 441	1 428 056 810	1 388 091 231
Surplus au cours de l'exercice remboursé au Ministère (note 10)	-	-	(31 750)
Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (note 10)	-	(219 907)	(76 904)
	1 386 917 441	1 427 836 903	1 387 982 577
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 7)	1 380 587 300	1 420 730 615	1 380 862 148
Frais généraux et administratifs (note 8)	4 752 782	4 746 290	5 002 882
Technologies habilitantes (note 9a)	-	580 000	539 451
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 9b)	-	-	72 000
Services de santé en français (note 9c)	296 800	296 800	296 800
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario (note 9d)	796 159	796 159	786 618
Chef de service des urgences (note 9e)	75 000	75 000	72 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 9f)	75 000	73 003	72 000
Engagement autochtone (note 9g)	100 000	100 000	100 000
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (note 9h)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires (note 9i)	75 000	65 280	18 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 9j)	-	185 156	-
Amortissement des immobilisations corporelles	59 400	88 600	60 678
	1 386 917 441	1 427 836 903	1 387 982 577
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(155 346)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	88 600	60 678
Augmentation des charges payées d'avance, montant net	(3 920)	(16 853)
(Augmentation) diminution de la dette nette	(70 666)	43 825
Dette nette au début	(182 997)	(226 822)
Dette nette à la fin	(253 663)	(182 997)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	88 600	60 678
Amortissement des apports de capital reportés (note 4)	(88 600)	(60 678)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement		
Diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS	466	1 166
Diminution des débiteurs	8 739	51 288
(Augmentation) diminution du montant à recevoir au titre de la TVH	(31 037)	69 939
Diminution du montant à recevoir du Ministère - fournisseurs de services de santé	6 455 282	12 705 062
Augmentation des charges payées d'avance	(3 920)	(16 853)
(Augmentation) diminution des créditeurs et charges à payer	232 409	(275 476)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère et à cyberSanté Ontario	143 003	(283 312)
Augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS	28 155	-
Diminution du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	(6 455 282)	(12 705 062)
	377 815	(453 248)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 822)	-
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 4)	155 346	-
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	530 339	(453 248)
Trésorerie au début	360 696	813 944
Trésorerie à la fin	891 035	360 696

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la région du nord-est de l'Ontario. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'une immobilisation corporelle de façon considérable sont immobilisées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises et qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est fourni pour un exercice complet.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR ou du PRLISS payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR ou du PRLISS (à verser au BSPR ou au PRLISS). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention que le BSPR et le PRLISS ont conclue avec tous les RLISS.

4. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	165 466	226 144
Apports de capital reçus	155 346	-
Amortissement	(88 600)	(60 678)
Solde à la fin	232 212	165 466

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

5. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	165 521	115 163	50 358	38 603
Matériel informatique	142 000	111 748	30 252	-
Améliorations locatives	1 064 315	912 713	151 602	126 863
	1 371 836	1 139 624	232 212	165 466

Transactions sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût global de 155 346 \$ (néant en 2012), dont une tranche de 152 524 \$ (néant en 2012) et une tranche de 2 822 \$ (néant en 2012) ont été payées après la fin de l'exercice et au cours de l'exercice, respectivement.

6. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget du financement d'exploitation total des fournisseurs de services de santé de 1 420 730 615 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	1 380 587 300
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	40 143 315
	1 420 730 615

Le budget d'exploitation total de 7 237 595 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	6 270 741
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	1 122 200
Montant considéré comme un apport en capital	(155 346)
Budget total	7 237 595

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

7. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 1 420 730 615 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	953 579 910	931 799 098
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	239 625	239 625
Centres de soins de longue durée	206 007 661	201 330 568
Centres d'accès aux soins communautaires	119 827 431	115 762 445
Services de soutien communautaires	27 192 174	25 759 201
Lésion cérébrale acquise	2 675 799	2 424 099
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	17 079 979	14 043 889
Centres de soins de santé communautaires	17 733 603	16 736 495
Programmes communautaires de soins de santé mentale	54 037 471	51 687 216
Programmes de lutte à la toxicomanie et au jeu compulsif	22 356 962	21 079 512
	1 420 730 615	1 380 862 148

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2013, un montant de 1 537 653 \$ (7 992 935 \$ en 2012) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus dans le tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente ces mêmes charges par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 997 634	3 147 545
HOOPP	280 940	277 710
Autres avantages sociaux	316 553	324 458
Frais de déplacement du personnel	133 817	178 767
Frais de déplacement des membres du Conseil	9 214	18 524
Communications	86 888	66 264
Frais d'hébergement	207 443	195 058
Publicité	24 979	46 969
Honoraires de services-conseils	58 907	50 659
Location de matériel	18 695	18 997
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	-	21 375
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	4 100	17 510
Assurances	5 977	16 337
Bureau des services partagés des RLISS	341 520	382 525
Partenariat des RLISS	47 500	26 971
Autres charges liées aux réunions	47 908	44 154
Autres charges liées au Conseil	8 185	36 440
Frais d'impression et de traduction	70 799	55 895
Développement du personnel	22 695	18 896
Matériel de technologies de l'information	14 794	20 895
Fournitures et matériel de bureau	30 182	24 995
Autres	17 560	11 938
	4 746 290	5 002 882

9. a) Technologies habilitantes

Le Ministère a octroyé un montant de 580 000 \$ au RLISS. Le RLISS compte quatre employés à temps plein afin de prendre en charge les activités du bureau de gestion de projets liés aux technologies habilitantes. En plus des charges salariales liées à ces employés, le RLISS a également engagé des coûts relativement aux projets dont ce groupe est responsable. Le montant total des charges engagées par le RLISS relativement aux technologies habilitantes se chiffre à 580 000 \$.

b) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS n'a reçu aucun financement du Ministère relativement au projet Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario au cours de l'exercice 2012-2013.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

9. c) Services de santé en français

Le RLISS a reçu du Ministère un montant de 296 800 \$ aux fins des programmes Services de santé en français. Ces fonds ont permis au RLISS d'embaucher trois membres du personnel à temps plein pour travailler sur ce dossier. En outre, les fonds ont été utilisés pour couvrir les frais de déplacement et les autres charges liées au personnel. Le montant total des charges engagées relativement aux services de santé en français s'est établi à 296 800 \$.

d) Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario

Le RLISS a reçu du Ministère un montant de 796 159 \$ afin de financer l'exploitation du Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario. Ces fonds ont été dépensés.

e) Chef de service des urgences

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 \$ au RLISS afin de payer le chef de service des urgences du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef de service des urgences et lui a versé un montant total de 75 000 \$ pour l'exercice 2012-2013.

f) Chef des soins aux malades en phase critique

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 \$ au RLISS afin de payer le chef des soins aux malades en phase critique du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef des soins aux malades en phase critique et lui a versé un montant total de 73 003 \$ pour l'exercice 2012-2013.

g) Engagement autochtone

Le Ministère a fourni un financement de base additionnel de 100 000 \$ relativement à l'engagement du RLISS du Nord-Est auprès de la population et des organismes autochtones. Le montant total des charges payées au moyen de ce financement s'élève à 100 000 \$.

h) Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (ANS)

Le Ministère a fourni un financement non récurrent de 100 000 \$ afin d'aider le RLISS à couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS du Nord-Est. Le financement a entièrement été dépensé.

i) Chef des soins primaires

Le Ministère a octroyé un financement non récurrent de 75 000 \$ au RLISS afin de payer le chef des soins primaires du RLISS dans le cadre du programme lié au chef des soins primaires du RLISS. Le RLISS a engagé un médecin de la région comme chef des soins primaires et lui a versé un montant total de 65 280 \$ pour l'exercice 2012-2013.

j) Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent de 542 200 \$ au RLISS afin d'aider celui-ci à atteindre les objectifs du programme du centre régional de coordination de la lutte contre le diabète. Au cours de l'exercice, des charges de 185 156 \$ et des dépenses en immobilisations de 148 854 \$ ont été engagées.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 420 730 615	1 420 730 615	-
Activités du RLISS	4 746 290	4 746 290	-
Amortissement des immobilisations	88 600	88 600	-
Technologies habilitantes	580 000	580 000	-
Services de santé en français	296 800	296 800	-
Réseau du mieux-être francophone du Nord de l'Ontario	796 159	796 159	-
Chef de service des urgences	75 000	75 000	-
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	73 003	1 997
Engagement autochtone	100 000	100 000	-
Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-
Chef des soins primaires	75 000	65 280	9 720
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	393 346	185 156	208 190
	1 428 056 810	1 427 836 903	219 907

b) Le montant à verser au Ministère se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	16 355	360 216
Montant du financement engagé au cours de l'exercice et remboursable au Ministère	-	31 750
Montant du financement remboursé au Ministère	(16 355)	(391 966)
Montant du financement remboursable au Ministère (note 10a)	219 907	16 355
Solde à la fin	219 907	16 355

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	60 549	-
Montant remboursé à cyberSanté Ontario	(60 549)	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 10a)	-	60 549
Solde à la fin	-	60 549

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 49 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 s'est établi à 358 749 \$ (348 703 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

13. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des immeubles et du matériel. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

	\$
2014	292 118
2015	223 250
2016	102 661
2017	59 500
2018	60 917
Par la suite	328 667
	1 067 113

Le RLISS a aussi des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2013, le RLISS avait conclu des ententes de responsabilité avec tous les hôpitaux, les centres de soins de longue durée et les organismes communautaires. Les montants réels qui seront ultimement versés sont conditionnels au financement réel reçu du Ministère.

975 Alloy Drive, Suite 201
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Tel: 807 684-9425 • Fax: 807 684-9533
Toll Free: 1 866 907-5446
www.northwestlhin.on.ca

975, promenade Alloy, bureau 201
Thunder Bay, ON P7B 5Z8
Téléphone : 807 684-9425
Sans frais : 1 866 907-5446
Télécopieur : 807 684-9533
www.northwestlhin.on.ca

North West **LHIN** **RLISS** du Nord-Ouest

Rapport sur les responsabilités de la direction

Le 31 mars 2013

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Nord-Ouest. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Laura Kokocinski
Directrice Générale



Chris Wcislo
Contrôleur



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Deloitte S.R.L.", is positioned above the printed text.

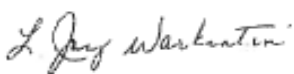
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 28 mai 2013

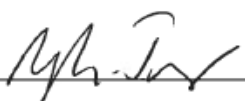
Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	675 600	770 616
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	6 009 913	993 674
Débiteurs	55 826	103 835
	6 741 339	1 868 125
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	379 189	517 592
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	6 009 913	993 674
Montant à verser au Ministère (note 3)	340 689	340 467
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLSS (note 4)	11 548	16 392
Apports de capital reportés (note 5)	270 854	301 096
	7 012 193	2 169 221
Dette nette	(270 854)	(301 096)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 7)	270 854	301 096
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 Administrateur

 Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	599 727 200	626 111 646	606 341 278
Activités du RLISS	4 779 592	4 724 868	5 011 567
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	160 000	160 000
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 16)	75 000	75 000	75 000
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence –			
Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 14)	100 000	100 000	100 000
Chef des soins primaires du RLISS (note 17)	-	75 000	43 750
Bureau des services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	-	72 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 19)	-	436 821	-
Services de cybersanté (note 12)	-	580 000	600 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	132 845	107 629
	605 022 792	632 577 180	612 692 224
Financement remboursable au Ministère (note 3)	-	(440 689)	(450 467)
	605 022 792	632 136 491	612 241 757
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	599 727 200	626 111 646	606 341 278
Frais généraux et administratifs (note 10)	4 779 592	4 845 042	4 874 919
Engagement auprès de la communauté autochtone (note 11)	160 000	124 304	131 173
Services de cybersanté (note 12)	-	462 808	556 785
Chef de service des urgences du RLISS (note 13)	75 000	74 449	75 000
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS (note 16)	75 000	73 924	74 528
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence –			
Autre niveau de soins			
(« Urgences – ANS ») (note 14)	100 000	92 485	8 827
Chef des soins primaires du RLISS (note 17)	-	73 449	13 337
Bureau des services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	102 938
Initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 18)	-	-	62 972
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 19)	-	172 384	-
	605 022 792	632 136 491	612 241 757
Surplus de l'exercice et			
surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Diminution des charges payées d'avance, montant net	-	6 012
Acquisition d'immobilisations corporelles	(102 603)	(19 625)
Amortissement des immobilisations corporelles	132 845	107 629
Diminution de la dette nette	30 242	94 016
Dette nette au début	(301 096)	(395 112)
Dette nette à la fin	(270 854)	(301 096)

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	132 845	107 629
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(132 845)	(107 629)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(5 016 239)	4 155 631
Diminution (augmentation) des débiteurs	48 009	(1 742)
Diminution des créditeurs et charges à payer	(138 403)	(54 263)
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	5 016 239	(4 155 631)
Augmentation du montant à verser au Ministère	222	137 355
(Diminution) augmentation du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(4 844)	14 608
Diminution des charges payées d'avance	-	6 012
	(95 016)	101 970
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(102 603)	(19 625)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	102 603	19 625
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(95 016)	101 970
Trésorerie au début	770 616	668 646
Trésorerie à la fin	675 600	770 616

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest a été constitué par lettres patentes le 16 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les circonscriptions de Thunder Bay, de Rainy River et la majeure partie de Kenora. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les pertes de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Information sectorielle

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait à la communication d'information des secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2013		2012
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	626 111 646	626 111 646	-
Activités du RLISS	4 857 713	4 845 043	12 670
Engagement auprès de la communauté autochtone	160 000	124 304	35 696
Services de cybersanté	580 000	462 808	117 192
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	74 449	551
Chef des soins aux malades en phase critique du RLISS	75 000	73 923	1 077
Chef de la performance du projet Urgences - ANS	100 000	92 485	7 515
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	73 449	1 551
Services de santé en français	106 000	106 000	-
Stratégie Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	-
Éducation sur le diabète	436 821	172 384	264 437
	632 577 180	632 136 491	440 689

Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	340 467	203 113
Montant du financement remboursé au Ministère	(340 467)	(203 113)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé	440 689	450 467
Surplus remboursé au Ministère au cours de l'exercice	(100 000)	(110 000)
Montant à verser au Ministère à la fin	340 689	340 467

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujettis aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	301 096	389 100
Apports de capital au cours de l'exercice	102 603	19 625
Amortissement pour l'exercice	(132 845)	(107 629)
Solde à la fin	270 854	301 096

6. Engagements

Le RLISS a des engagements allant jusqu'en 2016 en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront également très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	314 920
2015	306 321
2016	85 640
2017	12 061
2018	1 732
	720 674

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé pour chacun des cinq prochains exercices en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2014	398 345 510
2015	67 174 056
2016	67 174 056
2017	-
2018	-

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

7. Immobilisations corporelles

			2013	2012
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement	comptable	comptable
	\$	cumulé	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	368 487	291 603	76 884	51 233
Matériel informatique	139 487	115 612	23 875	12 738
Améliorations locatives	699 643	529 548	170 095	237 125
Développement Web	7 251	7 251	-	-
	1 214 868	944 014	270 854	301 096

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux principes de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 626 111 646 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	599 727 200
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	26 384 446
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	626 111 646

Le budget final du RLIS de 6 332 689 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	5 295 592
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	
Services de cybersanté	580 000
Chef des soins primaires	75 000
Éducation sur le diabète	484 700
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(102 603)
Budget final	6 332 689

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 626 111 646 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	430 592 371	420 030 397
Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé	-	-
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	105 375	105 375
Centres de soins de longue durée	68 994 752	68 511 429
Centres d'accès aux soins communautaires	49 289 693	42 902 747
Services de soutien communautaires	14 047 377	14 070 995
Lésion cérébrale acquise	1 817 347	1 817 347
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	8 502 520	7 290 866
Centres de soins de santé communautaires	8 580 270	8 269 886
Programmes communautaires de soins de santé mentale	30 527 514	30 733 101
Programme de toxicomanie	13 654 427	12 609 135
	626 111 646	606 341 278

Le RLISS reçoit du Ministère un financement qu'il verse à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2013, le RLISS devait recevoir du Ministère un montant de 6 009 913 \$ (993 674 \$ en 2012) et verser aux fournisseurs de services de santé un montant de 6 009 913 \$ (993 674 \$ en 2012). Ces montants ont été comptabilisés à titre de produits et de charges dans l'état des activités financières du RLISS et sont présentés dans le tableau précédent.

10. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 398 182	2 996 101
Charges locatives	240 174	237 024
Amortissement	132 845	107 629
Matériel et entretien	41 926	45 325
Services partagés	361 520	475 025
Relations et consultations publiques	27 727	10 526
Honoraires	14 800	14 500
Frais de déplacement	110 807	150 039
Perfectionnement et recrutement du personnel	106 810	122 724
Services-conseils	27 352	381 910
Partenariat des RLIS	47 500	26 971
Frais liés aux fournitures et à l'impression et frais de bureau	98 501	82 018
Indemnités quotidiennes des autres membres du Conseil	58 336	63 428
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	25 200	23 945
Autres frais de gouvernance et de déplacement	86 943	68 002
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	66 419	69 752
	4 845 042	4 874 919

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

11. Engagement auprès de la communauté autochtone

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un montant de 160 000 \$ (160 000 \$ en 2012) en financement de soutien additionnel, qui a été annualisé relativement à l'engagement du RLISS auprès de la population et des organismes autochtones s'impliquant dans le RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 124 304 \$ ont été engagées au cours de 2013 (131 173 \$ en 2012).

12. cyberSanté Ontario

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un montant de 580 000 \$ au RLISS (600 000 \$ en 2012). Les fonds ont été utilisés pour couvrir les charges d'exploitation liées à l'infrastructure du Bureau de gestion des projets du RLISS et aux activités de cyberSanté Ontario. Des charges de 462 808 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (556 785 \$ en 2012).

13. Chef de service des urgences du RLISS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a fourni un financement non récurrent de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) pour couvrir la rémunération du chef de service des urgences du RLISS du Nord-Ouest. Des charges de 74 449 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (75 000 \$ en 2012).

14. Chef de la performance du projet Urgences – ANS

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012) pour couvrir la rémunération du chef de la performance du projet Urgences – ANS pour l'exercice 2012-2013. Des charges de 92 485 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (8 827 \$ en 2012).

15. Services de santé en français

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a approuvé l'octroi d'un financement non récurrent d'un montant de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012) afin de soutenir le RLISS dans ses activités de services de santé en français. Des charges de 106 000 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (102 938 \$ en 2012).

16. Chef des soins aux malades en phase critique

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) pour couvrir la rémunération du chef des soins aux malades en phase critique du RLISS pour l'exercice 2012-2013. Des charges de 73 923 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (74 528 \$ en 2012).

17. Chef des soins primaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 75 000 \$ (43 750 \$ en 2012) pour couvrir la rémunération du chef des soins primaires du RLISS pour l'exercice 2012-2013. Des charges de 73 449 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (13 337 \$ en 2012).

18. Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de néant (72 000 \$ en 2012) pour couvrir la rémunération dans le cadre de l'initiative Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario du RLISS pour l'exercice 2012-2013. Des charges de néant ont été engagées au cours de l'exercice (62 972 \$ en 2012).

Réseau local d'intégration des services de santé du Nord-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

19. Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a octroyé un financement non récurrent d'un montant de 484 700 \$ (néant en 2012) pour couvrir la rémunération relative au centre régional de coordination de la lutte contre le diabète du RLISS pour l'exercice 2012-2013. Des charges de 220 263 \$ ont été engagées au cours de l'exercice (néant en 2012), dont des dépenses en immobilisations de 47 879 \$ (néant en 2012). Les charges suivantes ont été engagées :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	113 026	-
Charges d'exploitation	59 358	-
Charges non récurrentes	47 879	-
	220 263	-

20. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 37 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 321 703 \$ pour l'exercice 2013 (286 504 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

21. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

22. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

210 Memorial Avenue
Suites 127-130
Orillia, ON L3V 7V1
Tel: 705 326-7750
Toll Free: 1 866 903-5446
Fax: 705 326-1392

210, avenue Memorial
Bureaux 127 à 130
Orillia, ON L3V 7V1
Téléphone : 705 326-7750
Sans frais : 1 866 903-5446
Télécopieur : 705 326-1392

North Simcoe Muskoka LHIN RLISS de Simcoe Nord Muskoka

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers Le 31 mars 2013.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers incombe à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé de North Simcoe Muskoka. Ces états financiers ont été dressés conformément à la législation, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et par les critères du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction est également responsable de tenir un système de contrôles internes conçu pour offrir une garantie raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, que les opérations sont autorisées et comptabilisées et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction, par le comité des finances et de la vérification, et par le conseil d'administration.

La direction a rencontré les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'étudier les états financiers et de discuter des questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

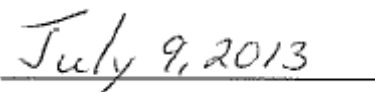
Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



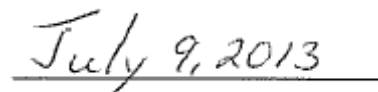
Jill Tettmann,
Chef de la direction



Archibald Outar,
Contrôleur



Date



Date



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS de Simcoe Nord Muskoka au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte LLP". The signature is written in a cursive, flowing style.

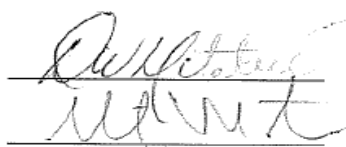
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	872 550	1 290 161
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	810 741	264 800
Montant à recevoir au titre de la TVH	146 384	135 703
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLSS (note 4)	32 613	7 500
	1 862 288	1 698 164
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	986 308	1 079 374
Montant à verser au Ministère (note 3b)	70 389	344 942
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	810 741	264 800
Produits reportés	16 991	24 022
Apports de capital reportés (note 5)	302 903	182 551
	2 187 332	1 895 689
Dette nette	(325 044)	(197 525)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	22 141	14 974
Immobilisations corporelles (note 7)	302 903	182 551
	325 044	197 525
Surplus de l'exercice	-	-

Approuvé par le Conseil,



Administrateur



Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget (note 8)	2013 Montant réel	2012 Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	771 957 854	816 854 624	782 876 927
Activités du RLISS	4 140 655	4 142 654	4 301 188
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (note 3a)	2 125 064	2 542 061	2 908 814
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	50 000	96 722	76 807
	778 273 573	823 636 061	790 163 736
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(140 649)	(344 942)
	778 273 573	823 495 412	789 818 794
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	771 957 854	816 854 624	782 876 927
Charges d'exploitation générales (note 10)	4 190 655	4 233 741	4 376 785
Financement spécial relatif aux activités du RLISS (notes 3a et 10)	2 125 064	2 407 047	2 565 082
	778 273 573	823 495 412	789 818 794
Surplus de l'exercice	-	-	-
Surplus accumulé au début	-	-	-
Surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant	Montant
	(note 8)	réel	réel
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(217 074)	(68 966)
Amortissement des immobilisations corporelles	50 000	96 722	76 807
Variation des autres actifs non financiers	-	(7 167)	(14 974)
Augmentation de la dette nette	50 000	(127 519)	(7 133)
Dette nette au début	(197 525)	(197 525)	(190 392)
Dette nette à la fin	(147 525)	(325 044)	(197 525)

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	96 722	76 807
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(96 722)	(76 807)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Augmentation des charges payées d'avance	(7 167)	(14 974)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(545 941)	2 611 706
Augmentation du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	(25 113)	(7 500)
Augmentation du montant à recevoir au titre de la TVH	(10 681)	(37 562)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(93 066)	434 266
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(274 553)	276 560
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	545 941	(2 611 706)
Diminution du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS et au Partenariat des RLIS	-	(36 779)
Diminution des produits reportés	(7 031)	(7 031)
	(417 611)	606 980
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(217 074)	(68 966)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	217 074	68 966
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(417 611)	606 980
Trésorerie au début	1 290 161	683 181
Trésorerie à la fin	872 550	1 290 161

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») de Simcoe Nord Muskoka, et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend les municipalités de Muskoka, la plus grande partie du comté de Simcoe et une partie du comté de Grey. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et des activités des RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, que les charges sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'acquisitions d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel et développement informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Mobilier et matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé *Présentation des états financiers*, le chapitre 2601, intitulé *Conversion de devises*, le chapitre 3410, intitulé *Paiements de transfert*, et le chapitre 3450, intitulé *Instruments financiers*, du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2013	2012
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Activités générales du RLISS	4 142 654	4 137 019	5 635	1 210
Financement spécial relatif aux activités du RLISS				
Planification autochtone	30 000	30 000	–	–
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, bureau de coordination et d'affectation	752 200	709 297	42 903	80 782
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario, refonte des services	–	–	–	166 273
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 948	2 052	1 305
Technologies habilitantes	550 279	540 781	9 498	23 852
Chef de service des urgences du RLISS	75 000	46 318	28 682	–
Entité de planification des services de santé en français #4 Centre Sud-Ouest	654 062	602 551	51 511	67 831
Chef de la performance du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	–	–
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	124 520	124 520	–	–
Services de santé en français	106 000	106 000	–	3 689
Chef des soins primaires du RLISS	75 000	74 632	368	–
Total du financement spécial relatif aux activités du RLISS	2 542 061	2 407 047	135 014	343 732
	6 684 715	6 544 066	140 649	344 942

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b. Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	344 942	68 382
Montant du financement remboursé au Ministère au cours de l'exercice visé	(415 202)	(68 382)
Montant du financement à rembourser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	140 649	344 942
Montant à verser au Ministère à la fin	70 389	344 942

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé à titre de service dirigé par les RLISS au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé. Le PRLISS est responsable devant les RLISS, et son financement est assuré par les RLISS, avec une participation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	182 551	190 392
Apports de capital au cours de l'exercice	217 074	68 966
Amortissement pour l'exercice	(96 722)	(76 807)
Solde à la fin	302 903	182 551

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à échéance à des dates allant jusqu'en 2016 et qui visent des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location sur la durée restante de ces contrats de location s'établissent comme suit :

	\$
2014	205 527
2015	205 527
2016	85 636

Le RLISS a des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2013, le RLISS avait les engagements de financement suivants :

	\$
2014	143 422 683

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel de bureau	672 466	436 621	235 845	119 703
Matériel informatique	151 240	151 240	–	5 825
Améliorations locatives	1 002 027	934 969	67 058	57 023
	1 825 733	1 522 830	302 903	182 551

8. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget total du financement des fournisseurs de services de santé de 816 854 624 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	771 957 854
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	44 896 770
	816 854 624

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Chiffres du budget (suite)

Le budget d'exploitation total révisé de 6 614 415 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget d'exploitation initial présenté à l'état des activités financières	6 265 719
Ajustement lié aux modifications apportées au financement au cours de l'exercice	
Technologies habilitantes	70 000
Ajustements apportés au budget opérationnel	10 957
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	252 200
Financement du Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	274 272
Recouvrements par le Ministère au cours de l'exercice	(70 260)
Montant affecté aux dépenses en immobilisations	(188 473)
Budget d'exploitation révisé	6 614 415

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLSS peut accorder un financement total de 816 854 624 \$ (782 876 927 \$ en 2012) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLSS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2012 :

	2013 \$	2012 \$
Gestion d'hôpitaux	436 888 472	410 003 430
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	77 625	77 625
Centres de soins de longue durée	129 901 118	127 716 175
Centres d'accès aux soins communautaires	86 700 423	82 889 476
Services de soutien communautaires	13 192 051	12 737 994
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	6 364 053	6 073 700
Centres de soins de santé communautaires	9 359 831	8 979 736
Programmes communautaires de soins de santé mentale	23 585 845	23 293 380
Programmes de lutte contre la toxicomanie	4 640 537	4 084 914
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	104 960 017	105 859 683
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux psychiatriques	23 400	23 400
Lésion cérébrale acquise	1 161 252	1 137 414
	816 854 624	782 876 927

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Charges d'exploitation générales

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les charges d'exploitation générales par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 890 905	2 792 133
Charges locatives	167 404	127 826
Amortissement	96 722	76 807
Services partagés	440 710	464 493
Publicité et relations publiques	11 141	3 007
Services-conseils	88 184	99 200
Autres services	170 703	495 112
Fournitures, matériel et permis	43 697	82 494
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	51 705	55 825
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	63 950	55 325
Charges du Conseil	37 061	32 376
Frais de déplacements	63 373	41 077
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	108 186	51 110
	4 233 741	4 376 785

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les initiatives de financement spécial relatif aux activités du RLISS par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	946 292	1 076 200
Charges locatives	65 580	38 234
Services partagés	92 508	37 502
Publicité et relations publiques	35 648	45 476
Services-conseils	143 812	292 934
Autres services	225 401	169 408
Fournitures, matériel et permis	46 799	92 650
Services médicaux professionnels	193 898	167 445
Frais de déplacements	17 042	35 883
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	37 516	23 117
Dépenses liées à des projets spéciaux	602 551	586 233
	2 407 047	2 565 082

Réseau local d'intégration des services de santé de Simcoe Nord Muskoka

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Charges d'exploitation générales (suite)

Le RLISS a reçu un financement de 274 272 \$ relativement à l'élaboration d'un cadre de travail et d'objectifs visant la planification de la gestion du diabète et de maladies chroniques avec prise d'effet le 1^{er} février 2013. Les charges engagées sont les suivantes :

	\$
Salaires et charges sociales	13 791
Charges d'exploitation	64 656
Charges non récurrentes	195 825
	274 272

11. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 26 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 s'est établi à 239 374 \$ (269 099 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

12. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

71 Adam Street
Belleville, ON K8N 5K3
Tel: 613 967-0196
Toll Free: 1 866 831-5446
Fax: 613 967-1341
www.southeastlhinc.on.ca

71, rue Adam
Belleville, ON K8N 5K3
Téléphone : 613 967-0196
Sans frais : 1 866 831-5446
Télécopieur : 613 967-1341
www.southeastlhinc.on.ca

South East LHIN RLISS du Sud-Est

Le 31 mars 2013

Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Est. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Paul Huras
Directeur général
contrôleuse



Paula Heinemann
Chef des services administratifs et



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.



Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 087 305	1 674 708
Débiteurs (note 3)	54 990	57 001
	1 142 295	1 731 709
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	596 707	1 121 742
Montant à verser au Ministère (note 5)	318 212	347 744
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS (note 7)	9 792	-
Apports de capital reportés (note 8)	393 052	505 585
Obligations aux termes de contrats de location-acquisition (note 16)	264 038	290 568
	1 581 801	2 265 639
Dette nette	(439 506)	(533 930)
Engagements (note 15)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	46 454	28 345
Immobilisations corporelles (note 9)	393 052	505 585
	439 506	533 930
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil,



Donna Segal, présidente du conseil d'administration



Ian Fraser, président du comité d'audit

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 10)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	1 041 073 514	1 099 257 331	1 070 700 326
Activités du RLISS (notes 5, 10 et 12)	4 543 169	4 534 906	4 778 389
Technologies habilitantes (note 6a)	-	580 000	600 000
Service des urgences (note 6b)	-	75 000	75 000
Initiative autochtone (note 6c)	15 000	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 6d)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 6e)	106 000	106 000	106 000
Soins aux malades en phase critique (note 6f)	-	75 000	75 000
Soins primaires (note 6g)	-	75 000	43 750
Gestion des maladies chroniques (note 6h)	-	329 119	-
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	750 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	-	120 796	119 491
	1 045 737 683	1 105 268 152	1 077 362 956
Financement remboursable au Ministère (note 5a)	-	(318 212)	(347 744)
	1 045 737 683	1 104 949 940	1 077 015 212
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 11)	1 041 073 514	1 099 257 331	1 070 700 326
Frais généraux et administratifs (note 12)	4 543 169	4 655 665	4 895 501
Technologies habilitantes (note 6a)	-	489 773	569 907
Service des urgences (note 6b)	-	51 425	66 110
Initiative autochtone (note 6c)	15 000	15 000	15 000
Projet Urgences – ANS (note 6d)	-	100 000	100 000
Services de santé en français (note 6e)	106 000	96 835	102 844
Soins aux malades en phase critique (note 6f)	-	72 000	72 912
Soins primaires (note 6g)	-	75 000	18 985
Gestion des maladies chroniques (note 6h)	-	136 911	-
Fonds Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	473 627
	1 045 737 683	1 104 949 940	1 077 015 212
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 263)	(3 878)
Amortissement des immobilisations corporelles	120 796	119 491
Augmentation des charges payées d'avance, montant net	(18 109)	(13 726)
Diminution (augmentation) de la dette nette	94 424	101 887
Dette nette au début	(533 930)	(635 817)
Dette nette à la fin	(439 506)	(533 930)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	120 796	119 491
Amortissement des apports de capital reportés (note 8)	(120 796)	(119 491)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution des débiteurs	2 011	8 588
Augmentation des charges payées d'avance	(18 109)	(13 726)
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(525 035)	306 306
(Diminution) augmentation du montant à verser au Ministère	(29 532)	45 247
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	9 792	(19 552)
	(560 873)	326 863
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 263)	(3 878)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 8)	8 263	3 878
Remboursement d'obligations aux termes de contrats de location-acquisition	(26 530)	(25 239)
	(18 267)	(21 361)
Variation nette de la trésorerie	(587 403)	301 624
Trésorerie au début	1 674 708	1 373 084
Trésorerie à la fin	1 087 305	1 674 708

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 9 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « *Loi* »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de rendement avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et des activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie en fonction du lieu où les résidents reçoivent principalement des soins (98 % des résidents de la région géographique couverte par le RLISS du Sud-Est reçoivent des soins de la part des fournisseurs de services de santé locaux). Le RLISS permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée.

Le RLISS dessert plus de 500 000 personnes et couvre une région géographique d'une superficie de 19 473 kilomètres carrés. Le RLISS du Sud-Est occupe le quatrième rang en ce qui a trait à la superficie des régions géographiques couvertes. Le RLISS dessert environ 3,8 % des Ontariens qui vivent, en proportions presque égales, dans diverses zones urbaines en bordure de l'autoroute 401 ou dans de petites collectivités rurales de la région. Le RLISS couvre les régions de Hastings, de Prince Edward et de Lennox et les comtés d'Addington, de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert au Ministère, qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et les pertes de valeur comptable d'actifs.

Paielements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimative selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les améliorations liées aux activités qui permettent de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées, tandis que les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure/développement Web	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Informations sectorielles

Le RLISS devait adopter le chapitre SP 2700, intitulé « Informations sectorielles », pour son exercice ouvert le 1^{er} avril 2007. Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants assujettis à ces estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des charges à payer et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé *Présentation des états financiers*, le chapitre 2601, intitulé *Conversion de devises*, le chapitre 3410, intitulé *Paiements de transfert*, et le chapitre 3450, intitulé *Instruments financiers*, du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Débiteurs

Au 31 mars 2013, le RLISS avait des débiteurs de 54 990 \$, qui représentent la TVH à recevoir pour le dernier trimestre de l'exercice.

4. Crédoiteurs et charges à payer

Au 31 mars 2013, la valeur des crédoiteurs et charges à payer du RLISS s'établissait à 596 707 \$, soit des crédoiteurs (dettes fournisseurs) de 157 875 \$ et des charges à payer de 438 832 \$.

5. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Conformément à la convention comptable visant les apports de capital reportés (note 2), le RLISS a comptabilisé à titre de produits (« financement reçu ») l'amortissement des apports de capital reportés de 120 796 \$ (119 491 \$ en 2012) et les produits reportés tirés des apports de capital de 2013 de 8 263 \$, ce qui a donné lieu à une augmentation de l'ensemble des produits tirés des activités du RLISS, tel qu'il est présenté à la note 5a ci-après.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

5. Financement remboursable au Ministère (suite)

Le financement de base des activités du RLISS (budget) pour 2013, après ajustements, s'est établi à 4 543 169 \$ (note 10).

En 2012, le RLISS a reçu directement de cyberSanté Ontario un financement pour les activités liées au bureau de gestion du projet. En 2013, c'est le Ministère qui a fourni le financement directement au RLISS.

a) Le montant remboursable au Ministère se compose des éléments suivants :

	2013		
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent
	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	1 099 257 331	1 099 257 331	-
Activités du RLISS (note 12a)	4 655 702	4 655 665	37
Technologies habilitantes	580 000	489 773	90 227
Projet de service des urgences	75 000	51 425	23 575
Initiative autochtone	15 000	15 000	-
Projet Urgences – ANS	100 000	100 000	-
Services de santé en français	106 000	96 835	9 165
Soins aux malades en phase critique	75 000	72 000	3 000
Soins primaires	75 000	75 000	-
Gestion des maladies chroniques	329 119	136 911	192 208
	1 105 268 152	1 104 949 940	318 212

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Solde d'ouverture	317 651	302 497
Montant du financement remboursé au cours de l'exercice visé	(317 651)	(302 497)
Montant du financement non récurrent à rembourser au Ministère	318 175	315 272
Montant du financement des activités du RLISS à rembourser au Ministère	37	2 379
Solde de clôture	318 212	317 651

c) Le montant remboursable à cyberSanté Ontario aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	30 093	-
Montant versé à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	(30 093)	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé	-	30 093
Solde de clôture	-	30 093

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

6. a) *Service lié aux technologies habilitantes (auparavant, « Services de cybersanté »)*

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS a reçu un financement de 580 000 \$ (600 000 \$ en 2012) pour un bureau local de gestion du projet. Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de technologies habilitantes, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 90 227 \$ (30 093 \$ en 2012) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	302 157	308 860
Services-conseils	-	126 775
Frais de déplacement	21 908	15 308
Frais liés aux réunions	5 270	3 345
Autres	160 438	115 619
	489 773	569 907

b) *Projet de service des urgences*

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir le projet lié au service des urgences en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé relativement à l'accès aux services médicaux spécialisés. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 23 575 \$ (8 890 \$ en 2012) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Services-conseils	49 500	63 300
Frais de déplacement	1 925	-
Autres	-	2 810
	51 425	66 110

c) *Initiative autochtone*

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 15 000 \$ (15 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer des activités de planification, y compris l'aide liée au sondage sur la santé des Métis, et de mobilisation auprès de la communauté autochtone, y compris le comité autochtone récemment constitué au centre de soins de santé communautaires de Napanee, en vertu du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Autres	15 000	15 000
	15 000	15 000

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

6. (suite)

d) *Projet Urgences – ANS*

Au cours de l'exercice 2013, le RLSS a reçu du Ministère un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer le projet Urgences – ANS.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	99 387	100 000
Frais de déplacement	613	-
Solde de clôture	100 000	100 000

Les charges réelles engagées relativement aux activités liées au projet Urgences – ANS ont dépassé le financement de 100 000 \$ reçu du Ministère. Les charges réelles totalisent 106 047 \$ (147 100 \$ en 2012). L'excédent de 6 047 \$ (47 100 \$ en 2012) a été couvert au moyen du budget de base des activités du RLSS.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	99 387	135 594
Frais de déplacement	2 858	5 762
Frais liés aux réunions	1 347	1 366
Autres	2 455	4 378
Total	106 047	147 100

e) *Services de santé en français*

Au cours de l'exercice 2013, le RLSS a reçu du Ministère un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer la stratégie de services de santé en français. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 9 165 \$ (3 156 \$ en 2012) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Salaires et charges sociales	76 379	82 663
Frais de déplacement	3 724	4 564
Frais liés aux réunions	128	113
Autres	16 604	15 504
Total	96 835	102 844

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

6. (suite)

f) Soins aux malades en phase critique

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer le projet de soins aux malades en phase critique. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 3 000 \$ (2 088 \$ en 2012) à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Services-conseils	72 000	72 000
Frais de déplacement	-	912
	72 000	72 912

g) Soins primaires

Au cours de l'exercice 2013, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 75 000 \$ (43 750 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer la planification et l'engagement auprès de fournisseurs de services de santé primaires dans le cadre du volet « priorités en matière de changement » du plan d'intégration des services de santé.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Services-conseils	72 000	18 000
Frais de déplacement	2 480	970
Frais liés aux réunions	480	-
Autres	40	15
	75 000	18 985

Les charges réelles engagées relativement aux activités liées aux soins primaires ont dépassé le financement de 75 000 \$ reçu du Ministère. Les dépenses réelles totalisent 76 705 \$ (43 750 \$ en 2012). L'excédent de 1 705 \$ a été couvert au moyen du budget de base des activités du RLISS.

	2013	2012
	\$	\$
Charges		
Services-conseils	72 000	43 750
Frais de déplacement	4 185	-
Frais liés aux réunions	480	-
Autres	40	-
	76 705	43 750

h) Gestion des maladies chroniques

En février 2013 (exercice 2013), le RLISS a reçu un financement de 329 119 \$ afin d'améliorer la gestion des maladies chroniques et la Stratégie de lutte contre le diabète de la province d'Ontario dans le cadre du plan d'intégration des services de santé. Les fonds inutilisés, lesquels s'établissaient à 192 208 \$ à la clôture de l'exercice, sont remboursables au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

6. (suite)

h) Gestion des maladies chroniques (suite)

	2013
	\$
Charges	
Salaires et charges sociales	59 867
Frais de déplacement	1 329
Autres	75 715
	136 911

7. Opérations entre apparentés

Bureau des services partagés des RLISS (« BSPR »)

Le BSPR est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Partenariat des RLISS (« PRLISS »)

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et des initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.
- Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Le PRLISS est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti à ce titre aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre.

8. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	505 585	621 198
Apports de capital au cours de l'exercice	8 263	3 878
Amortissement pour l'exercice	(120 796)	(119 491)
Solde à la fin	393 052	505 585

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

9. Immobilisations corporelles

			2013	2012
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
			\$	\$
Matériel de bureau	408 006	272 494	135 512	207 288
Matériel informatique	130 670	123 868	6 802	11 739
Améliorations locatives	358 197	107 459	250 738	286 558
	896 873	503 821	393 052	505 585

10. Chiffres du budget

Les budgets ont été approuvés par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget de financement total des fournisseurs de services de santé de 1 099 257 331 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget de financement initial des fournisseurs de services de santé	1 041 073 514
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	58 183 817
Budget de financement total des fournisseurs de services de santé	1 099 257 331

Le budget d'exploitation total de 4 543 169 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	4 543 169
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	-
Budget total	4 543 169

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

11. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement total de 1 099 257 331 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	721 433 597	703 298 709
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	190 725	190 725
Centres de soins de longue durée	170 990 709	170 862 497
Centres d'accès aux soins communautaires	108 497 833	102 084 846
Services de soutien communautaires	30 132 287	29 121 695
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	2 048 566	2 043 566
Centres de soins de santé communautaires	23 054 049	22 200 869
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	42 909 565	40 897 419
	1 099 257 331	1 070 700 326

12. Frais généraux et administratifs

a) Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Éléments liés aux programmes		
Salaires	3 321 827	3 546 649
Consultation et projets relatifs au RLISS	135 185	46 194
	3 457 012	3 592 843
Services partagés	294 616	435 080
Partenariat	47 500	26 971
Autres (détails ci-dessous)	218 153	205 855
Charges locatives	214 889	212 698
Matériel et fournitures de bureau	133 310	132 588
Indemnités quotidiennes des membres du Conseil	68 700	71 400
Relations publiques	49 412	52 123
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	51 277	46 452
	4 534 869	4 776 010
Amortissement	120 796	119 491
	4 655 665	4 895 501

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

12. Frais généraux et administratifs (suite)

- b) Les autres frais généraux et administratifs inclus au poste « Autres » dans le tableau précédent se composent des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Formation et développement	86 827	52 829
Frais de déplacement	114 430	111 507
Recrutement	10 709	10 622
Assurances	6 634	17 768
Autres frais divers	(447)	13 129
	218 153	205 855

- c) Les charges totales liées à la gouvernance s'établissent comme suit et sont incluses aux charges présentées au tableau de la note 12a ci-dessus :

	2013	2012
	\$	\$
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	31 500	34 500
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	37 200	36 900
Total des indemnités quotidiennes	68 700	71 400
Autres frais administratifs	42 559	53 797
Total des coûts liés à la gouvernance	111 259	125 197
Coûts indirects – salaires, charges sociales, aménagements et services partagés	154 417	153 519
Charges totales liées à la gouvernance	265 676	278 716

- d) Les coûts totaux liés aux charges locatives et aux services partagés ont été déduits des charges réelles présentées à la note 12a en raison du partage partiel des coûts liés à des projets auxiliaires financés relativement au personnel de ces projets utilisant des locaux à bureaux ou ayant recours à des services partagés au cours de l'exercice.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

13. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a totalisé 274 129 \$ pour l'exercice 2013 (279 712 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été achevée le 31 décembre 2011, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

14. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

15. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location de locaux s'établissent comme suit :

	\$
2014	224 064
2015	224 064
2016	224 064
2017	224 064
2018	224 064
Par la suite	653 520
	1 773 840

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Au 31 mars 2013, le RLISS avait conclu des ententes de rendement avec tous les hôpitaux et les organismes communautaires pour une durée variant du prochain exercice aux trois prochains exercices, selon le secteur. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2013

16. Obligations aux termes de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations aux termes de contrats de location-acquisition, dont des améliorations locatives. Le coût de ce contrat est inclus dans le matériel, et les passifs connexes sont inclus dans la dette à long terme afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de l'immeuble arrive à échéance en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	\$
2014	40 456
2015	40 456
2016	40 456
2017	40 456
2018	40 456
Par la suite	117 997
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	320 277
Déduire : montant représentant les intérêts	(56 239)
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	264 038

Les paiements en capital liés à la dette à long terme qui sont exigés pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2014	27 887
2015	29 314
2016	30 814
2017	32 390
2018	34 048
Par la suite	109 585
	264 038

201, avenue Queens, bureau 700
London, ON N6A 1J1
Téléphone : 519 672-0445
Sans frais : 1 866 294-5446
Télécopieur : 519 672-6562
www.southwestlhinc.on.ca

RLISS du Sud-Ouest

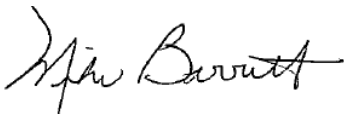
Rapport sur les responsabilités de la direction

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Sud-Ouest. La Direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financières fiables sont disponibles en temps opportune pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction rencontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte LP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Michael Barrett
Chef de la direction



Lisa M Johnson
Contrôleuse/Le directeur d'entreprise entretient

le 14 juillet 2013



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Téléc. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.R.L.". The signature is written in a cursive, flowing style.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 22 mai 2013

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	892 912	325 816
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	8 505 822	2 025 893
Montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	17 190	-
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	79 069	45 355
Débiteurs	3 879	16 490
	9 498 872	2 413 554
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	795 784	308 018
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé (note 9)	8 505 822	2 025 893
Montant à verser au Ministère (note 3b)	176 111	48 082
Montant à verser à cyberSanté Ontario (note 3c)	52 319	62 791
Montant à verser au Bureau des services partagés des RLISS (note 4)	-	7 440
Apports de capital reportés (note 5)	262 387	267 754
	9 792 423	2 719 978
Dette nette	(293 551)	(306 424)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	31 164	38 670
Immobilisations corporelles (note 7)	262 387	267 754
	293 551	306 424
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil



Administrateur



Administrateur

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013		2012
	Budget (note 8)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 150 971 662	2 190 349 994	2 169 260 125
Activités du RLISS	4 895 719	4 873 561	5 146 833
Planification autochtone (note 10a)	35 000	35 000	35 000
Services en français (note 10b)	106 000	106 000	106 000
Soins aux malades en phase critique (note 10c)	75 000	75 000	75 000
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	75 000	62 132
Chef de la performance du projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 10e)	100 000	100 000	88 008
Chef des soins primaires (note 10f)	75 000	75 000	18 750
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10g)	-	-	57 000
Technologies habilitantes (note 10h)	510 000	578 560	589 397
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète (note 10i)	-	206 632	-
Projet SPIRE et cSWO des services de cybersanté (note 10j)	1 025 400	773 833	302 900
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	162 000	162 000	158 851
	2 158 030 781	2 197 410 580	2 175 899 996
Financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 3a)	-	(34 865)	(62 791)
Financement remboursable au Ministère (note 3a)	-	(176 111)	(49 207)
	2 158 030 781	2 197 199 604	2 175 787 998
Charges			
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	2 150 971 662	2 190 349 994	2 169 260 125
Frais généraux et administratifs (note 11)	5 057 719	4 981 477	5 294 857
Planification autochtone (note 10a)	35 000	32 760	21 466
Services en français (note 10b)	106 000	93 198	87 247
Soins aux malades en phase critique (note 10c)	75 000	74 508	73 831
Chef de service des urgences (note 10d)	75 000	73 944	62 132
Chef de la performance du projet Urgences – ANS (note 10e)	100 000	98 245	88 008
Chef des soins primaires (note 10f)	75 000	74 889	16 091
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10g)	-	-	54 735
Technologies habilitantes (note 10h)	510 000	512 356	559 811
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète (note 10i)	-	169 265	-
Projets SPIRE et cSWO des services de cybersanté (note 10j)	1 025 400	738 968	269 695
	2 158 030 781	2 197 199 604	2 175 787 998
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	Montant réel	Montant réel
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Variation des charges payées d'avance, montant net	7 506	(16 999)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(156 633)	(17 190)
Amortissement des immobilisations corporelles	162 000	158 851
Diminution de la dette nette	12 873	124 662
Dette nette au début	(306 424)	(431 086)
Dette nette à la fin	(293 551)	(306 424)

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	162 000	158 851
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(162 000)	(158 851)
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux fournisseurs de services de santé	(6 479 929)	35 386 994
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Bureau des services partagés des RLIS	(17 190)	3 736
Augmentation (diminution) des débiteurs	12 611	(15 069)
(Diminution) augmentation du montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	(33 714)	20 113
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	487 766	(273 223)
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	6 479 929	(35 386 994)
Augmentation du montant à verser au Ministère	128 029	19 564
(Diminution) augmentation du montant à verser à cyberSanté Ontario	(10 472)	62 791
(Diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des RLIS	(7 440)	(191)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	7 506	(16 999)
	567 096	(199 278)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(156 633)	(17 190)
Financement		
Apports de capital reportés reçus (note 5)	156 633	17 190
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	567 096	(199 278)
Trésorerie au début	325 816	525 094
Trésorerie à la fin	892 912	325 816

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest a été constitué par lettres patentes le 9 juillet 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre le territoire allant de Tobermory, au nord, à Long Point, au sud, soit une superficie d'environ 22 000 kilomètres carrés. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé par cyberSanté Ontario, en vertu d'une entente de paiement de transfert des RLISS (l'« entente de paiement de transfert ») conclue avec cyberSanté Ontario décrivant des arrangements budgétaires pris par cyberSanté Ontario. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par cyberSanté Ontario, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par cyberSanté Ontario.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Les sommes non dépensées sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel, mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario

En vertu de l'entente de rendement, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

En vertu de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée à cyberSanté Ontario.

- a) Le montant remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

	2013		2012	
	Financement	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	2 190 349 994	2 190 349 994	-	-
Activités du RLISS	4 873 561	4 819 477	54 084	10 827
Planification autochtone	35 000	32 760	2 240	13 534
Services en français	106 000	93 198	12 802	18 753
Soutien en cas de troubles du comportement	-	-	-	2 265
Technologies habilitantes	578 560	512 356	66 204	45 337
Projet SPIRE des services de cybersanté	773 833	738 968	34 865	17 454
Soins aux malades en phase critique	75 000	74 508	492	1 169
Chef de service des urgences	75 000	73 944	1 056	-
Chef des soins primaires	75 000	74 889	111	2 659
Chef du projet Urgences – ANS	100 000	98 245	1 755	-
Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète	206 632	169 265	37 367	-
	2 197 248 580	2 197 037 604	210 976	111 998

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère et à cyberSanté Ontario (suite)

b) Le montant à verser au Ministère au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	48 082	28 518
Montant du financement remboursé au Ministère	(48 082)	(28 518)
Montant du financement à recevoir du Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	-	(1 125)
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	176 111	49 207
Montant à verser au Ministère à la fin	176 111	48 082

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario au 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	62 791	-
Montant versé à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	(45 337)	-
Montant du financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	34 865	62 791
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	52 319	62 791

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujéti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le partenariat des RLISS (le « PRLISS ») a été créé au cours de l'exercice 2010 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en coopération avec les systèmes de soin de santé, de les appuyer dans leur rôle de gestionnaire de système et, quand il y a lieu, de favoriser l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales, ainsi que de permettre la détermination et la communication des pratiques exemplaires. Le PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	267 754	409 415
Apports de capital reçus au cours de l'exercice (note 8)	156 633	17 190
Amortissement pour l'exercice	(162 000)	(158 851)
Solde à la fin	262 387	267 754

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel jusqu'en 2018 et qui sont assortis des modalités de renouvellement habituelles. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	292 735
2015	254 459
2016	93 101
2017	4 789
2018	4 014

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les engagements minimaux envers les fournisseurs de services de santé en vertu des ententes de responsabilité actuellement en vigueur s'établissent comme suit :

	\$
2014	2 131 943 582

Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

	2013	2012
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$
Coût	Amortissement cumulé	
\$	\$	
Matériel informatique	172 575	120 528
Améliorations locatives	1 588 789	1 415 762
Matériel, mobilier et agencements de bureau	218 003	180 690
Développement Web	21 998	21 998
	2 001 365	1 738 978
	262 387	267 754

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget de financement final des fournisseurs de services de santé de 2 190 349 994 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	2 150 971 662
Ajustement en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	39 378 332
Budget de financement final des fournisseurs de services de santé	2 190 349 994

Le budget final du RLISS de 7 373 852 \$, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se compose des éléments suivants :

	\$
Budget initial	7 059 119
Réduction du financement accordé au projet SPIRE des services de cybersanté	(294 900)
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	453 000
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	156 633
Budget d'exploitation final du RLISS	7 373 852

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 2 190 349 994 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	1 566 756 371	1 569 651 483
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	451 500	451 500
Centres de soins de longue durée	299 613 261	293 210 720
Centres d'accès aux soins communautaires	188 487 125	179 155 370
Services de soutien communautaires	39 092 788	37 367 473
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	17 490 024	17 324 750
Centres de soins de santé communautaires	16 979 597	15 433 606
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	61 479 328	56 665 223
	2 190 349 994	2 169 260 125

Le RLISS reçoit du Ministère de l'argent qu'il répartit à son tour entre les fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2013, un montant de 8 505 822 \$ (2 025 893 \$ en 2012) devait être reçu du Ministère et versé aux fournisseurs de services de santé. Ce montant a été comptabilisé à titre de produits et de charges à l'état des activités financières, et il est inclus au tableau précédent.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Programmes

a) *Planification autochtone*

Le Ministère a octroyé un montant de 35 000 \$ (35 000 \$ en 2012) au RLISS relativement à la planification autochtone. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 32 760 \$ (21 466 \$ en 2012) et a comptabilisé le solde restant de 2 240 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

b) *Services en français*

Le Ministère a octroyé un montant de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012) au RLISS relativement au financement des services en français. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 93 198 \$ (87 247 \$ en 2012) et a comptabilisé le solde restant de 12 802 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

c) *Chef des soins aux malades en phase critique*

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) au RLISS relativement au financement des soins aux malades en phase critique. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 74 508 \$ (73 831 \$ en 2012) et a comptabilisé le solde restant de 492 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

d) *Chef de service des urgences*

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (62 132 \$ en 2012) au RLISS relativement au service des urgences. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 73 944 \$ (62 132 \$ en 2012) et a comptabilisé le solde restant de 1 056 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

e) *Chef du projet Urgences – ANS*

Le Ministère a octroyé un montant de 100 000 \$ (88 008 \$ en 2012) au RLISS relativement au financement de la stratégie de gestion des urgences. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 98 245 \$ (88 008 \$ en 2012) et a comptabilisé le solde restant de 1 755 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

f) *Chef des soins primaires*

Le Ministère a octroyé un montant de 75 000 \$ (18 750 \$ en 2012) au RLISS relativement au chef des soins primaires. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 74 889 \$ (16 091 \$ en 2012) et a comptabilisé le solde restant de 111 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

g) *Soutien en cas de troubles du comportement*

Le Ministère a octroyé un montant de néant (57 000 \$ en 2012) au RLISS relativement à la planification du soutien en cas de troubles du comportement. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant néant (54 735 \$ en 2012).

h) *Technologies habilitantes*

Le Ministère a octroyé un montant de 580 000 \$ (600 000 \$ en 2012) au RLISS relativement aux initiatives liées aux technologies habilitantes. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 512 356 \$ (559 811 \$ en 2012) et des dépenses en immobilisations de 1 440 \$ (10 603 \$ en 2012) qui ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 66 204 \$ à titre de montant à verser au Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Programmes (suite)

i) Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le Ministère a octroyé un montant de 338 228 \$ (néant en 2012) au RLISS relativement aux initiatives liées aux centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète. Le RLISS a engagé des charges d'exploitation totalisant 169 265 \$ (néant en 2012) et des dépenses en immobilisations de 131 596 \$ (néant en 2012) ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 37 367 \$ à titre de montant à verser au Ministère. Les dépenses engagées se détaillent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires	34 205	-
Charges opérationnelles	4 792	-
Charges non récurrentes	261 864	-
Total	300 861	-

j) cyberSanté Ontario – Projets SPIRE et cSWO

Le RLISS a conclu une entente de paiement de transfert avec cyberSanté Ontario, qui fournit un montant de 775 272 \$ (302 900 \$ en 2012) au RLISS, soit 730 500 \$ relativement à Southwest Physicians Interface with Regional EMRs (SPIRE) et 44 772 \$ relativement à Connecting South West Ontario (cSWO). Le RLISS a engagé des charges d'exploitation de 738 968 \$ (269 695 \$ en 2012) et des dépenses en immobilisations de 1 439 \$ (néant en 2012) ont été comptabilisées au titre des immobilisations, et le financement connexe a été comptabilisé à titre d'apports de capital reportés. Le RLISS a comptabilisé le solde restant de 34 865 \$, dont la totalité est liée à SPIRE, à titre de montant à verser à cyberSanté Ontario.

11. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 385 331	3 522 153
Charges locatives	206 682	207 850
Amortissement	162 000	158 851
Services partagés	341 520	451 995
Structure de collaboration avec les RLISS	47 500	50 000
Relations publiques	90 192	105 639
Services-conseils et charges liées au projet	178 194	183 184
Fournitures	25 901	45 676
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	52 805	42 423
Indemnités quotidiennes des administrateurs	38 490	54 435
Charges des membres du Conseil	47 101	89 251
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	84 711	67 790
Autres	321 050	315 610
	4 981 477	5 294 857

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2013

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 30 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 a totalisé 278 905 \$ (292 146 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

14. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice visé.

425, rue Bloor Est, bureau 201
Toronto (Ontario) M4W 3R4
Tél. : 416-921-7453 • Téléc. : 416-921-0117
Sans frais : 1 866 383-5446
www.torontocentrallhin.on.ca

Toronto Central **LHIN**

24 Mai 2013

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

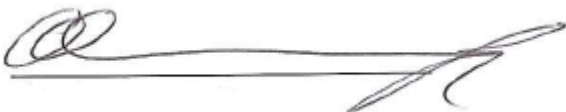
Le Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « RLISS »), un organisme de la Couronne, adhère à des normes rigoureuses d'intégrité lors de la conduite de ses activités. Pour protéger les actifs du RLISS et garantir la fiabilité des renseignements financiers, le RLISS applique des procédures et des pratiques administratives saines, et maintient les systèmes d'information et les contrôles financiers internes appropriés.

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers du RLISS ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux lois applicables et aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), ainsi qu'aux normes et directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

La direction a également la responsabilité de maintenir un système de contrôles internes conçus pour garantir raisonnablement que les actifs sont convenablement protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que des renseignements financiers fiables sont produits en temps utile afin de permettre la préparation des états financiers. La responsabilité de la surveillance et de l'évaluation de ces systèmes incombe à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

Avant que les états financiers soient approuvés, la direction se réunit avec les vérificateurs externes et le conseil d'administration afin d'examiner les états financiers et de discuter de n'importe quelle question importante afférente aux rapports financiers ou aux contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte & Touche s.r.l. – les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Camille Orridge
Directrice générale



Raj Krishnapillai
Directeur principal et directeur des finances,
finances, services internes et services
partagés



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Deloitte S.R.L.", is positioned above the professional title.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 5 juin 2013

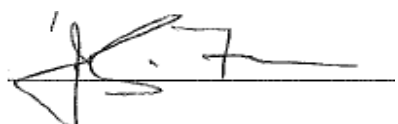
Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	1 307 144	392 175
Montant à recevoir des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (les « RLIS »)	42 230	301 836
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	30 147 046	13 537 634
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	442 966	574 623
	31 939 386	14 806 268
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 715 591	1 383 215
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	30 147 046	13 537 634
Montant à verser au Ministère (note 4b)	145 816	1 297
Apports de capital reportés (note 5)	1 801 524	1 640 726
	33 809 977	16 562 872
Dette nette	1 870 591	1 756 604
Engagements (note 24)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	69 067	115 878
Immobilisations corporelles (note 6)	1 801 524	1 640 726
	1 870 591	1 756 604
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil

 , administrateur

 , administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget (note 7)	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le Ministère	5 535 121	5 288 433	5 559 386
Financement fourni par le Ministère au Partenariat des RLISS (le « PRLISS »)	636 500	670 000	670 000
Financement fourni par le Ministère au Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR »)	700 000	740 000	-
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 425 789 274	4 639 988 705	4 506 874 309
Technologies habilitantes (note 9)	510 000	580 000	600 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	20 000	20 000	27 500
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 12)	100 000	100 000	100 000
Chefs des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000
Chefs de l'harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 14)	423 200	483 000	387 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	421 475	568 713
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	21 875
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	57 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	-	21 566	-
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	740 573	482 142
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS pour le PRLISS	617 500	355 647	354 558
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS pour le BSPR	4 781 284	4 758 177	4 756 393
	4 440 012 592	4 654 498 576	4 520 714 876
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4a)	-	(1 578)	(1 297)
	4 440 012 592	4 654 496 998	4 520 713 579
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 425 789 274	4 639 988 705	4 506 874 309
Frais généraux et administratifs (note 19)	5 535 121	5 431 373	5 700 352
Bureau des services partagés des RLISS (note 20)	5 481 284	6 094 232	5 096 272
Partenariat des RLISS (note 21)	1 254 000	1 025 647	1 024 558
Technologies habilitantes (note 9)	510 000	580 000	600 000
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000
Planification de la transition pour la santé autochtone (note 11)	20 000	20 000	27 500
Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS ») (note 12)	100 000	100 000	100 000
Chefs des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000
Chefs de l'harmonisation des ressources et de l'aiguillage (note 14)	423 200	483 000	387 000
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	421 475	568 713
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	21 875
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	57 000
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	-	21 566	-
	4 440 012 592	4 654 496 998	4 520 713 579
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(901 371)	(1 657 777)
Amortissement des immobilisations corporelles	740 573	482 142
Augmentation des charges payées d'avance	(69 067)	(115 878)
Utilisation de charges payées d'avance	115 878	92 496
Augmentation de la dette nette	(113 987)	(1 199 017)
Dette nette au début	(1 756 604)	(557 587)
Dette nette à la fin	(1 870 591)	(1 756 604)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	740 573	482 142
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(740 573)	(482 142)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) du montant à recevoir des RLIS	259 606	(111 446)
Diminution (augmentation) du montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	131 657	(252 542)
(Augmentation) diminution du montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	(16 609 412)	46 113 780
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	332 376	(809 133)
Augmentation (diminution) du montant à verser aux fournisseurs de services de santé	16 609 412	(46 113 780)
Augmentation (diminution) du montant à verser au Ministère	144 519	(29 540)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	46 811	(23 382)
	914 969	(1 226 043)
Dépenses en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(901 371)	(1 657 777)
Financement		
Augmentation des apports de capital reportés (note 5)	901 371	1 657 777
Variation nette de la trésorerie	914 969	(1 226 043)
Trésorerie au début	392 175	1 618 218
Trésorerie à la fin	1 307 144	392 175

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilité avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la ville de Toronto. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le Ministère. Ces états financiers reflètent les modalités de l'entente de rendement liée à ce financement.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS. Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par le RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers du RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Le RLISS est également financé aux fins du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, en vertu de l'entente de rendement entre le Ministère et le RLISS. Le mandat opérationnel, les responsabilités et le financement du programme lié au Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète ont été transférés au RLISS au cours de l'exercice 2012-2013.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées.

En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments sans effet sur la trésorerie comme l'amortissement des immobilisations corporelles et la perte de valeur d'actifs.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement de dépenses comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles est initialement constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Mobilier et agencements de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Matériel informatique	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est calculé sur un exercice complet.

Information financière sectorielle

Les états financiers du RLIS incluent les comptes de ses divisions, soit le Bureau des services partagés des RLIS (le « BSPR ») et la structure de collaboration entre les RLIS (la « CRLIS »). Des états de la situation financière et des activités financières distincts sont présentés pour le BSPR et la CRLIS dans les annexes jointes aux états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR est responsable, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») est une division du RLISS de Toronto-Centre et est assujetti aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Il incombe au PRLISS de fournir des conseils à tous les RLISS dans les domaines de la planification à l'égard de l'intégration et de l'engagement auprès des communautés, des méthodes de répartition, de la performance concernant la reddition de comptes et de l'alignement et de la coordination des systèmes. Toute tranche des charges d'exploitation du PRLISS payée en trop (ou impayée) par le RLISS à la clôture de l'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du PRLISS (à verser au PRLISS), conformément à la convention entre le PRLISS et tous les RLISS.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

4. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement et de l'entente de paiement de transfert, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère et à cyberSanté Ontario, respectivement.

- a. Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2013	2012
	Financement reçu	Charges admissibles	Surplus	Surplus
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	4 639 988 705	4 639 988 705	-	-
Activités du RLISS	5 432 951	5 431 373	1 578	1 297
PRLISS	670 000	670 000	-	-
BSPR	740 000	740 000	-	-
Services de cybersanté	580 000	580 000	-	-
Chefs de service des urgences	75 000	75 000	-	-
Planification de la transition pour la santé des autochtones	20 000	20 000	-	-
Urgences – ANS	100 000	100 000	-	-
Chefs des soins aux malades en phase critique	75 000	75 000	-	-
Harmonisation des ressources – ANS	483 000	483 000	-	-
Chef des soins primaires	75 000	75 000	-	-
Services de santé en français	106 000	106 000	-	-
Entités de planification des services en français	421 475	421 475	-	-
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète	21 566	21 566	-	-
	4 648 788 697	4 648 787 119	1 578	1 297

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement net de 421 475 \$ (note 16) (568 713 \$ en 2012) relativement aux entités de planification des services de santé en français, et le total du montant a été directement octroyé à l'entité de planification des services de santé en français de Toronto-Centre.

- b. Le montant à verser au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé et aux entités de planification des services de santé en français aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	(1 297)	(30 837)
Paiement au Ministère	1 297	30 837
Montant du financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 4a)	(1 578)	(1 297)
Autre montant du financement remboursable au Ministère	(147 238)	-
Autre montant du financement à recevoir du Ministère	3 000	-
Montant à verser au Ministère à la fin	(145 816)	(1 297)

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	1 640 726	465 091
Apports de capital au cours de l'exercice	901 371	1 657 777
Amortissement pour l'exercice	(740 573)	(482 142)
Solde à la fin	1 801 524	1 640 726

6. Immobilisations corporelles

			2013	2012
			Valeur	Valeur
	Coût	Amortissement cumulé	comptable	comptable
	\$	\$	nette	nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements de bureau	492 931	269 127	223 804	87 210
Matériel informatique	3 638 296	2 803 496	834 800	1 549 993
Améliorations locatives	2 002 454	1 259 534	742 920	3 523
	6 133 681	4 332 157	1 801 524	1 640 726

7. Chiffres du budget

Le budget a été approuvé par le gouvernement de l'Ontario. Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement approuve des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLIS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 4 639 988 705 \$ se compose des éléments suivants :

	\$
Budget du financement initial des fournisseurs de services de santé	4 425 789 274
Ajustements en vertu d'annonces faites au cours de l'exercice	214 199 431
Budget final du financement des fournisseurs de services de santé	4 639 988 705

Le budget final d'exploitation, excluant le financement des fournisseurs de services de santé, se chiffre à 7 488 034 \$.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS peut accorder un financement de 4 639 988 705 \$ (4 506 874 309 \$ en 2012) aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les paiements de transfert accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	3 571 050 075	3 470 663 680
Centres de soins de longue durée	254 883 071	251 359 885
Centres d'accès aux soins communautaires	215 484 412	210 048 791
Services de soutien communautaires	77 900 940	74 769 503
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	45 521 932	44 829 549
Centres de soins de santé communautaires	85 845 744	81 843 270
Programmes communautaires de soins de santé mentale et de toxicomanie	107 741 801	104 420 160
Programmes de toxicomanie	29 268 187	26 545 666
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	252 292 543	242 393 805
	4 639 988 705	4 506 874 309

9. Technologies habilitantes

Le RLISS a reçu un financement de 580 000 \$ (600 000 \$ en 2012) relativement au projet lié aux technologies habilitantes. Les charges liées aux technologies habilitantes engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	512 727	445 889
Services professionnels	1 628	-
Autres	65 645	154 111
	580 000	600 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Chefs de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement aux fonctions des chefs de service des urgences. Les charges liées aux fonctions des chefs de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 000	3 000
Honoraires pour services médicaux	72 000	72 000
	75 000	75 000

11. Planification de la transition pour la santé des autochtones

Le RLISS a reçu un financement de 20 000 \$ (27 500 \$ en 2012) relativement au projet de planification de la transition pour la santé des autochtones. Les charges liées au projet de planification de la transition pour la santé des autochtones engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	19 191	18 459
Autres	809	9 041
	20 000	27 500

12. Projet Interventions d'urgence – Autre niveau de soins (« Urgences – ANS »)

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012) relativement au projet Urgences – ANS. Les charges liées au projet Urgences – ANS engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	95 387	100 000
Autres	4 613	-
	100 000	100 000

13. Chefs des soins aux malades en phase critique

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique. Les charges liées aux fonctions des chefs des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	-	1 269
Honoraires pour services médicaux	75 000	72 000
Autres	-	1 731
	75 000	75 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

14. Harmonisation des ressources et aiguillage

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 483 000 \$ (387 000 \$ en 2012) relativement au projet d'harmonisation des ressources et d'aiguillage. Les charges liées au projet d'harmonisation des ressources et d'aiguillage engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	430 921	330 717
Autres	52 079	56 283
	483 000	387 000

15. Services de santé en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012) relativement au programme Services de santé en français. Les charges liées au projet Services de santé en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	87 952	85 105
Services de traduction	16 181	17 461
Autres	1 867	3 434
	106 000	106 000

16. Entités de planification des services en français

Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu du Ministère un financement net de 421 475 \$ (568 713 \$ en 2012) relativement aux entités de planification des services de santé en français, et le total du montant a été directement octroyé à l'entité de planification des services de santé en français de Toronto-Centre.

	2013	2012
	\$	\$
Total du financement reçu	568 713	568 713
Total du financement transféré	(421 475)	(568 713)
Montant du financement des exercices précédents remboursable au Ministère	(147 238)	-
	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

17. Chef des soins primaires

Au cours de l'exercice, le RLSS a reçu du Ministère un nouveau financement de 75 000 \$ (21 875 \$ en 2012) relativement au programme lié au chef des soins primaires. Les charges engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	3 611	6 670
Frais liés à l'informatique	-	4 788
Services professionnels	407	-
Honoraires pour des services médicaux	53 958	6 250
Autres	17 024	4 167
	75 000	21 875

18. Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète

Au cours de l'exercice, le RLSS a reçu du Ministère un nouveau financement de 284 217 \$ relativement au centre régional de coordination de la lutte contre le diabète, dont une tranche de 262 651 \$ a été utilisée aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles et, par conséquent, comptabilisée à titre d'apports de capital reportés (note 5). Le solde représente des charges d'exploitation de 21 566 \$ qui ont été engagées au cours de l'exercice comme suit :

	2013
	\$
Salaires et charges sociales	10 083
Autres	11 483
Total des charges d'exploitation	21 566

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

19. Frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	4 173 053	3 969 929
Charges locatives	302 545	236 159
Amortissement	144 518	142 264
Services partagés	406 652	539 499
PRLISS	87 861	26 971
Services-conseils	19 409	56 726
Services de traduction	43 445	15 257
Services professionnels	15 675	12 819
Fournitures	10 889	78 409
Frais liés à l'informatique	13 878	330 366
Frais de gouvernance	34 762	48 356
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	38 708	42 911
Autres	139 978	200 686
	5 431 373	5 700 352

Le tableau suivant présente les charges au titre des indemnités quotidiennes du président et des administrateurs du Conseil ainsi que les frais de déplacement et les charges liés à ceux-ci, lesquels sont inclus dans les frais de gouvernance du tableau des frais généraux et administratifs ci-dessus.

		2013	2012
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Charge au titre des indemnités quotidiennes du président du Conseil	34 364	11 550	22 050
Charge au titre des indemnités quotidiennes des administrateurs du Conseil	84 681	23 000	25 825
Frais de déplacement et charges des membres du Conseil	15 955	212	481
	135 000	34 762	48 356

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

20. Bureau des services partagés des RLISS

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Bureau des services partagés des RLISS pour l'exercice :

Bureau des services partagés des RLISS
État de la situation financière
Au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	502 439	(178 472)
Montant à recevoir des RLISS	38 230	301 836
Montant à recevoir du RLISS de Toronto-Centre*	56 897	55 967
Montant à verser au PRLISS*	-	4 270
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	295 284	364 894
	892 850	548 495
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	952 305	624 214
Apports de capital reportés	890 323	1 356 201
	1 842 628	1 980 415
Dette nette	(949 778)	(1 431 920)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	59 455	75 719
Immobilisations corporelles	890 323	1 356 201
	949 778	1 431 920
Surplus de l'exercice	-	-

*Les montants à verser au RLISS de Toronto-Centre et au PRLISS sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

20. Bureau des services partagés des RLISS (suite)

Bureau des services partagés des RLISS
État des activités financières
Pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	4 781 276	5 239 912	5 408 885
Financement fourni par le Ministère	700 000	740 000	-
Amortissement des apports de capital reportés	-	596 055	339 879
	5 481 276	6 575 967	5 748 764
Charges**			
Salaires		1 538 204	1 727 135
Charges sociales		145 021	210 956
Fournitures		23 651	23 690
Télécommunications		11 535	17 717
Recrutement et perfectionnement des employés		3 773	16 853
Frais liés à l'informatique		677 680	944 843
Services-conseils		4 025	173 494
Services professionnels		23 500	21 050
Frais liés aux réunions		3 925	7 479
Amortissement		596 055	339 879
Charges locatives		161 306	160 499
Autres		14 722	38 582
Externalisation de services		3 372 570	2 066 587
Total des charges liées aux services communs du RLISS	5 481 276	6 575 967	5 748 764
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation***		(481 735)	(652 492)
	-	6 094 232	5 096 272

** Le total des charges ci-dessus comprend des frais juridiques de 816 777 \$, dont une tranche de 570 366 \$ est liée à des salaires et à des charges sociales du Ministère.

*** Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 481 735 \$ (652 492 \$ en 2012) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

21. Partenariat des RLISS

Le tableau suivant présente la situation financière et les activités financières, par élément, du Partenariat des RLISS pour l'exercice :

Partenariat des RLISS État de la situation financière Au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	(20 975)	151 157
Montant à recevoir du RLISS de Toronto-Centre*	109 655	-
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	44 234	1 006
	132 914	152 163
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	133 910	95 136
Montant à verser au RLISS de Toronto-Centre*	-	65 668
Apports de capital reportés	261 853	-
	395 763	160 804
Dette nette	(262 849)	(8 641)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	996	8 641
Immobilisations corporelles	261 853	-
	262 849	8 641
Surplus de l'exercice	-	-

*Les montants à recevoir du BSPR et les montants à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

21. Partenariat des RLISS (suite)

Partenariat des RLISS
État des activités financières
Pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant réel	Montant réel
	\$	\$	\$
Produits			
Montants recouvrés ou recouvrables auprès des RLISS	617 500	443 508	377 588
Financement fourni par le Ministère	636 500	670 000	670 000
	1 254 000	1 113 508	1 047 588
Charges**			
Salaires		722 427	637 932
Charges sociales		149 184	147 345
Fournitures		8 867	9 069
Télécommunications		2 125	21 136
Recrutement et perfectionnement des employés		3 794	3 521
Frais liés à l'informatique		6 442	10 058
Services-conseils		72 436	30 370
Frais liés aux réunions		2 452	425
Charges locatives		95 434	94 094
Autres		2 847	13 639
Services partagés		47 500	80 000
	1 254 000	1 113 508	1 047 588
Moins : opérations interentités éliminées à la consolidation		(87 861)	(23 030)
	-	1 025 647	1 024 558

** Le total des charges ci-dessus comprend un montant de 87 861 \$ (23 030 \$ en 2012) lié à des opérations interentités qui ont été éliminées à la consolidation.

22. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 64 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2013 s'est établi à 463 986 \$ (438 200 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

Notes complémentaires

31 mars 2013

23. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

24. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	714 074
2015	864 080
2016	439 143
2017	-
2018	-

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité pour les exercices 2014 et 2015. Les montants qui seront réellement versés sont tributaires du financement réel que le RLISS recevra du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division - Annexe I
au 31 mars 2013

	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
	Toronto-Centre		Bureau des services partagés		Partenariat des RLISS		Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers								
Trésorerie	825 680	419 490	502 439	(178 472)	(20 975)	151 157	1 307 144	392 175
Montant à recevoir du BSPR, du PRLISS et du RLISS de Toronto-Centre*	-	61 398	56 897	60 237	109 655	-	166 552	121 635
Montant à recevoir des RLISS	4 000	-	38 230	301 836	-	-	42 230	301 836
Montant à recevoir du Ministère relativement aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	30 147 046	13 537 634	-	-	-	-	30 147 046	13 537 634
Montant à recevoir au titre de la taxe de vente harmonisée	103 448	208 723	295 284	364 894	44 234	1 006	442 966	574 623
	31 080 174	14 227 245	892 850	548 495	132 914	152 163	32 105 938	14 927 903
Passifs								
Créditeurs et charges à payer	629 376	663 865	952 305	624 214	133 910	95 136	1 715 591	1 383 215
Montant à verser au BSPR, au PRLISS et au RLISS de Toronto-Centre*	166 552	55 967	-	-	-	65 668	166 552	121 635
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	30 147 046	13 537 634	-	-	-	-	30 147 046	13 537 634
Apports de capital reportés	649 348	284 525	890 323	1 356 201	261 853	-	1 801 524	1 640 726
Montant à verser au Ministère	145 816	1 297	-	-	-	-	145 816	1 297
	31 738 138	14 543 288	1 842 628	1 980 415	395 763	160 804	33 976 529	16 684 507
Dette nette	(657 964)	(316 043)	(949 778)	(1 431 920)	(262 849)	(8 641)	(1 870 591)	(1 756 604)
Actifs non financiers								
Charges payées d'avance	8 616	31 518	59 455	75 719	996	8 641	69 067	115 878
Immobilisations corporelles	649 348	284 525	890 323	1 356 201	261 853	-	1 801 524	1 640 726
	657 964	316 043	949 778	1 431 920	262 849	8 641	1 870 591	1 756 604
Surplus de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-

* Les montants à recevoir du/à verser au Bureau des services partagés des RLISS, les montants à recevoir du/à verser au PRLISS et les montants à recevoir du/à verser au RLISS de Toronto-Centre sont éliminés à la consolidation.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé de Toronto-Centre

État cumulé de la situation financière et des activités financières par division - Annexe I (suite)
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013		2012		2013			2012			2013		2012	
	Toronto-Centre		Bureau des services partagés		Partenariat des RLIS			Partenariat des RLIS			Total		Total	
	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel	Budget	Montant réel	Montant réel		Budget	Montant réel	Montant réel	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
Produits														
Montants recouverts ou recouvrables auprès des RLIS	-	-	-	4 781 284	5 239 912	5 408 885	636 500	443 508	377 588		5 683 420	5 786 473		
Financement fourni par le Ministère	5 535 121	5 288 433	5 559 386	700 000	740 000	-	617 500	670 000	670 000		6 698 433	6 229 386		
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 425 789 274	4 639 988 705	4 506 874 309	-	-	-	-	-	-		4 639 988 705	4 506 874 309		
Financement lié aux technologies habilitantes (note 9)	510 000	580 000	600 000	-	-	-	-	-	-		580 000	600 000		
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-		75 000	75 000		
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	20 000	20 000	27 500	-	-	-	-	-	-		20 000	27 500		
Urgences – ANS (note 12)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-		100 000	100 000		
Chef des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-		75 000	75 000		
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	423 200	483 000	387 000	-	-	-	-	-	-		483 000	387 000		
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-		106 000	106 000		
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	421 475	568 713	-	-	-	-	-	-		421 475	568 713		
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	21 875	-	-	-	-	-	-		75 000	21 875		
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	57 000	-	-	-	-	-	-		-	57 000		
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	-	21 566	-	-	-	-	-	-	-		21 566	-		
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	144 518	142 263	-	596 055	339 879	-	-	-		740 573	482 142		
Surplus de financement remboursable au Ministère relativement aux activités (note 4a)	4 433 277 308	4 647 378 697	4 514 594 046	5 481 284	6 575 967	5 748 764	1 254 000	1 113 508	1 047 588		4 655 068 172	4 521 390 398		
	-	(1 578)	(1 297)	-	-	-	-	-	-		(1 578)	(1 297)		
	4 433 277 308	4 647 377 119	4 514 592 749	5 481 284	6 575 967	5 748 764	1 254 000	1 113 508	1 047 588		4 655 066 594	4 521 389 101		
Charges														
Frais généraux et administratifs (note 19)	5 535 121	5 431 373	5 700 352	-	-	-	-	-	-		5 431 373	5 700 352		
Services partagés des RLIS* (note 20)	-	-	-	5 481 284	6 575 967	5 748 764	-	-	-		6 575 967	5 748 764		
Partenariat des RLIS** (note 21)	-	-	-	-	-	-	1 254 000	1 113 508	1 047 588		1 113 508	1 047 588		
Paielements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 8)	4 425 789 274	4 639 988 705	4 506 874 309	-	-	-	-	-	-		4 639 988 705	4 506 874 309		
Technologies habilitantes (note 9)	510 000	580 000	600 000	-	-	-	-	-	-		580 000	600 000		
Chefs de service des urgences (note 10)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-		75 000	75 000		
Planification de la transition pour la santé des autochtones (note 11)	20 000	20 000	27 500	-	-	-	-	-	-		20 000	27 500		
Urgences – ANS (note 12)	100 000	100 000	100 000	-	-	-	-	-	-		100 000	100 000		
Chef des soins aux malades en phase critique (note 13)	75 000	75 000	75 000	-	-	-	-	-	-		75 000	75 000		
Harmonisation des ressources et aiguillage (note 14)	423 200	483 000	387 000	-	-	-	-	-	-		483 000	387 000		
Services de santé en français (note 15)	106 000	106 000	106 000	-	-	-	-	-	-		106 000	106 000		
Entités de planification des services en français (note 16)	568 713	421 475	568 713	-	-	-	-	-	-		421 475	568 713		
Chef des soins primaires (note 17)	75 000	75 000	21 875	-	-	-	-	-	-		75 000	21 875		
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario	-	-	57 000	-	-	-	-	-	-		-	57 000		
Centre régional de coordination de la lutte contre le diabète (note 18)	-	21 566	-	-	-	-	-	-	-		21 566	-		
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	4 433 277 308	4 647 377 119	4 514 592 749	5 481 284	6 575 967	5 748 764	1 254 000	1 113 508	1 047 588		4 655 066 594	4 521 389 101		

* Ces montants seront ajustés de 481 735 \$ relativement aux opérations du RLIS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le BSPR a effectuées au nom des 14 RLIS (note 20).

** Ces montants seront ajustés de 87 861 \$ relativement aux opérations du RLIS de Toronto-Centre. Ces montants reflètent les opérations que le PRLIS a effectuées au nom des 14 RLIS (note 21).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

50 Sportsworld Crossing Road
Suite 220
Kitchener, ON N2P 0A4
Tel: 519 650-4472
Toll Free: 1 866 306-5446
Fax: 519 650-3155
Email: waterloowellington@lhins.on.ca
Website: www.wwlhins.on.ca

50 route Sportsworld Crossing
Bureau 220
Kitchener (Ontario) N2P 0A4
Tél. : 519 650-4472
Sans frais : 1 866 306-5446
Télééc. : 519 650-3155
Courriel : waterloowellington@lhins.on.ca
Internet : www.wwlhins.on.ca

Waterloo Wellington LHIN RLISS de Waterloo Wellington

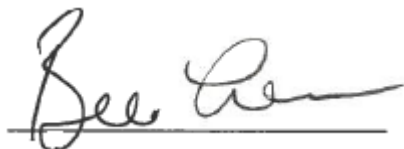
Rapport sur les responsabilités de la direction Le 31 mars 2013

L'intégrité et l'objectivité des états financiers afférents incombent à la direction du Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) de Waterloo Wellington. La direction prépare les états financiers conformément à la loi, aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux norms du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

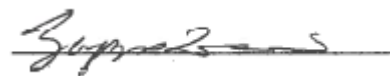
La direction tient à jour un système de mécanismes de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif sont protégés, que les transactions sont autorisées et enregistrées comme il se doit et que des données financiers fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. La surveillance et l'évaluation de ce système reviennent à la direction, au comité de vérification et au conseil d'administration.

La direction recontre les vérificateurs externes et le conseil d'administration pour passer en revue les états financiers et discuter des questions importantes se rapportant à l'information financière ou au contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par Deloitte, LLP, vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration.



Bruce Lauckner
Administrateur en Chef



Zeynep Danis
Directrice des finances et
des services administratifs



Deloitte s.r.l.
5140 Yonge Street
Suite 1700
Toronto (Ontario) M2N 6L7
Canada

Tél. : 416-601-6150
Télec. : 416-601-6151
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des activités financières, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités financières, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.R.L." in a cursive script.

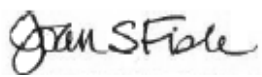
Comptables professionnels agréés, comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Le 5 juin 2013

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la situation financière
au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	962 598	561 984
Autres débiteurs	56 131	248 340
	1 018 729	810 324
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	673 075	734 616
Montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	369 847	101 479
Montant à verser à cyberSanté Ontario (note 3c)	-	1 660
Montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé (note 4)	35 450	-
Apports de capital reportés (note 5)	281 354	288 192
	1 359 726	1 125 947
Dette nette	(340 997)	(315 623)
Engagements (note 6)		
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	59 643	27 431
Immobilisations corporelles (note 7)	281 354	288 192
	340 997	315 623
Surplus accumulé	-	-

Approuvé par le Conseil,

 , président du conseil d'administration

 , président du comité des finances et d'audit

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des activités financières
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

		2013	2012
	Budget	Montant	Montant
	(note 8)	réel	réel
	\$	\$	\$
Produits			
Financement fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	965 101 464	996 284 176	979 769 095
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs	4 198 719	4 377 108	4 344 784
Services de cybersanté (note 10a)	510 000	580 000	600 000
Chef de service des urgences (note 10b)	75 000	75 000	75 000
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	100 000	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10d)	5 000	5 000	5 000
Services en français (note 10e)	106 000	106 000	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10f)	75 000	75 000	75 000
Chef des soins primaires (note 10g)	75 000	75 000	21 875
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	-	57 000
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	-	88 663	77 495
	970 246 183	1 001 765 947	985 231 249
Financement remboursable au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (note 3b)	-	(369 847)	(101 479)
Financement remboursable à cyberSanté Ontario (note 3c)	-	-	(1 660)
	970 246 183	1 001 396 100	985 128 110
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé (note 9)	965 101 464	996 284 176	979 769 095
Activités du Réseau local d'intégration des services de santé – frais généraux et administratifs (note 11)	4 198 719	4 396 348	4 344 398
Services de cybersanté (note 10a)	510 000	282 399	598 340
Chef de service des urgences (note 10b)	75 000	75 000	73 710
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins (note 10c)	100 000	100 000	100 000
Planification autochtone (note 10d)	5 000	5 000	5 000
Services en français (note 10e)	106 000	106 000	106 000
Chef des soins aux malades en phase critique (note 10f)	75 000	72 435	56 153
Chef des soins primaires (note 10g)	75 000	74 742	18 414
Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario (note 10h)	-	-	57 000
	970 246 183	1 001 396 100	985 128 110
Surplus de l'exercice et surplus accumulé à la fin	-	-	-

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État de la variation de la dette nette
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget (note 8)	2013	2012
	\$	\$	\$
Surplus de l'exercice	-	-	-
Variation des charges payées d'avance, montant net	-	(32 212)	(491)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(81 825)	(74 935)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	88 663	77 495
(Augmentation) diminution de la dette nette	-	(25 374)	2 069
Dette nette au début	-	(315 623)	(317 692)
Dette nette à la fin	-	(340 997)	(315 623)

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Exploitation		
Surplus de l'exercice	-	-
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	88 663	77 495
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	(88 663)	(77 495)
	-	-
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des autres débiteurs	192 209	(198 608)
(Diminution) des créditeurs et charges à payer	(61 541)	(342 093)
Augmentation du montant à verser au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	268 368	68 393
(Diminution) augmentation du montant à verser à cyberSanté Ontario	(1 660)	1 660
Augmentation (diminution) du montant à verser au Bureau des services partagés des Réseaux locaux d'intégration des services de santé	35 450	(8 934)
(Augmentation) des charges payées d'avance	(32 212)	(491)
	400 614	(480 073)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(81 825)	(74 935)
Financement		
Apports de capital reçus (note 5)	81 825	74 935
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	400 614	(480 073)
Trésorerie au début	561 984	1 042 057
Trésorerie à la fin	962 598	561 984

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36, le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi »), sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington (le « RLISS ») et ses lettres patentes étaient dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la *Loi*.

Le RLISS a pour mandat de planifier, de financer et d'intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS comprend la totalité du comté de Wellington, la région de Waterloo et la ville de Guelph, en plus d'englober une partie du comté de Grey, que les RLISS du Sud-Ouest et de Simcoe Nord Muskoka se partagent également. Le RLISS conclut des ententes de responsabilité avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS est financé par la province d'Ontario, en vertu d'une entente de rendement des RLISS (l'« entente de rendement ») conclue avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère ») décrivant des arrangements budgétaires pris par le Ministère et établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS. Ces états financiers reflètent les arrangements budgétaires convenus approuvés par le Ministère, et le RLISS ne peut approuver un montant excédant le budget consenti par le Ministère.

Le RLISS a pris en charge la responsabilité d'autoriser des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé, avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007. Les montants des paiements de transfert sont fondés sur les modalités prévues aux ententes de responsabilité conclues entre les divers fournisseurs et le RLISS. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le montant du paiement de transfert et en avise le Ministère qui, pour sa part, transfère le montant directement au fournisseur de services de santé. Les espèces liées au paiement de transfert ne transitent pas par le compte bancaire du RLISS.

Avec prise d'effet le 1^{er} avril 2007, tous les versements aux fournisseurs de services de santé de la région géographique desservie par un RLISS ont été imputés aux états financiers de celui-ci. Le financement attribué par le Ministère est comptabilisé à titre de produits, et un montant équivalent est passé en charges à titre de paiement de transfert aux fournisseurs de services de santé autorisés dans les états financiers de chaque RLISS pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Les états financiers du RLISS n'incluent aucun programme géré par le Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables

Les états financiers du RLIS constituent des déclarations de la direction et sont dressés conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada. Les principales conventions comptables adoptées par le RLIS sont les suivantes :

Méthode de comptabilité

Les produits et les charges sont présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux produits surviennent et lorsque ceux-ci sont gagnés et peuvent être déterminés. Quant aux charges, elles sont constatées dans l'exercice au cours duquel les événements ayant donné lieu aux charges surviennent, lorsque les charges sont engagées, que les ressources sont consommées et qu'elles peuvent être mesurées. En vertu de la comptabilité d'exercice, les charges incluent les éléments hors trésorerie comme l'amortissement et les pertes de valeur des immobilisations corporelles.

Paiements de transfert gouvernementaux

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le Ministère sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le Ministère, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou aux fins de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis. Certaines sommes reçues servent en outre à payer des dépenses relatives à des services n'ayant pas encore été fournis; elles sont comptabilisées à la fin de l'exercice au titre des montants à verser au Ministère.

Apports de capital reportés

Toute somme reçue et utilisée aux fins du financement d'immobilisations est constatée à titre d'apport de capital reporté et amortie à titre de produits sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Le montant comptabilisé à titre de produits à l'état des activités financières est conforme à la politique d'amortissement s'appliquant aux immobilisations corporelles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, qui comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration d'immobilisations corporelles. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimative en date de l'apport. La juste valeur des apports sous forme d'immobilisations corporelles est estimée selon leur coût, leur valeur de marché ou leur valeur d'expertise, en fonction de celle qui convient le mieux. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations corporelles, celles-ci sont comptabilisées à une valeur symbolique.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés, tandis que les améliorations permettant de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les coûts liés aux logiciels sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique, mobilier et agencements de bureau	3 ans (méthode linéaire)
Améliorations locatives	Durée du bail (méthode linéaire)
Matériel de bureau	5 ans (méthode linéaire)
Développement Web	3 ans (méthode linéaire)

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé pour un exercice complet.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinct, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des activités financières et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter d'information additionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public du Canada exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

Adoption de nouvelles normes comptables

Au 1^{er} avril 2012, le RLISS a adopté le chapitre 1201, intitulé « Présentation des états financiers », le chapitre 2601, intitulé « Conversion de devises », le chapitre 3410, intitulé « Paiements de transfert », et le chapitre 3450, intitulé « Instruments financiers », du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de rendement conclue avec le Ministère, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

- a) Le montant remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé se compose des éléments suivants :

			2013	2012
	Financement reçu	Charges admissibles	Excédent	Excédent
	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	996 284 176	996 284 176	-	-
Activités du RLISS	4 465 771	4 396 348	69 423	77 881
Services de cybersanté	580 000	282 399	297 601	1 660
Chef des soins aux malades en phase critique	75 000	72 435	2 565	18 847
Chef de service des urgences	75 000	75 000	-	1 290
Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins	100 000	100 000	-	-
Planification autochtone	5 000	5 000	-	-
Services en français	106 000	106 000	-	-
Chef des soins primaires	75 000	74 742	258	3 461
	1 001 765 947	1 001 396 100	369 847	103 139

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

3. Financement remboursable au Ministère (suite)

b) Le montant à verser au Ministère aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début	101 479	33 086
Paieement au Ministère au cours de l'exercice	(101 479)	(33 086)
Financement remboursable au Ministère relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	369 847	101 479
Montant à verser au Ministère à la fin	369 847	101 479

c) Le montant à verser à cyberSanté Ontario aux 31 mars se compose des éléments suivants :

	2013	2012
	\$	\$
Montant à verser à cyberSanté Ontario au début	1 660	-
Paieement à cyberSanté Ontario au cours de l'exercice	(1 660)	-
Financement remboursable à cyberSanté Ontario relativement aux activités de l'exercice visé (note 3a)	-	1 660
Montant à verser à cyberSanté Ontario à la fin	-	1 660

4. Opérations entre apparentés

Le Bureau des services partagés des RLISS (le « BSPR ») et le Partenariat des RLISS (le « PRLISS ») sont des divisions du RLISS de Toronto-Centre et sont assujetties aux mêmes politiques, lignes directrices et directives que le RLISS de Toronto-Centre. Le BSPR et le PRLISS sont responsables, au nom des RLISS, de la prestation de services à tous les RLISS. Le coût lié à la prestation de ces services est facturé à tous les RLISS. Toute tranche des charges d'exploitation du BSPR payée en trop (ou impayée) par les RLISS en fin d'exercice est comptabilisée à titre de montant à recevoir du BSPR (à verser au BSPR). Ces modalités sont toutes prévues aux termes de la convention de services partagés que le BSPR a conclue avec tous les RLISS.

Le PRLISS a été créé au cours de l'exercice 2011 afin de renforcer les liens entre les fournisseurs de services de santé, les associations et les RLISS et de favoriser un alignement entre les différents systèmes. Le PRLISS a pour objectif de soutenir les RLISS :

- dans leur démarche visant à obtenir la participation de la communauté des fournisseurs de services de santé afin que ceux-ci soutiennent une intégration efficace et réalisée en collaboration avec les systèmes de soin de santé;
- dans leur rôle de gestionnaire de système;
- quand il y a lieu, dans l'implantation harmonieuse des stratégies et initiatives provinciales;
- dans la détermination et la communication des pratiques exemplaires.

La PRLISS est un organisme dirigé par les RLISS et est responsable devant ces derniers. Le financement du PRLISS est assuré par les RLISS, avec une participation du Ministère.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

5. Apports de capital reportés

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	288 192	290 752
Apports de capital reçus au cours de l'exercice	81 825	74 935
Amortissement pour l'exercice	(88 663)	(77 495)
	281 354	288 192

6. Engagements

Le RLISS a des engagements en vertu de divers contrats de location-exploitation et de contrats d'entretien visant des locaux, des logiciels et du matériel. Les contrats seront très probablement renouvelés. Les paiements minimaux exigibles au titre de la location pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2014	348 558
2015	352 762
2016	370 137
2017	346 740
2018	350 445
Par la suite	1 074 504

Le RLISS a également des engagements de financement envers des fournisseurs de services de santé liés par des ententes de responsabilité. Les montants réels qui seront ultimement versés dépendent du financement réel du RLISS par le Ministère.

7. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel, mobilier et agencements de bureau	338 622	255 932	82 690	132 519
Matériel informatique	59 073	52 195	6 878	10 008
Développement Web	23 043	23 043	-	-
Améliorations locatives	835 692	643 906	191 786	145 665
	1 256 430	975 076	281 354	288 192

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

8. Chiffres du budget

Les chiffres du budget présentés à l'état des activités financières reflètent le budget initial au 1^{er} avril 2012 approuvé par le Conseil du RLISS. Ces chiffres ont été présentés pour que ces états financiers soient conformes aux exigences de communication d'information du CCSP. Le gouvernement a approuvé des ajustements budgétaires au cours de l'exercice. Le tableau suivant présente les ajustements apportés au budget du RLISS au cours de l'exercice.

Le budget final du financement des fournisseurs de services de santé de 997 730 933 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	965 101 464
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	32 629 469
Budget final	997 730 933

Le budget final des frais généraux et administratifs et des initiatives précises de 5 393 108 \$ est calculé comme suit :

	\$
Budget initial	5 144 719
Financement additionnel reçu au cours de l'exercice	330 214
Montant considéré comme des apports de capital au cours de l'exercice	(81 825)
Budget final	5 393 108

Aucun budget n'a été fixé en regard des éléments figurant à l'état de la variation de la dette nette.

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

9. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Au cours de l'exercice, le RLISS a pu accorder un financement de 997 730 933 \$ aux divers fournisseurs de services de santé situés dans la région géographique qu'il dessert. Les ajustements de fin d'exercice effectués par le Ministère se sont traduits par une réduction des paiements de transfert de 1 446 757 \$, portant ainsi le total des paiements de transfert comptabilisés à 996 284 176 \$. Les paiements de transfert réels accordés par le RLISS à divers secteurs s'établissent comme suit pour l'exercice 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	593 412 581	594 171 803
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales – hôpitaux publics	159 225	159 225
Centres de soins de longue durée	167 134 986	164 685 974
Centres d'accès aux soins communautaires	116 841 644	109 085 432
Services de soutien communautaires	20 925 843	17 937 579
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	5 871 978	5 882 562
Centres de soins de santé communautaires	17 275 279	16 998 621
Programmes communautaires de soins de santé mentale	33 617 670	31 014 019
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	30 642 050	30 633 800
Programmes de toxicomanie	10 402 920	9 200 080
	996 284 176	979 769 095

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets

a) Services de cybersanté

Le RLISS a reçu de cyberSanté Ontario un financement de 580 000 \$ (600 000 \$ en 2012). Ces fonds ont servi à financer des initiatives visant à soutenir son plan stratégique de services de cybersanté, lequel est défini dans son plan de services de santé intégrés. Les charges liées aux services de cybersanté engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	251 433	506 220
Autres	30 966	92 120
	282 399	598 340

b) Chef de service des urgences

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement aux fonctions du chef de service des urgences. Les charges liées aux fonctions du chef de service des urgences engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	72 000	72 000
Autres	3 000	1 710
	75 000	73 710

c) Chef du projet Urgences – Autre niveau de soins

Le RLISS a reçu un financement de 100 000 \$ (100 000 \$ en 2012) relativement aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins. Les charges liées aux fonctions du chef du projet Urgences – Autre niveau de soins engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	100 000	100 000

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets (suite)

d) Planification autochtone

Le RLISS a reçu un financement de 5 000 \$ (5 000 \$ en 2012) relativement à la planification autochtone. Les charges liées à la planification autochtone engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Engagement auprès de la communauté	5 000	5 000

e) Services en français

Le RLISS a reçu un financement de 106 000 \$ (106 000 \$ en 2012) relativement aux services en français. Les charges liées aux services en français engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	81 412	76 304
Autres	24 588	29 696
	106 000	106 000

f) Chef des soins aux malades en phase critique

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2012) relativement au chef des soins aux malades en phase critique. Les charges liées au chef des soins aux malades en phase critique engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	72 000	54 000
Autres	435	2 153
	72 435	56 153

g) Chef des soins primaires

Le RLISS a reçu un financement de 75 000 \$ (21 875 \$ en 2012) relativement au chef des soins primaires. Les charges liées au chef des soins primaires engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	72 000	18 000
Autres	2 742	414
	74 742	18 414

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

10. Des financements distincts ont été accordés au RLISS par le Ministère relativement à certains projets (suite)

h) Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario

Le RLISS a reçu un financement de néant (57 000 \$ en 2012) relativement au Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario. Les charges liées au Soutien en cas de troubles du comportement en Ontario engagées au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	-	57 000
	-	57 000

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs

Alors que l'état des activités financières présente les charges selon leur fonction, le tableau suivant présente les frais généraux et administratifs par objet :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires et charges sociales	2 986 664	2 761 302
Charges locatives	292 973	295 412
Amortissement	88 663	77 494
Services partagés	359 858	465 989
Structure de collaboration entre les RLISS	47 500	26 971
Relations publiques	89 293	53 964
Services-conseils	89 377	232 828
Fournitures	35 018	85 433
Indemnités quotidiennes du président du Conseil	73 475	68 450
Indemnités quotidiennes de tous les autres membres du Conseil	39 175	47 700
Autres frais de gouvernance	57 913	34 700
Frais de poste, de messagerie et de télécommunications	45 274	64 657
Autres	191 165	129 498
	4 396 348	4 344 398

Réseau local d'intégration des services de santé de Waterloo Wellington

Notes complémentaires

31 mars 2013

11. Activités du RLISS – frais généraux et administratifs (suite)

Centres régionaux de coordination de la lutte contre le diabète

Le RLISS a reçu un financement de 260 214 \$ (néant en 2012), qui est inclus dans les charges opérationnelles du RLISS, relativement à la réalisation de livrables liés aux plans de travail pour la planification de la gestion du diabète et des maladies chroniques qui sont entrés en vigueur le 1^{er} février 2013. Les charges de 197 234 \$ engagées sont incluses dans les frais généraux et administratifs de l'état des activités financières et se présentent comme suit :

	2013	2012
	\$	\$
Salaires, charges sociales et services-conseils	87 579	-
Autres	109 655	-
	197 234	-

12. Conventions de prestations de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Hospitals of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime interentreprises, pour le compte d'environ 27 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice a été de 265 207 \$ pour l'exercice 2013 (267 312 \$ en 2012) et ce montant a été passé en charges dans l'état des activités financières. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite a été effectuée au 31 décembre 2012, date à laquelle le régime était entièrement capitalisé.

13. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE LA PLACE DE L'ONTARIO

Les états financiers de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario au 31 décembre 2012 n'étaient pas prêts au moment de l'impression des Comptes publics. Lorsqu'ils seront disponibles, ils seront inclus dans le volume 2 publié à l'adresse Internet suivante: www.fin.gov.on.ca/fr/.



Northern Ontario Heritage
Fund Corporation

Société de gestion du Fonds
du patrimoine du Nord
de l'Ontario

Suite 200, Roberta Bondar Place, 70 Foster Drive, Sault Ste. Marie, Ontario P6A 6V8
Tel: (705) 945-6700 or 1-800-461-8329, Fax. (705) 945-6701. www.nohfc.com

Place Roberta Bondar, Bureau 200, 70, promenade Foster, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 6V8
Tél. (705) 945-6700 ou 1 800 461-8329, Téléc. (705) 945-6701. www.nohfc.com

Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), ci-joints, ont été préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public* et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations qui sont fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations qui ont une incidence sur l'exercice en cours ne peuvent être complétées avec certitude qu'au cours d'exercices ultérieurs. Les états financiers ont été préparés judicieusement selon un seuil d'importance relative et sont fondés sur l'information disponible au 26 juin 2013.

Il incombe à la direction de veiller à l'intégrité des états financiers et de mettre en place et d'appliquer un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection des actifs et l'accès en temps opportun à des renseignements financiers fiables. Le système comprend des politiques et méthodes formelles, de même qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation judicieuse des pouvoirs et la séparation équilibrée des responsabilités.

Il incombe au conseil d'administration de veiller, par l'entremise du comité de vérification, à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la communication de l'information financière et aux contrôles internes. En général, le comité de vérification, dont les membres sont ni employés ni représentants de la SGFPNO, se réunit périodiquement avec la direction et le Bureau du vérificateur général pour s'assurer que chacun s'est acquitté, comme il se doit, de sa responsabilité respective.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Il incombe au vérificateur général d'indiquer si, à son avis, les états financiers ont été présentés fidèlement, conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public*. Le rapport du vérificateur général décrit la portée de l'examen effectué par le vérificateur ainsi que l'opinion de ce dernier.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "D. Strapp".

D. Bruce Strapp
Directeur général
SGFPNO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "S. Richichi".

Susan E. Richichi, CPA C.A.
Chef (par intérim), Services financiers
SGFPNO



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminés à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La sous-vérificatrice générale par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**État de la situation financière
au 31 mars 2013**

	31 mars 2013 (en milliers de dollars)	31 mars 2012 (en milliers de dollars)
Actif financier		
Trésorerie et équivalents (Note 3)	215 501	206 626
Intérêts courus	883	1 271
Prêts en cours (Note 4)	66 602	62 848
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 6)	-	474
Fonds Duke Energy sous administration (Note 7)	-	240
	282 986	271 459
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 155	918
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 6)	-	474
Fonds Duke Energy sous administration (Note 7)	-	240
	1 155	1 632
Actif financier net	281 831	269 827
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (Note 5)	20	24
Investissement net de la province de l'Ontario	281 851	269 851

Engagements (Note 10)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil d'administration :



Coprésidente



Coprésidente



Directeur général

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Produits			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000	100 000	100 000
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 748	2 385	2 723
Intérêts sur les prêts en cours	1 634	2 788	2 700
Autres revenus (Notes 6 et 7)	-	714	318
	<u>104 382</u>	<u>105 887</u>	<u>105 741</u>
Charges			
Contributions conditionnelles	87 530	75 649	96 843
Pertes sur créances, après déduction des recouvrements (Note 8)	6 970	11 792	5 768
Charges administration (Note 9)	6 307	6 446	6 217
	<u>100 807</u>	<u>93 887</u>	<u>108 828</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>3 575</u>	12 000	(3 087)
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice		269 851	272 938
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice		<u>281 851</u>	<u>269 851</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Produits			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000	100 000	100 000
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 748	2 385	2 723
Intérêts sur les prêts en cours	1 634	2 788	2 700
Autres revenus (Notes 6 et 7)	-	714	318
	<u>104 382</u>	<u>105 887</u>	<u>105 741</u>
Charges			
Contributions conditionnelles	87 530	75 649	96 843
Pertes sur créances, après déduction des recouvrements (Note 8)	6 970	11 792	5 768
Charges administration (Note 9)	6 307	6 446	6 217
	<u>100 807</u>	<u>93 887</u>	<u>108 828</u>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	<u>3 575</u>	<u>12 000</u>	<u>(3 087)</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, en début d'exercice		<u>269 851</u>	<u>272 938</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, en fin d'exercice		<u>281 851</u>	<u>269 851</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Décaissements relatifs aux prêts	(23 954)	(21 651)
Encaissements et recouvrements de prêts	9 189	9 052
Contributions conditionnelles	(75 611)	(96 419)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	1 876	2 216
Autres produits	714	-
	<u>(87 786)</u>	<u>(106 802)</u>
Activités de financement		
Contributions en trésorerie de la province :		
Activités de prêt et d'aide financière	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
Activités de fonctionnement		
Amortissement	(4)	(2)
Intérêts reçus sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	2 869	3 015
Charges administratives	(6 205)	(6 499)
	<u>(3 340)</u>	<u>(3 486)</u>
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(26)</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	8 875	(10 314)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en début d'exercice	<u>206 626</u>	<u>216 940</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, en fin d'exercice	<u>215 501</u>	<u>206 626</u>

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires
au 31 mars 2013****1. NATURE DES ACTIVITÉS**

La Société a été constituée sans capital-actions le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les améliorations infrastructurelles et les possibilités de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement et de prêts d'encouragement à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société bénéficie d'une exemption des impôts fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société s'associe aux collectivités, aux entreprises, aux entrepreneurs et aux jeunes gens à l'échelle du Nord de l'Ontario pour créer des emplois et pour renforcer l'économie du Nord. Elle offre sept programmes ciblés : *Programme de création d'emplois par les entreprises du Nord, Programme d'éducation coopérative et de stages pour les jeunes du Nord de l'Ontario, Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario, Programme d'énergie pour le Nord, Programme de technologies émergentes, Programme des entrepreneurs du Nord de l'Ontario, Programme d'amélioration de l'infrastructure et de développement communautaire.*

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables qui ont été utilisées pour préparer ces états financiers sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

(a) Mode de comptabilisation

La direction a préparé les états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public* applicables aux entités comptables provinciales, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada.

(b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario contribue des fonds pour financer les activités de prêt et d'aide financière. L'investissement net de la province de l'Ontario augmente ou diminue selon qu'il y a excédent ou insuffisance des revenus sur les charges.

(c) Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents sont constitués principalement de fonds mis en dépôt dans des banques à charte et de placements à court terme mis en dépôt auprès de l'Office ontarien de financement, un apparenté.

(d) Instruments financiers

Les instruments financiers qui font l'objet de transactions réalisées sans lien de dépendance sont d'abord évalués à leur juste valeur. Par la suite, ces instruments financiers sont évalués selon l'une des méthodes suivantes : i) la juste valeur; ii) le coût ou le coût amorti. La Société recourt à la juste valeur en ce qui concerne l'évaluation ultérieure de la trésorerie et des équivalents. La Société recourt au coût amorti en ce qui concerne l'évaluation ultérieure des prêts en cours ainsi que des créateurs et des charges à payer.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires
au 31 mars 2013**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(e) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont constatées au coût, y compris tous les montants qui sont directement attribuables à l'achat, à la construction, à la mise en valeur ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Le coût, déduction faite de la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Véhicules automobiles	7 ans

(f) Provision pour créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables résultent de prêts en cours consentis par la Société. Outre certaines sommes radiées et amorties, on conserve une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour éponger les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions à l'égard de certains prêts et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et amorties durant l'exercice, déductions faites des recouvrements de sommes radiées et amorties réalisés au cours d'exercices précédents, et les changements apportés aux provisions, figurent au poste des créances irrécouvrables dans l'état des résultats.

(g) Constatation des revenus

Les subventions du gouvernement sont constatées à leur encaissement. Les montants sont déterminables et leur recouvrabilité est assurée. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

D'autres revenus conditionnels sont constatés comme revenus par rapport à des charges particulières engagées.

(h) Contributions conditionnelles et prêts-subventions

La Société passe en charges les contributions conditionnelles et les prêts-subventions à leur décaissement. Les engagements approuvés sont constatés dans les états financiers uniquement après que les bénéficiaires remplissent les conditions relatives au financement.

(i) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux *Normes comptables canadiennes du secteur public* exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés au titre de l'actif et du passif, des revenus et des charges durant la période de déclaration. Les estimations importantes comprennent la provision pour créances irrécouvrables et l'écart d'actualisation des prêts.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2013

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. En vertu d'une entente de gestion des placements conclue avec l'Office ontarien de financement, la Société investit ses fonds excédentaires dans les titres autorisés par la *Loi*.

La trésorerie et les équivalents se détaillent comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Trésorerie	89 062	37 313
Placements à court terme	126 439	169 313
	<u>215 501</u>	<u>206 626</u>

Les placements à court terme consistent en des bons du Trésor (arrivant à échéance dans un délai de 365 jours) qui ont affiché un rendement moyen de 1,20 % (1,10 % en 2012). Tous les bons du Trésor sont remboursables sur demande.

4. PRÊTS EN COURS

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Prêts courants	5 778	4 970
Prêts à long terme	93 811	80 097
Provision pour créances irrécouvrables à l'égard de prêts particuliers	(31 941)	(20 396)
Écart d'actualisation des prêts	(1 046)	(1 823)
	<u>66 602</u>	<u>62 848</u>

En général, les prêts portent des taux d'intérêt variant de 0 % à 8,75 % et sont entièrement remboursables dans les vingt ans suivant la date à laquelle ils ont été versés.

La variation de la provision pour créances irrécouvrables à l'égard de prêts particuliers se détaille comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Solde, en début d'exercice	20 396	15 172
Radiations de prêts au cours de l'exercice	(247)	(544)
Variation de la provision pour prêts	11 792	5 768
Solde, en fin d'exercice	<u>31 941</u>	<u>20 396</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2013

4. PRÊTS EN COURS (suite)

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts se détaille comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Solde, en début d'exercice	1 823	2 411
Montant de l'écart d'actualisation des prêts passé en charges	38	106
Montant amorti au titre des intérêts sur les prêts en cours	(815)	(694)
Solde, en fin d'exercice	<u>1 046</u>	<u>1 823</u>

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Coût		
Ouverture	26	-
Ajouts	-	26
Clôture	<u>26</u>	<u>26</u>
Montant cumulé des amortissements		
Ouverture	2	-
Amortissement	4	2
Clôture	<u>6</u>	<u>2</u>
Valeur comptable nette, en fin d'exercice	<u>20</u>	<u>24</u>

6. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés par la société Ontario Power Generation Incorporated. Le Fonds a pour but de venir en aide aux collectivités qui ont éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. Il incombe à la Société de traiter les demandes d'aide financière en tenant compte des critères de financement établis.

Tous les projets sont terminés. Le solde non versé du Fonds est constaté au poste « Autres revenus » dans l'état des résultats pour l'exercice terminé étant donné qu'il n'est pas obligatoire de retourner les fonds non versés.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2013

6. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST SOUS ADMINISTRATION (suite)

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Revenus de placements	-	15
Sommes versées aux collectivités	(56)	(318)
Résultats nets pour l'exercice	(56)	(303)
Solde non versé constaté au poste « Autres revenus »	(418)	-
Solde du Fonds, en début d'exercice	474	777
Solde du Fonds, en fin d'exercice	-	474

7. FONDS DUKE ENERGY SOUS ADMINISTRATION

La Société gère un fonds dont les produits ont été versés le 15 juillet 2005 par la société Union Gas Limited, propriété de la société Duke Energy. Le Fonds a pour but de venir en aide au Nord de l'Ontario grâce à l'octroi de fonds à l'appui de projets de formation professionnelle proposés par des établissements d'enseignement situés dans le Nord de l'Ontario dans le cadre du *Programme de technologies émergentes* de la SGFPNO. Il incombe à la Société de traiter les demandes d'aide financière en tenant compte de l'avis de la société Duke Energy et des critères de financement établis.

Tous les projets sont terminés. Le solde non versé du Fonds est constaté au poste « Autres revenus » dans l'état des résultats pour l'exercice terminé étant donné qu'il n'est pas obligatoire de retourner les fonds non versés.

Les activités du Fonds se détaillent comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Revenus de placements	-	5
Résultats nets pour l'exercice	-	5
Solde non versé constaté au poste « Autres revenus »	(240)	-
Solde du Fonds, en début d'exercice	240	235
Solde du Fonds, en fin d'exercice	-	240

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires
au 31 mars 2013

8. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Les créances irrécouvrables figurant à l'état des résultats se détaillent comme suit :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Radiations de prêts au cours de l'exercice	247	544
moins : Sommes permises au cours des années précédentes	(247)	(544)
	<u>-</u>	<u>-</u>
Variation de la provision pour prêts en cours	11 792	5 768
Variation de la provision pour prêts	11 792	5 768

9. FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs engagés durant l'exercice se détaillent comme suit :

	Budget (en milliers de dollars)	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Traitements, salaires et avantages sociaux	1 766	1 776	1 791
Transports et communications	296	181	209
Services	2 009	2 030	1 553
Frais de gestion	2 200	2 159	2 247
Marketing	-	5	264
Fournitures et matériel	36	47	65
Système d'information financière	-	244	86
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4	2
	<u>6 307</u>	<u>6 446</u>	<u>6 217</u>

Le ministère des Services gouvernementaux accorde des prestations de retraite à tous les membres du personnel permanent de la SGFPNO en versant des cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont toutes deux des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, établis par la province de l'Ontario. Les coûts des régimes de retraite et d'autres prestations après-retraite non liées à la retraite accordées aux salariés admissibles sont acquittés par le Ministère, mais ils ne figurent pas dans ces états financiers.

10. ENGAGEMENTS

Les fonds engagés mais non versés au 31 mars 2013 totalisent 191 381 160 \$ (189 776 980 \$ en 2012).

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes complémentaires
au 31 mars 2013**

11. CHIFFRES PRÉVISIONNELS

Les chiffres prévisionnels approuvés par le conseil d'administration de la Société ont été fournis uniquement à des fins de comparaison et n'ont pas été vérifiés.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté la nouvelle norme 3450 relative aux instruments financiers, décrite dans le *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur, à leur coût ou à leur coût amorti. La norme comprend des exigences exhaustives relatives à la constatation, à l'évaluation, à la présentation et à la divulgation des instruments financiers. Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie et les équivalents, les prêts en cours ainsi que les créditeurs et les charges à payer. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence financière sur les états financiers de la Société.

Les principaux risques auxquels sont exposés les instruments financiers de la Société sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la partie contractante à un instrument financier manque de s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement. Dans le cours normal de ses opérations, la Société accorde du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour minimiser le risque, la Société présélectionne les personnes qui demandent un prêt, exige une garantie sur tous les prêts et tient une provision pour créances irrécouvrables éventuelles.

Risque d'illiquidité

L'exposition de la Société au risque d'illiquidité est minimal étant donné que la province de l'Ontario recouvre toutes les charges de fonctionnement et d'immobilisations et donc le risque d'illiquidité est bas.

Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. La Société n'est pas exposée au risque de marché. Les prêts en cours consentis par la Société portent des taux d'intérêt fixes. Les équivalents de trésorerie de la Société sont détenus à des taux fixes et ne sont pas exposés aux prix du marché qui auront une incidence sur la valeur des instruments financiers.



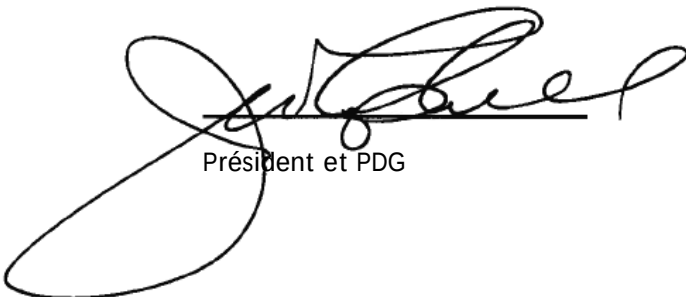
**Responsabilité de la direction
pour les états financiers
Le 26 juin 2013**

L'intégrité et l'objectivité des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation ("la Société") est la responsabilité de la direction. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif créé par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les principales conventions comptables de la société sont décrites à la note 2 aux états financiers.

La Direction est également responsable du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, et que l'information financière fiable est disponible pour la préparation des états financiers.

La direction rencontre les auditeurs externes, les comités de finances, de vérification et de gestion des risques et le Conseil d'administration pour examiner les états financiers et pour discuter des rapports financiers ou contrôles internes significatifs avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada, s.r.l., les auditeurs externes indépendants désignés par le Conseil d'administration. Le rapport de l'auditeur indépendant ci-joint décrit les responsabilités de la direction, les responsabilités de l'auditeur, la portée de son examen et de son opinion sur les états financiers de la société



Président et PDG



Directeur général des Finances

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de Toronto Waterfront Revitalization Corporation

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Toronto Waterfront Revitalization Corporation, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, et les états des revenus et dépenses, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Toronto Waterfront Revitalization Corporation au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1er avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

BDO Canada S.R.L. / S.E.N.C.R.L.

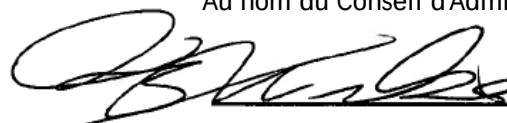
Comptables agréés, experts-comptables autorisés

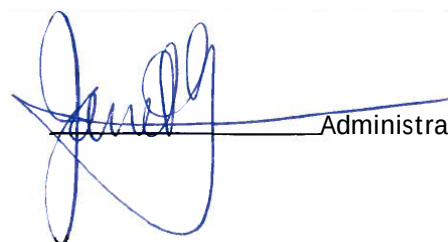
Mississauga (Ontario)
le 26 juin 2013

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
État de la situation financière
au 31 mars 2013 et 2012

	31 mars, 2013	31 mars, 2012	1 avril, 2011
Actif			
Court terme			
Encaisse	\$ 6,603,334	\$ 5,185,152	\$ 33,067,712
Placements à court terme	32,267,754	50,180,555	59,393,870
Contributions à recevoir (Note 4)	15,920,635	2,906,314	-
TVH à recevoir	586,723	1,850,114	2,127,453
Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs (Note 5)	9,240,714	12,039,548	10,140,455
	64,619,160	72,161,683	104,729,490
Encaisse affectée (Note 6)	8,987,394	7,297,158	4,770,156
Actifs en développement (Note 7)	236,976,694	203,456,855	152,821,815
Immobilisations corporelles (Note 8)	114,557,753	93,901,012	108,471,835
Autres actifs (Note 9)	343,455	328,305	287,798
	\$425,484,456	\$377,145,013	\$371,081,094
Passif et actifs nets			
Court terme			
Créditeurs et frais courus (Note 10)	\$ 26,529,606	\$ 35,532,642	\$ 54,133,067
Contributions reportées et subventions (Note 11)	50,525,363	50,055,135	69,868,427
Autres passifs et obligations futurs (Note 12)	523,320	2,880,550	1,547,154
	77,578,289	88,468,327	125,548,648
Autres passifs et obligations futurs (Note 12)	3,912,082	1,577,228	1,063,094
	81,490,371	90,045,555	126,611,742
Actifs nets (Note 13)	343,994,085	287,099,458	244,469,352
	\$425,484,456	\$377,145,013	\$371,081,094

Au nom du Conseil d'Administration:

 Administrateur

 Administrateur

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
État des revenus et dépenses
Pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et 2012

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Revenus		
Province de l'Ontario	\$ 60,068,101	\$ 71,511,853
Ville de Toronto	36,093,140	35,659,415
Gouvernement du Canada	10,557,005	19,925,992
Organisations non gouvernementales	1,498,803	7,502,404
	108,217,049	134,599,664
Augmentation (diminution)		
Contributions pour acquisition de terrains et actifs en développement	(58,542,300)	(79,228,016)
Diminution (augmentation) des contributions reportées et subventions pour la continuité des opérations reliées aux exercices futurs	(470,228)	19,813,292
	49,204,521	75,184,940
Dépenses (Note 14)		
Projet initiatives Waterfront-wide	35,361,555	39,822,658
Projet Port Lands	4,110,688	4,970,040
Projet East Bayfront	3,915,687	2,425,264
Projet West Don Lands	3,197,956	5,401,052
Projet Central Waterfront	1,802,161	21,534,162
	48,388,047	74,153,176
Excédent des revenus sur les dépenses avant autres revenus	816,474	1,031,764
Autres revenus		
Autres revenus nets (Note 17)	1,303,029	1,441,047
Excédent des revenus sur les dépenses	\$ 2,119,503	\$ 2,472,811

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
État des gains et pertes de réévaluation
Pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et 2012

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Gains de réévaluation accumulés, début de l'exercice	\$ -	\$ -
Augmentation: gains non-réalisés attribuables à: Placements à court terme	<u>85,955</u>	-
Gains de réévaluation nets de l'exercice	<u>85,955</u>	-
Gains de réévaluation accumulés, fin de l'exercice	\$ 85,955	\$ -

État de l'évolution des actifs nets
Pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et 2012

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Actifs nets, début de l'exercice	\$ 287,099,458	\$ 244,469,352
Augmentation: Excédent des revenus sur les dépenses	2,119,503	2,472,811
Augmentation: Gains de réévaluation non-réalisés	85,955	-
Diminution: Transferts de terrains et actifs en développement terminés aux gouvernements	(3,853,131)	(39,070,720)
Augmentation: Contributions gouvernementales pour acquisition de terrains et actifs en développement	<u>58,542,300</u>	<u>79,228,016</u>
Actifs nets, fin de l'exercice	\$ 343,994,085	\$ 287,099,459

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
État des flux de trésorerie
Pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et 2012

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds:		
Contributions gouvernementales liées aux activités de fonctionnement	\$ 32,391,395	\$ 47,757,870
Contributions non-gouvernementales liées aux activités de fonctionnement	3,573,182	2,568,303
Revenus de placement reçu liés aux activités de fonctionnement	209,464	339,802
Rabais taxe de vente	7,738,503	8,543,623
	43,912,544	59,209,598
Sorties de fonds:		
Dépenses de planification et de mise en oeuvre	(22,440,073)	(39,801,925)
Dépenses support aux projets	(7,498,313)	(7,743,929)
Paievements de transfert	(35,756,061)	(36,058,990)
	(65,694,447)	(83,604,844)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	(21,781,903)	(24,395,246)
Flux de trésorerie liés aux activités de capital		
Rentrées de fonds de contributions gouvernementales pour des actifs en développement	58,542,300	79,228,016
Sorties de fonds pour l'acquisitions d'immobilisations corporelles	(250,593)	(306,825)
Sorties de fonds pour l'acquisitions d'actifs en développement	(53,503,370)	(87,525,915)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de capital	4,788,337	(8,604,724)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Rentrées de fonds des rachats de placements à court terme	30,694,629	30,117,410
Sorties de fonds pour achat additionnel de placements en valeur mobilière	(12,282,881)	(25,000,000)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	18,411,748	5,117,410
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	1,418,182	(27,882,560)
Trésorerie, au début de l'exercice	5,185,152	33,067,712
Trésorerie, à la fin de l'exercice	\$ 6,603,334	\$ 5,185,152

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

1. Nature des opérations

La société a été constituée le 1er novembre 2001 en vertu des lois de l'Ontario avec la Province de l'Ontario, qui est l'unique actionnaire.

En vertu de la loi de 2002 sur la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, le 15 mai 2003, la société a poursuivi ses opérations à titre de société sans capital-actions. La société est réputée ne pas être un organisme de la Couronne au sens de la loi sur les organismes de la Couronne.

En vertu de la loi, les objectifs de la société sont:

- (a) de mettre en œuvre un plan qui améliore la valeur économique, sociale et culturelle du secteur désigné riverain et de créer un secteur riverain accessible et actif pour fin d'habitation, de travail et de loisirs et de le faire d'une façon responsable financièrement et écologiquement.
 - (b) de s'assurer que le développement du secteur désigné riverain puisse continuer d'une façon financièrement autosuffisante.
 - (c) de promouvoir et encourager la participation du secteur privé dans le développement du secteur désigné riverain.
 - (d) d'encourager la participation du public dans le développement du secteur désigné riverain; et
 - (e) de s'engager dans d'autres activités qui peuvent être prescrites selon les réglementations.
-

2. Application initiale des normes comptables pour les organismes sans but lucratif

En date du 1 avril 2012, l'organisme a adopté les recommandations du nouveau référentiel comptable : normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), qui est la Partie III du Manuel de l'ICCA - Comptabilité. Ce sont les premiers états financiers préparés par l'organisme en conformité avec ce référentiel et les dispositions prévues au chapitre 1501 – Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif ont été appliquées. Le chapitre 1501 exige l'application rétrospective des normes comptables avec des exemptions d'application et des exceptions obligatoires. Les méthodes comptables présentées dans la note 3 – Principales méthodes comptables ont été appliquées dans la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, les informations comparatives présentées dans ces états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 et dans la préparation de l'état de la situation financière d'ouverture selon les NCOSBL à la date de transition du 1 avril 2011.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

2. Application initiale des normes comptables pour les organismes sans but lucratif (suite)

L'organisme a préparé des états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, soit la Partie V du Manuel de l'ICCA - Comptabilité - Normes comptables pré-basculement. L'adoption des NCOSBL n'a eu aucun impact sur les montants présentés antérieurement à titre d'actif, de passif, de l'actif net, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie de l'organisme. En conséquence, aucun ajustement n'a été comptabilisé dans les données comparatives des états de la situation financière, de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie. Certains éléments de présentation dans ces états financiers reflètent les nouvelles exigences de présentation des NCOSBL.

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif inclus dans le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Constatation des produits La société suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions affectées. En vertu de cette méthode, les contributions affectées sont comptabilisées dans les revenus de l'année où les charges connexes sont engagées. Les contributions affectées pour lesquelles les restrictions demeurent incomplètes sont comptabilisées comme contributions reportées.

Les contributions utilisées pour l'achat des immobilisations corporelles amorties sont reportées et amorties dans le revenu à un taux correspondant au taux d'amortissement pour les immobilisations corporelles connexes. Les contributions pour l'achat d'immobilisations non amorties telles qu'un terrain, sont reconnues comme une contribution directe dans l'actif net.

Selon les ententes de contributions, les contributions gouvernementales peuvent seulement être appliquées contre les paiements des coûts admissibles à l'égard des activités de projet, telles que définies dans les ententes de contributions. Les contributions non affectées, telles que d'autres éléments d'exploitation, sont comptabilisées dans les revenus de la période courante.

**Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012**

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés au coût, à l'exception des contributions comptabilisées à la juste valeur. Ultérieurement, les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, avec tous gains et pertes non-réalisés enregistrés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la société comptabilise les coûts de transaction à l'état des résultats de l'exercice où ils sont engagés. Pour les instruments financiers qui sont ultérieurement évalués au coût après amortissement, ils sont ajustés par les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

La société a des placements à court terme dans la catégorie juste valeur. Cet item est classifié comme niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur où leur juste valeur est basée sur les prix cotés sur un marché actif pour actifs identiques. Il n'y a eu aucun mouvement du niveau 1 au niveau 2 ou niveau 3.

Paielements de transfert et subventions

La Société a conclu des ententes avec les bénéficiaires admissibles responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto. Les dépenses liées à ces projets sont enregistrées dans les états financiers de la société selon la méthode de la comptabilité d'exercice basée sur les demandes de financement et les demandes de financement estimées soumises par les bénéficiaires admissibles conformément aux plans de travail approuvés du projet. Selon les termes des ententes, la société n'assume pas la propriété ou les responsabilités opérationnelles à l'achèvement du projet.

Répartition des frais de soutien généraux

La société a un certain nombre de frais de soutien généraux qui sont communs à l'administration de l'organisation et chacun de ses projets. Les frais de soutien sont engagés pour soutenir les zones fonctionnelles de la construction et de la mise en œuvre, de la planification, de la conception et des approbations et de la gestion de projet. Les dépenses sont allouées à l'aide d'un taux fondé sur une proportion des frais directs de main-d'œuvre.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

3. Principales méthodes comptables (suite)

Impôts sur le revenu La société est exonérée des impôts sur le revenu selon le paragraphe 149 (1) (d.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et est éligible à un remboursement d'environ 86,5 % de la TVH payée sur les biens et services acquis en vertu de l'article 123 (1) (b) de la Loi sur la taxe d'accise.

Actifs en développement Les actifs en développement représentent les investissements en actifs que la société a été demandé de développer sous un entente. La société à titre de propriété réel ou bénéfique durant la phase de développement. Les terrains sous cette catégorie représente tout les coûts liés à la préparation d'un terrain pour le développement, incluant les coûts liés à contracter un développeur, le rezonage, et la gestion et traitement du sol.

Suite à l'achèvement substantiel, ces actifs sont soit transférés à un gouvernement respectif qui prend possession et assume les responsabilités opérationnelles, soit transférés comme immobilisation dans la société ou soit vendus à un tiers. Ces actifs transférés à un gouvernement respectif sont considérés une transaction entre apparentée et la différence entre le coût et le produit de disposition et comptabilisés dans les actifs nets. Les gains ou pertes sur les actifs vendus à un tiers sont enregistrés dans l'état des revenus et dépenses.

Les actifs en développement sont évalués au coût, ne sont pas amortis et inclus les coûts directs du projet ainsi que les coûts variables directement attribuables à l'actif en développement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

Stationnement	10 ans	méthode de l'amortissement linéaire
Améliorations locatives	5 ans	méthode de l'amortissement linéaire
Matériel et équipement	5 ans	méthode de l'amortissement linéaire
Matériel informatique	3 ans	méthode de l'amortissement linéaire
Mobilier de bureau	5 ans	méthode de l'amortissement linéaire

Les améliorations, qui étendent la durée de vie estimée de l'actif incluant le terrain, sont capitalisées. Les frais de réparation et de maintenance sont imputés dans les dépenses.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

3. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs La société applique la méthode de la constatation immédiate pour comptabiliser le coût de ses régimes de retraite à prestations déterminées. Selon cette méthode, tous les coûts au titre des services passés et les gains et pertes actuariels sont comptabilisés dans l'exercice au cours de laquelle ils se produisent. L'obligation au titre des prestations constituées est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, la société applique une technique de report pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées. Le montant présenté dans le bilan correspond à l'écart entre l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime.

Utilisation d'estimations La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Les résultats actuels peuvent différer de ces estimations à mesure que de l'information additionnelle devient disponible dans le futur. Les postes à estimations significatives sont les contributions à recevoir, l'amortissement des immobilisations corporelles, les frais courus, les contributions reportées et les subventions.

4. Contributions à recevoir

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Gouvernement du Canada	\$ -	\$ 2,225,000
Ville de Toronto	-	681,314
Province de l'Ontario	15,920,635	-
	\$ 15,920,635	\$ 2,906,314

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

5. Dépôts, frais payés d'avance, loyer à recevoir et autres actifs

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Dépôts de construction	\$ 6,456,997	\$ 6,456,997
Frais de développement à recevoir, loyer et autres	2,478,420	3,585,720
Frais payés d'avance	272,830	401,176
Portion court des frais payés d'avance et des loyers à recevoir (Note 9)	32,467	1,595,655
	<u>\$ 9,240,714</u>	<u>\$ 12,039,548</u>

La société a fourni à la ville de Toronto (la "Ville") et à la société Hydro Toronto avec certains dépôts de construction pour garantir la bonne exécution, l'achèvement des travaux et les obligations connexes requis pour la construction des infrastructures municipales et électriques par la société. Les dépôts de construction seront libérés à Waterfront Toronto à l'expiration de certains critères de rendement et délais de garantie. Les dépôts de construction versés à la ville de \$ 2,181,199 (2012 - \$2,181,199) portant aucun intérêt, et les dépôts de construction à Hydro Toronto de \$ 4,275,273 (2012 - \$ 4,275,273), y compris les intérêts au taux préférentiel fixé par la Banque du Canada moins deux pourcent, seront retournés à Toronto Waterfront Revitalization Corporation.

6. Encaisse affectée

La société a \$ 8,987,394 (2012 - \$ 7,297,158) en espèces qui est soumises à des restrictions qui empêchent son utilisation à court terme. De ce solde, \$ 4,728,290 fait partie d'un fonds de sécurité mis en place avec la ville pour une initiative de développement. Selon les termes de l'entente, Toronto Waterfront Revitalization Corporation ne peut pas retirer de l'argent du fonds de sécurité sans l'autorisation de la ville, et la ville peut seulement retirer de l'argent du fonds de sécurité sous réserve de certaines conditions et doit fournir suffisamment de préavis à la société. Le solde de \$ 4,259,104 se rapporte à des fonds de dépôt requis pour satisfaire les obligations futures à un développeur.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

7. Actifs en développement

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par catégorie:

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Chemins, domaine public et services publics	\$188,010,824	\$136,932,659
Parc	33,809,427	31,632,752
Terrain en développement	15,156,443	12,909,859
Stationnement	-	21,981,585
	<u>\$236,976,694</u>	<u>\$203,456,855</u>

Le tableau suivant représente le détail des actifs en développement par secteur:

	West Don Lands	East Bayfront	Central Waterfront	Total
Début de l'exercice				
31 mars 2012	\$86,622,168	\$104,298,775	\$ 12,535,912	\$ 203,456,855
Augmentation capital	11,358,806	14,993,647	24,420,015	50,772,468
Gestion de projets				
- Note 14	633,620	1,072,846	1,052,728	2,759,194
Dépenses générales				
et de soutien - Note 14	1,150,717	1,948,062	1,911,858	5,010,637
Transfert à la Ville de Toronto	(3,853,131)	-	-	(3,853,131)
Transfert aux immobilisations corporelles	-	(21,169,329)	-	(21,169,329)
Fin de l'exercice 31 mars 2013	<u>\$95,912,180</u>	<u>\$101,144,001</u>	<u>\$ 39,920,513</u>	<u>\$ 236,976,694</u>
	West Don Lands	East Bayfront	Central Waterfront	Total
Début de l'exercice				
1 avril 2011	\$39,121,947	\$106,612,188	\$ 7,087,680	\$ 152,821,815
Augmentation capital	44,870,733	23,375,664	4,311,351	72,557,748
Gestion de projets				
- Note 14	994,789	1,099,362	430,105	2,524,256
Dépenses générales				
et de soutien - Note 14	1,634,699	1,806,541	706,776	4,148,016
Transfert à la Ville de Toronto	-	(28,594,980)	-	(28,594,980)
Fin de l'exercice 31 mars 2012	<u>\$86,622,168</u>	<u>\$104,298,775</u>	<u>\$ 12,535,912</u>	<u>\$ 203,456,855</u>

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

8. Immobilisations corporelles

	31 mars,		31 mars,	
	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Terrain	\$ 92,588,484	\$ -	\$ 92,588,484	\$ -
Stationnement	21,169,329	726,644	-	-
Matériel informatique	2,538,322	1,964,199	2,306,521	1,603,441
Énergie urbaine	6,971,690	6,513,071	6,971,690	6,513,071
Améliorations locatives	1,176,055	780,211	611,747	570,401
Mobilier de bureau	308,580	234,037	268,372	197,635
Matériel et équipement	655,884	632,429	642,324	603,578
	\$ 125,408,344	\$ 10,850,591	\$ 103,389,138	\$ 9,488,126
Valeur comptable nette		\$114,557,753		\$ 93,901,012

La société possède du terrain contenant une contamination de l'environnement. Les coûts associés à la remise en état des terrains, qui dépend de l'utilisation finale des terrains, seront reconnus dans la période à laquelle la dépense aura lieu.

La société possède des immeubles sur un certain nombre de ses propriétés. Étant donné que les immeubles n'ont aucun usage autre que sur une base de location temporaire et qu'ils vont tous finir par être démolis, ils ont été enregistrés à la valeur comptable de \$ Néant (2012 - \$ Néant).

Le solde de l'amortissement cumulé au 31 mars 2013 comprend une dépréciation pour l'énergie urbaine de \$ 2,711,085 dollars (2012 - \$ 2,711,085). La valeur comptable nette de l'énergie urbaine au 31 mars 2013 représente la valeur réalisable nette estimative au moment de la cession.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

9. Autres actifs

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Avance à Toronto and Region Conservation Authority	\$ -	\$ 1,500,000
Frais payés d'avance	335,359	271,069
Loyer à recevoir	40,563	152,891
	375,922	1,923,960
Moins: portion court terme (Note 5)	32,467	1,595,655
	\$ 343,455	\$ 328,305

10. Créiteurs et frais courus

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Frais courus	\$ 21,857,574	\$ 22,518,893
Fournisseurs	1,417,485	4,189,813
Retenues à payer	3,254,547	8,823,936
	\$ 26,529,606	\$ 35,532,642

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

11. Contributions reportées et subventions

Les contributions reportées et les subventions représentent des contributions de projets spécifiques des gouvernements et de tiers, qui n'ont pas été appliquées aux dépenses éligibles au 31 mars 2013, ainsi que des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations qui n'ont pas encore été amorties.

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Dépenses d'exercices futurs		
Solde, début de l'exercice	\$ 37,323,916	\$ 53,044,129
Contributions additionnelles reçues ou à recevoir	48,824,873	55,129,169
Moins: montants comptabilisés comme revenus	(47,842,056)	(70,849,382)
Solde, fin de l'exercice	38,306,733	37,323,916
Contributions en capital		
Solde, début de l'exercice	12,731,219	16,824,298
Contributions pour l'acquisition d'immobilisations	59,392,176	79,470,494
Moins: contributions directes aux actifs nets	(58,542,300)	(79,228,017)
Moins: montants amortis aux revenus	(1,362,465)	(4,335,556)
Solde, fin de l'exercice	12,218,630	12,731,219
	\$ 50,525,363	\$ 50,055,135

12. Autres passifs et obligations futurs

Les autres passifs et obligations futurs au 31 mars 2013 sont de \$ 4,435,402 (2012 - \$ 4,457,778) et représentent les obligations futurs liées à la relocalisation d'entreprises, les revenus perçus d'avance ainsi que les dépôts de sécurité et des développeurs.

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Dépôts reçus	\$ 2,978,249	\$ -
Obligations futurs pour la relocalisation d'entreprises	1,281,925	1,543,133
Passifs - prestations courus	175,228	34,095
Financement gouvernemental reçu en avance	-	2,880,550
	4,435,402	4,457,778
Moins: portion court terme	523,320	2,880,550
	\$ 3,912,082	\$ 1,577,228

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

13. Actifs nets

a) Les actifs nets enregistrés à l'état de la situation financière sont constitués des éléments suivants :

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Montants investis dans les immobilisations (net des apports de capital reportés)	\$102,339,124	\$ 92,588,484
Montants investis dans les actifs en développement (net des apports de capital reportés)	236,976,694	192,038,165
Surplus non affecté (Note 13b)	4,592,312	2,472,809
Gain de réévaluation accumulé	85,955	-
	\$343,994,085	\$ 287,099,458

b) Surplus non affecté

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Surplus non affecté, début de l'exercice	\$ 2,472,809	\$ -
Excédent des revenus sur les dépenses	2,119,503	2,472,809
Surplus non affecté, fin de l'exercice	\$ 4,592,312	\$ 2,472,809

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

1-346

COMPTES PUBLICS, 2012-2013

14. Dépenses par secteur et par fonction

	Waterfront Wide - Initiaves	Port Lands	East Bayfront	West Don Lands	Central Waterfront	Total 31 mars 2013
<i>Projets directs:</i>						
Paielements de transfert et subventions	\$34,492,698	\$ -	632,647	869,962	\$ -	\$ 35,995,307
Planification de projets et mise en oeuvre	-	2,268,110	2,466,174	1,314,165	1,725,301	
	7,773,750					
Amortissement	-	-	726,644	-	-	726,644
Gestion de projets - salaires et bénéfices	308,532	654,302	1,104,766	993,632	1,080,021	
	4,141,253					
moins gestion de projets - salaires et bénéfices reliés aux actifs en développement	-	-	(1,072,846)	(633,620)	(1,052,728)	(2,759,194)
	34,801,230	2,922,412	3,857,385	2,544,139	1,752,594	45,877,760
<i>Dépenses générales et de soutien:</i>						
Salaires et bénéfices	370,103	784,875	1,325,234	1,191,922	1,295,551	4,967,685
Frais de bureau	104,348	221,290	373,641	336,055	365,272	1,400,606
Communications, publicité et relations gouvernementales	41,488	87,983	148,557	133,613	145,229	556,870
Technologie d'information	10,644	22,572	38,112	34,278	37,259	142,865
Amortissement	33,742	71,556	120,820	108,666	118,114	452,898
	560,325	1,188,276	2,006,365	1,804,534	1,961,425	7,520,924
Moins dépenses générales et de soutien reliées au actifs en développement	-	-	(1,948,062)	(1,150,717)	(1,911,858)	(5,010,637)
	\$35,361,555	\$4,110,688	\$3,915,687	\$3,197,956	\$1,802,161	\$ 48,388,047

Les dépenses générales et de soutien pour 2013 ont été allouées aux secteurs en utilisant un taux de 1.81 (1.64 en 2012) pour chaque \$1 de la main-d'oeuvre directe (gestion de projets - salaires et bénéfices). Le total des salaires et bénéfices de la société s'élève à \$ 9,108,938 en 2013 (\$ 9,287,048 en 2012) et inclus les frais de gestion de projets - salaires et bénéfices de \$ 4,141,253 (\$ 4,538,376 - 2012) et les frais de soutien - salaires et bénéfices de \$4,967,685 (\$ 4,748,672 - 2012).

Le secteur Waterfront-wide inclus la deuxième plate-forme du Union Station, Mimico Parc et Port Union Waterfront Park. Le secteur Port Lands inclus Tommy Thompson Park et Lower Don Lands.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

14. Dépenses par secteur et par fonction (suite)

	Waterfront Wide - Initiaves	Port Lands	East Bayfront	West Don Lands	Central Waterfront	Total 31 mars 2012
<i>Projets directs:</i>						
Paiements de transfert et subventions	\$25,820,282	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 25,820,282
Planification de projets et mise en oeuvre	13,306,238	3,745,065	2,381,073	2,992,953	20,583,713	43,009,042
Gestion de projets - salaires et bénéfices	263,363	463,433	1,116,080	1,905,821	789,679	4,538,376
moins gestion de projets - salaires et bénéfices reliés aux actifs en développement	-	-	(1,099,362)	(994,789)	(430,105)	(2,524,256)
	39,389,883	4,208,498	2,397,791	3,903,985	20,943,287	70,843,444
<i>Dépenses générales et de soutien:</i>						
Salaires et bénéfices	275,567	484,907	1,167,796	1,994,132	826,271	4,748,672
Frais de bureau	81,539	143,482	345,545	590,054	244,489	1,405,109
Communications, publicité et relations gouvernementales	32,218	56,694	136,536	233,149	96,605	555,202
Technologie d'information	13,040	22,947	55,262	94,366	39,101	224,717
Amortissement	30,411	53,512	128,874	220,065	91,184	524,046
	432,775	761,542	1,834,013	3,131,766	1,297,651	7,457,747
Moins dépenses générales et de soutien reliées au actifs en développement	-	-	(1,806,540)	(1,634,699)	(706,776)	(4,148,015)
	\$39,822,658	\$4,970,040	\$2,425,264	\$5,401,052	\$21,534,162	\$ 74,153,176

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

15. Engagements contractuels

La société s'est engagée en vertu de contrats à l'achat d'équipement et d'espace de bureau venant à échéance en 2017 pour la somme de \$1,920,407.

Les paiements minimums futurs au cours des quatre prochains exercices sont comme suit :

2014	\$ 774,957
2015	673,899
2016	377,988
2017	<u>93,563</u>
	<u>\$ 1,920,407</u>

De plus, la société a d'autres engagements d'une valeur de \$ 134,528,157. Ces engagements représentent des contrats directement conclus entre la société et les bénéficiaires admissibles qui sont responsables de la gestion des divers projets dans le secteur riverain de Toronto.

16. Informations sur les risquesRisque de crédit

La société est exposée à un risque de crédit sur l'encaisse et les placements à court terme détenus par les banques, les gouvernements et les autres débiteurs, incluant les comptes à recevoir. L'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable (nette des provisions) des actifs financiers. L'objectif de gestion du risque de crédit des contreparties est de prévenir des pertes sur les actifs financiers. La société évalue la qualité de crédit des partenaires financiers et des débiteurs, en tenant compte de leur situation financière, leur expérience passée et autres facteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque qui, en raison des besoins en trésorerie opérationnels, la société n'aura pas suffisamment de fonds pour régler une transaction à la date d'échéance; sera forcée à vendre des actifs financiers à un montant plus bas que le prix du marché; ou sera dans l'impossibilité de régler ou recouvrer un actif financier. La société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des fournisseurs et autres créditeurs, en mettant l'accent sur la collecte des créditeurs et en demandant le financement gouvernemental à l'avance.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La société est exposé à ce risque pour ces placements à court terme. Au 31 mars 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1,0%, avec toutes les autres variables demeurant constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses auraient augmenté ou diminué, respectivement, de \$341,000 (2012 - \$218,000).

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

17. Autres revenus nets

	31 mars, 2013	31 mars, 2012
Revenus de location et autres revenus	\$ 3,433,903	\$ 2,993,320
Moins: frais de terrains	(3,274,278)	(2,914,301)
	159,625	79,019
Intérêts et autres revenus	1,133,352	1,362,028
Revenus de placements réalisés	10,052	-
Autres revenus nets	\$ 1,303,029	\$ 1,441,047

18. Chiffres comparatifs

Pour fins de comparaison, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

19. Obligations conditionnelles

(a) En vertu des termes et conditions des ententes de contributions, la Société fournit un dédommagement à la ville, à la province de l'Ontario et au gouvernement du Canada et à leurs représentants, employés et agents respectifs, de et contre toutes réclamations, pertes, dommages, coûts, dépenses, actions et autres procédures liées à une blessure ou de la mort d'une personne ou de dommages ou de pertes de propriété, de la violation de droits ou de toute autre perte ou dommage, de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de toute négligence, omission ou délai de la part de la société, des dirigeants de la société, des directeurs, des employés, des sous-contractants, des agents ou des sous-traitants tiers, afin de réaliser un projet sauf dans le cas où la blessure, la perte ou le dommage a été causé par la ville, la Province de l'Ontario et/ou le gouvernement du Canada ou leurs représentants, employés ou agents.

La société exige que tous les bénéficiaires admissibles indemnisent la société de et contre toute responsabilité sur la même base décrit ci-dessus.

La société exige la plupart des tiers sous-traitants d'indemniser chaque niveau de gouvernement et la société, ses dirigeants, employés et agents contre toutes les réclamations, les obligations et les exigences à l'égard de toutes blessures aux personnes (y compris la mort), dommages à ou de perte ou de destruction à la propriété ou de la transgression des droits de l'homme causés par ou découlant directement de :

(i) la rupture de l'une ou l'autre des conditions du contrat par le tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents; ou

(ii) toute omission ou toute atteinte méchante ou acte de négligence du tiers sous-contractant ou de ses dirigeants, employés ou agents en ce qui concerne le projet.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

19. Obligations conditionnelles (suite)

(b) En vertu de l'entente de livraison avec chaque bénéficiaire admissible respectivement, la Société prévoit une indemnité pour le compte du bénéficiaire admissible et ses dirigeants, employés et agents, de et contre toutes réclamations à l'égard de perte directe résultant de:

(i) la rupture par la société de l'entente de livraison ou de documents ou certificats livrés en vertu de l'entente; ou

(ii) toutes actes de négligence ou omissions de la société, ses dirigeants, directeurs, employés ou agents, en relation avec le projet.

La direction tente de limiter l'exposition de la Société sous ces indemnisations par l'achat d'assurance pour les administrateurs et les dirigeants, la répartition des risques des bénéficiaires admissibles et des sous-traitants (décrites ci-dessus) et par l'application des politiques et des procédures de la société et des bénéficiaires admissibles, ainsi qu'une surveillance intense lorsqu' appropriée.

(c) La Société a conclu un certain nombre d'ententes de développement avec les tiers constructeurs en ce qui concerne les terrains situés dans les secteurs West Don Lands et East Bayfront. En vertu de ces ententes, la Société a fourni aux constructeurs certaines étapes de représentation basées sur des obligations particulières de la Société en matière de développement. Les représentations se rapportent principalement aux délais. La responsabilité future maximale liée à la responsabilité de ces représentations est de \$ 7,5 millions au titre d'une entente de développement avec un constructeur. Bien que les montants ne sont pas déterminables dans le cadre des autres ententes de développement, la responsabilité est limitée au montant des dépenses encourues par le constructeur pour le développement. Aucun montant pour ces instances a été inscrit dans les états financiers. La direction vise à limiter l'exposition potentielle de la société en vertu de ces garanties dans les délais, les coûts et la portée pratiques de gestion.

(d) La Société a un passif éventuel lié à une entente d'accès municipale avec la ville de Toronto pour l'entretien continu et l'élimination potentielle de tuyaux d'énergie urbaine dans le secteur West Don Lands . La direction estime la responsabilité potentielle maximale à \$ 1,600,000. Ces coûts sont présentement pas financés.

Toronto Waterfront Revitalization Corporation
(opérant sous "Waterfront Toronto")
Notes complémentaires
Au 31 mars 2013 et 2012

20. Changement de méthodes comptables

Durant l'année fiscale 2013, la société a modifié sa méthode comptable reliée aux actifs en développement pour donner aux utilisateurs des états financiers une meilleure présentation des transactions inclus dans les états financiers. Spécifiquement, certaines dépenses qui étaient comptabilisés dans l'état des revenus et dépenses sont maintenant reconnus comme actifs en développement dans l'état de la situation financière. Les contributions reçues qui étaient comptabilisées comme revenus et qui étaient reliées à ces dépenses sont maintenant enregistrées comme augmentation aux actifs nets.

Les actifs en développement représentent les investissements en actifs que la société a été demandé de développer sous un entente. La société à titre de propriété réel ou bénéfique durant la phase de développement. Les terrains sous cette catégorie représente tout les coûts liés à la préparation d'un terrain pour le développement, incluant les coûts liés à contracter un développeur, le rezonage, et la gestion et traitement du sol.

Suite à l'achèvement substantiel, ces actifs sont soit transférés à un gouvernement respectif qui prend possession et assume les responsabilités opérationnelles, soit transférés comme immobilisation dans la société pour les actifs où la société continue d'avoir le titre de propriété réel ou bénéfique ou soit vendus à un tiers.

Les actifs en développement sont évalués au coût, ne sont pas amortis et inclus les coûts directs du projet ainsi que les coûts variables directement attribuables à l'actif en développement.

Ce changement de méthodes comptables a été appliqué rétroactivement avec un redressement des périodes antérieures. L'impact sur les périodes antérieures est représenté dans le tableau ci-bas:

	Méthode comptable actuel	Méthode comptable antérieure	Augmentation
Actifs nets, 1 avril 2011	\$244,469,352	\$ 103,066,228	\$ 141,403,124
Actifs nets, 31 mars 2012	287,099,458	95,061,293	192,038,165
Excédent des revenus sur les dépenses, pour l'exercice terminé le 31 mars 2012	2,472,809	2,472,809	-
Actifs en développement, 31 mars 2012	203,456,855	-	203,456,855
Contributions reportées, 31 mars 2012	50,055,135	38,636,444	11,418,691

**SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO****Rapport de la direction**

Les états financiers joints tombent sous la responsabilité de la direction de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux exigences comptables de la Loi sur l'administration financière, incluant le règlement 395/11 de l'Ontario. Les états comportent certains montants dont la valeur est basée sur des estimations et des jugements. La direction définit de tels montants sur une base raisonnable pour assurer que les états financiers sont présentés équitablement dans tous les aspects matériels.

La direction assure le maintien d'un système de contrôles comptables et administratifs internes conçus pour offrir une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont pertinents, fiables et exacts et que les actifs de la Société sont correctement évalués et adéquatement conservés.

Les états financiers ont été audités par KPMG LLP, une firme d'auditeurs externes indépendants embauchée par le comité de direction. Le rapport est joint à la présente.

Imtiaz Dhanjee

Vice-président des finances

11 juillet 2013



KPMG S.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada

Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Société
du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
et au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2013 et pour l'exercice clos à cette date ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences comptables de la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 afférente aux états financiers, qui indique que les états financiers ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, y compris le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*.

A handwritten signature in dark ink that reads 'KPMG LLP' with a horizontal line underneath.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 5 juin 2013
Toronto, Canada

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la situation financière

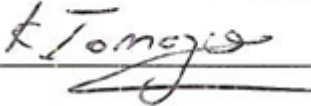
Au 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

	2013	2012
Actifs financiers		
Trésorerie	769 808 \$	9 306 575 \$
Acomptes des clients	11 361 651	9 831 309
Débiteurs	3 558 853	3 977 927
	15 690 312	23 115 811
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	5 986 370	8 162 703
Revenus reportés	11 361 651	9 831 309
Avantages sociaux futurs (note 6)	2 651 800	2 919 600
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	47 669 330	48 662 441
	67 669 151	69 576 053
Dette nette	(51 978 839)	(46 460 242)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	187 937 770	179 700 461
Stocks	480 258	512 785
Charges payées d'avance	532 044	432 036
	188 950 072	180 645 282
Engagements (note 9)		
Excédent accumulé (note 5)	136 971 233 \$	134 185 040 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,


administrateur


administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

	31 mars 2013 Montants budgétés	31 mars 2013 Résultats réels	31 mars 2012 Résultats réels
Revenus			
Aliments et boissons	23 600 000 \$	23 007 582 \$	24 970 166 \$
Location d'installations	15 000 000	15 542 391	15 357 759
Stationnement	8 800 000	8 309 451	8 733 738
Commissions	5 685 000	5 816 553	6 187 448
Communications	1 611 300	1 628 250	2 284 243
Apports en capital	—	993 111	993 111
Autres	3 038 700	2 798 490	3 330 082
Montant brut total des revenus	57 735 000	58 095 828	61 856 547
Charges (note 7)			
Location d'installations	4 057 200	4 260 041	4 102 071
Services événementiels	559 301	538 882	666 290
Aliments et boissons	15 266 800	15 703 116	16 618 807
Communications	535 600	552 039	601 265
Stationnement	2 542 000	2 484 288	2 496 755
Vente et commercialisation	3 739 200	3 370 820	3 156 351
Services d'ingénierie	4 831 400	4 837 813	4 781 355
Énergie	3 267 700	3 007 943	3 349 389
Charges générales et administratives	7 310 800	6 873 227	6 937 529
Autres charges	2 893 199	2 913 384	3 506 480
Amortissement	6 308 100	7 268 082	6 576 552
Total des charges	51 311 300	51 809 635	52 792 844
Excédent de l'exercice	6 423 700	6 286 193	9 063 703
Excédent accumulé au début de l'exercice	134 185 040	134 185 040	129 121 337
Distribution (note 5)	(2 500 000)	(3 500 000)	(4 000 000)
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	138 108 740 \$	136 971 233 \$	134 185 040 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

	31 mars 2013 Montants budgétés	31 mars 2013 Résultats réels	31 mars 2012 Résultats réels
Excédent de l'exercice	6 423 700 \$	6 286 193 \$	9 063 703 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 706 800)	(15 505 391)	(11 472 194)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 308 100	7 268 082	6 576 552
	(975 000)	(1 951 116)	4 168 061
Acquisition de stocks*	—	(5 284 324)	(5 735 941)
Acquisition de charges payées d'avance*	—	(644 122)	(1 148 737)
Consommation des stocks*	—	5 316 851	5 667 600
Utilisation de charges payées d'avance*	—	544 114	1 067 735
Distribution	(2 500 000)	(3 500 000)	(4 000 000)
Variation de la dette nette	(3 475 000)	(5 518 597)	18 718
Dette nette au début de l'exercice	(46 460 242)	(46 460 242)	(46 478 960)
Dette nette à la fin de l'exercice	(49 935 242) \$	(51 978 839) \$	(46 460 242) \$

* Les éléments ci-dessus n'ont pas fait l'objet de projections dans le cadre du processus budgétaire.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2013, avec chiffres comparatifs de 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	6 286 193 \$	9 063 703 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	7 268 082	6 576 552
Avantages sociaux futurs	(267 800)	(542 900)
	13 286 475	15 097 355
Variation des actifs et des passifs hors trésorerie		
Débiteurs	419 074	(507 506)
Stocks	32 527	(68 341)
Charges payées d'avance	(100 008)	(81 002)
Créditeurs et charges à payer	(2 176 333)	1 740 365
Apports reportés liés aux immobilisations corporelles	(993 111)	(993 111)
	10 468 624	15 187 760
Activités de financement		
Distribution (note 5)	(3 500 000)	(4 000 000)
Activités d'investissement en immobilisations		
Entrées d'immobilisations corporelles	(15 505 391)	(11 472 194)
Diminution de la trésorerie	(8 536 767)	(284 434)
Trésorerie au début de l'exercice	9 306 575	9 591 009
Trésorerie à la fin de l'exercice	769 808 \$	9 306 575 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2013

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») compte parmi les organismes gouvernementaux sous l'autorité du ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario. Elle a été constituée en société sans capital social en vertu du projet de loi 141 devenu la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto* de 1988. En vertu de cette même loi, la Société est considérée comme un organisme de la Couronne et elle est exonérée de l'impôt sur le bénéfice.

La Société exploite des installations qui peuvent accueillir des congrès, des salons professionnels, des salons à l'intention des consommateurs, des événements mis sur pied par des entreprises et des événements où sont servis des aliments et des boissons. Elle exploite aussi des stationnements.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des revenus

Les revenus que génèrent la vente d'aliments et de boissons, la location d'installations et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès que les services sont rendus. Des frais d'annulation sont constatés lorsqu'un événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.

c) Apports reportés liés aux immobilisations corporelles

Le financement fourni par la province d'Ontario utilisé pour l'acquisition d'immobilisations amortissables est inscrit à titre d'apports reportés. Ces montants sont inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations amortissables connexes, la variation annuelle de celles-ci, de 993 111 \$ (993 111 \$ en 2012), ayant été comptabilisée dans l'état des flux de trésorerie.

d) Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas affectables au règlement des passifs existants et sont destinés à être utilisés à des fins de prestation de services. Leurs durées de vie utile s'étendent au-delà de la fin de l'exercice en cours et ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement des immobilisations corporelles est imputé selon la méthode linéaire sur les durées de vie utiles prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 20 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation dès que les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou dès que la valeur des avantages économiques futurs liés à une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

f) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

g) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse un certain nombre d'estimations et pose diverses hypothèses relatives aux valeurs comptables de l'actif et du passif et à la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et aux valeurs comptables des revenus et des charges de l'exercice à l'étude. Les éléments importants pour lesquels la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour moins-value des débiteurs ainsi que l'actif et les obligations liés aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût ou au coût amorti.

i) Montants budgétés

Les montants budgétés ont été tirés du plan d'affaires approuvé par le conseil d'administration le 29 février 2012. La consommation et l'utilisation de stocks et les charges payées d'avance n'ont pas été budgétées en détail dans le passé et n'ont par conséquent pas été incluses dans le budget présenté dans les états financiers.

2. Mode de présentation

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers soient établis conformément aux normes comptables utilisées par la province d'Ontario, c'est-à-dire les normes comptables canadiennes pour le secteur public (« SP ») publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP »), et prévoit que des changements à ces normes pourraient être nécessaires en raison de la réglementation. Les présents états financiers ont été établis selon les dispositions en matière d'information financière de la *Loi sur l'administration financière* et selon les exigences relatives aux normes comptables du Règlement de l'Ontario 395/11, *Paiements de transfert*, de la *Loi sur l'administration financière*.

Le Règlement de l'Ontario 395/11 exige que les paiements de transfert utilisés pour l'acquisition d'immobilisations amortissables soient comptabilisés en tant qu'apports reportés et soient inscrits comme un recouvrement dans l'état des résultats à hauteur de l'amortissement porté en déduction des immobilisations amortissables connexes. Cette exigence comptable n'est pas conforme aux exigences des normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui exigent que les paiements de transfert soient comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont approuvés par les cédants et que les critères d'admissibilité sont remplis, à moins que le paiement de transfert ne contienne une clause créant un passif, auquel cas il est considéré comme un revenu au cours de la période où le passif est éteint.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

2. Mode de présentation (suite)

Les présents états financiers ont été établis conformément au cadre financier décrit précédemment.

3. Modifications de méthodes comptables

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 3450, *États financiers*, qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les instruments financiers. L'incidence pour la Société se rapporte aux informations à fournir qui sont incluses à la note 8. Par conséquent, un état des gains et des pertes de réévaluation n'est pas requis.

4. Immobilisations corporelles

			2013	2012
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Bâtiments	224 274 180 \$	67 200 842 \$	157 073 338 \$	158 889 342 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	30 958 180	22 883 783	8 074 397	7 187 198
Améliorations locatives	59 789 476	36 999 441	22 790 035	13 623 921
	315 021 836 \$	127 084 066 \$	187 937 770 \$	179 700 461 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

5. Excédent accumulé

L'excédent accumulé total comprend le surplus d'apport, la distribution accumulée et l'excédent de l'exercice, comme suit :

	Surplus d'apport	Distribution accumulée	Excédent annuel accumulé	Excédent accumulé total
Solde au 31 mars 2012	142 850 705 \$	(48 000 000) \$	39 334 335 \$	134 185 040 \$
Distribution	—	(3 500 000)	—	(3 500 000)
Excédent de l'exercice	—	—	6 286 193	6 286 193
Solde au 31 mars 2013	142 850 705 \$	(51 500 000) \$	45 620 528 \$	136 971 233 \$

Le solde du surplus d'apport a été créé à la suite de la libération de la Société, le 30 mars 2003, par l'Office ontarien du financement (l'« OOF »), de toutes ses obligations aux termes du financement provisoire destiné aux travaux d'agrandissement.

La Société a convenu d'effectuer une distribution minimale annuelle à la province d'Ontario d'un montant de 2 500 000 \$, moins tout montant de substitution aux impôts fonciers qu'elle verse au cours d'un exercice donné et moins tout montant supplémentaire annuel convenu par écrit par la Société et l'OOF.

Le 16 mai 2012, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 1 000 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2012. Le 27 février 2013, le conseil d'administration a approuvé le versement d'une distribution de 2 500 000 \$ en se basant sur les résultats financiers de l'exercice 2013. Depuis l'instauration de la politique en matière de distributions, la Société a versé au total 51 500 000 \$ en distributions (48 000 000 \$ à la fin de l'exercice 2012).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

6. Avantages sociaux futurs

La Société offre un régime de retraite agréé qui comporte un volet à prestations déterminées et un volet à cotisations déterminées. Dans le cas du volet à prestations déterminées, les salariés versent des cotisations à des taux déterminés et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Le volet à prestations déterminées du régime fournit des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service et sur la meilleure moyenne des gains ouvrant droit à pension. En outre, certains salariés à la retraite touchent également des prestations de maladie et autres avantages complémentaires de retraite payés par la Société.

La Société comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite à prestations déterminées à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). La date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des conventions de retraite correspond à la date de clôture d'exercice de la Société, et l'évaluation du régime de retraite à prestations déterminées est faite en date du 31 décembre. Les dates des plus récentes évaluations actuarielles du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation (et celle des prochaines évaluations requises) et l'évaluation actuarielle des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (et celle des prochaines évaluations requises) sont les suivantes :

- a) régime de retraite agréé à prestations déterminées – 31 décembre 2010 (31 décembre 2013);
- b) autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – 31 mars 2011 (31 mars 2014);
- c) convention de retraite – 31 mars 2013 (31 mars 2014).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les gains et les pertes actuariels au titre des actifs des régimes découlent de l'écart entre le taux de rendement réel des actifs des régimes sur une période donnée et le taux de rendement prévu pour cette même période. Pour les besoins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées découlent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés (« DMERCA »).

Comme l'indique le tableau suivant, la Société a un déficit de 3 147 900 \$ (déficit de 3 955 000 \$ en 2012) relativement à ses régimes d'avantages sociaux futurs. Le déficit de capitalisation est contrebalancé par une perte actuarielle nette non amortie de 496 100 \$ (perte de 1 035 400 \$ en 2012), ce qui a donné lieu à un passif de 2 651 800 \$ au titre des avantages sociaux futurs (passif de 2 919 600 \$ en 2012) inscrit dans les états financiers.

Actuellement, 133 salariés participent au régime à prestations déterminées et 178 au régime à cotisations déterminées. Au cours de 2005, la Société a mis un terme au volet à prestations déterminées de son régime. Tous les nouveaux membres admissibles au régime doivent adhérer au volet à cotisations déterminées du régime. Au 31 mars 2013, le régime à cotisations déterminées était entièrement capitalisé.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux de la Société :

	2013		2012	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Charges au titre du régime à prestations déterminées				
Coûts des prestations de l'exercice	1 175 100 \$	84 700 \$	1 158 700 \$	66 100 \$
Amortissement des pertes (gains) actuariels	62 300	19 600	(20 500)	3 700
Cotisation des salariés	(202 700)	–	(212 200)	–
Charges au titre du régime à prestations déterminées	1 034 700	104 300	926 000	69 800
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées				
Intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées	1 298 900	101 300	1 233 700	95 800
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 162 100)	(20 800)	(1 094 000)	(21 800)
Charges d'intérêts au titre du régime à prestations déterminées	136 800	80 500	139 700	74 000
Charges totales au titre du régime à prestations déterminées	1 171 500	184 800	1 065 700	143 800
Coût du régime à cotisations déterminées	483 300	–	450 000	–
Charges totales au titre des régimes	1 654 800 \$	184 800 \$	1 515 700 \$	143 800 \$
	2013		2012	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	22 300 700 \$	2 014 900 \$	20 686 900 \$	1 785 400 \$
Coûts des prestations de l'exercice en cours	1 175 100	84 700	1 158 700	66 100
Intérêts débiteurs	1 298 900	101 300	1 233 700	95 800
Prestations versées	(595 900)	(83 000)	(778 600)	(80 600)
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	24 178 800 \$	2 117 900 \$	22 300 700 \$	1 866 700 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2013		2012	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Actifs prévus des régimes				
Actifs des régimes au début de l'exercice	19 650 500 \$	710 100 \$	18 498 000 \$	783 900 \$
Cotisations de l'employeur	1 513 400	110 700	1 721 900	26 300
Cotisations des salariés	202 700	—	216 400	—
Rendements prévus des actifs des régimes	1 162 100	20 800	1 094 000	21 800
Prestations versées	(595 900)	(83 000)	(778 600)	(80 600)
Actifs prévus des régimes à la fin de l'exercice	21 932 800 \$	758 600 \$	20 751 700 \$	751 400 \$
Amortissement des gains/pertes sur l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde de clôture prévu de l'obligation au titre des prestations constituées	24 178 800 \$	2 117 900 \$	22 300 700 \$	1 866 700 \$
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	24 178 800	2 128 500	22 300 700	2 014 900
Perte actuarielle	— \$	(10 600) \$	— \$	(148 200) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	— \$	(900) \$	— \$	(13 300) \$
	2013		2012	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Amortissement des gains/pertes sur les actifs des régimes				
Solde de clôture prévu des actifs des régimes	21 932 800 \$	758 600 \$	20 751 700 \$	751 400 \$
Actifs réels des régimes	22 381 400	778 000	19 650 500	710 100
Gain (perte) actuariel(le)	448 600 \$	19 400 \$	(1 101 200) \$	(41 300) \$
Amortissement annuel sur la DMERCA	33 700 \$	1 400 \$	(82 800) \$	(2 600) \$
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites dans les états de la situation financière				
Solde réel de l'obligation au titre des prestations constituées	24 178 800 \$	2 128 500 \$	22 300 700 \$	2 014 900 \$
Actifs réels des régimes	(22 381 400)	(778 000)	(19 650 500)	(710 100)
Pertes actuarielles non amorties	(337 500)	(158 600)	(848 400)	(187 000)
Montant réel du passif comptabilisé au titre des retraites	1 459 900 \$	1 191 900 \$	1 801 800 \$	1 117 800 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le passif total au titre des prestations constituées de 2 651 800 \$ (2 919 600 \$ en 2012) est inclus dans l'état de la situation financière de la Société.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour comptabiliser les régimes sont les suivantes :

	2013		2012	
	Régimes de retraite	Avantages sociaux	Régimes de retraite	Avantages sociaux
Taux d'actualisation	5,75 %	3,0 % - 5,75 %	5,75 %	3,60 % - 5,75 %
Rendement prévu des actifs des régimes	5,75 %	2,88 %	5,75 %	2,88 %
Taux de croissance de la rémunération	3,75 %	s.o.	3,75 %	s.o.
Taux d'indexation	1,75 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %
DMERCA	13,3	10,3 - 14,2	13,3	10,3 - 15,6

Le tableau qui suit présente les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 mars :

	2013	2012
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	6,6 %	6,8 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	3,0 %	3,0 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2031	2031

7. Charges

Les charges comprennent des salaires et avantages sociaux de 24 363 153 \$ (24 248 686 \$ en 2012).

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital

a) Instruments financiers

Le chapitre SP 3450 exige qu'un organisme classe les évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, telles que les prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou les données de marché observables sur pratiquement toute la durée des actifs et des passifs;
- Niveau 3 – les données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les actifs financiers de la Société inscrits à la juste valeur, y compris la trésorerie et les acomptes des clients, sont classés au niveau 1.

Aux 31 mars 2013 et 2012, aucun instrument financier n'avait été classé au niveau 2 ou au niveau 3.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification au classement des actifs financiers et des passifs financiers aux trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

La valeur comptable de la trésorerie, des acomptes des clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer avoisine leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

b) Gestion des risques

En raison de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers, notamment le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction de la Société est responsable de la gestion des risques et elle identifie et évalue les risques financiers. Les risques importants font l'objet d'un suivi et sont abordés avec le comité d'audit du conseil d'administration. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la trésorerie détenue auprès des banques et des institutions financières ainsi que des débiteurs. La gestion du risque de crédit de la contrepartie a pour objectif de prévenir les pertes liées aux actifs financiers. La Société évalue la qualité de ses contreparties en tenant compte de leur solvabilité et de leur réputation, l'expérience passée et d'autres facteurs.

Le classement chronologique des débiteurs se présente comme suit :

	2013	2012
Courant	1 306 489 \$	1 697 899 \$
En souffrance depuis moins de 60 jours	1 890 205	2 097 771
En souffrance depuis plus de 60 jours	33 070	25 432
Moins le compte de correction de valeur pour créances douteuses	(9 881)	(30 000)
Total des créances clients	3 219 883	3 791 102
Débiteurs non commerciaux	338 970	186 825
	3 558 853 \$	3 977 927 \$

Les valeurs comptables des débiteurs représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

8. Instruments financiers, gestion des risques et gestion du capital (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle d'obligations financières plus élevées que les actifs financiers qui pourraient venir à échéance à tout moment donné. La gestion du risque de liquidité de la Société a pour objectif de maximiser les réserves de trésorerie disponibles afin qu'elle puisse être en mesure de respecter ses obligations en matière de liquidité lorsque celles-ci viennent à échéance. La Société a mis en place une politique de placement prudente afin d'atteindre cet objectif et la gestion de cette politique repose sur le pouvoir de la Société d'investir des sommes d'argent excédentaires dans les placements suivants seulement :

- a) titres des gouvernements canadiens (fédéral et provinciaux);
- b) certificats de placement garanti;
- c) récépissés, billets de dépôt et acceptations bancaires (banque de l'annexe A ou B).

La politique prévoit également des exigences minimales en matière de qualité ainsi que des agences reconnues de notation des obligations pour les placements susmentionnés.

Les passifs financiers de la Société, y compris les créditeurs et charges à payer, viennent habituellement à échéance à moins de un an.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2013

9. Engagements

La Société s'est engagée à verser des loyers annuels minimums (à l'exclusion des charges liées aux aires communes) conformément à divers contrats de location-exploitation pour des installations, des stationnements, des locaux de bureaux, du matériel informatique et du matériel, comme suit :

2014	870 356 \$
2015	728 162
2016	208 806
2017	94 285
2018	66 226
Par la suite	1 893 261
	3 861 096 \$

La distribution annuelle minimale de la Société de 2 500 000 \$ devant être versée à l'OOF, comme il est indiqué à la note 5, est exclue des engagements énoncés ci-dessus.

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.

Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Rapport de gestion

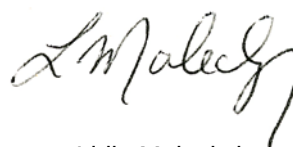
La direction de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique est responsable des états financiers ci-joints. Ces états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement. La direction a fixé ces montants de façon raisonnable pour veiller à ce que les états financiers soient établis en bonne et due forme, à tous importants égards.

La direction maintient un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la pertinence, l'exactitude et la fiabilité des renseignements financiers et pour veiller à ce que l'actif de la Société soit justifié et bien préservé.

Les états financiers ont été vérifiés par BDO Dunwoody LLP, un cabinet de vérificateurs externe indépendant, nommé par le conseil d'administration, dont le rapport est annexé ci-après.



Ronald Holgerson
Président-directeur général
Le 3 juin 2013



Lidia Maleckyj
Trésorière
Le 3 juin 2013



Tel: 905 270-7700
Fax: 905 270-7915
Toll-free: 866 248 6660
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
1 City Centre Drive, Suite 1700
Mississauga ON L5B 1M2 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, l'état des résultats d'exploitation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état de l'évolution de la situation financière pour les exercices clos au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de l'évolution de sa situation financière pour les exercices clos au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012, conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada.

A handwritten signature in blue ink that reads 'BDO Canada LLP'.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)

Le 3 juin 2013

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Bilan

	Au 31 mars 2013 (en milliers de dollars)	Au 31 mars 2012 (en milliers de dollars)	Au 1 ^{er} avril 2011 (en milliers de dollars)
ACTIFS			
Actif à court terme			
Espèces et quasi-espèces	2 069	10 039	6 205
Placements de trésorerie	12 000	-	-
Débiteurs	1 740	1 192	1 733
Montant à recevoir de la province	1 037	5 165	10 881
Stock	-	41	106
Charges payées d'avance	35	467	106
	<u>16 881</u>	<u>16 904</u>	<u>19 031</u>
Immobilisations (note 4)	<u>2 036</u>	<u>3 506</u>	<u>4 474</u>
	<u>18 917</u>	<u>20 410</u>	<u>23 505</u>
PASSIF ET ACTIF NET			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	5 206	4 844	6 817
Produit comptabilisé d'avance (note 5)	1 030	3 190	9 785
	<u>6 236</u>	<u>8 034</u>	<u>16 602</u>
Obligation au titre des prestations futures des employés (note 12)	<u>1 810</u>	<u>1 783</u>	<u>1 708</u>
Apports de capitaux comptabilisés d'avance (note 6)	<u>552</u>	<u>689</u>	<u>560</u>
	<u>2 362</u>	<u>2 472</u>	<u>2 268</u>
	<u>8 598</u>	<u>10 506</u>	<u>18 870</u>
Actif net			
Non affecté	135	317	721
Fonds pour projets spéciaux (note 2i)	8 700	6 770	-
Investissement en immobilisations	1 484	2 817	3 914
	<u>10 319</u>	<u>9 904</u>	<u>4 635</u>
	<u>18 917</u>	<u>20 410</u>	<u>23 505</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration




Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario (note 7)	43 667	48 856
Ventes de publicité	3 235	2 694
Centres d'information touristique – Ventes et locations	746	925
Intérêts (créditeurs)	144	149
Promotions commerciales	248	244
Amortissement des apports comptabilisés d'avance	258	121
Recherche en marketing et autres recettes	242	85
	48 540	53 074
Charges		
Publicité et marketing	24 579	29 634
Partenariats et ventes	1 248	948
Centres d'information touristique (note 8)	5 970	6 716
Administration (note 9)	7 010	7 229
Services de renseignements touristiques aux consommateurs	3 084	3 586
Programme de promotion des activités	2 162	2 376
Recherche	2 444	908
Amortissement des immobilisations	1 591	1 364
Frais du conseil d'administration et des comités (note 10)	37	44
	48 125	52 805
Excédent des recettes sur les charges	415	269

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

État de l'évolution de l'actif net

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	Total 2013 (en milliers de dollars)
Actif net au début de l'exercice	317	6 770	2 817	9 904
Excédent (déficit) des recettes sur les charges pour l'exercice	1 748	-	(1 333)	415
Réserve pour le projet de redéveloppement du SITO	(1 930)	1 930	-	-
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	-
Actif net à la clôture de l'exercice	135	8 700	1 484	10 319

	Fonds non affecté (en milliers de dollars)	Fonds affecté (en milliers de dollars)	Investissement en immobilisations (en milliers de dollars)	Total 2012 (en milliers de dollars)
Actif net au début de l'exercice	2 429	-	3 914	6 343
Redressement sur exercices antérieurs (note 12)	(1 708)	-	-	(1 708)
Actif net au début de l'exercice, tel que retraité	721	-	3 914	4 635
Excédent (déficit) des recettes sur les charges pour l'exercice	1 512	-	(1 243)	269
Transfert des revenus comptabilisés d'avance pour le projet de redéveloppement du SITO	-	5 000	-	5 000
Réserve pour le projet de redéveloppement du SITO	(1 770)	1 770	-	-
Acquisition d'immobilisations	(146)	-	146	-
Actif net à la clôture de l'exercice	317	6 770	2 817	9 904

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**État de l'évolution de la situation financière**

Pour l'exercice clos le 31 mars	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des recettes sur les charges	415	269
Plus (moins) les postes hors caisse :		
Amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance	(258)	(121)
Amortissement des immobilisations	1 591	1 364
Obligation au titre des prestations futures des employés	27	75
	1 775	1 587
Évolution du fonds de roulement hors caisse	2 255	2 393
	4 030	3 980
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements de trésorerie	(12 000)	-
CAPITAUX		
Nouvelles immobilisations	(121)	(396)
Apport de capitaux comptabilisés d'avance	121	250
	-	(146)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(7 970)	3 834
Encaisse et quasi-espèces au début de l'exercice	10 039	6 205
Encaisse et quasi-espèces à la clôture de l'exercice	2 069	10 039

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**Notes afférentes aux états financiers****Au 31 mars 2013 et 2012****1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ**

La Société du Partenariat ontarien de marketing touristique a été fondée à titre de société sans capital-actions le 30 novembre 1998, en vertu du Règlement de l'Ontario 618/98 pris en application de la Loi sur les sociétés de développement. Le Règlement a été modifié par le Règlement de l'Ontario 271/04 en septembre 2004 pour prolonger le mandat de la Société indéfiniment. La Société a commencé ses opérations le 1^{er} avril 1999. Voici ses objectifs :

- (a) faire la promotion de l'Ontario à titre de destination touristique;
- (b) entreprendre des initiatives de marketing conjointes avec l'industrie du tourisme;
- (c) appuyer les efforts de marketing déployés par l'industrie touristique et contribuer à ces efforts;
- (d) promouvoir l'Ontario à titre de destination touristique, en coopération avec l'industrie du tourisme, le gouvernement de l'Ontario, d'autres échelons gouvernementaux et d'autres organismes gouvernementaux.

La Société conclut des accords avec des partenaires des secteurs privé et public afin d'accroître la valeur ajoutée des programmes de marketing touristique. La Société effectue un suivi de la valeur monétaire (levier financier, contributions en nature) de ces accords pour démontrer l'impact de ses investissements sur les programmes de partenariat dans le domaine du marketing. Cependant, les recettes et les dépenses des partenaires ne figurent pas dans les états financiers de la Société.

La Société est un organisme à but non lucratif et n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**(a) Méthode comptable**

Les états financiers sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada contenues dans le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

(b) Constatation des produits

La Société suit la méthode du report pour la comptabilisation des produits.

Subvention de la province de l'Ontario

La Société est financée principalement par la province de l'Ontario. Des subventions de fonctionnement sont enregistrées en tant que recettes durant la période visée. Les subventions qui sont approuvées mais non pas reçues à la fin d'une période comptable sont comptabilisées. Lorsqu'une partie de la subvention concerne une période future, elle est reportée et prise en compte au cours de la période ultérieure.

Ventes de publicité et Centres d'information touristique – Ventes et locations

Recettes provenant des ventes de publicité et Centres d'information touristique – Les ventes et les locations sont prises en compte durant la période où les services sont rendus ou pendant la durée du programme, à condition de pouvoir estimer et percevoir raisonnablement le montant.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**Notes afférentes aux états financiers****Au 31 mars 2013 et 2012****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****Intérêts créditeurs**

Les intérêts créditeurs sont pris en compte pendant la période durant laquelle ils sont gagnés.

Divers

Les autres recettes sont prises en compte durant la période visée, à condition de pouvoir les estimer et les percevoir raisonnablement.

(c) Soutien des partenaires

La Société bénéficie de certains services offerts par l'industrie du tourisme, comme les frais de transport (billets d'avion et d'autobus), et les frais d'hébergement et de repas (chambres d'hôtel et repas aux restaurants offerts au rabais ou à titre gratuit). Étant donné qu'il est difficile d'établir leur juste valeur, les services obtenus à titre gratuit ne sont pas inclus dans les états financiers.

(d) Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie consistent en des Certificats de placement garantis ayant une date d'échéance initiale de plus de trois mois, mais une date de maturité de moins de 12 mois, à la date du bilan.

(e) Stocks

Les stocks sont constitués des marchandises offertes à la vente dans les centres d'information touristique.

Les stocks sont comptabilisés en appliquant la méthode du moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. Le prix est déterminé en appliquant la méthode du premier entré, premier sorti.

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant. L'amortissement suit la méthode de l'amortissement linéaire pour la durée de vie utile des immobilisations, compte tenu d'un amortissement d'une demi-année au cours de l'année d'acquisition et de cession. La durée d'amortissement des immobilisations est de trois à cinq ans.

Les immobilisations en cours représentent des actifs en construction ou en développement. Leur amortissement débute lorsqu'elles sont prêtes à être utilisées.

(g) Apports de capitaux comptabilisés d'avance

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les montants reçus du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour financer l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports de capitaux comptabilisés d'avance est inscrit en tant que produit dans l'état des résultats d'exploitation au même titre que l'amortissement des actifs auxquels ils se rapportent.

(h) Fonds investis en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent les fonds mis à disposition en vue de l'acquisition et du financement d'immobilisations. Le financement des fonds investis en immobilisations est transféré des opérations sur une base annuelle.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**Notes afférentes aux états financiers****Au 31 mars 2013 et 2012****2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)****(i) Fonds pour projets spéciaux**

Le conseil d'administration a approuvé la création du Fonds pour projets spéciaux en vue de la dotation de projets spéciaux à long terme. Le Fonds est constitué de fonds grevés d'affectations d'origine externe et interne requis pour répondre aux coûts financiers de projets spéciaux à long terme approuvés par le conseil. En ce moment, on détient des montants de 5 000 000 \$ (2012 – 5 000 000 \$) en fonds grevés d'affectations d'origine externe et de 3 700 000 \$ (2012 – 1 770 000 \$) en fonds grevés d'affectations d'origine interne pour le projet de redéveloppement du Système Info-tourisme Ontario. Les travaux pour ce projet doivent commencer pendant l'été 2013 (note 11a). Les intérêts sur les 5 000 000 \$ en fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés dans le Fonds conformément à l'accord de financement.

(j) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les recettes et les charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient diverger de ces estimations à mesure que de nouveaux renseignements pourraient devenir disponibles.

(k) Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à d'importants risques d'intérêt, de change ou de crédit liés à ces instruments financiers.

Les instruments financiers sont constatés au coût lors de leur acquisition ou leur émission. Au cours des périodes ultérieures, les placements négociés sur un marché actif sont constatés à leur juste valeur marchande. Tous les autres instruments financiers sont constatés au coût ou amortis au coût diminué des pertes de valeur, le cas échéant. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'un actif pourrait avoir perdu de la valeur. Les frais de transaction liés à l'acquisition, la vente ou l'émission d'instruments financiers sont comptabilisés en charges pour les éléments réévalués à leur juste valeur à la date de chaque bilan et imputés à l'instrument financier pour ceux qui sont évalués au coût après amortissement.

La Société possède des placements de trésorerie dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Cet élément est classé au niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur en vertu de laquelle la juste valeur est fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques. Il n'y a pas eu de mouvement du niveau 1 aux niveaux 2 ou 3.

(l) Prestations futures des employés

Les coûts de toutes prestations de départ prévues par la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et de tout droit à congé payé non utilisé acquis par le personnel sont constatés au moment de l'acquisition par les employés admissibles. Ces coûts pour l'exercice se sont élevés à 27 000 \$ (2012 – 75 000 \$) et sont inclus dans l'obligation au titre des prestations futures des employés.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2013 et 2012

3. ADOPTION DES NORMES COMPTABLES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF DU SECTEUR PUBLIC

À compter du 1^{er} avril 2012, la Société a adopté les exigences des nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public du Canada (CCSP pour les OSBL). Les présents états financiers sont les premiers qui aient été établis conformément à ce cadre comptable et les dispositions au titre du chapitre 2125 intitulé Première application par les organismes publics ont été appliquées. Le chapitre 2125 prévoit l'application rétroactive des normes comptables compte tenu de certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires. Les conventions comptables décrites à la note 2, Principales conventions comptables, ont été appliquées dans l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 mars 2013, l'information comparative étant présentée dans ces états financiers pour l'exercice clos au 31 mars 2012 et dans la préparation d'un bilan d'ouverture selon les normes CCSP pour les OSBL en date de la transition, le 1^{er} avril 2011.

La Société a émis des états financiers pour l'exercice clos au 31 mars 2012 conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada au sens du Manuel de l'ICCA – Comptabilité (Partie V) – Normes comptables prébasculément. L'adoption des normes CCSP pour les OSBL n'a entraîné aucun ajustement aux actifs, passifs, actifs nets, excédents des recettes sur les charges et flux de trésorerie de l'organisme précédemment déclarés.

4. IMMOBILISATIONS

	2013 (en milliers de dollars)		2012 (en milliers de dollars)	
	Coût	Amortissement accumulé	Coût	Amortissement accumulé
Mobilier	395	321	395	247
Améliorations locatives	1 677	1 416	1 565	1 085
Système Info-tourisme Ontario	5 880	4 179	5 833	2 993
Immobilisations en cours	-	-	38	-
	7 952	5 916	7 831	4 325
Coût moins l'amortissement accumulé		2 036		3 506

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2013 et 2012

5. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport		
Recherche – projets OTR	-	1 000
CITO – projets d'immobilisations	259	50
Fonds pour la promotion de congrès	739	1 926
Recherche – projet OTR	-	150
Programmes de publicité	32	64
	1 030	3 190

6. APPORTS DE CAPITAUX COMPTABILISÉS D'AVANCE

Les apports de capitaux comptabilisés d'avance représentent les apports reçus relativement aux immobilisations en cours :

	2013 (en milliers de dollars)		2012 (en milliers de dollars)	
	Apports versés	Amortissement accumulé	Apports versés	Amortissement accumulé
Apports reçus au cours de l'exercice	931	379	810	121
Apports moins l'amortissement cumulé		552		689

7. RECETTES : PROVINCE DE L'ONTARIO

La Société a reçu le financement suivant de la province de l'Ontario :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Financement de base	41 510	42 763
Projet de recherche	1 000	-
Achats de médias	1 037	5 165
Projet Great Outdoors	-	248
Marketing des activités	-	160
International Indian Festival Awards	-	15
Revue de l'architecture et des subventions du SITO	-	40
Marketing des OTR dans <i>National Geographic</i>	-	190
Programme Expérience Été	120	275
	43 667	48 856

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2013 et 2012

8. CENTRES D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les dépenses des Centres d'information touristique étaient les suivantes :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	3 187	3 532
Locaux	1 796	1 979
Services	297	348
Transport et communications	83	198
Fournitures et matériel	135	112
Marchandise à vendre	472	547
	5 970	6 716

Les contributions de la Société liées à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la caisse de retraite de la SEFPO pour l'exercice s'élevaient à 181 000 \$ (2012 – 184 000 \$) et sont incluses dans les salaires et avantages sociaux.

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

Certains services administratifs, tels que les services d'appui juridiques et de ressources humaines, ont été fournis sans frais par le ministère du Tourisme et des Loisirs. Tous les autres frais d'administration ont été assumés par la Société et sont les suivants :

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Salaires et avantages sociaux	6 016	5 825
Services	823	1 218
Transports et communications	142	150
Fournitures et matériel	29	36
	7 010	7 229

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées mis sur pied par la province. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car la Société ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les cotisations de la Société à ces deux régimes de retraite pour l'exercice se chiffrent à 396 000 \$ (2012 – 381 000 \$) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans les frais d'administration.

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2013 et 2012

10. FRAIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Les membres du conseil d'administration et des comités reçoivent un remboursement des frais de déplacement engagés pour assister aux réunions du conseil d'administration et des comités connexes. Les membres du conseil d'administration et des comités ne touchent pas d'indemnité journalière pour participer aux réunions du conseil et des comités.

11. ENGAGEMENTS

- a) À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, Hewlett Packard s'est vu attribuer un contrat à titre de fournisseur de services pour l'hébergement, l'exploitation, l'entretien et le redéveloppement du Système Info-tourisme Ontario évalué à 30 900 000 \$ au cours des cinq prochaines années (note 2(i)).
- b) La Société a plusieurs contrats de location-exploitation pour ses locaux. Voici les paiements locatifs annuels minimums pour les cinq prochaines années :

	(en milliers de dollars)
2014	898
2015	779
2016	563
2017	555
2018	555
Par la suite	93

12. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Au cours des exercices antérieurs, la Société n'a pas inscrit le passif lié aux indemnités de départ prévues par la loi de son obligation au titre des prestations futures des employés parce que ce passif avait été établi et constaté par la province dans ses états financiers. Bien que la province continue de constater ces coûts chaque année, la direction a décidé qu'il est approprié de constater ce passif dans les présents états financiers. Ce redressement a été effectué au cours du présent exercice et appliqué rétroactivement. Cette modification a eu l'effet suivant :

2011

(en milliers de dollars)

Augmentation de l'obligation au titre des prestations futures des employés	1 708
Diminution du surplus non affecté	1 708

2012

Augmentation de l'obligation au titre des prestations futures des employés	1 783
Diminution du surplus non affecté	1 783
Diminution de l'excédent des recettes sur les charges	75

SOCIÉTÉ DU PARTENARIAT ONTARIEN DE MARKETING TOURISTIQUE**Notes afférentes aux états financiers****Au 31 mars 2013 et 2012**

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains montants correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice en cours.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

États financiers

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

Les états financiers de la SFIEO, ci-joints, ont été dressés selon les normes comptables pour le secteur public canadien et c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur l'appréciation de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 21 juin 2013.

La direction dispose d'un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présente ses conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil.

Il incombe au conseil de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité de ce dernier consiste à préciser si, à son avis, les états financiers de la SFIEO donnent une image fidèle de sa situation financière conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,



Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction



Ken Kandeepan
Directeur général des finances

Rapport du vérificateur



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'attention de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et du ministre des Finances

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction en ce qui a trait aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto, Ontario
21 juin 2013

Gary Peall, CPA, CA, Expert-comptable autorisé
Vérificateur général par intérim

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Bilan

Au 31 mars 2013 (en millions de dollars)

	2013	2012
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces (note 4)	974 \$	118 \$
Comptes client (note 5)	572	593
Intérêt à recevoir	35	29
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (note 6)	3 266	2 750
Effets à recevoir et prêts en cours (note 7)	13 047	13 117
	17 894 \$	16 607 \$
PASSIF		
Comptes débiteurs et charges à payer (note 8)	402 \$	288 \$
Intérêt à payer	474	474
Dette (note 9)	27 336	26 964
Contrats d'achat d'électricité (note 11)	939	1 202
	29 151	28 928
Éventualités et garanties (note 13)	–	–
PASSIF NON PROVISIONNÉ (notes 1, 3 et 12)	(11 257)	(12 321)

Au nom du conseil :



Steve Orsini
Président



Gadi Mayman
Vice-président et chef de la direction

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013 (en millions de dollars)

	2013	2012
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (notes 1 et 12)	939 \$	952 \$
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 12)	324	367
Intérêts	717	742
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements (note 11)	1 323	1 372
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 11)	263	317
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 6 et 12)	516	495
Autre devise	11	9
	<u>4 093 \$</u>	<u>4 254 \$</u>
DÉPENSES		
Intérêts	1 565 \$	1 610 \$
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts (note 11)	1 323	1 375
Frais de garantie d'emprunt	135	136
Exploitation	6	6
	<u>3 029</u>	<u>3 127</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	1 064	1 127
Passif non provisionné, au début de l'exercice	<u>(12 321)</u>	<u>(13 448)</u>
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	<u>(11 257) \$</u>	<u>(12 321) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013 (en millions de dollars)

	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 064 \$	1 127 \$
Rajustements :		
Paiements tenant lieu d'impôts (notes 1 et 12)	13	(85)
Réduction nette des contrats d'achats d'électricité (note 11)	(263)	(317)
Revenu réservé au secteur de l'électricité (notes 6 et 12)	(516)	(495)
Autres éléments	65	374
Flux de trésorerie fournis par l'exploitation	363 \$	604 \$
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 901 \$	236 \$
Remboursement de dette à long terme	(1 683)	(547)
Émission de dette à court terme, montant net	200	7
Effet à recevoir remboursement (avance), montant net	75	(183)
Flux de trésorerie fournis (requis) par le financement	493	(487)
Augmentation de l'encaisse et des quasi-espèces	856	117
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	118	1
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	974 \$	118 \$
Intérêts payés durant la période et inclus dans l'excédent des revenus sur les dépenses	1 565 \$	1 548 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1) Réforme du secteur de l'électricité

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la Loi), Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La SFIEO est une société d'État dont la mission inclut la gestion des contrats conclus par l'ancienne Ontario Hydro avec les PPE; l'apport d'une aide financière aux sociétés remplaçantes d'Ontario Hydro; la conclusion d'ententes de nature financière ou autre visant l'approvisionnement et la gestion de la demande de l'Ontario en électricité; et la gestion des actifs, du passif, des droits et des obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes.

Ces autres sociétés remplaçantes sont :

- Ontario Power Generation (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One, qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), qui gère le système indépendant réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les éléments d'actif, le passif, le personnel, les droits et les obligations, de l'ancienne Ontario Hydro ont été transférées à l'OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIERE en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars, sous forme de titres de créance remboursables à la SFIEO. À la même date, la Province de l'Ontario (la Province) a échangé ses participations de 5,1 milliards de dollars dans l'OPG et de 3,8 milliards de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIEO.

Le passif non provisionné à l'ouverture, soit 20,9 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999, comprenait un passif de 38,1 milliards de dollars hérité de l'ancienne Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIEO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards de dollars en effets à recevoir. Après l'encaissement de 1,5 milliard de dollars de prêts en cours et autres actifs, le passif non provisionné s'élevait à 19,4 milliards de dollars. Au 1^{er} avril 1999, la valeur actualisée des futurs paiements tenant lieu d'impôts et du revenu réservé au secteur de l'électricité était estimée à 13,1 milliards de dollars. Une fois cette somme déduite de la dette insurmontable de 20,9 milliards de dollars, le reliquat de dette insurmontable s'élevait à 7,8 milliards de dollars.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIEO seront remboursés par prélèvement sur les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et sur le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements tenant lieu d'impôts sur le revenu de société, d'impôts fonciers et de frais calculés sur les revenus bruts en

vertu de la Loi et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux de distribution d'électricité. La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui est versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le kilowatt pour la plupart des consommateurs de l'Ontario, sert au remboursement du reliquat de la dette. L'Office ontarien de financement (OOF), l'organisme de la Province chargé d'emprunter et d'investir l'argent de la Province et des autres organismes publics, offre à la SFIEO des services de gestion quotidienne.

Le 9 décembre 2004 a été adoptée la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, ce qui a été à l'origine d'un secteur de l'électricité entièrement réglementé et concurrentiel, constitué de divers producteurs recevant des prix fixés au moyen de différents mécanismes. L'électricité produite par des centrales de production d'énergie nucléaire et par des centrales de production d'hydro-électricité de base de l'OPG fait l'objet de prix réglementés; l'électricité provenant des producteurs qui ont conclu des contrats existants ou de nouveaux contrats est consentie à des prix établis en vertu de ces mêmes contrats; et l'électricité provenant d'autres sources est payée suivant les prix courants au comptant de l'électricité. Les consommateurs versent un amalgame de ces coûts, y compris les répercussions des prix réglementés sur les usines réglementées par l'OPG, les coûts totaux de production établis par les contrats actuels et nouveaux et les prix courants pour les autres installations de production. La Loi a également établi l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO), qui est chargé de s'assurer d'un approvisionnement d'électricité adéquat à long terme.

2) Résumé des principales méthodes comptables

Sommaire des principales conventions comptables

Méthode comptable Comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables du secteur public canadien.

Présentation de la dette nette

À compter du 1^{er} avril 2012, la SFIEO a adopté le chapitre SP 1201, Présentation des états financiers, reflétant le modèle de dette nette suggéré par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Un état des modifications de la dette nette n'est pas présenté puisque cette information ressort clairement. En raison de la nature unique de la société, aucun chiffre budgétaire n'a été fourni. Des chiffres comparatifs ont été reclassés pour correspondre à la présentation du modèle de dette nette.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas où des estimations sont utilisées. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne l'évaluation des contrats d'achat d'électricité et des paiements tenant lieu d'impôts et des créances fiscales. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Dette

La dette comprend des obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couvertes, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Conformément aux normes comptables du secteur public canadien, les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Les escomptes, primes et commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt, et les frais et autres coûts liés autres dérivés liés à la dette sont reportés et amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente. Les montants non amortis sont classés sous les comptes débiteurs et charges à payer.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité était initialement calculé en actualisant les pertes estimatives réparties sur la durée des contrats. En vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, la SFIEO a commencé à recevoir des consommateurs les prix réels des contrats d'électricité, à compter du 1^{er} janvier 2005, et ne subit plus de pertes sur ces contrats d'achat d'électricité. À cette date, le ministère des Finances avait estimé que l'élimination effective de ce passif surviendrait pendant la durée d'application restante des contrats, soit 12 ans. En conséquence, le passif est amorti en fonction des revenus sur cette période.

3) Continuité de l'exploitation

La SFIEO dépend d'emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et du paiement par l'OPG de ses effets à recevoir. Elle est également subordonnée au plan à long terme d'élimination du passif non provisionné adopté par le gouvernement comme décrit à la note 12.

4) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande. Le reliquat au 31 mars 2013 comprenait un dépôt à terme auprès de la province de 922 millions de dollars, servant à financer sa dette échue qui a été payée le jour ouvrable suivant, soit le 1^{er} avril 2013.

5) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir au 31 mars 2013 comprennent les éléments suivants (millions de dollars) :

	2013	2012
Redevance de liquidation de la dette	137	137
Palements tenant lieu d'impôts	214	246
Contrats d'approvisionnement en électricité : recouvrements	196	185
Autres éléments à recevoir	25	25
	572 \$	593 \$

6) Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIEO la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Selon ces arrangements, la Province peut reconstituer tous les coûts cumulatifs associés à ses placements dans des filiales de l'industrie de l'électricité, et ce, avant la reconnaissance d'un bénéfice par la SFIEO. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, l'OPG et Hydro One ont enregistré un bénéfice total de 1 036 millions de dollars (1 015 millions de dollars en 2012). Après avoir déduit les frais d'intérêt annuels de l'investissement de la Province dans ces filiales, qui s'élève à 520 millions de dollars, il reste 516 millions de dollars à titre de revenu réservé au secteur de l'électricité (495 millions de dollars en 2012), ce qui a augmenté le montant cumulatif dû par la province à 3 266 millions de dollars.

7) Effets à recevoir et prêts en cours

(en millions de \$)					
	Échéance	Taux d'intérêt	Intérêts à verser	31 mars 2013	31 mars 2012
Province de l'Ontario	2039–2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2015–2042	2,98 à 6,33	Bisannuel	3 945	4 015
SIERE	2014	Variable/2,25	Mensuel/bisannuel	135	113
				12 965	13 013
Plus : prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPE)				82	104
				13 047 \$	13 117 \$

La SFIEO a convenu avec l'OPG et la SIERE de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

La SFIEO a convenu d'accorder à l'OPG, aux conditions du marché, des prêts échelonnés sur 10 ans et sur 30 ans pour le développement de nouveaux projets de production d'électricité. Ces ententes de prêts fourniront jusqu'à 1,6 milliard de dollars pour le projet de construction d'un tunnel à Niagara et jusqu'à 700 millions de dollars pour l'investissement de l'OPG dans le projet

Lower Mattagami. Au titre de ces ententes, 1 045 millions de dollars ont été avancés pour le projet du tunnel à Niagara et il n'y a pas d'emprunt non remboursé au titre du projet Lower Mattagami.

La SFIEO a également convenu d'accorder à l'OPG une facilité de refinancement de 400 millions de dollars au plus pour financer des effets à recevoir par la SFIEO venant à échéance le 30 avril 2012. En vertu de ce contrat, la somme de 200 millions de dollars était avancée.

Voici un résumé de la dette de l'OPG envers la SFIEO par année d'échéance :

<u>Exercice</u>	<u>Montant</u> (en millions de \$)
2014–15	300
2015–16	200
2016–17	320
2017–18	1 125
2018–19	260
2019–20	505
2020–21	420
2021–22	185
2022–23	130
2040–41	150
2041–42	350
Total	3 945 \$

La SFIEO a refinancé un effet à recevoir avec la SIERE de 78,2 millions de dollars pour un an qui arrivera à échéance le 30 avril 2013.

En octobre 2011, la SFIEO a augmenté de 60 millions de dollars à 110 millions de dollars les facilités de crédit renouvelables accordées à la SIERE. En avril 2013, la SFIEO a prolongé la date d'expiration de ces facilités de crédit au 30 avril 2014. Les facilités de crédit portent un intérêt à taux variable égal au taux d'intérêt d'un emprunt à 30 jours pour la Province majoré à 50 points de base. Ces facilités serviront à des fins de trésorerie et de financement temporaire des besoins de l'organisation. Au 31 mars 2013, la SIERE avait prélevé 57 millions de dollars sur ces facilités de crédit.

Les encours de prêts aux PPE ont diminué de 22 millions de dollars au cours de l'exercice pour atteindre 82 millions de dollars (104 millions de dollars en 2012), principalement en raison du remboursement du principal du prêt.

8) Comptes débiteurs et charges à payer

Les comptes débiteurs et charges à payer au 31 mars 2013 comprennent les éléments suivants (millions de dollars) :

	2013	2012
Contrats d'approvisionnement en électricité : coûts	289	188
Paielements tenant lieu d'impôts : remboursable	60	79
Autres passifs	53	21
	402 \$	288 \$

9) Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2013, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(en millions de \$) Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Autre devise étrangère	2013 Total	2012 Total
Échéance :					
1 an	4 895 \$	1 032 \$	370 \$	6 297 \$	2 864 \$
2 ans	2 133	553		2 686	4 916
3 ans	1 950		83	2 033	2 686
4 ans	2 493		482	2 975	2 033
5 ans	1 645	295	179	2 119	2 980
1 à 5 ans	13 116	1 880	1 114	16 110	15 479
6 à 10 ans	5 656	73	159	5 888	5 863
11 à 15 ans	2 635	—	—	2 635	3 011
16 à 20 ans	929	—	—	929	1 041
21 à 25 ans	1 192	—	—	1 192	788
26 à 50 ans	582	—	—	582	782
Total	24 110 \$	1 953 \$	1 273 \$	27 336 \$	26 964 \$

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement était de 5,70 % (5,86 % en 2012), compte tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 2 juin 2043. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2013 était de 3,2 milliards de dollars, couverte à 100 % en dollars canadiens (3,8 milliards de dollars, soit 100 %, en 2012). Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

31 mars 2013				31 mars 2012		
(en millions de \$)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	1 381 \$	—	1 381 \$	1 181 \$	—	1 181 \$
Tranche actuelle des titres à long terme	3 939	977	4 916	1 683	—	1 683
Titres à long terme	14 082	6 957	21 039	16 166	7 934	24 100
Total	19 402 \$	7 934 \$	27 336 \$	19 030 \$	7 934 \$	26 964 \$

La juste valeur de la dette émise est proche des montants auxquels les titres d'emprunt pourraient être échangés au cours d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIEO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et, le cas échéant, elle est comparée aux valeurs boursières. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2013, la juste valeur estimative de la dette de la SFIEO s'élevait à 32,5 milliards de dollars (32,2 milliards de dollars en 2012). Elle était supérieure à la valeur comptable de 27,3 milliards de dollars (27,0 milliards de dollars en 2012), parce que les taux d'intérêt courants sont généralement inférieurs à ceux qui étaient en vigueur au moment de l'émission, ainsi qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

10) Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIEO observe des limites très strictes afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en œuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIEO utilise de tels instruments pour couvrir le risque de taux et réduire au minimum les frais d'intérêts. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, c'est-à-dire de contrats aux termes desquels la SFIEO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIEO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les paiements de capital et d'intérêts sur des titres de créance en devises ainsi que les montants des opérations en devises varient en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, des instruments dérivés sont utilisés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, les paiements de capital sur des titres de créance en devises non couverts, déduction faite des liquidités en devises, ne

peuvent dépasser 5,0 % du total de la dette. Au 31 mars 2013, une tranche de 0,0 % de ces paiements et montants sur la dette totale (0,0 % en 2012) était dépourvue de couverture.

Le risque de révision du taux d'intérêt net découle de l'évolution des taux d'intérêt. Ce risque est réduit en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, la dette à taux variable non couverte et la dette à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des liquidités, ne peuvent dépasser 35,0 % du total de la dette.

Au 31 mars 2013, la dette exposée au risque de révision du taux d'intérêt net représentait 28,0 % de la dette totale de la SFIEO (13,2 % en 2012).

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIEO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Comme l'explique la note 3, la SFIEO est subordonnée aux emprunts faits par la Province pour financer sa dette échue et pour couvrir toute insuffisance de liquidités, et au paiement par l'OPG de ses effets à recevoir.

Le tableau qui suit indique les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIEO, par type, en cours au 31 mars 2013, en fonction du montant théorique des contrats. Les montants théoriques représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont indicatifs ni des risques de crédit ou de marché ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés

Au 31 mars 2013 (en millions de dollars)

Maturité (ans)						6 à 10	Plus de		
Exercice d'échéance	2014	2015	2016	2017	2018	ans	10 ans	Total	Mars 2012
Swaps de devises	1 784 \$	553 \$	83 \$	698 \$	624 \$	202 \$	—	3 944 \$	4 622 \$
Swaps de taux d'intérêt	1 151	2 418	217	1 123	450	498	653 \$	6 510	6 594
Contrats de change à terme	757	—	—	—	—	—	—	757	791
Total	3 692 \$	2 971 \$	300 \$	1 821 \$	1 074 \$	700 \$	653 \$	11 211 \$	12 007 \$

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIEO a des gains non réalisés. Le tableau ci-après présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés, au 31 mars 2013.

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Risque de crédit brut	343 \$	440 \$
Moins : compensation	(343)	(440)
Risque de crédit net	0 \$	0 \$

La SFIEO gère le risque de crédit lié aux instruments dérivés, notamment, en traitant uniquement avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit et en s'assurant régulièrement du respect des limites de crédit. En outre, la SFIEO conclut des contrats (contrats-cadres) avec la quasi-totalité des contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIEO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise ou possible. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

11) Contrats d'approvisionnement en électricité

Les contrats d'approvisionnement en électricité incluent à la fois les contrats d'achat d'électricité et les contrats de vente d'électricité. Des accords d'achat d'électricité et des accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPE) de l'Ontario. À titre de continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, la SFIEO est devenue la contrepartie à ces contrats. Les contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devaient être supérieurs aux prix futurs du marché. Par conséquent, le passif au titre des PPE a été inscrit à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) lorsque la SFIEO est devenue la continuité juridique de l'ancienne Ontario Hydro, le 1^{er} avril 1999.

En vertu des réformes législatives apportées au marché de l'électricité, la SFIEO a commencé à percevoir les prix des contrats réels des consommateurs d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2005 et ne subit plus de pertes sur ces contrats. En 2005, le ministre des Finances avait estimé que la plus grande part de ce passif serait éliminée sur 12 ans, soit la durée restante des contrats existants. En conséquence, la SFIEO amortit ce passif en fonction des revenus sur cette période.

De plus, la SFIEO a conclu avec l'OPG un accord de soutien, l'entente de soutien éventuel (ESÉ), applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, par lequel l'OPG s'engage à assurer la fiabilité et la disponibilité des centrales alimentées au charbon de Lambton et de Nanticoke à la suite de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Aux

termes du contrat, la SFIEO a convenu de garantir à l'OPG le recouvrement des coûts réels de l'exploitation des centrales après la mise en œuvre de la stratégie. Tous les frais éventuellement encourus par la SFIEO au titre de ce contrat, qui expire le 31 décembre 2014, seront entièrement remboursés par les contribuables. En mars 2013, l'ESÉ a été modifiée pour soutenir l'initiative stratégique du gouvernement visant à accélérer d'un an la fermeture de ces usines, soit d'ici la fin de 2013. En vertu de l'entente modifiée, l'OPG peut récupérer les coûts réels en vertu de l'ESÉ qui ne peuvent être raisonnablement évités ou mitigés, depuis la période de la date de fermeture précoce jusqu'au 31 décembre 2014, en conformité avec la date de fin initiale de l'ESÉ.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, le coût des contrats d'approvisionnement en électricité de la SFIEO a représenté un total de 1 323 millions de dollars, dont 1 026 millions de dollars d'électricité achetée aux PPE (1 020 millions de dollars en 2012) et 297 millions de dollars de coûts relatifs aux contrats de soutien à l'OPG (355 millions de dollars en 2012).

**État du passif au titre des contrats d'achat d'électricité
Au 31 mars 2013 (en millions de dollars)**

	2013	2012
Passif au début de l'exercice	1 202 \$	31 519 \$
Amortissement	(263)	(317)
Passif à la fin de l'exercice	939 \$	1 202 \$

12) Passif non provisionné

Aux termes de la Loi et conformément aux principes de la restructuration du secteur de l'électricité, le gouvernement a mis en place un plan à long terme pour éliminer le passif non provisionné au sein même du secteur. Le plan est notamment fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes :

Des effets à recevoir de la Province (8,9 milliards de dollars), de l'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIÈRE (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards de dollars au total au 1^{er} avril 1999, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

Les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, d'impôts fonciers et de frais calculés sur les revenus bruts effectués par l'OPG, par Hydro One et par les services municipaux de distribution d'électricité;

Une redevance de liquidation de la dette (RLD) à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

Un revenu réservé au secteur de l'électricité. Conformément à la promesse du gouvernement de garder les revenus de l'électricité au sein du secteur de l'électricité, la fraction du bénéfice net combiné de l'OPG et de Hydro One qui dépasse les intérêts à payer par la

Province pour sa participation dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservée pour contribuer à l'amortissement de la dette de la SFIEO.

13) Éventualités et garanties

La SFIEO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIEO, le 1^{er} avril 1999. Dans certains cas, l'OPG ou Hydro One doit indemniser la SFIEO de toutes obligations issues des poursuites. Pour ce qui est des obligations qui resteraient à la charge de la SFIEO et des poursuites dont il est impossible de déterminer le résultat et le règlement à l'heure actuelle, il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve d'une franchise de 10 millions de dollars, la SFIEO a convenu d'indemniser Hydro One en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet ou devant faire l'objet d'un transfert à l'entreprise en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif pouvant découler de ces indemnisations. Un engagement analogue d'indemnisation à l'égard de l'OPG a pris fin le 31 mai 2006.

La SFIEO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 9. Ces garanties totalisaient environ 14 millions de dollars au 31 mars 2013 (20 millions de dollars en 2012).

14) Opérations entre apparentés

Dans le cadre usuel de ses activités, la SFIEO a conclu des opérations avec les apparentés suivants. Toutes les opérations d'importance ont été divulguées dans les notes des états financiers. Chacune des entités suivantes est comprise dans les états financiers de la Province :

- a) Province de l'Ontario;
- b) Ontario Power Generation Inc.
- c) Hydro One Inc.;
- d) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
- e) Office ontarien de financement

**Municipal Affairs
and Housing**Ontario Mortgage and
Housing Corporation777 Bay Street, 2nd Floor
Toronto ON M5G 2E5
Tel : (416) 585-6731
Fax : (416) 585-7330**Affaires municipales
et du Logement**Société ontarienne
d'hypothèques et de logement777, rue Bay, 2^e étage
Toronto ON M5E 2E5
Tél. : (416) 585-6731
Télécopieur : (416) 585-7330**Responsabilités de la haute direction par rapport aux états financiers**

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du secteur public du Canada et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable actuelle ne peuvent être conclues avec certitude que pendant les prochaines périodes. Les états financiers ont été adéquatement préparés selon l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 27 juin 2013.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en tout temps. Le système inclut les politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet la délégation d'autorité et la ségrégation des responsabilités appropriées. Une fonction de vérification interne évalue de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes sur une base périodique et présente ses conclusions à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

Les états financiers présentés ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général est de donner son avis à savoir si les états financiers sont présentés de façon juste conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport du vérificateur indépendant qui est présenté à la page suivante, résume la portée de l'examen du vérificateur général et son avis.

Au nom de la direction

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Alison Coke".

Alison Coke
Chef de la direction



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne d'hypothèques et de logement
et à la ministre des Affaires municipales et du Logement

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats et du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats et son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Avenir de la Société

Sans pour autant avoir d'incidence sur mon opinion, j'attire l'attention des lecteurs sur la note 13, qui décrit la fusion envisagée de la Société avec la Société d'hypothèques de l'Ontario.

La sous-vérificatrice générale par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 27 juin 2013

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État de la situation financière

Au 31 mars 2013

	31 mars 2013 (milliers de dollars)	31 mars 2012 (milliers de dollars)
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	11 645	11 987
Dette à long terme (note 6)	529 200	586 792
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 4)	—	31 644
	<u>540 845</u>	<u>630 423</u>
Actifs financiers		
Liquidités	1 337	2 147
Intérêts courus des universités et des collèges	214	235
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	10 704	9 960
Investissements dans les logements pour étudiants (note 3)	13 154	14 545
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 4)	—	31 644
	<u>25 409</u>	<u>58 531</u>
Passif net et déficit accumulé	<u>(515 436)</u>	<u>(571 892)</u>

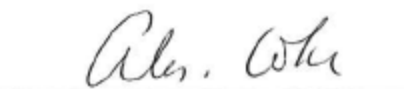
Passif éventuel (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Janet Hope, présidente



Alison Coke, présidente-directrice générale

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des résultats et du déficit accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
	(milliers de dollars)		
Revenus			
Subventions de la province :			
Charge du service de la dette	93 286	93 271	93 706
Programme de bourses (note 7)	—	—	883
Assainissement de l'environnement (note 8b)	250	2 920	3 360
Intérêt reçu des logements pour étudiants	—	896	982
Divers	72	310	92
Total des revenus	93 608	97 397	99 023
Dépenses			
Intérêt des débetures :			
Biens transmis	37 086	37 070	40 819
Logements pour étudiants	—	896	982
Programme de bourses (note 7)	—	—	888
Assainissement de l'environnement (note 8b)	250	2 973	3 360
Divers	72	2	7
Total des dépenses	37 408	40 941	46 056
 Excédant des recettes par rapport aux dépenses (note 9)	56 200	56 456	52 967
Déficit accumulé, début de l'exercice financier	(571 892)	(571 892)	(624 859)
Déficit accumulé, fin de l'exercice financier	(515 692)	(515 436)	(571 892)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 (milliers de dollars)	2012 (milliers de dollars)
Transactions opérationnelles		
Excédent annuel	56 456	52 967
Recouvrement des intérêts des logements pour étudiants en Ontario	21	21
Recouvrement des dettes à long terme de la province	(744)	1 825
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(342)	(799)
Liquidités fournies par les transactions opérationnelles	<u>55 391</u>	<u>54 014</u>
Opérations de financement		
Recouvrement des dettes à long terme des logements pour étudiants en Ontario	1 391	1 307
Recouvrement des dettes des fonds pour les logements à but non lucratif		
– Province	6 694	34 528
– Université et collèges	24 910	29 618
Remboursement des dettes à long terme		
– Province	(6 190)	(5 853)
– SCHL	(51 402)	(48 341)
Remboursement des dettes des fonds pour les logements à but non lucratif		
– RPC	(31 604)	(64 146)
Encaisse utilisée pour les opérations de financement	<u>(56 201)</u>	<u>(52 887)</u>
(Diminution)/augmentation des liquidités	(810)	1 127
Solde de trésorerie, début de l'exercice financier	2 147	1 020
Solde de trésorerie, fin de l'exercice financier	<u>1 337</u>	<u>2 147</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

1. Nature des opérations

Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*, la Société a transféré, à titre gratuit, la propriété des logements sociaux aux sociétés locales de logement (SLL), qui sont administrées par les gestionnaires des services sociaux. La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens, ainsi que la responsabilité de la gestion des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif (FLBNL) et du passif éventuel. Le ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario accorde des subventions à la Société pour assumer les paiements du service de la dette et d'autres dépenses.

2. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables du secteur public canadien établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien.

(B) REVENUS

Les subventions de la province de l'Ontario (« province ») sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses connexes sont engagées.

(C) DÉPENSES

Il a été rendu compte des dépenses selon la comptabilité d'exercice au moment où elles ont été engagées. Ces dépenses comprennent les frais de service de la dette tels que les frais d'intérêt et les coûts découlant de l'assainissement de l'environnement pour les propriétés qui appartenaient auparavant à la Société.

(D) INSTRUMENTS FINANCIERS

- Espèces et quasi-espèces

Les espèces et les quasi-espèces comprennent l'encaisse.

- Prêts exigibles et comptes débiteurs

Les intérêts courus des universités et collèges, la somme à recevoir de la province de l'Ontario, les investissements dans les logements aux étudiants, les prêts remboursables à la province (FLBNL – note 4), les hypothèques aux universités et aux collèges (FLBNL – note 4), les intérêts à recevoir (FLBNL – note 4) sont évalués au coût après amortissement.

- Dette et autres passifs financiers

Le passif à long terme, composé des prêts des débetures de la province et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 6) ainsi que des débetures au titre du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (FLBNL – note 4), est évalué au coût après amortissement.

Les comptes créditeurs et les charges à payer (note 5) ainsi que les intérêts à payer (FLBNL – note 4) sont évalués au coût.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

(E) DÉFICIT ACCUMULÉ

Le déficit accumulé résultant du transfert sans contrepartie de propriétés aux SLL sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour couvrir les paiements sur le principal de la dette à long terme de la Société.

(F) ÉTAT DES VARIATIONS DE LA DETTE NETTE

Un état de variation de la dette nette n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers.

3. Investissements dans les logements pour étudiants

Les investissements de la Société pour les logements pour étudiants représentent des fonds avancés à des universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement d'enseignement verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette intégralement remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs.

	31 mars 2013 (milliers de dollars)	31 mars 2012 (milliers de dollars)
Coût initial	35 115	35 115
Moins: Remboursement du capital accumulé	21 961	20 570
	<u>13 154</u>	<u>14 545</u>

4. Fonds pour les logements à but non lucratif

La province a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada (RPC), puis de prêter ces fonds sous forme de prêts hypothécaires à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt était payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles; le taux moyen pondéré était de 9,2 % (9,6 % en 2012).

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province. Les débentures du RPC étaient des prêts en cours correspondants ayant les mêmes dates d'échéance. Tous les prêts et toutes les débentures au titre du Fonds sont arrivés à échéance en juillet 2012.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

4. Fonds pour les logements à but non lucratif (suite)

Au 31 mars, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	31 mars 2013 (milliers de dollars)	31 mars 2012 (milliers de dollars)
Actif		
Encaisse	—	38
Prêts à la province de l'Ontario	—	6 561
Prêts hypothécaires à des universités et collèges	—	24 339
Intérêts à recevoir	—	706
	<u>—</u>	<u>31 644</u>
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du régime de pensions du Canada	—	30 900
Intérêts à payer	—	706
Solde du Fonds	—	38
	<u>—</u>	<u>31 644</u>

Les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires consentis aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société.

Voici le détail des opérations liées au solde du fonds :

	31 mars 2013 (milliers de dollars)	31 mars 2012 (milliers de dollars)
Solde - Début de l'exercice	38	36
Intérêts créditeurs sur les prêts, hypothèques, banque	1 445	5 906
Paieement au ministère	(56)	(1)
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(1 427)	(5 903)
Solde, fin de l'exercice financier	<u>—</u>	<u>38</u>

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

5. Comptes créditeurs et charges à payer

La grande partie du solde des comptes créditeurs et des charges à payer est composée des intérêts courus à payer sur la dette à long terme de la Société.

6. Dette à long terme

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	31 mars 2013 (milliers de dollars)	31 mars 2012 (milliers de dollars)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	473 528	524 931
Prêts remboursables à la province	55 672	61 861
	<u>529 200</u>	<u>586 792</u>

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu de la province des fonds de dépenses en immobilisation pour financer des investissements dans des biens immobiliers - maintenant transférés aux SLL. Les fonds d'immobilisation fournis par la province ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministère des Finances de l'Ontario. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats d'exploitation et du déficit accumulé et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement de l'Ontario.

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles - les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,40 % et de 7,05 % (6,45 % et 7,1 % respectivement en 2012). Les intérêts débiteurs pour l'exercice achevé le 31 mars 2013 s'élevaient à 37,9 M\$ (41,8 M\$ en 2012), dont 4,4 M\$ (4,8 M\$ en 2012) ont été versés à la province.

Voici le calendrier de remboursement au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

	Remboursements bruts (milliers de dollars)	Remboursements de principal (milliers de dollars)
2014	94 731	62 132
2015	92 643	64 448
2016	87 026	63 540
2017	78 293	59 212
2018	71 564	56 754
Suite	191 686	163 231

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

7. Programme de bourses

Dans le cadre du budget 2012 de l'Ontario, la Province a annoncé que le programme de bourses se terminerait le 31 mars 2012. Le programme offrait une aide financière aux locataires de logements à loyer adapté au revenu en Ontario qui souhaitent entreprendre des études postsecondaires.

8. Passif éventuel

(A) DETTE GARANTIE

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des projets financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est redevable à la SCHL des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les projets financés par la province.

Le ministère remboursera tous les coûts engagés par la Société. Au 31 mars 2013, les prêts hypothécaires impayés totalisaient 6,12 G\$ (6,68 G\$ en 2012) pour les ensembles financés par la province. À ce jour, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

(B) SITES CONTAMINÉS

La Société retient le passif éventuel pour décontaminer l'environnement dans les anciens logements sociaux publics en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*, comme l'indique la *Loi sur la réforme du logement social* et comme le confirme la *Loi de 2011 sur les services de logement*. Bien que le coût total de l'éventuelle restauration ne soit pas encore connu, le ministère remboursera la Société pour les dépenses qu'elle a engagées. Le montant total des dépenses effectuées pour la restauration du site au 31 mars 2013 est de 9,8 millions de dollars (6,9 millions de dollars en 2012).

La Société n'avait pas de créance impayée au 31 mars 2013. Regent Park, ancienne propriété de la Société, est actuellement réaménagé par la Toronto Community Housing Corporation (TCHC). D'après le plan de réaménagement préparé par la TCHC, le réaménagement devrait durer jusqu'à 15 ans et des mesures d'assainissement de l'environnement pourraient s'avérer nécessaires à chaque étape des travaux. Compte tenu de la nature de l'assainissement de l'environnement, une estimation raisonnable des coûts futurs ne peut pas être effectuée à l'heure actuelle.

9. Excédant des recettes par rapport aux dépenses

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

10. Opérations entre parties liées

La Société est administrée par la province et, par conséquent, est liée aux autres organismes administrés par le gouvernement provincial ou influencés de façon importante par ce dernier. Il y a deux types d'opérations entre parties liées :

(A) PRÊTS AUX COLLÈGES DE L'ONTARIO

En date du 31 mars 2013, le solde impayé des collèges concernant les prêts associés aux logements pour étudiants (note 3) était de 758 000 \$ (809 000 \$ en 2012) et les prêts hypothécaires du FLBNL (note 4) étaient nuls (24 339 000 \$ en 2012). Le total des intérêts et des paiements de principal reçus des collèges pour les deux programmes étaient de 25 573 000 \$ (6 550 000 \$ en 2012).

(B) DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère a fourni des services administratifs à la Société gratuitement. La Société n'a aucune masse salariale étant donné que tous les membres de son personnel sont des employés du ministère, qui leur verse leur salaire.

11. Gestion des risques

Les renseignements sur les instruments financiers de la Société et sur les risques afférents se présentent comme suit.

La Société ne court pas de risques importants quant au crédit, puisque la plus grande partie des montants classés comme prêts exigibles et comptes débiteurs doivent être remboursés par la province ou par des universités et collèges financés par les fonds publics. La Société ne court pas de risques importants quant aux liquidités et aux taux d'intérêt. Ces risques sont assumés par la province.

12. Chiffres budgétisés

Les chiffres budgétisés ont été préparés par la Société et approuvés par le ministre des Affaires municipales et du Logement. Il est présenté uniquement à des fins d'information et il n'a pas été soumis à une vérification.

13. Fusion entre la Société ontarienne d'hypothèques et de logement et la Société d'hypothèques de l'Ontario

Le 15 mars 2011, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de réduire le nombre de ses organismes et qu'il envisageait d'effectuer la fusion de la Société d'hypothèques de l'Ontario et de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement. Il faudrait obtenir l'approbation de l'assemblée législative.

Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC)

Le 17 juin 2013

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

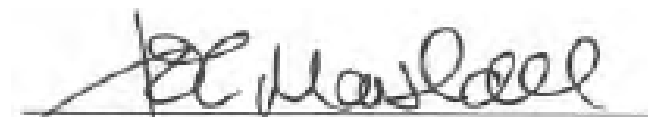
Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations touchant la période comptable écoulée ne peuvent être conclues avec certitude que lors de périodes futures. Les états financiers ont été dressés de façon appropriée selon les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 17 juin 2013.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et qu'une information financière fiable est disponible en temps utile. Le système inclut des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances est en mesure d'évaluer de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification et de gestion des risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction et les auditeurs internes et externes, le cas échéant, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part d'un auditeur indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC donnent une image fidèle de la situation financière de celle-ci, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. Le rapport de l'auditeur, qui figure à la page suivante, présente la portée de l'audit de l'auditeur et son opinion.

Au nom de la direction :



John Marshall, président-directeur général

Le 17 juin 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2013 et 2012 et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et des pertes de réévaluation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2600, Toronto, Ontario, Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, www.pwc.com/ca/fr*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers s.r.l./ S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance aux 31 mars 2013 et 2012, ainsi que du résultat de ses activités de fonctionnement, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

A handwritten signature in dark ink, reading "PricewaterhouseCoopers S.N.E./S.E.N.C.R.L." in a cursive script.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

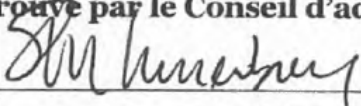
Société ontarienne de financement de la croissance

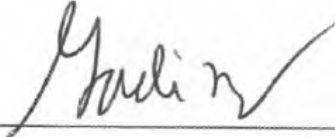
États de la situation financière

Aux 31 mars 2013 et 2012

	2013 \$	2012 \$
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 560 956	2 255 982
Titres négociables (note 5)	38 390 258	58 582 152
Comptes débiteurs (note 4)	15 254	3 515 811
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR (note 6)	56 474 673	35 790 326
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE (notes 7 et 9)	55 878 817	42 734 401
	154 319 958	142 878 672
Passif		
Comptes créditeurs (note 12)	201 375	800 000
Actif net	154 118 584	142 078 672
Excédent accumulé	154 118 584	142 078 672
L'excédent accumulé est composé comme suit :		
Excédent de fonctionnement accumulé	153 947 441	142 001 135
Gains de réévaluation accumulés	171 143	77 537
	154 118 584	142 078 672

Approuvé par le Conseil d'administration

 Administrateur

 Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 \$	2012 \$
Revenus		
Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario – FODTE (note 7)	14 500 000	27 435 630
Intérêts créditeurs	550 992	770 312
Revenu de placement – placements de portefeuille du FODTE (note 10)	1 129 962	-
Revenu de placement – distribution du FOCR	5 421	-
Gain en capital réalisé – distribution du FOCR	13 156	-
	<u>16 199 531</u>	<u>28 205 942</u>
Charges		
Remboursements au MRI (note 12)	943 626	1 083 129
Frais de gestion de la trésorerie (note 8)	26 315	36 916
Frais de services professionnels (note 8)	598 396	674 136
Allocations de présence – membres du conseil et des comités	24 788	51 900
Perte sur la vente de placements du portefeuille du FODTE	-	1 941 576
Dépréciation de placements du portefeuille du FODTE (note 11)	2 670 000	5 643 117
Gain de change	(9 900)	(11 254)
	<u>4 253 225</u>	<u>9 419 520</u>
Excédent de fonctionnement	11 946 306	18 786 422
Excédent de fonctionnement accumulé – début de l'exercice	<u>142 001 135</u>	<u>123 214 713</u>
Excédent de fonctionnement accumulé – fin de l'exercice	<u>153 947 441</u>	<u>142 001 135</u>

Société ontarienne de financement de la croissance

États des gains et des pertes de réévaluation

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 \$	2012 \$
Gains de réévaluation accumulés (pertes) – début de l'exercice	77 537	(14 879)
Gains non réalisés attribuables au(x)		
Change	93 606	77 537
Placements de portefeuille	-	14 879
	93 606	92 416
Gains de réévaluation accumulés – fin de l'exercice	171 143	77 537

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États de l'évolution de l'actif net

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 \$	2012 \$
Actif net au début de l'exercice	<u>142 078 672</u>	<u>123 199 834</u>
Excédent de fonctionnement	11 946 306	18 786 422
Gains nets de réévaluation	<u>93 606</u>	<u>92 416</u>
Augmentation de l'actif net	<u>12 039 912</u>	<u>18 878 838</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>154 118 584</u>	<u>142 078 672</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

	2013 \$	2012 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Augmentation de l'actif net	12 039 912	18 878 838
Gains non réalisés attribuables aux placements de portefeuille	-	(14 879)
Dépréciation de placements de portefeuille du FODTE	2 670 000	5 643 117
Revenu de placement – placements de portefeuille du FODTE	(1 129 962)	-
Perte sur la vente de placements de portefeuille du FODTE	-	1 941 576
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	3 500 557	(2 776 343)
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(598 625)	214 284
	<u>16 481 882</u>	<u>23 886 593</u>
Activités d'investissement		
Achat de titres négociables	(98 250 298)	(206 879 054)
Vente de titres négociables	118 442 192	225 548 515
Achat de placements dans le FOFR	(20 684 347)	(19 348 289)
Achat de placements dans le FODTE	(14 904 554)	(23 020 388)
Vente de placements du FODTE	220 100	150 000
	<u>(15 176 907)</u>	<u>(23 549 216)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	1 304 974	337 377
Trésorerie et équivalents de trésorerie – début de l'exercice	2 255 982	1 918 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie – fin de l'exercice	3 560 956	2 255 982

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

1 Description de l'entreprise

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une société sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la Loi), qui a été proclamée en vigueur le 1^{er} février 2009, à titre d'agence du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Au 31 mars 2013, la SOFC est redevable au ministère de la Recherche et de l'Innovation.

Le cadre légal de la Société est défini dans la Loi. En vertu de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objets de :

- a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR);
- b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4a);
- c) réaliser les autres objets que prescrit le Règlement de l'Ontario 278/09 (le Règlement).

En vertu de l'article 1 du Règlement, pris en application de la Loi, les objets suivants sont prescrits comme objets additionnels de la Société :

- a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund (OETF) en anglais, et s'en occuper, notamment le gérer;
- b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1a).

Le 19 février 2013, dans le Discours du Trône, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à injecter jusqu'à 50 millions de dollars dans un nouveau fonds de capital-risque. La SOFC a reçu le mandat d'établir le fonds en collaboration avec le gouvernement fédéral et le secteur privé. L'Ontario et le gouvernement fédéral investiront jusqu'à 50 millions de dollars chacun pour mobiliser des investissements du secteur privé en vue de créer un « fonds de fonds » de 300 millions. Comme dans le cas du FOCR existant, un associé commandité du secteur privé sera choisi par les commanditaires pour gérer le fonds.

Tel qu'il est requis en vertu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes, la Société et le MRI ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations organisationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre la SOFC et le MRI.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. La SOFC est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la province de l'Ontario en qualité de société en commandite dans le cadre du FOCR. La SOFC est aussi tenue d'établir, de détenir et d'administrer le FODTE.

Le FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Il adopte la structure d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

risque et de croissance basés en Ontario et axés sur l'Ontario, lesquels investissent ensuite dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement aux gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance qui sont en mesure de rapporter des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure, concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le FODTE adopte la structure d'un fonds direct de coinvestissement qui ne fera des investissements que dans des entreprises innovantes à forte croissance en partenariat avec d'autres investisseurs admissibles qui ont déjà fait preuve de réussite. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés ontariennes innovantes à forte croissance dans l'un des trois secteurs stratégiques suivants : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La SOFC demande également une exonération de la taxe fédérale sur les produits et services imposée par la *Loi sur la taxe d'accise* (Canada). En novembre 2009, l'Agence du revenu du Canada a confirmé l'exonération de la taxe sur les produits et services à compter du 1^{er} février 2009.

Dans le cadre de l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) et conformément à l'entente sur la TVH entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, les entités gouvernementales provinciales (ministères et organismes) n'ont plus d'exonération des TPS/TVH. À compter du 1^{er} juillet 2010, un modèle paiement et remboursement entre en vigueur en vertu duquel la SOFC paie maintenant la TVH de 13 % sur toute fourniture taxable, puis demande un remboursement intégral de ce montant de 13 %.

L'exercice financier de la SOFC est semblable à celui du gouvernement de l'Ontario et prend fin le 31 mars.

2 Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la SOFC est le dollar canadien. Toutes les informations fournies dans les états financiers ont été préparées conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales conventions comptables de la Société sont les suivantes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en sommes d'argent connues et assujetties à un risque insignifiant de fluctuation de leur valeur.

Titres négociables

Les titres négociables cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé dès que ce placement est liquidé. La juste valeur comprend au besoin la valeur des intérêts courus.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

Les placements de portefeuille qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les dépréciations, autres que temporaires, sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

Fonds ontarien de capital-risque SC

L'investissement dans le FOCR est catégorisé à titre d'instrument financier et est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme l'investissement dans le FOCR n'est pas négocié sur un marché actif, sa juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements du FOCR font ultérieurement l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute perte liée à une dévaluation est comptabilisée à cette date dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Les investissements dans le FODTE sont catégorisés à titre d'instrument financier et sont constatés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il y a ou non un marché actif pour les titres. Les investissements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé aux états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un investissement a été déprécié ou n'est plus comptabilisé. Les dépréciations autres que temporaires sont inscrites aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou les dividendes payables, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dévaluation à la date de chaque état de la situation financière, et toute dévaluation est comptabilisée dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé des mêmes dates.

Les intérêts courus et les dividendes des investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après, constatation des produits. Si la Société a des preuves que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont cumulées comme produits à recevoir; autrement, une réserve est constituée correspondant à ces sommes. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, elle est inscrite comme un recouvrement d'intérêt qui avait été antérieurement réputé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvertes sont comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel elles sont radiées ou recouvertes.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode des intérêts effectifs.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

Les revenus de dividende sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir le dividende en particulier, conformément aux dispositions de l'émission des actions.

Les revenus provenant des distributions du FOCR sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la Société est habilitée à recevoir la distribution, conformément aux dispositions de l'entente de société en commandite avec le FOCR.

Le financement reçu pour les projets du FODTE représente des sommes transférées à la Société par le MRI, tel qu'il est décrit à la note 7.

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et des services connexes.

Les frais professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les allocations de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent des sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme aux directives du Conseil de gestion du gouvernement quant aux personnes nommées par le gouvernement (1^{er} mai 2011).

Les remboursements au MRI représentent des charges directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change latents sur les placements de portefeuille, les investissements du FOCR et ceux du FODTE sont comptabilisés dans les états des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change latents sont reclassés des états des gains et des pertes de réévaluation aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier est décomptabilisé.

Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels aux dates des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pendant la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements rendus disponibles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

3 Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. Les instruments de créance convertibles dans le FODTE détenus par la Société exposent celle-ci à un risque de crédit. La Société considère les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada comme étant relativement sans risque (note 5).

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur étant donné leur échéance immédiate ou rapprochée.

La juste valeur de l'investissement dans le FOFR ne peut être établie aisément et a été inscrite au coût. Le FOFR n'a pas de prix coté sur un marché actif.

Les coinvestissements effectués dans le FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les investissements cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur aux dates des états de la situation financière. Tout gain ou toute perte non réalisé à cette date est comptabilisé dans les états des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement ne soit plus comptabilisé ou ait subi une dépréciation autre que temporaire. Tous les autres investissements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements de portefeuille du FODTE afin de déterminer s'il y a eu une perte de valeur autre que temporaire qui indiquerait une dépréciation. Si des investissements sont réputés dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les charges de dépréciation sont immédiatement comptabilisées dans les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride et qu'un produit dérivé y est intégré, comme une option de conversion en actions, la valeur de ce produit dérivé à l'acquisition doit être évaluée à la juste valeur à moins que ce produit dérivé soit lié et doive être réglé à la livraison d'instruments financiers non cotés, dans lequel cas le produit dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés catégorisés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif, ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Risque de change

Le risque de change est le risque touchant les résultats d'exploitation de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société à ce risque est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 5 669 025 \$ au dollar américain en date du 31 mars 2013 (5 889 580 \$ en 2012). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2013 entraînerait une incidence de 283 451 \$ aux états des gains et pertes de réévaluation (294 479 \$ en 2012) et aucune incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans la réalité, les résultats de négociations réelles pourraient différer de cette analyse de sensibilité et l'incidence pourrait être importante.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société est lié à ses titres négociables à court terme et au portefeuille du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements prévus par le gestionnaire de fonds du FOCR. L'incidence des variations des taux d'intérêt sur les investissements du FODTE est considérée comme étant minime puisque ces instruments sont surtout détenus à des fins d'appréciation du capital.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2013, si la valeur des investissements dans le FOCR et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 5 617 675 \$ (3 926 236 \$ en 2012). Les investissements effectués grâce au FOCR ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de petites entreprises où la valeur ultime pouvant être réalisée par la SOFC sur la disposition éventuelle est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements sera tributaire de facteurs particuliers à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la direction) et de forces externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût moins toute variation autre qu'une dépréciation temporaire aux dates des états de la situation financière; toutefois, les montants qui pourraient être réalisés en fin de compte pourraient être sensiblement différents.

4 Comptes débiteurs

Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, les paiements dus à la Société dans le cadre des accords de transfert du FODTE peuvent être en souffrance en raison de retards dans le traitement des paiements en fin d'exercice de la province de l'Ontario. Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, les paiements en souffrance de néant \$ et de 3 500 000 \$ ont été réglés en intégralité après clôture des exercices respectifs.

En tant qu'organisme provincial administré en vertu de l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2013, les remboursements à recevoir se chiffraient à 15 254 \$ (15 811 \$ en 2012).

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

5 Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire des fonds non immédiatement requis pour ses objets dans :

- a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou
- b) des comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

La valeur des placements de portefeuille au 31 mars s'établit comme suit :

	2013		2012	
	Valeur nominale \$	Juste valeur \$	Valeur nominale \$	Juste valeur \$
Bon du Trésor de la province de l'Ontario, venant à échéance le 12 juin 2013, taux d'intérêt nominal moyen de 0,000 %	38 495 000	38 390 258	58 814 000	58 582 152

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, une variation de 1,00 % se traduirait par une incidence de 0,080 million de dollars (0,22 million de dollars en 2012) sur les résultats d'exploitation.

6 Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR)

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Les titres du FOCR ne sont pas négociés sur un marché actif, et la juste valeur des investissements ne peut pas être aisément déterminée.

7 Province de l'Ontario – Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

L'investissement dans le FODTE a été créé en juillet 2009 lorsque la province de l'Ontario s'est engagée à financer l'initiative à hauteur de 250 millions \$. Le FODTE, en tant que fonds de coinvestissement direct, n'investit que dans des entreprises novatrices à fort potentiel, conjointement avec d'autres investisseurs qualifiés et réputés. Les domaines d'investissement sont : a) les technologies propres; b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; c) les sciences de la vie et les technologies de pointe en santé.

Le 30 mai 2012, la Société a dû surseoir indéfiniment à tout nouvel investissement en vertu du FODTE. Cette décision n'a pas empêché la Société de faire des investissements consécutifs dans des sociétés du portefeuille et

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

n'a eu aucune incidence sur les investissements déjà approuvés par le conseil d'administration de la SOFC qui n'avaient pas encore été conclus.

8 Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels suivants :

- a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services et activités de gestion de placements et de trésorerie à la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargée de fournir des services centralisés de gestion financière et de trésorerie pour le gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services selon les actifs sous sa gestion et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- b) En vertu de l'entente de société en commandite avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire un apport en capital sur demande. En date du 31 mars 2013, le capital non appelé total est de 33 515 843 \$, lequel sera touché au cours des années restantes de la société en commandite.
- c) En vertu de l'entente conclue entre Ernst & Young LLP (E&Y) et la SOFC, E&Y fournit des services et activités de contrôle préalable destinés à évaluer les coinvestisseurs du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.
- d) En vertu de l'entente conclue entre Covington Capital Inc. (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités destinés à évaluer, suivre et liquider les investissements du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement.
- e) En vertu de l'entente conclue entre Weiler & Company (Weiler) et la SOFC, Weiler s'acquitte de fonctions comptables liées au fonctionnement de la SOFC, aux investissements du FOFR et aux investissements du FODTE. La SOFC paie un tarif horaire pour ces services.

9 Investissements dans le FODTE

Le portefeuille du FODTE au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 va comme suit :

	2013			2012		
	Coût d'acquisition \$	Valeur comptable \$	Éven- tualités* \$	Coût d'acquisition \$	Valeur comptable \$	Éven- tualités \$
Investissements canadiens	52 902 089	50 662 051	2 856 949	38 914 000	37 714 100	5 086 927
Investissements américains	9 084 044	5 216 766	78 901	9 591 371	5 020 301	1 346 563
	61 986 133	55 878 817	2 935 850	48 505 371	42 734 401	6 433 490

* Investissements consécutifs auxquels la Société s'est engagée, mais qu'elle n'a pas encore conclus.

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

Les investissements dans le FODTE peuvent être faits sous la forme d'actions ou de titres de créance convertibles. Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. En date du 31 mars 2013, le portefeuille du FODTE comprenait des investissements dans 23 sociétés, allant de 0,11 % à 5,19 % de l'actif net. Le calcul des pourcentages exclut les investissements dépréciés dont la valeur comptable (éventuelle) est symbolique ou nulle.

10 Revenu de placement du portefeuille du FODTE

Au cours des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, la Société a comptabilisé 1 129 962 \$ et néant \$, respectivement, en intérêts créditeurs cumulés sur certains placements de portefeuille du FODTE à l'échange d'instruments de créance existants contre de nouveaux instruments de créance assortis d'autres dispositions ou à la conversion d'instruments de créance existants en actions. Les intérêts cumulés réalisés ont été réinvestis dans les nouveaux titres des entreprises de portefeuille du FODTE respectives dans le cadre de l'échange ou de la conversion et sont imputés au coût historique de ces titres.

11 Dépréciation du portefeuille de placements du FODTE

Pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012, la direction a déterminé des charges de dépréciation de 2 670 000 \$ et de 5 643 117 \$, respectivement, des placements de portefeuille du FODTE, lesquelles ont été portées aux états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

12 Comptes créditeurs

La Société et le MRI mènent leurs activités sur la base du partage des coûts. La Société rembourse le MRI pour certaines charges engagées en son nom. Ces charges comprennent par exemple, sans s'y limiter, les salaires du personnel, les avantages sociaux, les frais de la technologie de l'information et les allocations de logement par membre du personnel, les services juridiques externes, la conception de site Web, la traduction en français et autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le MRI, la Société devant approuver la nature et l'étendue des services fournis par le MRI. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société cherchera à obtenir la confirmation de la part du MRI que tout passif financier lié aux charges autorisées au nom de la Société est couvert en totalité sans possibilité de recours ultérieur. Tout passif financier dû au MRI relatif au remboursement des charges autorisées et engagées avant le 31 mars 2013 a été éteint.

La Société comptabilise les charges autorisées remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI et qui peuvent être vérifiées indépendamment par la Société. Les remboursements payables à terme échu le 31 mars 2013 totalisaient 65 587 \$ (645 921 \$ en 2012).

Le solde des comptes créditeurs au 31 mars 2013, au montant de 135 788 \$, représente des montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services (146 827 \$ en 2012).

Société ontarienne de financement de la croissance

Notes complémentaires aux états financiers

Aux 31 mars 2013 et 2012

13 Province de l'Ontario – nouveau fonds ontarien de capital-risque

Le 27 mars 2013, le MRI a conclu un accord de paiement de transfert avec la SOFC pour investir dans un nouveau fonds ontarien de capital-risque. L'objectif d'investissement du nouveau fonds est de 300 millions de dollars, et il bénéficie d'engagements en capital du gouvernement de l'Ontario, du gouvernement du Canada et du secteur privé.

L'Ontario s'est engagé à fournir jusqu'à 50 millions de dollars à la SOFC pour la création du nouveau fonds selon les modalités de l'accord de paiement de transfert.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Responsabilité en matière de rapports financiers

La direction et le conseil d'administration assument la responsabilité des états financiers qui sont présentés. Les états financiers ont été préparés par la direction, conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada. La préparation des états financiers s'appuie nécessairement sur des estimations faites par la direction, à l'aide de son jugement. Les états financiers ont été préparés correctement, dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière de l'information dont nous disposions jusqu'au 28 juin 2013.

La direction entretient un système de contrôles internes conçus pour donner l'assurance raisonnable que les actifs sont sauvegardés et que des données financières fiables sont disponibles au moment opportun. Le système comprend des politiques et procédures formelles, et une structure organisationnelle prévoyant une délégation de pouvoir appropriée et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Le vérificateur général a pour responsabilité d'exprimer son opinion relativement aux états financiers, notamment pour savoir s'ils sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public au Canada. Le rapport du vérificateur, qui se trouve sur la page suivante, présente la portée de l'examen du Bureau du vérificateur général, et son opinion.

Au nom de la direction



David Clifford
Président



**Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario**

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
et au ministre du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La sous-vérificatrice générale par intérim,

Susan Klein, CPA, CA, ECA

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 28 juin 2013

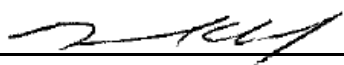
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de la situation financière
au 31 mars 2013

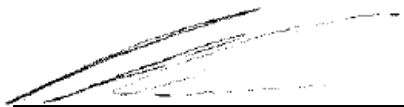
	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
ACTIF FINANCIER		
Encaisse	11 790	23 737
Placements (note 3)	1 162 543	1 203 586
Comptes débiteurs	151	85
	<u>1 174 484</u>	<u>1 227 408</u>
PASSIF ET EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Comptes créditeurs	646	710
Allocations provinciales remboursables (note 4)	1 108 049	1 185 450
	<u>1 108 695</u>	<u>1 186 160</u>
Actif financier net	65 789	41 248
Actif non financier		
Frais de commission reportés (note 5)	25 870	32 178
	<u>25 870</u>	<u>32 178</u>
Excédent accumulé	<u>91 659</u>	<u>73 426</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Directeur



Directeur

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Produits		
Intérêts créditeurs	35 575	37 795
	<u>35 575</u>	<u>37 795</u>
Charges		
Amortissement des frais de commission reportés (note 5)	14 914	16 204
Frais de gestion des placements (note 3)	2 418	2 398
Administration (note 6)	10	35
	<u>17 342</u>	<u>18 637</u>
Excédent des produits sur les charges	18 233	19 158
Excédent accumulé au début de l'exercice	73 426	54 268
	<u>73 426</u>	<u>54 268</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>91 659</u>	<u>73 426</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Excédent des produits sur les charges	18 233	19 158
Frais de commission reportés payés	(8 617)	(13 853)
Amortissement des frais de commission reportés	14 914	16 204
Frais de commission reportés remboursés	11	10
Augmentation de l'actif financier net	24 541	21 519
Actif financier net au début de l'exercice	41 248	19 729
Actif financier net à la fin de l'exercice	65 789	41 248

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisées aux fins de ces activités)		
Intérêts reçus	273	147
Frais de gestion des placements payés	(2 532)	(2 204)
Administration	(25)	(26)
	<u>(2 284)</u>	<u>(2 083)</u>
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée aux fins de ces activités)		
Allocations provinciales reçues moins les frais de commission	130 246	205 162
Allocations provinciales acquittées	(216 109)	(96 772)
Allocations provinciales remboursées	(144)	(133)
	<u>(86 007)</u>	<u>108 257</u>
Placements venus à échéance	320,023	123,472
Placements achetés	(243,679)	(228,448)
	<u>76,344</u>	<u>(104,976)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(11 947)	1 198
Encaisse au début de l'exercice	<u>23 737</u>	<u>22 539</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>11 790</u>	<u>23 737</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2013

1. Nature de la Société

Le 30 avril 1999, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants a été constituée à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*.

La Société a été mise sur pied afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral). Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants à des fins de création ou de maintien d'emplois au Canada pour favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au bout de cinq ans.

2. Principales conventions comptables

(A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Puisque la Société est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été rédigés conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public canadien.

(B) COMPTABILISATION DES REVENUS

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

(C) INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est une liquidité qui est la source d'un actif ou d'un passif.

- L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût et comparables à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.
- Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, en raison du fait que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

(D) FRAIS DE COMMISSION REPORTÉS

Les frais de commission sont amortis selon une méthode linéaire répartie sur la même période (cinq ans, généralement) que celle des allocations provinciales remboursables, à compter de l'exercice au cours duquel l'allocation est reçue.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

2. Principales conventions comptables (suite)

(E) PRÉVISIONS

La préparation des états financiers exige que la direction effectue des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de la période visée. Les résultats réels peuvent différer de ces prévisions.

3. Placements

En septembre 2010, afin de satisfaire aux exigences du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, la Société a approuvé une nouvelle stratégie de placement visant à transférer une grande partie des allocations reçues vers le programme de prêts géré par Infrastructure Ontario (IO), un apparenté. Grâce à ce programme de prêts, IO participe au financement de centaines de projets d'infrastructure, comme la construction de routes, de ponts et d'installations, favorisant ainsi le développement économique et la création d'emplois.

En décembre 2010, la Société a conclu une entente avec IO afin de lui transférer chaque mois au moins 12,5 millions de dollars en allocations, en échange de billets à ordre venant à échéance cinq ans après la date du transfert et portant intérêt à des taux correspondant au coût d'emprunt de la province pour des durées semblables. En février 2011, la Société a commencé à avancer des fonds à IO, et le taux d'intérêt moyen pondéré des billets à ordre au 31 mars 2013 était de 2,07 % (par rapport à 2,30 % en 2012).

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à coupon zéro pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note 4. Le 31 mars 2013, ces titres à revenu fixe affichaient un rendement moyen pondéré de 3,18 % (par rapport à 3,45 % en 2012).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'Office ontarien de financement (OOF), un apparenté, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. L'OOF reçoit pour ces services des honoraires correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2013

3. Placements (suite)

La répartition du solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est la suivante :

	31 mars 2013	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2012
	Coût	Marché	Coût	Marché
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Obligations à coupon zéro	743 706	760 821	963 734	991 496
Billets à ordre d'IO	344 151	343 166	216 414	219 159
Titres à revenu fixe	34 880	34 806	13 368	13 304
Bons du Trésor	39 806	39 803	10 070	10 073
	<u>1 162 543</u>	<u>1 178 596</u>	<u>1 203 586</u>	<u>1 234 032</u>

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt chaque fois que les investissements des immigrants sont versés dans des titres à revenu fixe, car la valeur future et au marché de ces placements dépend des taux d'intérêt en vigueur. Cependant, les risques de fluctuation des taux d'intérêt sont très faibles durant la période de cinq ans des allocations provinciales remboursables, étant donné que l'échéance des titres à revenu fixe coïncide avec celle des allocations. La direction est d'avis que la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants liés à ses instruments financiers.

4. Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, agissant à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère la part ontarienne (allocation provinciale) à la Société. La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêts à l'échéance de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception. La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par ce dernier ou refusée par le gouvernement fédéral. Le cas échéant, l'allocation provinciale afférente à l'investisseur est due et remboursable par la Société dans les 90 jours suivant la réception d'une demande écrite de remboursement de l'investisseur. Les fonds reçus relativement aux demandes en cours de traitement par le gouvernement fédéral sont également remboursables dans les 90 jours.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

4. Allocations provinciales remboursables (suite)

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

	(en milliers de dollars)
Exigible dans les 90 jours sur demande	1 874
Exigible au cours de l'exercice 2014	240 387
Exigible au cours de l'exercice 2015	251 635
Exigible au cours de l'exercice 2016	258 147
Exigible au cours de l'exercice 2017	219 017
Exigible au cours de l'exercice 2018	136 989
	<u>1 108 049</u>

5. Frais de commission reportés

La Société paie une commission aux intermédiaires qui présentent de nouveaux investisseurs immigrants dont la demande de résidence permanente en Ontario est acceptée dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission au cours l'année durant laquelle cela se produit. Les charges reportées constituent le solde non amorti des commissions.

	2013 (en milliers de dollars)	2012 (en milliers de dollars)
Solde au début de l'exercice	32 178	34 539
Commissions versées	8 617	13 853
Commissions récupérées	(11)	(10)
Amortissement	(14 914)	(16 204)
Solde à la fin de l'exercice	<u>25 870</u>	<u>32 178</u>

6. Services de soutien administratif

Le ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi offre gratuitement un soutien administratif, y compris des services d'aménagement des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été établis conformément aux principes comptables pour les gouvernements recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et, le cas échéant, aux recommandations du Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire de son comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers et les soumet au conseil d'administration pour approbation.

Les états financiers ont été audités par PricewaterhouseCoopers. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport de l'auditeur présente de façon sommaire l'ampleur de l'examen effectué par l'auditeur ainsi que son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,



Bert Clark
Président et chef de la direction



Komathie Wulf
Directrice générale des finances



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1 Robert Speck Parkway, Suite 1100, Mississauga ON L4Z 3M3
Tél. : 905 949 7400, Téléc. : 905 949 7415, www.pwc.com/ca/fr*

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier au 31 mars 2013, ainsi que de ses résultats, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables pour les entités du secteur public du Canada.

Autre point

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives au 31 mars 2012 et pour l'exercice clos à cette date ont été retraitées. Les états financiers au 31 mars 2012 et pour l'exercice clos à cette date, avant retraitement des informations comparatives, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée le 21 juin 2012.

(Signed) "PricewaterhouseCoopers LLP"

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Mississauga (Ontario)

Le 26 juin 2013

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
31 mars
(en milliers de dollars)

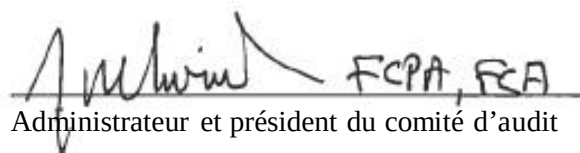
	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	663 461 \$	607 815 \$
Comptes débiteurs (note 4)	71 296	72 777
Intérêts à recevoir	52 619	44 997
Produits de placement à recevoir	1 994	2 596
Prêts en cours (note 5)	4 292 502	3 685 245
Dérivés (note 6)	256 238	-
Créances sur projets (note 7)	155 590	144 367
Placements (note 8)	332 880	335 230
	<u>5 826 580</u>	<u>4 893 027</u>
Passifs		
Comptes créditeurs	11 141	13 543
Charges à payer	42 152	24 803
Intérêts à payer	54 315	44 030
Dérivés (note 6)	326 888	-
Produits reportés	4 455	4 623
Provision pour charges de restructuration (note 23)	-	1 323
Facilité de crédit de l'OOF (note 9)	73 000	83 000
Dette – programme de prêts (note 10)	5 243 738	4 612 665
	<u>5 755 689</u>	<u>4 783 987</u>
Actifs financiers nets	70 891	109 040
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 11)	5 836	6 286
	<u>5 836</u>	<u>6 286</u>
Excédent accumulé	147 377	115 326
Pertes de réévaluation accumulées	(70 650)	-
	<u>76 727 \$</u>	<u>115 326 \$</u>
Éventualités (note 18)		
Engagements (note 19)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé



Président du conseil



Administrateur et président du comité d'audit

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ
Exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	2013	2012
	Prévisions		Retraité Notes 2 et 25
Produits			
Produits d'intérêts (note 12)	10 350 \$	140 767 \$	119 483 \$
Produits de placement (note 12)	-	19 247	34 439
Frais de livraison des projets	52 866	62 146	57 491
Frais de gestion	38 337	41 221	27 834
Coûts recouvrables	105 866	88 285	47 435
Crédit de financement	-	-	22 544
Autres produits	-	1 295	35
	<u>207 419</u>	<u>352 961</u>	<u>309 261</u>
Charges			
Salaires et avantages sociaux	53 898	55 059	51 766
Frais généraux et d'administration (note 13)	22 057	19 305	18 933
Charges relatives au programme			
Frais de consultation relatifs aux projets	110 182	89 156	60 866
Intérêts	-	146 199	128 337
Provision pour moins-value de prêts	1 500	114	3 353
Frais relatifs aux entrepreneurs	9 159	9 108	9 276
Frais de financement des projets	2 905	1 969	2 952
	<u>199 701</u>	<u>320 910</u>	<u>275 483</u>
Charges de restructuration	-	-	869
Excédent	<u>7 718</u>	<u>32 051</u>	<u>32 909</u>
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice, montant présenté auparavant	87 977	87 977	71 248
Ajustements des chiffres des périodes antérieures (note 2)	27 349	27 349	11 169
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice, montant retraité	<u>115 326</u>	<u>115 326</u>	<u>82 417</u>
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	<u>123 044 \$</u>	<u>147 377 \$</u>	<u>115 326 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
Exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013
Gains (pertes) de réévaluation accumulés à l'ouverture de l'exercice	- \$
Ajustement à l'adoption du chapitre SP 3450, <i>Instruments financiers</i> (note 1)	(47 817)
Pertes réalisées sur dérivés reclassées à l'état des résultats	19 844
Pertes de réévaluation sur dérivés	(42 677)
Pertes de réévaluation de l'exercice, montant net	(22 833)
Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de l'exercice	(70 650) \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
Exercices clos les 31 mars
(en milliers de dollars)

	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Excédent	32 051 \$	32 909 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 483)	(507)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 933	1 982
Ajustement au titre des pertes de réévaluation à l'adoption du chapitre SP 3450 (note 1)	(47 817)	-
Pertes de réévaluation de l'exercice, montant net	(22 833)	-
Variation nette des actifs financiers nets	(38 149)	34 384
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	109 040	74 656
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	70 891 \$	109 040 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars)

	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Activités de fonctionnement		
Excédent net	32 051 \$	32 909 \$
Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie :		
Provision pour moins-value de prêts	114	3 353
Amortissement des coûts reportés sur prêts à conditions de faveur	(9 995)	(10 856)
Amortissement des immobilisations corporelles et des coûts de transaction liés au programme de prêts	5 362	3 542
	27 532	28 948
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	1 481	(16)
Augmentation des intérêts à recevoir	(7 622)	(9 775)
Augmentation des créances sur projets	(11 223)	(11 263)
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	14 946	6 212
Diminution des produits reportés	(168)	(6 954)
Diminution de la provision pour charges de restructuration	(1 323)	(4 965)
Entrées de trésorerie liées aux activités de fonctionnement	23 623	2 187
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 483)	(507)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	(1 483)	(507)
Activités d'investissement		
Diminution (augmentation) des produits de placement à recevoir	602	(514)
Achat de placements	(3 030 042)	(4 192 022)
Produit de la cession de placements	3 032 393	4 066 149
Émission de prêts	(863 246)	(887 978)
Remboursements sur prêts	265 870	187 326
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(594 423)	(827 039)
Activités de financement		
Augmentation des intérêts à payer	10 284	8 016
Remboursements sur la facilité de crédit renouvelable de l'OOF	(10 000)	(40 000)
Émission de titres d'emprunt	1 231 794	1 368 797
Remboursements sur titres d'emprunt	(604 149)	(739 113)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	627 929	597 700
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	55 646	(227 659)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	607 815	835 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	663 461 \$	607 815 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Le 6 juin 2011, en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier* de l'Ontario, la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (la « SOTI »), la Société immobilière de l'Ontario (la « SIO ») et Stadium Corporation of Ontario Limited (« STADCO ») ont été fusionnées et prorogées en tant que personne morale sans capital-actions sous le nom de Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »). Infrastructure Ontario, qui est une société d'État, fait rapport au ministre de l'Infrastructure (le « ministre ») et est classée par la province d'Ontario en tant qu'entreprise en exploitation.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et des organismes publics admissibles;
- fournir au gouvernement des conseils et des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement portant sur les travaux publics;
- assurer la gestion financière des travaux publics administrés par le ministère ou une société d'État sous la responsabilité du ministre;
- exercer le pouvoir, les devoirs et les fonctions qui lui sont délégués par le ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure*;
- fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir au ministre des conseils sur les projets d'infrastructure de l'Ontario lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir au ministre des conseils en matière de stratégie financière ou d'autres questions visant le gouvernement lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- fournir des services de gestion de projets et de gestion de contrats pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas du ressort des travaux publics lorsque le ministre l'ordonne par écrit;
- entreprendre tout autre projet que le ministre de l'Infrastructure juge bon.

Au 31 mars 2013, Infrastructure Ontario gérait une superficie locative de 45,6 millions de pieds carrés, à savoir 35,2 millions de pieds carrés qui sont la propriété de la province et 10,4 millions de pieds carrés qui sont loués auprès du secteur privé. En outre, une superficie de 82 176 acres de terrains est gérée par la province, représentée par le ministère de l'Infrastructure.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario figure à l'Annexe A de l'accord de réciprocité fiscale Canada-Ontario et bénéficie d'une exemption des taxes sur les biens et les services. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les méthodes et les normes comptables recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de la continuité des intérêts communs appliqué à la fusion de la SOTI et de la SIO, lequel exige que l'entité prorogée, Infrastructure Ontario, présente ses états financiers comparatifs comme si les deux entités avaient été regroupées depuis leur constitution. Avant la fusion, les mandats de la SOTI et de la SIO couvraient des activités complémentaires qui sont reprises par Infrastructure Ontario. Tous les actifs et passifs ont été transférés à Infrastructure Ontario.

Comme STADCO s'est dessaisie, avant la fusion, de ses actifs, passifs et activités au profit du ministère de l'Infrastructure et qu'elle n'apportait aucun actif, aucun passif ni aucune activité à l'organisme fusionné, elle est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, sans contrepartie, acquisition d'actifs ni reprise de passifs.

Par conséquent, les états financiers de l'exercice comparatif tiennent compte des activités d'Infrastructure Ontario, de la SOTI et de la SIO pour l'ensemble de l'exercice, mais excluent STADCO, après ajustements au titre des montants dus aux autres entités, s'il en est.

Nouvelles normes comptables

Le 1^{er} avril 2012, Infrastructure Ontario a adopté les chapitres suivants du *Manuel sur le secteur public* : SP 3450, *Instruments financiers*, SP 1201, *Présentation des états financiers*, et SP 2601, *Conversion des devises*. Conformément aux dispositions de transition, les normes ont été adoptées prospectivement à compter de la date d'adoption, sans retraitement des résultats des périodes comparatives. Les nouvelles normes fournissent des exigences exhaustives de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatives aux instruments financiers et aux opérations en devises.

L'adoption du chapitre SP 2601 n'a eu aucune incidence sur les états financiers d'Infrastructure Ontario.

Par suite de l'adoption du chapitre SP 1201, un nouvel état des gains et pertes de réévaluation a été présenté pour l'exercice clos le 31 mars 2013, dans lequel figure l'évolution de la juste valeur de marché de certains actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur.

L'adoption du chapitre SP 3450 a donné lieu à un changement de la méthode utilisée pour évaluer et communiquer les intérêts sur les actifs financiers de la méthode simple, ou linéaire, vers la méthode du taux d'intérêt effectif. Le changement de méthode n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers.

En outre, aux termes des chapitres SP 1201 et SP 3450, tous les instruments financiers, y compris les dérivés, sont inclus dans l'état de la situation financière. Ils sont évalués à la juste valeur, au coût ou au coût après amortissement, en fonction des caractéristiques de l'instrument et des méthodes comptables retenues par Infrastructure Ontario. Comme le permet le chapitre SP 3450, Infrastructure Ontario a choisi d'identifier et de comptabiliser les dérivés incorporés sur une base prospective.

Conformément aux dispositions de transition du chapitre SP 3450, Infrastructure Ontario a comptabilisé un actif dérivé de 236,9 M\$ et un passif dérivé de 284,7 M\$ au titre de la juste valeur de ses dérivés sur swaps de taux d'intérêt au 1^{er} avril 2012, un ajustement correspondant ayant été inscrit aux gains (pertes) de réévaluation.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur la présentation des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés pour la période. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des frais de livraison des projets, la provision pour moins-valeur du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations et d'autres estimations dont l'incidence serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

Instruments financiers

Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des prêts en cours, des dérivés, des créances sur projets et des placements. Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des comptes créditeurs et charges à payer, des intérêts à payer, des dérivés, de la facilité de crédit de l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et de la dette liée au programme de prêts.

Comptabilisation et évaluation initiales

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant i) à la juste valeur ou ii) au coût ou au coût après amortissement. Les dérivés, les placements de portefeuille en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et les instruments financiers à la juste valeur sont classés comme étant à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont classés comme étant au coût ou au coût après amortissement. Les dérivés sont les seuls actifs financiers ou passifs financiers qu'Infrastructure Ontario évalue à la juste valeur. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. La société n'a aucun placement de portefeuille en titres de capitaux propres coté sur un marché actif ni aucun instrument financier à la juste valeur.

On a déterminé que le coût après amortissement des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 5) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts, actualisée au coût d'emprunt d'Infrastructure Ontario. La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en soi, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce qu'il y ait concordance avec la subvention d'intérêts sous-jacente.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou du passif financier ou déduits de celle-ci, respectivement. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges dans l'état des résultats.

Les achats et les ventes d'actifs financiers prévoyant la livraison d'actifs dans une période prescrite par la réglementation ou une convention sur le marché (opérations normalisées) sont comptabilisés à la date de la transaction.

INFRASTRUCTURE ONTARIO**NOTES ANNEXES****31 mars 2013 et 2012**

Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

i. Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 : Autres techniques en vertu desquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont observables directement ou indirectement
- Niveau 3 : Techniques s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt.

ii. Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût après amortissement.

L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût après amortissement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

*Dépréciation**i. Perte de valeur d'un placement (non coté sur un marché actif)*

Une baisse de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » si la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La baisse de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement de portefeuille s'accroît par la suite.

ii. Dépréciation de prêts en cours

Une provision pour moins-valeur du portefeuille de prêts est maintenue à un niveau qu'Infrastructure Ontario juge suffisant pour absorber les moins-values et les pertes sur prêts. La provision pour moins-valeur consiste en une provision générale qui est révisée périodiquement. Une provision pour moins-valeur de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille. La provision pour moins-valeur est sous-tendue par un processus de classement du risque selon lequel une note de risque est attribuée lors de la constitution du dossier de prêt, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Plusieurs facteurs sont pris en compte lors de la détermination du niveau de la provision pour moins-valeur, notamment la sensibilité aux notes de risque, les secteurs d'activité, la qualité du portefeuille, la combinaison d'activités, la conjoncture économique et la situation des marchés du crédit.

INFRASTRUCTURE ONTARIO**NOTES ANNEXES****31 mars 2013 et 2012**

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts et de placements très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

Instruments financiers dérivés

Infrastructure Ontario a recours à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la naissance du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Les dérivés sont pris en compte dans les actifs financiers lorsque la juste valeur est en position débitrice et dans les passifs financiers lorsqu'elle est en position créditrice.

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement à l'état des résultats lors du règlement.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé en tant que dérivé si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- a) les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte;
- b) un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé;
- c) l'instrument hybride n'est pas évalué à la juste valeur.

Lorsqu'elle conclut de nouveaux contrats, Infrastructure Ontario met en œuvre un processus documenté visant à relever l'existence de dérivés incorporés. Un questionnaire énumérant des indications de l'existence d'un dérivé incorporé est rempli au départ afin de déterminer si l'accord peut donner lieu à un dérivé incorporé. Lorsque l'existence d'un dérivé incorporé est confirmée, la direction examine les conditions propres au contrat afin de déterminer si le dérivé doit être évalué séparément ou intégré au contrat hôte. Il n'y avait aucun dérivé incorporé pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel informatique et matériel connexe	3 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	De 5 à 10 ans

Dépréciation d'immobilisations corporelles

La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité que la valeur comptable d'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Constatation des produits

Intérêts sur prêts

Les intérêts sur les placements et les prêts en cours sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais de livraison des projets

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats rémunérés à l'acte ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats rémunérés à l'acte sont comptabilisés lorsque les coûts sont engagés. Les produits des contrats à prix fixe sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés par rapport aux coûts totaux estimatifs. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont comptabilisés en produits lorsque les services sont rendus.

Coûts recouvrables

Les coûts recouvrables sont comptabilisés en produits lorsque les frais connexes sont engagés.

Crédit de financement

Par le passé, Infrastructure Ontario recevait du financement du ministère de l'Infrastructure au titre des charges engagées pendant l'exercice. Le financement était comptabilisé dans les produits non gagnés jusqu'à ce que la société engage les charges. Une fois les dépenses engagées par la société, le financement était comptabilisé en produits.

2. RETRAITEMENT DES ÉTATS FINANCIERS DES PÉRIODES ANTÉRIEURES

Il a été nécessaire d'apporter des ajustements à l'information financière comparative de l'exercice clos le 31 mars 2012 en ce qui a trait à la comptabilisation des contrats à prix fixe visant les grands projets, de l'amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur et des gains (pertes) à la vente de placements.

Durant l'exercice, la direction a déterminé que les produits et les charges liés aux contrats à prix fixe visant les grands projets doivent être comptabilisés à l'approbation du projet, puisque le prix peut être déterminé et que les coûts estimatifs du projet peuvent être évalués d'une manière fiable. Certains produits et charges de la division des grands projets étaient antérieurement reportés et comptabilisés sur la période de construction. L'ajustement a donné lieu à un excédent accumulé de 9,4 M\$ et de 11,2 M\$ aux 31 mars 2011 et 2012, respectivement, et à une hausse correspondante de 1,9 M\$ de l'excédent pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

En 2008, Infrastructure Ontario a commencé à amortir en résultat les coûts reportés sur prêts à conditions de faveur selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement n'a pas été calculé correctement à l'adoption, ce qui a donné lieu à une sous-évaluation de 10,3 M\$ des prêts et de l'excédent accumulé au 1^{er} avril 2011. La correction a été apportée rétroactivement.

Les gains et pertes à la vente de placements, qui étaient auparavant reportés et amortis sur la durée du prêt connexe, auraient dû être comptabilisés intégralement dans la période de cession.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Les ajustements susmentionnés ont été apportés rétroactivement aux résultats de la période précédente, et ils ont eu l'incidence suivante sur les états financiers comparatifs :

Ajustements de l'état de la situation financière

(en milliers de dollars)	31 mars 2012 Publié anté- rieurement	Ajustement des périodes antérieures	31 mars 2012 Retraité
Créances sur projets	125 427 \$	18 940 \$	144 367 \$
Coûts reportés relatifs aux projets	16 582	(16 582)	-
Produits reportés	19 098	(14 475)	4 623
Charges à payer	19 233	5 570	24 803
Prêts à recevoir	3 674 971	10 274	3 685 245
(Produits) charges reportées au titre de la couverture	(5 812)	5 812	-
Excédent accumulé			
Ajustement accumulé au titre des exercices antérieurs à 2012	-	11 169	-
Ajustement au titre de l'exercice 2012	-	16 180	-
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	87 977	27 349	115 326

Ajustements de l'état des résultats

(en milliers de dollars)	31 mars 2012 Publié anté- rieurement	Ajustement des périodes antérieures	31 mars 2012 Retraité
Produits de placement	20 143 \$	14 296 \$	34 439 \$
Frais de livraison des projets	64 700	(7 209)	57 491
Grands projets – charges relatives au programme	70 777	(10 740)	60 037
Projets commerciaux – charges relatives au programme	(818)	1 647	829
Excédent	16 729	16 180	32 909

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Trésorerie	29 043 \$	11 577 \$
Équivalents de trésorerie	634 418	596 238
	663 461 \$	607 815 \$

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements du marché monétaire comptabilisés au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Au 31 mars 2013, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 0,98 % à 1,56 % (de 0,99 % à 1,24 % en 2012).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

4. COMPTES DÉBITEURS

(en milliers de dollars)	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Créances clients	67 765 \$	68 338 \$
TVH/TPS	3 504	4 153
Autres débiteurs	27	286
	71 296 \$	72 777 \$

5. PRÊTS EN COURS

(en milliers de dollars)	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Avances sur construction		
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	604 333 \$	520 342 \$
Total	604 333	520 342
Débitures à recevoir	Intérêts (%)	Intérêts (%)
Programme de prêts à conditions de faveur		
Échéance de 5 ans ou moins	-	170
Échéance de 6 à 10 ans	92 830	118 233
Échéance de 11 à 15 ans	47 354	52 632
Échéance de 16 à 20 ans	327 054	349 383
Échéance de plus de 20 ans	69 626	72 351
	536 864	592 769
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure		
Échéance de 5 ans ou moins	37 448	40 631
Échéance de 6 à 10 ans	450 433	357 407
Échéance de 11 à 15 ans	598 066	467 538
Échéance de 16 à 20 ans	914 870	849 264
Échéance de plus de 20 ans	1 222 043	938 730
	3 222 860	2 653 570
Total	3 759 724	3 246 339
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur		
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(77 736)	(88 592)
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	9 995	10 856
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur à la clôture de l'exercice	(67 741)	(77 736)
Provision pour moins-value de prêts	(3 814)	(3 700)
Prêts en cours	4 292 502 \$	3 685 245 \$

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités et d'autres organismes publics. Le taux d'intérêt des prêts à la construction correspond au taux des acceptations bancaires de 30 jours majoré de 10 points de base. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débiteurs (moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

Les débiteurs à recevoir sont dues par des municipalités et d'autres organismes publics et sont assorties d'échéance de 5 ans à 40 ans.

INFRASTRUCTURE ONTARIO**NOTES ANNEXES****31 mars 2013 et 2012**

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts en cours par l'intermédiaire de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur recevant du financement de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et peut devoir fournir une assurance sur le prêt.

6. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario utilise diverses stratégies de gestion du risque et exerce ses activités en respectant des limites strictes d'exposition au risque afin de s'assurer que son exposition au risque est gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours, il y a l'utilisation d'instruments financiers dérivés (les « dérivés »). Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures de flux de trésorerie à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Les couvertures sont constituées au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur une ou plusieurs valeurs nominales en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario d'opérer compensation entre ses prêts et ses dettes obligataires et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui minimisent l'exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe en cours et portefeuilles de titres de créance à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Tous les swaps de taux d'intérêt ont été conclus avec l'OOF comme partie contractante. L'OOF a la faculté, à certaines dates à l'intérieur de la période de swap, de réviser un swap de taux d'intérêt individuel, ce qui peut donner lieu à un règlement en espèces ou à un encaissement, sans incidence sur l'efficacité de l'opération de swap.

Le tableau ci-dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2013, en fonction des valeurs nominales des contrats. Les valeurs nominales des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les valeurs nominales ne sont pas comptabilisées à l'état de la situation financière. Elles représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatives du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

Échéance						Valeur	
(en millions de dollars)	À moins		De 2 à	De 6 à	De 11 à	À plus de	nominale
	de 1 an		5 ans	10 ans	15 ans	15 ans	totale
Dette	302	\$	1 272	1 094	0	725	3 393
Prêts en cours	196	\$	870	1 073	744	812	3 695

Les dérivés ont été comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2013, ce qui a donné lieu à un actif dérivé de 256,2 M\$, à des passifs dérivés de 326,9 M\$ et à une perte latente de 70,7 M\$ comptabilisée à l'état des gains et pertes de réévaluation.

INFRASTRUCTURE ONTARIO

NOTES ANNEXES

31 mars 2013 et 2012

7. CRÉANCES SUR PROJETS

Les créances sur projets sont des produits et des recouvrements de charges comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges sont engagées. Certaines créances sur projets, y compris les charges d'intérêts servant à financer les créances, ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances sur projets sont dues par divers ministères de l'Ontario.

8. PLACEMENTS

Les placements consistent en des obligations utilisées comme instruments de couverture économique, tel que l'explique la note 1, lesquels sont présentés au coût après amortissement. Au 31 mars 2013, les taux d'intérêt sur ces placements variaient de 1,90 % à 5,00 % (de 1,90 % à 5,20 % en 2012) et les échéances allaient de mars 2014 à juin 2043.

9. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'OOF

L'OOF, un organisme de la province d'Ontario, a consenti à Infrastructure Ontario une facilité de crédit renouvelable subordonnée de 200 M\$ destinée au fonds de roulement nécessaire au programme de livraison des projets. Les avances doivent être remboursées à l'achèvement des projets distincts selon le modèle de diversification des modes de financement et d'approvisionnement (« DMFA »). Au 31 mars 2013, Infrastructure Ontario avait prélevé 73,0 M\$ (83,0 M\$ en 2012) au titre de cette facilité de crédit, à un taux d'intérêt correspondant au coût d'emprunt de la province pour des emprunts d'une durée semblable. Les intérêts varient entre 1,59 % et 2,64 % (entre 1,98 % et 2,64 % en 2012) et les échéances vont d'août 2013 à juillet 2015.

Le 6 juin 2011, Infrastructure Ontario a adopté un nouveau règlement d'emprunt qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 l'autorisation d'emprunter des fonds de la société et repousse la date du remboursement obligatoire de tous les emprunts au 29 juin 2019. Par la suite, Infrastructure Ontario et l'OOF ont conclu une entente modificative qui prolonge jusqu'au 29 juin 2016 la période pendant laquelle Infrastructure Ontario peut emprunter des fonds et repousse la date du remboursement obligatoire au 29 juin 2019.

Infrastructure Ontario a entrepris des pourparlers avec l'OOF en vue de modifier la facilité de crédit destinée au fonds de roulement nécessaire à tous les projets attribués à l'organisme par le ministre.

10. DETTE – PROGRAMME DE PRÊTS

(en milliers de dollars)	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Papier commercial	669 213 \$	604 149 \$
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	1 250 000	1 250 000
Obligations de la SOTI et de la société	2 080 000	1 635 000
Montant emprunté à la province d'Ontario	799 681	799 681
Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux	120 000	120 000
Montants empruntés à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	334 490	213 257
	5 253 384	4 622 087
Frais d'émission	(9 646)	(9 422)
	5 243 738 \$	4 612 665 \$

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Papier commercial

Infrastructure Ontario émet des billets dans le cadre d'un programme de papier commercial. Les fonds servent à combler les besoins de financement à court terme, y compris la gestion de la trésorerie, le financement des actifs et les besoins généraux du fonctionnement. Le programme est autorisé à émettre un maximum de 750 M\$ pour des durées pouvant aller jusqu'à un an. Au cours de l'exercice, les intérêts sur les billets ont varié de 1,05 % à 1,07 % (de 1,03 % à 1,18 % en 2012). Au 31 mars 2013, les échéances allaient d'avril 2013 à juin 2013.

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Le 17 juillet 2006, au moment de sa fusion avec l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (l'« OOFIS »), Infrastructure Ontario a pris en charge 650 M\$ d'obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Les obligations portent intérêt au taux de 4,60 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2015.

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par année et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037.

Le 26 août 2008, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations portaient intérêt au taux de 3,95 % par année et venaient à échéance le 3 juin 2013. Les obligations ont été rachetées.

Obligations de la SOTI et de la société

Infrastructure Ontario émet des obligations en faveur de la province d'Ontario afin de financer son programme de prêts. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées en dernier lieu concurremment à la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario. Les obligations portent intérêt à des taux allant de 2,02 % à 4,96 % (de 2,02 % à 4,96 % en 2012) par an, et les échéances vont de septembre 2014 à juin 2043. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

Montant emprunté à la province d'Ontario

Infrastructure Ontario a obtenu de la province d'Ontario un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 800 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2013, les intérêts sur le billet ont été fixés à 1,00 % (0,99 % en 2012).

Montant emprunté à l'Agence ontarienne des eaux

Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), un organisme de la province d'Ontario, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 1^{er} mars 2023. Les intérêts sur le billet sont révisés mensuellement, le taux d'intérêt étant fixé à quatre points de base sous le taux CDOR, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2013, les intérêts sur le billet ont été fixés à 1,22 % (1,16 % en 2012).

Les montants empruntés à la province d'Ontario et à l'AOE fournissent : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations non subordonnées telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et le papier commercial, ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario, et iii) un capital de base à long terme stable qui permet à Infrastructure Ontario d'obtenir une notation élevée.

Montants empruntés à la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

Infrastructure Ontario obtient de la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (la « SOGFII »), un organisme de la province d'Ontario, des emprunts subordonnés d'une durée de cinq ans. Il s'agit d'obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui seront remboursées en dernier lieu concurremment à la dette publique non garantie actuelle et future d'Infrastructure Ontario.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Les intérêts sur les obligations à taux fixe s'échelonnent de 1,92 % à 3,05 %, sont composés semestriellement et sont payés à l'échéance. Les échéances vont de janvier 2016 à février 2018. Les intérêts sur les obligations à taux variable sont fixés et composés trimestriellement et sont assortis d'un taux plancher de 1,55 % par année. En 2012-2013, Infrastructure Ontario a payé le taux plancher de 1,55 % sur toutes les obligations à taux variable dues à la SOGFII. Les échéances s'échelonnent d'octobre 2016 à février 2018.

Frais d'émission

Les frais engagés lors de l'émission des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure et des obligations de la SOTI et de la société sont déduits de la dette connexe et amortis sur la durée des obligations en question.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2013				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût	12 876 \$	4 153	1 984	9 828	28 841
Solde au 1 ^{er} avril 2012	1 132	351	-	-	1 483
Ajouts	14 008	4 504	1 984	9 828	30 324
Solde au 31 mars 2013					
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2012	12 191	3 918	1 577	4 869	22 555
Dotation à l'amortissement	681	210	112	930	1 933
Solde au 31 mars 2013	12 872	4 128	1 689	5 799	24 488
Valeur comptable nette au 31 mars 2013	1 136 \$	376	295	4 029	5 836

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2012 Retraité, notes 2 et 25				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût	12 600 \$	4 153	1 984	9 596	28 333
Solde au 1 ^{er} avril 2011	276	-	-	232	508
Ajouts	12 876	4 153	1 984	9 828	28 841
Solde au 31 mars 2012					
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2011	11 443	3 743	1 459	3 928	20 573
Dotation à l'amortissement	748	175	118	941	1 982
Solde au 31 mars 2012	12 191	3 918	1 577	4 869	22 555
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	685 \$	235	407	4 959	6 286

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

12. PRODUITS (CHARGES) D'INTÉRÊTS ET PRODUITS DE PLACEMENT

Dans les prévisions, les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les produits de placement sont pris en compte dans la marge nette; ils sont cependant comptabilisés en tant qu'intérêts sur les prêts, produits de placement et charges d'intérêts sur une base brute.

(en milliers de dollars)	2013	2013	2012
	Prévisions		Retraité Notes 2 et 25
Produits d'intérêts sur prêts	- \$	140 767 \$	119 483 \$
Produits de placement	-	19 247	34 439
Charges d'intérêts sur la dette	-	(146 199)	(128 337)
Marge d'intérêts nette	10 350 \$	13 815 \$	25 585 \$

La ventilation des charges d'intérêts sur la dette est présentée ci-après :

(en milliers de dollars)	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Papier commercial	6 769 \$	7 415 \$
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	55 850	56 160
Obligations de la SOTI et de la société	67 702	52 149
Montant emprunté à la province d'Ontario	7 957	8 157
Montant emprunté à l'AOE	1 416	1 401
Montants empruntés à la SOGFII	6 505	3 055
	146 199 \$	128 337 \$

(en milliers de dollars)	2013	2012
		Retraité Notes 2 et 25
Intérêts en trésorerie reçus	161 189 \$	138 976 \$
Intérêts en trésorerie payés	(156 310)	(138 651)
	4 879	325
Produits d'intérêts et de placement hors trésorerie		
Gain à la vente de placements	2 594	12 700
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur (note 5)	9 995	10 856
Autres produits d'intérêts et de placement hors trésorerie	(3 653)	1 704
Produits d'intérêts et de placement, montant net	13 815 \$	25 585 \$

Les autres produits d'intérêts et de placement hors trésorerie comprennent le montant net des produits d'intérêts à recevoir et des charges d'intérêts à payer ainsi que l'amortissement des primes et des escomptes à l'achat de placements.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

13. FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAUX

(en milliers de dollars)	2013	2013	2012
	Prévisions		Retraité Notes 2 et 25
Communications	347	176	350
Technologies de l'information	7 639	7 470	6 213
Bureau et administration	1 976	1 391	1 441
Locaux	5 515	5 535	5 604
Services professionnels et de consultation	4 479	2 800	3 343
Dotation à l'amortissement	2 101	1 933	1 982
	22 057 \$	19 305 \$	18 933 \$

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a une dépendance économique envers la province puisque 47 % de ses produits pour l'exercice clos le 31 mars 2013 (49 % en 2012) lui ont été versés par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des sociétés d'État et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère du Procureur général, le ministère des Services gouvernementaux, le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère des Transports, en plus du ministère de l'Infrastructure.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont :

1. Frais de livraison des projets
Des frais établis en fonction du marché sur un pourcentage des coûts liés aux projets sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et de développement lié aux travaux publics, qui sont offerts à différents ministères.
2. Frais de gestion
Des frais établis en fonction du marché sur un pourcentage des coûts liés aux projets sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont offerts au portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure.
3. Coûts recouvrables
Certains projets et services sont fournis à divers ministères sur une base de recouvrement des coûts.

Infrastructure Ontario a emprunté des montants portant intérêts à l'AOE, à la province d'Ontario, à la SOGFII et à l'OOF (notes 9 et 10).

Infrastructure Ontario a engagé des charges au titre des services de l'OOF s'élevant à 0,92 M\$ (0,92 M\$ en 2012).

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société fournit des prestations de retraite à certains de ses salariés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime multiemployeurs à prestations déterminées mis sur pied par la province d'Ontario. Le coût du régime de retraite, soit 0,6 M\$ (0,5 M\$ en 2012), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. De plus, le coût des prestations complémentaires de retraite pour ces salariés est payé par le ministère des Services gouvernementaux et n'est pas compris dans les états financiers.

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous ses autres salariés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, deux régimes de retraite à cotisations déterminées étaient en vigueur, un pour les salariés de chaque entité remplacée, soit la SOTI et la SIO. Chaque régime était assorti de cotisations salariales et patronales différentes. Le 1^{er} avril 2012, la société a fusionné les régimes de retraite à cotisations déterminées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, le coût de ce régime s'est élevé à 2,3 M\$ (2,0 M\$ en 2012).

16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs ainsi que des prêts en cours. La société fait également des placements et conclut des transactions dérivées.

À l'exception des dérivés, les principaux passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont les prêts et emprunts ainsi que les dettes fournisseurs et autres créditeurs. Le principal objectif de ces passifs financiers consiste à financer les activités et le portefeuille de prêts de la société.

La juste valeur des actifs financiers et passifs financiers correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé dans une transaction courante entre parties consentantes, autre que dans le cadre d'une vente forcée ou d'une liquidation.

Comme l'explique la note 1, Infrastructure Ontario évalue ses dérivés à la juste valeur. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Infrastructure Ontario conclut des dérivés sur taux d'intérêt afin d'atténuer le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. La haute direction de la société supervise la gestion de ces risques. Toutes les activités liées aux dérivés conclus aux fins de gestion des risques sont exercées par des équipes spécialisées qui sont dotées de compétences et d'une expérience appropriées et sont encadrées comme il se doit. Infrastructure Ontario a pour politique de n'avoir recours à des dérivés que pour atténuer le risque de taux d'intérêt et non aux fins de spéculation.

Au 31 mars 2013, Infrastructure Ontario détenait des actifs dérivés de 256,2 M\$ et des passifs dérivés de 326,9 M\$. La juste valeur de ces deux éléments a été déterminée selon le niveau 2 de la hiérarchie, comme l'explique la note 1.

Infrastructure Ontario conclut des swaps de taux d'intérêt avec l'OOF. La juste valeur de ces dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temporelle de l'argent et de la courbe de rendement ou de facteurs de volatilité qui sous-tendent les positions. Pour déterminer la juste valeur des dérivés, on doit tenir compte du risque de crédit et des coûts directs continus sur la vie des instruments.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

17. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le conseil d'administration examine et approuve les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité de la contrepartie à satisfaire à ses obligations contractuelles envers Infrastructure Ontario. La société est essentiellement exposée au risque de crédit au titre de ses prêts en cours et de sa trésorerie à recevoir. La société gère et contrôle le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen. La surveillance du risque de crédit incombe en grande partie au comité du risque du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit les principes d'évaluation du risque de crédit de chaque catégorie d'emprunteurs et place des limites aux prêts afin de tenir compte du risque et de la capacité de l'emprunteur d'assurer ultérieurement le service de la dette. Un contrôle diligent est effectué, et la note finale ainsi que le montant maximal du prêt de chaque demandeur sont soumis à l'approbation de la haute direction et, au besoin, du comité du risque du conseil d'administration.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts afin de permettre de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties, notamment au moyen d'examens périodiques des garanties. Les limites par contrepartie sont établies grâce à un système de classement du risque de crédit qui attribue une note à chaque contrepartie. Les notes sont revues régulièrement. Le processus d'examen des prêts vise à permettre à la société d'évaluer la perte potentielle pouvant découler des risques auxquels elle est exposée et d'apporter les correctifs nécessaires.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit, compte non tenu des dérivés et des garanties ou autres rehaussements de crédit, s'établissait comme suit au 31 mars 2013 :

(en milliers de dollars)	2013	En souffrance
Trésorerie et équivalents de trésorerie	663 461	-
Comptes débiteurs	71 296	34 704
Intérêts à recevoir	52 619	-
Produits de placement à recevoir	1 994	-
Prêts en cours	4 292 502	-
Créances sur projets	155 590	-
Placements	332 880	-
	<u>5 570 342 \$</u>	<u>34 704</u>

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Puisque les emprunteurs d'Infrastructure Ontario appartiennent au secteur public, ils présentent un risque de crédit peu élevé du fait de leur capacité unique à générer ou à recevoir des produits en contrepartie de services publics essentiels ou de modèles d'affaires peu risqués qui servent les intérêts du secteur public. Le profil des prêts en cours s'établissait comme suit au 31 mars 2013 :

(en milliers de dollars)	Encours total	Atténuation du risque de crédit
Catégorie 1		
Municipalités	3 068 273 \$	Les produits fiscaux et les transferts provinciaux représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette.
Universités	184 414	
Régies locales des services publics	555	
	3 253 242	
Catégorie 2		
MaRS	153 612	Les secteurs sont réglementés ou ont droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale et, par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette.
Sociétés de distribution locales	198 580	
Soins de longue durée	129 464	
Logement abordable (SCHL)	126 569	
Logement abordable (hors SCHL)	213 973	
Logement social	5 694	
Centres autochtones d'accès aux soins de santé	6 886	
	834 778	
Catégorie 3		
Centrales électriques	92 126	Ces organismes sont tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds.
Systèmes énergétiques communautaires	18 642	
Corporations municipales (autres)	29 038	
Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, centres de soins palliatifs, etc.)	132 631	
Activités sportives et récréatives	3 600	
	276 037	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur		
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(77 736)	
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	9 995	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur à la clôture de l'exercice	(67 741)	
Provision pour moins-value de prêts	(3 814)	
Prêts en cours	4 292 502 \$	

Garanties

Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario atténue son risque de crédit au titre du portefeuille de prêts au moyen de diverses provisions pour prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des garanties adéquates, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes et d'accords ainsi que des nantissements.

INFRASTRUCTURE ONTARIO**NOTES ANNEXES****31 mars 2013 et 2012**

Dépréciation

La provision pour moins-value du portefeuille de prêts est maintenue à un niveau qu'Infrastructure Ontario considère comme suffisant pour absorber les moins-values et les pertes sur prêts.

La provision pour moins-value du portefeuille de prêts est constituée lorsqu'un examen prudent par Infrastructure Ontario de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value ou perte. La provision pour moins-value est étayée par un processus de classement du risque en vertu duquel des notes sont attribuées lors du montage du prêt, surveillées en continu et ajustées pour refléter l'évolution du risque de crédit sous-jacent. La détermination du niveau de la provision pour moins-value tient compte de divers facteurs, y compris la sensibilité aux notes, les secteurs économiques, la qualité du portefeuille, la composition d'activités, la conjoncture économique et les conditions des marchés du crédit.

Aucun actif n'avait été déprécié au 31 mars 2013.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue par suite de variations des prix du marché. Le risque de marché englobe le risque de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de marché au titre des placements qu'elle achète aux fins de couverture économique des fonds empruntés en sus de ses besoins immédiats en matière de financement de prêts. Ces placements sont vendus au besoin afin de financer les prêts. La nature à court terme de ces placements atténue le risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. Il y a risque de taux d'intérêt lorsque la réévaluation des actifs n'est pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. Si, par exemple, un prêt du portefeuille de la société est assorti d'une durée de 20 ans (actif) et que la dette connexe (passif) est assortie d'une durée inférieure, il pourrait être nécessaire d'émettre la dette à plusieurs reprises sur la durée de l'actif. Chaque fois que la dette est renouvelée ou refinancée, il existe un risque que les taux d'intérêt aient grimpé, ce qui donnerait lieu soit à une baisse des produits d'intérêts nets soit, si le prêt accordé est assorti d'un taux inférieur au taux d'emprunt de la société, à une augmentation de la perte nette.

La direction contrôle le risque de taux d'intérêt grâce à l'alignement naturel des échéances des actifs et des passifs et à des swaps de taux d'intérêt. Par exemple, la direction a atténué le risque de taux d'intérêt lié à sa réserve en effectuant des placements dont les durées sont harmonisées à celles des emprunts consentis par la province et l'AOE.

Infrastructure Ontario est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt dans la période entre l'émission de la dette à long terme et la date à laquelle elle verse le financement aux organismes publics. Afin de gérer ce risque de taux d'intérêt, Infrastructure Ontario investit dans des obligations assorties d'échéances semblables permettant de neutraliser le taux d'intérêt jusqu'à ce que les fonds soient prêtés.

Le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de prêts à la construction à taux variable est minimisé au moyen de financement à court terme assorti d'échéances semblables qui vient soutenir ces prêts. D'autre part, la gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts à taux fixe s'appuie sur le recours à un financement assorti d'échéances similaires et à des swaps de taux d'intérêt par l'intermédiaire de l'OOF, puisque, contrairement à la réserve et aux portefeuilles de prêts à la construction, il n'est pas possible d'harmoniser plus exactement les échéances de l'actif et du passif de ces prêts.

En vertu de la politique de gestion de l'actif et du passif d'Infrastructure Ontario, le risque de taux d'intérêt est surveillé et communiqué en continu à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. La politique de gestion de l'actif et du passif dote la haute direction des outils nécessaires à la gestion du risque de taux d'intérêt et de la capacité à charger l'effectif de la division des marchés financiers de l'OOF d'exécuter des transactions financières visant à gérer le risque de taux d'intérêt, y compris le recours aux

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

dérivés. La société a établi une limite stricte en matière de risque de taux d'intérêt, laquelle précise la perte maximale attendue advenant une variation hypothétique de 100 points de base des taux d'intérêt, en plus de restreindre la perte potentielle en minimisant l'exposition à un point donné de la courbe de rendement.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

Une variation positive ou négative de un pour cent des taux d'intérêt aurait l'incidence suivante sur l'excédent (le déficit) annuel et sur les gains et pertes de réévaluation accumulés :

Diminution/augmentation des taux d'intérêt	Incidence	
	État des résultats	Gains/pertes de réévaluation
-1 % / +1 %	5,5 M\$ / (4,5 M)	0,7 M\$ / (0,7 M)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ses prêteurs sont protégés par un fonds de réserve financé au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE. Les fonds de réserve sont essentiellement investis dans des instruments liquides à court terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible (p. ex. : l'impossibilité pour Infrastructure Ontario de conclure un placement de titres d'emprunt au moment prévu, la désorganisation du programme d'émission de papier commercial à court terme ou d'importants besoins en trésorerie imprévus par les clients).

L'objectif principal de la stratégie de placement est d'assurer la sécurité du capital ainsi que la souplesse et la liquidité de la réserve. La politique de gestion de l'actif et du passif impose des limites quant au type et à la teneur de tous les placements en pourcentage du total du portefeuille, en conformité avec la *Loi sur l'administration financière* de la province d'Ontario.

Le règlement administratif régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario est approuvé par le conseil d'administration et par le ministre de l'Infrastructure et le ministre des Finances tous les 18 mois. Les emprunts font l'objet d'un examen trimestriel par le comité du risque. Tous les emprunts sont effectués après prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique de gestion de l'actif et du passif. L'OOF coordonne et exécute toutes les activités d'emprunt. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province d'Ontario afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

Outre les directives en matière de gestion des liquidités énoncées dans la politique de gestion de l'actif et du passif, la société s'est dotée d'une politique de gestion du capital, laquelle, sous la supervision du comité du risque du conseil d'administration, vise à maintenir la liquidité des marchés. Les limites imposées par la politique de gestion du capital font en sorte que le capital destiné aux réserves pour risques est en tout temps suffisant pour empêcher les pertes sur prêts extrêmes d'avoir une incidence sur les investisseurs dans le papier commercial ou les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'Infrastructure Ontario. En maintenant un capital proportionnel au risque sur prêts pris en charge, Infrastructure Ontario conservera sa notation « AA » et, ainsi, sa capacité continue à emprunter des fonds sur les marchés des capitaux par l'intermédiaire de l'OOF.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2013 :

(en milliers de dollars)	De 6 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Après 5 ans	Total
Comptes créditeurs	11 141 \$	-	-	11 141
Charges à payer	42 152	-	-	42 152
Intérêts à payer	43 765	10 550	-	54 315
Facilité de crédit de l'OOF	48 000	25 000	-	73 000
Dette – programme de prêts	969 213	865 000	3 409 525	5 243 738
Engagements de prêts non déboursés (note 19)	-	-	-	938 000
Total des passifs financiers non dérivés	1 114 271 \$	900 550	3 409 525	6 362 346

18. ÉVENTUALITÉS

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends, y compris les différends provisionnés, n'aura aucune incidence importante sur la situation financière consolidée de la société.

19. ENGAGEMENTS

Programme de prêts :

(en milliers de dollars)

Année du programme	Financement approuvé	Fonds avancés
2004 - 2005	582 000 \$	466 000 \$
2005 - 2006	319 000	261 000
2006 - 2007	49 000	40 000
2007 - 2008	434 000	393 000
2008 - 2009	648 000	602 000
2009 - 2010	1 039 000	898 000
2010 - 2011	1 038 000	735 000
2011 - 2012	855 000	708 000
2012 - 2013	475 000	398 000
	5 439 000 \$	4 501 000 \$

Les paiements minimaux annuels de location en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices sont présentés ci-après :

(en milliers de dollars)

Exercice	Montant
2013 - 2014	4 392 \$
2014 - 2015	4 687
2015 - 2016	5 008
2016 - 2017	5 359
2017 - 2018	5 734
	25 180 \$

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

20. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

Infrastructure Ontario détient en fiducie plusieurs comptes bancaires de fonctionnement et un compte de placements à court terme qu'elle administre au nom du ministère de l'Infrastructure. Les comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère de l'Infrastructure se sont élevés à 157,6 M\$ (166,2 M\$ en 2012), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu du certificat d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie administré par Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2013, les fonds sous administration s'élevaient à 1,3 M\$ (0,7 M\$ en 2012).

Au 31 mars 2013, Infrastructure Ontario détenait un montant de 11,5 M\$ versé par la ville de Markham et le gouvernement fédéral au titre d'un projet de site des Jeux panaméricains et parapanaméricains. En avril 2013, ces fonds ont été versés au consortium qui assure la construction du site.

Au 31 mars 2013, Infrastructure Ontario détenait un montant de 0,3 M\$ en sa qualité de mandataire du ministère du Procureur général au titre du projet de palais de justice de Waterloo. Ces fonds seront versés au consortium de construction au nom du ministère au premier trimestre de l'exercice 2014.

21. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Tel que l'illustre la note 14, Infrastructure Ontario a une dépendance économique envers la province d'Ontario, puisqu'une partie importante de ses produits est tirée de services fournis à différents ministères de la province.

Compte tenu du soutien de la province sous la forme d'un engagement pluriannuel à l'égard des projets d'infrastructure publique et d'un emprunt de 50 ans, Infrastructure Ontario est considérée comme une entité en exploitation.

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

22. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée et de la façon dont les activités sont classées aux fins de planification et d'évaluation du rendement. Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2013					Total
	Grands projets	Prêts	Projets commerciaux	Gestion immobilière	Planification et aménagement immobiliers	
Produits						
Produits d'intérêts	- \$	140 767	-	-	-	140 767
Produits de placement	-	19 247	-	-	-	19 247
Frais de livraison des projets	59 805	-	2 341	-	-	62 146
Frais de gestion	-	-	-	29 174	12 047	41 221
Coûts recouvrables	67 670	-	6 442	11 486	2 687	88 285
Autres produits	10	1 285	-	-	-	1 295
	127 485	161 299	8 783	40 660	14 734	352 961
Charges						
Salaires et avantages sociaux	18 063	4 732	2 829	20 197	9 238	55 059
Frais généraux et d'administration	6 044	3 108	730	6 372	3 051	19 305
Charges relatives au programme						
Frais de consultation relatifs aux projets	76 692	-	10 136	-	2 328	89 156
Charges d'intérêts	-	146 199	-	-	-	146 199
Provision pour moins-value de prêts	-	114	-	-	-	114
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	-	-	9 108	-	9 108
Frais de financement relatifs aux projets	1 969	-	-	-	-	1 969
	78 661	146 313	10 136	9 108	2 328	246 546
	102 768	154 153	13 695	35 677	14 617	320 910
Excédent	24 717 \$	7 146	(4 912)	4 983	117	32 051

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

Exercice clos le 31 mars 2012 Retraité, notes 2 et 25						
(en milliers de dollars)	Grands projets	Prêts	Projets commerciaux	Gestion immobilière	Planification et aménagement immobiliers	Total
Produits						
Produits d'intérêts	- \$	119 483	-	-	-	119 483
Produits de placement	-	34 439	-	-	-	34 439
Frais de livraison des projets	55 844	-	1 647	-	-	57 491
Frais de gestion	-	-	-	27 834	-	27 834
Coûts recouvrables	41 853	100	-	3 896	1 586	47 435
Crédit de financement	-	-	-	9 144	13 400	22 544
Autres produits	35	-	-	-	-	35
	97 732	154 022	1 647	40 874	14 986	309 261
Charges						
Salaires et avantages sociaux	19 232	3 829	588	22 043	6 074	51 766
Frais généraux et d'administration	6 777	2 577	230	7 499	1 850	18 933
Charges relatives au programme						
Frais de consultation relatifs aux projets	60 037	-	829	-	-	60 866
Charges d'intérêts	-	128 337	-	-	-	128 337
Provision pour moins-value de prêts	-	3 353	-	-	-	3 353
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	-	-	9 276	-	9 276
Frais de financement relatifs aux projets	2 952	-	-	-	-	2 952
	62 989	131 690	829	9 276	-	204 784
	88 998	138 096	1 647	38 818	7 924	275 483
Excédent d'exploitation	8 734	15 926	-	2 056	7 062	33 778
Charge de restructuration	-	-	-	-	-	869
Excédent	-	-	-	-	-	32 909

INFRASTRUCTURE ONTARIO
NOTES ANNEXES
31 mars 2013 et 2012

23. CHARGES DE RESTRUCTURATION

Comme l'explique la note 1, la SOTI, la SIO et STADCO ont fusionné le 6 juin 2011 pour poursuivre leurs activités sous le nom de Société ontarienne de travaux d'infrastructure. Infrastructure Ontario a comptabilisé un montant de 7,1 M\$ en coûts associés à la fusion dans un exercice antérieur, y compris des indemnités de départ de 6,4 M\$. Les indemnités de départ avaient été réglées en totalité en septembre 2012.

(en milliers de dollars)	2013			2012		
	Restruc- turation de la société	Restruc- turation de la gestion immobilière régionale	Total	Restruc- turation de la société	Restruc- turation de la gestion immobilière régionale	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 323 \$	-	1 323	6 241	47	6 288
Augmentation (diminution) de la provision	-	-	-	-	(1)	(1)
Indemnités de départ	(1 323)	-	(1 323)	(4 918)	(46)	(4 964)
Solde à la clôture de l'exercice	- \$	-	-	1 323	-	1 323

24. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Émission de dette

Après le 31 mars 2013, Infrastructure Ontario a obtenu auprès de la SOGFII quatre emprunts subordonnés de cinq ans dont le total s'élève à 22,3 M\$. Deux emprunts portent intérêt à taux variable, les intérêts étant composés trimestriellement, fixés trimestriellement et assortis d'un taux plancher de 1,55 %. Les deux autres emprunts portent intérêt à des taux fixes de 1,86 % et de 1,98 % par année, les intérêts étant composés semestriellement. L'un des emprunts à taux variable ainsi que l'emprunt à taux fixe portant intérêt à 1,86 % viennent à échéance le 26 mars 2018, alors que les deux autres emprunts viennent à échéance le 24 avril 2018.

Les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur nominale de 300 M\$ émises en août 2008 sont arrivées à échéance le 3 juin 2013 et ont été refinancées par une obligation de la société émise par la province d'Ontario.

25. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés aux fins de conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice écoulé.

Le présent document est publié en français et en anglais.
On peut en obtenir une version sur CD-ROM dans l'une ou l'autre langue auprès de :

Publications ServiceOntario
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.serviceontario.ca/publications

Pour en obtenir une version électronique, il suffit de consulter le site Web du ministère des Finances à www.fin.gov.on.ca

This publication is available in English and French. CD-ROM copies in either language may be obtained from:

ServiceOntario Publications
Telephone: (416) 326-5300
Toll-free: 1-800-668-9938
TTY Toll-free: 1-800-268-7095
Website: www.serviceontario.ca/publications
For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.fin.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013
ISSN 0833-1189 (Imprimé)
ISSN 1913-5564 (En ligne)